

ÉDITION PRÉPARÉE PAR
Robert COMEAU

historien, professeur retraité, département d'histoire, UQÀM

(1987)

Maurice Séguin,
historien du pays québécois
vu par ses contemporains
suivi de
Les normes de Maurice Séguin

Un document produit en version numérique par Réjeanne Toussaint, ouvrière
bénévole, Chomedey, Ville Laval, Québec
[Page web](#). Courriel: rtoussaint@aei.ca

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"
Site web: http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
Site web: <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>

Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.

Jean-Marie Tremblay, sociologue
Fondateur et Président-directeur général,
LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.

Cette édition électronique a été réalisée par Réjeanne Toussaint, bénévole,
Courriel: rtoussaint@aei.ca, à partir de :

Robert Comeau

**Maurice Séguin, historien du pays québécois
vu par ses contemporains
suivi de : *Les normes de Maurice Séguin.***

Édition préparée par Robert Comeau. Montréal : VLB Éditeur et Tatiana Dé-
midoff-Séguin, 1987, 307 pp. Collection : Études québécoises.

[Autorisation formelle accordée par l'auteur le 1^{er} mars 2011 de diffuser ce li-
vre dans Les Classiques des sciences sociales.]



Courriel : comeau.robert@sympatico.ca

Polices de caractères utilisée : Times New Roman, 14 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word
2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5'' x 11''.

Édition numérique réalisée le 16 décembre 2012 à Chicoutimi,
Ville de Saguenay, Québec.



[6]

Données de catalogage avant publication (Canada)

Séguin, Maurice, 1918-1984

Les normes

(Études québécoises)

2-89005-272-9

1. Normes sociales. 2. Institutions sociales. 3. Anthropologie philosophique. 4. Nation. 5. Institutions sociales - Québec (Province). 1. Titre. II. Collection.

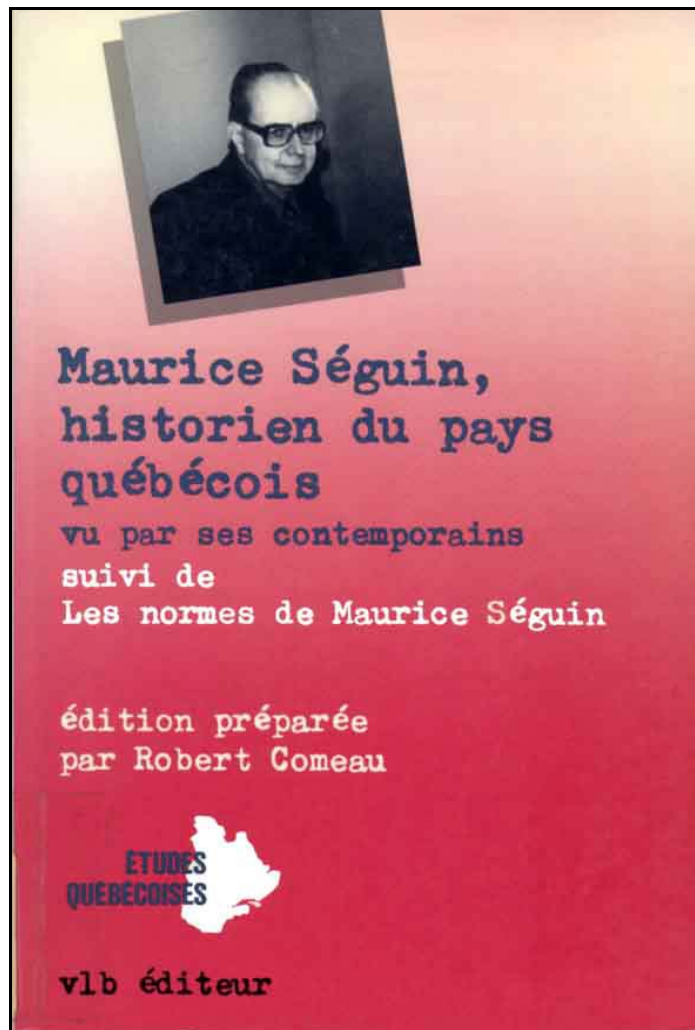
GN493-3.S43 1987

303

C87-096348-1

Édition préparée par
ROBERT COMEAU

Maurice Séguin, historien du pays québécois
vu par ses contemporains
suivi de : *Les normes de Maurice Séguin.*



Édition préparée par Robert Comeau. Montréal : VLB Éditeur et Tatiana Dé-
midoff-Séguin, 1987, 307 pp. Collection : Études québécoises.

[305]

Table des matières

[Quatrième de couverture](#)

[Introduction](#) [7]

I. [L'homme](#)

1. Pierre Tousignant, [Esquisse biographique et carrière universitaire de Maurice Séguin](#) (1918-1984) [13]
2. Tatiana Démidoff-Séguin, [Le souvenir est sans dialogue](#). [21]

II. [L'historien](#)

3. Jean-Pierre Wallot, [À la recherche de la nation : Maurice Séguin](#). [31]
4. Pierre Tousignant, [La genèse de l'interprétation du maître à penser de l'École néo-nationaliste](#). [62]
5. Gilles Bourque, [L'œuvre de Maurice Seguin](#). [72]

III. [Les Normes, de Maurice Séguin](#) [81]

[Sommaire des Normes](#) [217]

[PHOTOGRAPHIES](#)

IV. [Témoignages](#). [221]

1. [Les années de collège](#). [221]
 - 1.1 Charles A. Lussier, [Le collégien imperturbable](#). [223]
 - 1.2 Marc Thibault, [L'énigme Maurice Séguin](#). [229]
2. [Les années 1948-1960 : les origines de l'École de Montréal](#). [233]
 - 2.1 Jean-Paul Bernard, [Quelque chose de précieux et d'actuel](#). [235]
 - 2.2 Denis Vaugeois, [Un historien-professeur suspect](#). [240]
3. [Les années 60 : un historien qui fait école](#). (247)
 - 3.1 Jean-Claude Germain, [Un homme derrière l'histoire](#). [249]
 - 3.2 Denys Arcand, [L'historien silencieux](#). [255]
 - 3.3 Marie-José Raymond, [Les leçons de l'«agir par soi»](#). [258]

- 3.4 Michel Lapalme, [Le nouveau chanoine Groulx s'appelle Séguin.](#) [262]
- 3.5 Robert Comeau, «[Relis attentivement mes Normes...](#)». [265]
- 3.6 Gilles Monette, [Un historien en complicité avec ses étudiants.](#) [275]

4. [Les années 70 : De la confrontation des marxistes à l'échec référendaire.](#) [277]
 - 4.1 Alban Boudreau, [Un historien confronté à la lutte des classes.](#) [279]
 - 4.2 Lucia Ferretti, [Le mardi 16 novembre 1976.](#) [284]

[Annexes](#) [287]

- [Lettre de René Lévesque.](#) [289]
- [Relevé des mémoires et thèses dirigés par Maurice Séguin.](#) [291]
- [Notice bibliographique sommaire de Maurice Séguin.](#) [297]
- [Notices biographiques des collaborateurs et collaboratrices.](#) [299]

**Maurice Séguin, historien du pays québécois
vu par ses contemporains
suivi de : *Les normes de Maurice Séguin.***

QUATRIÈME DE COUVERTURE

[Retour à la table des matières](#)

Il peut sembler paradoxal de publier un ouvrage sur le théoricien du mouvement indépendantiste québécois contemporain, à l'heure même où la question du Québec est mise en veilleuse et où toute trace d'oppression nationale semble avoir disparu de la conscience de ses interprètes officiels et de ses dirigeants. La vision tragique du sort de la nation canadienne-française conquise, annexée et la mieux entretenue du monde, que décrivait Maurice Séguin, ne semble plus partagée par ceux-là même qui ont cru que nous pouvions accéder un jour à l'indépendance. À lire l'histoire officielle du Québec contemporain, on peut même se demander si le drame du peuple québécois a déjà existé.

Le présent ouvrage est divisé en quatre parties : 1. *L'homme*, où Pierre Tousignant et Tatiana Démidoff-Séguin nous font découvrir des aspects jusqu'à maintenant méconnus de la personnalité de Maurice Séguin. 2. *L'historien*, avec des textes de Jean-Pierre Wallot, Pierre Tousignant et Gilles Bourque, qui mettent en relief l'apport unique de cet historien mystérieux qui fit pourtant école. Puis, en troisième partie, nous reproduisons textuellement *Les Normes*, texte rédigé d'abord pour être lu et commenté en classe par son auteur. Suivent, en qua-

trième partie, toute une série de *Témoignages* de camarades de collège, de d'ex-étudiants et étudiantes.

Nous souhaitons vivement que la publication du présent ouvrage permette d'évaluer, à sa juste mesure, l'apport de ce maître à penser dans la formulation des projets d'indépendance nationale pour la société québécoise.

[7]

**Maurice Séguin, historien du pays québécois
vu par ses contemporains
suivi de : *Les normes de Maurice Séguin.***

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Lorsque j'appris le décès de Maurice Séguin, survenu le 28 août 1984, je regrettai encore une fois qu'il ne fût pas plus connu en dehors du milieu des historiens et des professeurs d'histoire. Pourtant il a exercé une influence considérable par disciples interposés dans de multiples secteurs de la vie québécoise où ses idées ont pénétré. La liste de ceux et celles qui ont été marqués par son enseignement et qui en ont témoigné est trop longue pour en entreprendre l'énumération ici. Les observateurs attentifs de l'histoire du Québec contemporain devront un jour le reconnaître.

Comme bien d'autres j'ai voulu le sortir de la clandestinité intellectuelle où il se confinait pour reprendre l'expression de Marc Thibault. Mon projet a pris la forme de ce livre à quatre volets. Une première partie rassemble des informations biographiques. Pierre Tousignant nous parle de la carrière universitaire de Maurice Séguin au département d'Histoire de l'Université de Montréal de 1948 à 1984. Grâce à la contribution de Tatiana Démidoff-Séguin, nous pouvons connaître un peu plus la vie privée de cet homme secret et attachant qui fut son époux pendant vingt-deux ans. Cet intellectuel, obsédé par le drame

de sa nation et l'histoire qui se construisait, était un homme simple qui aimait les enfants, la nature et excellait dans le travail manuel.

Une deuxième partie rassemble quelques études qui nous introduisent à sa pensée. La liste aurait pu s'allonger. Pour éviter les redondances, nous avons dû écarter des textes intéressants qui avaient déjà été publiés. Je pense à l'excellente préface de Jean Blain publiée dans l'édition de 1970 de la thèse de doctorat de [8] M. Séguin, ou encore au témoignage du professeur André Lefebvre publié dans *La presse pédagogique*, en 1979.

Nous avons ensuite reproduit son cours de « normes ». Ce texte n'était pas destiné à la publication mais devait servir de guide aux étudiants-tes qui suivaient son cours à partir de 1965. Il a été rédigé pour être lu et commenté en classe par son auteur. Il avait déjà refusé d'en publier une version remaniée qu'il jugeait trop éloignée de son texte original. Il avait refusé de le publier intégralement car il croyait - avec raison - que certains passages avaient vieilli. Pour respecter la forme qu'il avait choisie, nous l'avons reproduit textuellement, bien conscient que ce texte ouvert aux commentaires et aux exemples ne devrait pas se laisser enfermer dans un livre. Il importe de garder en tête l'usage pour lequel ce texte a été construit. Son intelligibilité en dépend.

Il ne faut pas oublier que ce texte a été élaboré durant les quinze années qui ont précédé sa forme photocopie de 1965. Nous y retrouvons son enseignement à travers les conceptions philosophiques dont il avait hérité des collègues classiques où il avait étudié avant et pendant la Deuxième guerre. Mais sa lecture de l'histoire des Canadiens français était tout à fait inédite et tranchait sur l'histoire officielle. Novatrice, sa grille d'analyse avait la particularité de pouvoir retenir les phénomènes d'oppression nationale. Il avait mis de longues années à l'élaborer. Elle était efficace. Elle avait cependant ses limites : elle ne retenait pas l'oppression des femmes et secondarisait la lutte des classes. Elle était datée. Mais à cette époque, c'est lui qui parlait avec le plus de justesse des rapports d'inégalité entre les nations. Il faisait appel à notre intelligence. Son interprétation donnait un sens à notre histoire et à notre lutte pour l'indépendance nationale. Pour reprendre le commentaire que m'a fait Jean-Marc Léger, « il était au Québec, ce qu'ont été pour les peuples en voie de décolonisation les Césaire, Berque, Fanon et Memmi ».

La quatrième partie du livre regroupe des témoignages de camarades de collège, de collègues, d'ex-étudiants et étudiantes qui ont spontanément accepté de collaborer à cette publication. Des délais trop courts ne nous ont pas permis d'accueillir les retardataires. Je voudrais remercier particulièrement madame Tatiana [9] Démidoff-Séguin qui nous a confié la publication des Normes et qui a accepté de collaborer étroitement à toutes les étapes de ce projet. Sans elle, cet ouvrage n'aurait pu voir le jour. Je lui en suis très reconnaissant. Je veux également remercier mon collègue Pierre Tousignant qui a cru à ce projet dès le départ et qui m'a fourni une aide précieuse, ainsi que Madeleine Dionne-Tousignant qui a révisé avec beaucoup d'attention les épreuves du texte des Normes.

Il peut sembler paradoxal de publier cet ouvrage sur le théoricien du mouvement indépendantiste québécois contemporain à l'heure même où la question du Québec est mise en veilleuse et où toute trace d'oppression nationale semble avoir disparu de la conscience de ses interprètes officiels et de ses dirigeants. Cette question nationale, qui a été au cœur de tant de débats, ne semble plus à l'ordre du jour maintenant que les historiens québécois recyclés dans la « nouvelle histoire » nous présentent une image de notre peuple de plus en plus moderne, heureux du statu quo politique et satisfait de pouvoir jouir des bienfaits de la société de consommation nord-américaine. Il semble bien que nous soyons passés de l'ère de la contestation, à celle des chambres de commerce, des régimes d'épargne-action et du libre-échange. Certains préfèrent affirmer que nous avons maintenant acquis la confiance en nous-mêmes. La vision tragique du sort de la nation canadienne-française conquise, annexée et la mieux entretenue du monde que d'écrivait Maurice Séguin, ne semble plus partagée par ceux-là même qui ont cru que nous pouvions accéder un jour à l'indépendance. À lire l'histoire officielle du Québec contemporain, on peut même se demander si ce drame du peuple québécois a déjà existé. Par cette publication, nous avons voulu rappeler ce passé alors que le silence et l'oubli s'installent de nouveau. Les manuels d'histoire sont toujours aussi rassurants, fussent-ils au goût du jour.

Je souhaite vivement que la publication des Normes permette d'évaluer à sa juste mesure l'apport de ce maître à penser dans la [10] formulation des projets d'indépendance nationale pour la société québécoise. Pouvons-nous espérer que ce livre suscite suffisamment d'intérêt pour encourager quelques historiens ou historiennes à poursuivre la recherche sur la genèse et le cheminement de cette pensée ainsi que sur l'influence de cet historien qui a espéré ce pays québécois, pays qui n'est pas ce futur sans avenir.

Robert COMEAU

[11]

**Maurice Séguin, historien du pays québécois
vu par ses contemporains
suivi de : *Les normes de Maurice Séguin.***

Première partie

L'HOMME

[Retour à la table des matières](#)

[13]

**Maurice Séguin, historien du pays québécois
vu par ses contemporains
suivi de : *Les normes de Maurice Séguin.***

Première partie : L'homme

1

**Esquisse biographique
et carrière universitaire
de Maurice Séguin (1918-1984)**

PIERRE TOUSIGNANT

1. Les trente premières années de vie

[Retour à la table des matières](#)

Maurice Séguin est né le 7 décembre 1918 à Horse Creek (à proximité de Meyronne) dans le sud-ouest de la Saskatchewan. Entraînés par le grand mouvement de colonisation de l'Ouest canadien, ses parents s'y étaient aventurés au printemps de la même année dans l'espoir de mettre sur pied une exploitation agricole. Insatisfaits de l'expérience, Avila Séguin et son épouse Berthe Cholette - tous deux originaires de la région de Rigaud - revenaient au Québec moins de quatre ans après la naissance de leur fils aîné pour se fixer définitivement à Montréal où ils vivront au milieu de la population ouvrière francophone des quartiers Papineau et Sainte-Marie.

Inscrit tardivement au cours primaire, ses parents l'ayant retenu deux ans à la maison, le jeune Maurice fréquentera l'école élémentaire Champlain. Située sur le territoire de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul, au 1620 de la rue Fullum, cette école était, depuis sa fondation en 1870, sous direction laïque. L'un des instituteurs, Eugène Nepveu, qui militait au sein de la Société Saint-Jean-Baptiste, saura éveiller la conscience nationaliste de son élève. [14] En 1934, alors qu'il avait atteint ses quinze ans, Maurice Séguin entreprendra son cours classique. Il sera élève des Jésuites, d'abord au collège Saint-Ignace jusqu'en classe de rhétorique, puis au collège Jean-de-Brébeuf où il fera ses deux années de philosophie.

Bachelier ès arts en juin 1942, Maurice Séguin songera d'abord à entrer à Polytechnique mais, n'ayant pas présenté sa demande d'admission à temps, il optera pour l'École des Hautes Études commerciales. Déçu dans ses attentes, il se réorientera en janvier 1943 vers la Faculté des lettres de l'Université de Montréal sur les conseils de l'écrivain François Hertel qu'il avait connu comme professeur au collège Brébeuf. Licencié ès lettres en mai 1944, il enseignera pendant un an (1944-45) l'histoire et la géographie au collège Sainte-Marie avant d'entreprendre une recherche doctorale en histoire économique du Canada. En moins de trois ans, il aura complété la rédaction de sa thèse de doctorat intitulée « La 'nation canadienne' et l'agriculture (1760-1850) ». Dans sa préface, l'auteur en précisait ainsi l'objet : « un essai d'histoire économique qui tente de réunir et de confronter TOUS les principaux facteurs qui ont influencé la vie agricole des paysans du Québec, entre 1760 et 1850 ». Maurice Séguin soutiendra sa thèse le 14 novembre 1947 devant un jury composé du chanoine Lionel Groulx, titulaire de la Chaire d'histoire du Canada à la Faculté des lettres, et des professeurs Guy Frégault et Jean-Pierre Houle. Demeurée manuscrite pendant vingt-trois ans, cette thèse sera publiée en 1970 grâce à l'initiative de la maison d'édition Le Boréal Express.

2. Les débuts de la carrière universitaire (1948-1958)

Le 10 novembre précédent - quatre jours avant la soutenance de thèse de Maurice Séguin -, la Faculté des lettres de l'Université de Montréal avait officiellement inauguré ses Instituts d'histoire et de géographie. Désireux de faire de l'Institut d'histoire [15] « un centre de recherches et de formation en vue de stimuler la diffusion de l'enseignement et la production de travaux historiques », son fondateur et premier directeur, Guy Frégault, misait avec clairvoyance sur l'exceptionnelle contribution intellectuelle que le nouveau docteur ès lettres allait apporter. Engagé le 1er juillet 1948 à titre de chargé de cours, Maurice Séguin sera nommé professeur agrégé moins de deux ans et demi plus tard, soit le 18 octobre 1950.

Maurice Séguin commencera sa carrière professorale en partageant pendant un an son enseignement avec le chanoine Lionel Groulx. Sa première charge d'enseignement universitaire comportait un cours où il mettait à profit les données de sa thèse doctorale, un autre cours intitulé *Le Dominion du Canada (1867-1896)* qui lui donnait l'occasion d'étudier « la politique dite nationale et les rapports impériaux - les premières crises entre groupes ethniques » et enfin un cours de synthèse sur l'histoire de l'impérialisme des nations européennes. Cette première série de cours laissait déjà entrevoir des thématiques et des problématiques qui marqueront la démarche d'historien de Maurice Séguin tout au long de sa carrière universitaire. Au départ du célèbre historien national en septembre 1949, il héritera de l'enseignement de l'histoire du Canada sous régime britannique. Maurice Séguin mettra deux ans à constituer un programme de cours qui lui permettra d'assumer cet enseignement seul pendant plus d'une décennie.

Ce programme de cours que le jeune professeur Séguin inaugurera durant l'année universitaire 1951-52 ¹ se révélera par la suite d'une

¹ Il nous a été possible de retracer sa mise en application en consultant attentivement les annuaires de la Faculté des lettres depuis la fondation de l'Institut d'histoire.

remarquable adaptabilité aux besoins d'analyse et de synthèse de son cheminement d'historien. Il comportait deux grands volets : d'une part, une série de cours analytiques susceptibles d'être découpés en tranches temporelles variables et répartis sur un cycle de deux ans ; d'autre part, un cours annuel de synthèse historique depuis la Conquête de 1760 jusqu'au milieu du vingtième siècle.

[16]

Le professeur Séguin fera d'abord l'essai d'un premier découpage de la trame historique du Canada sous régime britannique en quatre tranches temporelles : 1760-1791 / 1791-1850 / 1850-1896 / 1896-1950. Mais dès l'année suivante, il allouera une plus large place à l'histoire du séparatisme bas-canadien avant l'Union de 1840 afin de mieux illustrer sa problématique des « deux nations » : 1760-1791 / 1791-1828 / 1828-1854 / 1854-1896 / 1896-1950. Ces cinq cours analytiques de 2 crédits chacun seront répartis sur un cycle de deux ans. Quelques années plus tard, en 1955-56, il réservera deux cours à la période contemporaine : 1896-1920 / 1920-1954. Finalement, en 1959-60, il procédera à un dernier morcellement : 1896-1911 / 1911-1920 / 1920-1958. Parvenu au terme de l'exploration de son champ d'analyse historique, il aura recueilli, chemin faisant, les éléments et les matériaux nécessaires à la confection (au sens étymologique du terme, i.e. jusqu'à complet achèvement) d'une « grande » synthèse explicative de l'évolution historique des « DEUX CANADAS ». À la réalisation de cet ambitieux projet, « l'historien de synthèse ² » qu'était avant tout Maurice Séguin consacra le meilleur de ses énergies et de ses ressources intellectuelles jusqu'au terme de sa carrière universitaire.

Maurice Séguin s'affirmera comme le maître à penser de l'École néo-nationaliste par sa conceptualisation d'un modèle de synthèse interprétative fondé sur l'élaboration d'un système de « normes ». C'est durant l'année universitaire 1956-57 que le professeur Séguin exposera une première version systématisée de ses « normes » sous le titre de « Sociologie de la colonisation nationale ». Il lui faudra ensuite quelques années pour en formaliser la présentation sous le nom de « socio-

² Selon la juste qualification de son collègue Jean Blain qui a rédigé une substantielle « préface » pour la publication de la thèse doctorale de Maurice Séguin, *La « nation canadienne » et l'agriculture (1760-1850)*.

logie du national » dans le cadre d'un cours d'introduction destiné à être ultimement appelé « Histoire des deux nationalismes au Canada ».

Le système de « normes » du maître à penser de l'École néo-nationaliste [17] constitue la partie la plus fondamentale de son œuvre d'historien car on y retrouve les assises conceptuelles sur lesquelles reposera sa synthèse interprétative de l'histoire des « DEUX CANADAS ». Considérant comme « primordial » le choix de « normes », il ne cessera d'en parfaire la systématisation dans le but de donner « un caractère scientifique » à son interprétation historique. Sa suprême ambition sera de parvenir à reconstituer une « grande histoire » de l'évolution politique, économique, sociale et culturelle du Canada anglais et du Canada français. Sa « sociologie du national », qui occupe une place centrale dans son système de « normes », renvoie précisément à sa conception de la dynamique des rapports historiques entre ces « deux nations ».

3. Le titulaire de la Chaire Lionel-Groulx (1959-1984)

Créée à l'automne 1949 en l'honneur du grand historien national, la Chaire Lionel-Groulx eut pour premier titulaire Guy Frégault qui l'occupa jusqu'à son départ de l'Université de Montréal, le 31 mai 1959. En prévision de ce départ, le Conseil de la Faculté des lettres, lors d'une réunion « spéciale » tenue le 9 mars précédent, recommandait « à l'unanimité » que « le titre de professeur de la Chaire Lionel-Groulx soit conféré à Monsieur Maurice SEGUIN ³ ». C'est ainsi qu'à compter du 1er juin 1959, le professeur Séguin devenait titulaire de cette prestigieuse chaire d'histoire du Canada et que son collègue Michel Brunet succédait à Guy Frégault comme directeur de l'Institut d'histoire.

³ Lettre du chanoine Arthur Sideleau, doyen et directeur des études de la Faculté des lettres, à Monseigneur Irénée Lussier, recteur de l'Université de Montréal, en date du 10 mars 1959. Dossier Maurice Séguin, n° 84515, service du personnel enseignant, Archives de l'Université de Montréal.

[18]

En cette fin des années 1950, le corps enseignant de la Faculté des lettres comprenait moins de cinquante membres qui se répartissaient ainsi : dix professeurs titulaires, huit professeurs agrégés et une trentaine de « professeurs assistants » et de chargés de cours à la leçon. Dans ce contexte, la titularisation du professeur Séguin revêtait un caractère tout à fait distinctif car il était le seul à occuper en titre une chaire d'enseignement. Les neuf autres professeurs titulaires détenaient tous des fonctions de responsabilité administrative et de direction de l'enseignement au sein de la Faculté des lettres ⁴.

Les profondes transformations qu'entraînera l'ère du renouveau des années 1960 dans le système d'enseignement au Québec auront leurs répercussions au niveau universitaire. Dès 1962, la Faculté des lettres entreprenait une refonte de ses programmes d'études qui donnera lieu à une départementalisation des unités d'enseignement. Les Instituts d'histoire et de géographie seront constitués en départements de même que les études classiques, les études françaises, les études anglaises, les études slaves et la linguistique. Il était impératif de répondre aux besoins d'un nombre croissant d'étudiants et d'enseignants de niveau collégial en quête de formation spécialisée.

Le département d'histoire prendra un remarquable essor durant la décennie 1960-1970. En passant de quatre à vingt et un membres, le corps professoral élargira et diversifiera ses champs de spécialisation tout en continuant d'axer le développement de l'enseignement [19] et de la recherche sur l'histoire nationale. Cette augmentation du corps professoral suivra le rythme de croissance des étudiants préparant un diplôme soit de 1er, soit de 2e ou de 3e cycles. Leur nombre quintuplera en dix ans, passant de moins d'une centaine à plus de cinq cents.

⁴ Le chanoine Arthur SIDELEAU, doyen et directeur des études de la Faculté des lettres ainsi que directeur de la section de langue et de littérature françaises, MM. Jean HOUPERT, secrétaire de la Faculté des lettres, Michel BRUNET, directeur de l'Institut d'histoire, Pierre DAGENAIS, directeur de l'Institut de géographie, Alfonso CARDERERA, directeur de la section de langues et de littératures modernes, Jan DE GROOT, directeur de la section de langues et de littératures anciennes, Théodore F. DOMARADZKI, directeur du Centre d'études slaves, Thomas GREENWOOD, directeur de la section de langue et de littérature anglaises et Jean-Paul VINAY, directeur de la section de linguistique et de phonétique.

En 1955, quinze étudiants seulement poursuivaient des études supérieures ; cinq ans plus tard, il y en avait trente-cinq et, en 1970, près de cinq fois plus, soit cent trente-cinq au niveau de la maîtrise et une trentaine au niveau du doctorat. Depuis la fondation de l'Institut d'histoire jusqu'en 1970, cent cinquante-quatre diplômes de deuxième et de troisième cycles ont été décernés. Fait à noter, les trois quarts des sujets de recherches portaient sur l'histoire du Canada. À lui seul, le professeur Séguin aura dirigé plus d'une quarantaine de diplômés.

Le rayonnement de l'École néo-nationaliste aura grandement favorisé cet incomparable essor. Ce furent les premiers disciples de Maurice Séguin, ses collègues Michel Brunet et Guy Frégault, qui, tant par leurs écrits que par leurs conférences, contribuèrent à assurer ce rayonnement à l'extérieur du milieu universitaire. Il fallut attendre jusqu'au début des années 1960 pour que le maître à penser lui-même se fasse connaître du grand public par une série de trois conférences prononcées sur les ondes de Radio-Canada ⁵ et intitulées « Genèse et historique de l'idée séparatiste au Canada français ». Les militants indépendantistes de l'Alliance laurentienne ⁶ publièrent la transcription de l'enregistrement sonore dans la livraison de juin 1962 de leur revue *Laurentie*. Six ans plus tard, en 1968, la maison d'édition Le Boréal Express lançait sa « collection 17/60 » avec la publication du texte révisé de ces conférences de Maurice Séguin sous le titre *L'idée d'indépendance au Québec : genèse et historique*. La même année paraissait le manifeste de [20] René Lévesque *Option-Québec* qui préparera la voie au congrès de fondation du Parti québécois.

Dans le but d'attirer l'attention du grand public sur le maître à penser de l'École néo-nationaliste, un journaliste du *Magazine Maclean* lui consacrait un article qu'il titrait « LE NOUVEAU CHANOINE GROULX S'APPELLE SÉGUIN ⁷ ». C'était une habile façon de caractériser la profonde influence qu'exerçait Maurice Séguin sur de très nombreux disciples, à commencer par ses collègues eux-mêmes.

⁵ Dans le cadre de l'émission télévisée « Conférence », les dimanches 18 mars, 25 mars et 1er avril 1962.

⁶ Mouvement fondé en janvier 1957 « afin de proclamer la République de Laurentie » et présidé par Raymond Barbeau.

⁷ Article de Michel Lapalme paru dans la livraison d'avril 1966.

Le vingt-cinquième anniversaire de carrière universitaire du professeur Séguin fut marqué par la publication d'un condensé de sa synthèse historique des deux nationalismes au Canada qui parut sous le titre « Le Québec » dans le Xe volume de la collection, « L'humanité en marche » publiée par les Éditions du Burin (France). Pour la première fois, le maître à penser de l'école néo-nationaliste livrait au grand public un compendium de son système normatif. Le lancement de l'ouvrage préfacé par le président du Parti québécois, René Lévesque, eut lieu au début de l'automne 1973 au siège social de la maison d'éditions Fides. Sa diffusion fut malheureusement limitée aux seuls abonnés de cette prestigieuse collection qui devait comprendre vingt-cinq volumes.

Maurice Séguin mérita le titre de professeur émérite que lui décerna l'Université de Montréal au terme de sa carrière universitaire, le 30 mai 1984. Il est décédé d'une crise cardiaque, le 28 août suivant. Son décès devait priver le Québec d'un maître à penser qui, par son exceptionnelle contribution intellectuelle d'historien, aura joué un rôle de tout premier plan dans le grand éveil de la conscience nationale des Québécois à l'époque de la « Révolution tranquille ».

[21]

**Maurice Séguin, historien du pays québécois
vu par ses contemporains
suivi de : *Les normes de Maurice Séguin.***

Première partie : L'homme

2

Le souvenir est sans dialogue

Tatiana Démidoff-Séguin

[Retour à la table des matières](#)

Après la mort de Maurice, j'ai cessé de créer pendant toute une année. À l'automne de 1985, j'ai réalisé une grande sculpture-installation, LE SOUVENIR EST SANS DIALOGUE. Elle était dédiée à Maurice. Après cela, je pouvais commencer à vivre sans lui.

Tout avait commencé par un voyage.

Lui venait d'Amérique du Nord, le Québec, moi d'Afrique du Nord, l'Algérie. Nous nous sommes rencontrés en Europe, dans le sud de la France. Nous visitons les mêmes lieux, et d'Antibes et Nice à Monaco, le hasard nous mettait en présence. Nous avons décidé de nous écrire, ça a commencé par une carte postale...

Je rêvais d'un séducteur aux tempes grises, il rêvait d'une femme beaucoup plus jeune que lui...

Quand nous avons décidé de nous marier, en 1962, c'était le temps où je quittais mon pays natal avec plus d'un million de mes compatriotes.

tes, victimes de ce qui restera peut-être dans l'histoire comme un des plus grands ethnocides du XXe siècle. Après quelques mois en France, de démarches au Consulat du Canada et à la Maison du Québec, j'arrivais à Montréal avec la première neige de l'hiver et le statut de « fiancée ». J'avais trois semaines pour me marier selon la loi canadienne.

[22]

On m'a demandé d'écrire un témoignage. Au début, j'ai repoussé cette idée. Comment parler de Maurice, comment faire revivre la « petite histoire », la vie quotidienne de ce grand historien, lui-même si secret.

Lui qui disait toujours que seules importaient les grandes synthèses, qu'il fallait dégager les faits importants pour porter des jugements d'ensemble, et que tout le reste n'était que verbiage.

Lui qui disait qu'un auteur ne devait écrire qu'un seul livre, qui serait la somme de ce qu'il avait à dire, et que chaque mot, chaque virgule, devaient être essentiels ou supprimés.

Lui qui avait toujours refusé de faire publier *Les normes*, parce qu'il aurait dû les reprendre et que faute de temps pour le faire, il préférait les laisser sous forme de notes de cours.

Lui qui détestait les réunions mondaines où tous les gens parlaient pour ne rien dire...

Il aimait les grands arbres, la nature et les lacs. Il aimait les pins. Il était devenu un spécialiste de la taille des pins et donnait des conseils aux voisins qui venaient le consulter pour leurs problèmes de pelouses et d'arbres. Il aimait la verdure mais pas ce qu'il appelait « tes fleurefleurs », sauf s'il s'agissait d'espèces sauvages. Quand je taille mes pins Mugho au printemps, je pense à lui et ma voisine m'a dit l'autre jour que c'est aussi à lui qu'elle pense lorsqu'elle taille les siens, et elle et moi faisons attention de les tailler avec les doigts et non avec un sécateur, pour ne pas abîmer les aiguilles, comme il nous l'avait enseigné.

Maurice était un intellectuel et un travailleur manuel. Il disait que seuls les sports utiles étaient importants, l'effort physique quand il débouchait sur une réalisation concrète. Avant notre mariage, il avait déjà construit le chalet de vacances de son oncle Armand, comme un

bateau embrassant le lac Ouareau, et plus tard, une extraordinaire maison à Pointe-aux-Trembles, dont il avait également dessiné les plans et assuré la construction, des fondations au toit. C'était un « patenté » et un créateur. C'était un perfectionniste jusque dans les moindres détails. Notre maison à Lorraine est aussi son œuvre. Il en a redessiné les plans et l'a fait [23] construire en surveillant de près les travaux et en gardant pour lui, pour nous, énormément de choses à faire. Comme l'emplacement, un morceau de forêt, était beaucoup plus bas que le rez-de-chaussée de l'habitation et qu'il voulait une maison de plain-pied, il a fait déverser sur le lot d'à côté, non construit à l'époque, une trentaine de camions de sable et a surélevé son terrain, à la brouette et à la pelle, pendant les étés 1974-1975.

Il travaillait le bois de façon parfaite et faisait ce qu'il voulait de ses mains. Il aimait le travail bien fait. J'étais pour lui un aide-constructeur qu'il appréciait, il a été pour moi un aide-sculpteur précieux, pour les structures en bois et pour m'aider à mélanger le ciment.

Il aimait et se mettait à la portée des jeunes enfants et des animaux et quand il jouait avec eux, il était aussi jeune et plus fou qu'eux. Nous avions deux chattes, Prune et Souba, et un chien, Musca, qui suivaient Maurice partout.

Pendant nos vingt-deux années de mariage, il ne s'est pas passé un jour sans que je le voie en train de lire, et quand il s'occupait de son terrain ou effectuait des travaux dans la maison, il méditait sur l'histoire du Québec. C'était un homme de la Renaissance. Il possédait une culture étendue et s'intéressait à tout. Quand les enfants ou moi apportions à la maison des livres de littérature, d'art, d'astrophysique, de voyages ou de poésie, Maurice arrivait toujours à les lire avant nous. C'était un romantique, épris de beauté, amoureux de la langue française. Il récitait des poèmes, aimait Nana Mouskouri et « Le temps des cerises ». Il avait toujours à portée de la main des livres d'histoire du Canada ou des documents d'archives. Il les lisait et les relisait et prenait des notes. C'était un passionné qui aimait son pays le Québec et le peuple canadien-français d'une façon totale et inconditionnelle, bien que très lucide. Et toute son intelligence, sa compassion, il les a utilisées à comprendre et à analyser les mécanismes des faits historiques. Il était un nationaliste et un indépendantiste convaincu, mais dans le sens noble du terme. Chez lui pas de fanatisme, pas de racisme, ni de haine. Près de lui, j'ai découvert le Québec et les Québécois. Moi qui

connaissais de mes études passées Madeleine de Verchères, Dollard des Ormeaux et l'abandon, par la France, [24] du Québec aux Anglais, j'ai éprouvé de la tendresse pour ce peuple courageux et obstiné, qui avait lutté pour sa survivance et qui après 200 ans de conquête anglaise, avait su garder intactes sa culture et sa langue, qui était aussi la mienne.

J'ai parlé de compassion ; Maurice était l'être le plus tolérant que j'ai connu. Je ne l'ai jamais entendu médire de quiconque. Il n'était pas mesquin. Lui, il vivait sa vie comme il l'entendait, sans se préoccuper des autres. Il était taquin et avait de l'humour, un humour raffiné et froid et il avait l'air si sérieux qu'il déroutait souvent ses interlocuteurs, sauf s'ils apercevaient son petit sourire en coin.

En juillet 1970, il est entré à l'hôpital pour être opéré d'un ulcère à l'estomac, et à la suite de complications, il y est resté quatre mois entre la vie et la mort. Pendant cette période, il a subi cinq opérations majeures de 4 à 5 heures chacune et il petites interventions. Bourré de médicaments, alors que son corps luttait pour survivre, son esprit restait pris par la situation du Québec et lorsqu'il délirait, il parlait du sort des Canadiens français, de leur condition depuis la Conquête.

Il est resté tout un jour avec 106° de fièvre. Les médecins le pensaient perdu. Pourtant vers 2 heures du matin, après force transfusions de sang et médicaments, la fièvre est tombée et lorsque son infirmière est arrivée le matin vers 8 heures, elle qui s'attendait au pire, elle l'a trouvé adossé à ses oreillers en train de lire le journal. Elle n'a pu que dire « Ah ! Monsieur Séguin ! » Une heure plus tard, il s'évanouissait et subissait une autre opération. Ce petit fait illustre bien le caractère de Maurice. Il était dur au mal, à la douleur. Il avait tant de choses à faire, son esprit était si inventif, si curieux de tout, que la maladie était une incongruité pour un être tel que lui et il la niait jusqu'à la limite de l'impossible.

Vers la fin d'octobre, il était sauvé, mais son corps avait tant souffert qu'il n'avait plus la force morale de survivre. C'est ce que me dit son infirmière, un matin : « Il peut mourir d'ici une semaine et la science ne peut plus rien pour lui car il est guéri du point de vue médical. » Jusque-là, les visites, à part les miennes deux fois par jour, lui étaient interdites. J'ai donc décidé que cela allait changer. Tout d'abord, je lui ai dit qu'il n'était plus malade et qu'il allait pouvoir ren-

contrer ses collègues tous les jours. Et comme je l'avais [25] fait tout au long de sa maladie, je lui ai dit aussi pourquoi, car il était trop intelligent, trop lucide et trop épris de liberté pour supporter qu'on lui cache ou qu'on lui impose quelque chose.

Avec l'aide de madame Sabbah-Durocher, adjointe administrative du département d'Histoire de l'Université de Montréal, des visites furent organisées et tous ses collègues et la famille, qui désiraient le voir depuis longtemps, se sont succédé à son chevet. Sur sa demande, le premier a été Jean Blain. À cette même époque, je venais à l'heure des repas et lui donnais à manger à la cuillère, car il n'avait pas la force de porter la nourriture à sa bouche. Une semaine plus tard, il mangeait seul et était définitivement sauvé.

Il est revenu à la maison en novembre. Il avait beaucoup maigri. Une heure après notre retour chez nous, nous recevions la visite de deux policiers qui venaient pour l'interroger. Nous étions dans la période des troubles d'octobre 70 et sous le coup de la Loi des mesures de guerre. Maurice avait été dénoncé de façon anonyme. Les policiers se sont enfermés avec lui dans la bibliothèque. Une heure plus tard, très inquiète, je suis allée frapper à la porte, avec un verre d'eau. Maurice parlait, il leur expliquait son métier d'historien, l'histoire du Canada. Les policiers sont repartis. Il était évident que Maurice n'avait pas participé aux événements de 70. C'était un historien, pas un homme d'action politique.

Il suivait avec passion tout ce qui arrivait au Québec. Dès qu'une situation particulière survenait, il achetait tous les journaux français et anglais, écoutait les informations à la télévision et à la radio, compilait, analysait les résultats des sondages et se plaignait de ce que les médias écrits, et même *La Presse*, ne publient que des extraits. Il lui fallait faire énormément de recoupements pour pouvoir comprendre un fait dans son intégralité, son analyse n'étant pas forcément la même que celle des journalistes.

À ces occasions, il refusait de faire des commentaires à la télévision et à la radio, et je l'ai entendu quelquefois parler une heure et demie avec des journalistes, au téléphone, en leur donnant un véritable cours d'histoire, pour leur dire pourquoi il ne parlerait pas. D'une part, il précisait qu'il n'était pas un diseur de bonne aventure pour prédire l'avenir et d'autre part, son honnêteté intellectuelle, son souci de la

vérité historique, lui interdisaient de tenir des slogans politiques. Or, pour transmettre sa vision de l'histoire [26] du Québec, un cours complet était presque trop court. Alors comment résumer, pour un grand public, une réalité si importante en quelques mots ! C'était encore une fois, selon lui, agir de façon superficielle et ne pas aller à l'essentiel, et cela il s'y refusait. Il déplorait le fait que les politiciens aient parfois de telles lacunes en histoire. Mais il admettait, d'une certaine façon, qu'ils emploient des idées-choc, même si elles n'étaient pas toujours exactes historiquement, le but des politiciens étant de faire l'Histoire. Celui de Maurice était de la comprendre.

Parce qu'il a peu écrit, plusieurs ont cru qu'il était timide. C'est drôle, car c'est la dernière chose que je penserais à dire de lui. À vrai dire, il n'était pas timide mais assez solitaire, plutôt têtu et terriblement déterminé. À ma connaissance, il a toujours fait exactement ce qu'il a voulu et rien ni personne n'a jamais pu l'arrêter quand il avait décidé quelque chose. Il est possible que chacun essaie d'interpréter le refus d'écrire de Maurice selon des normes généralement admises pour analyser un caractère, alors qu'en ce qui le concerne, il faut essayer de comprendre selon son propre raisonnement et se servir des clés qu'il nous a laissées. Il convient donc de chasser de notre esprit tous les modèles standards de réussite personnelle, d'orgueil, de pouvoir à court ou moyen terme auxquels nous sommes confrontés et qui commandent nos actions.

Car Maurice était rebelle aux conventions et il n'a jamais fait le moindre effort pour essayer de faire connaître le pourquoi de sa façon d'être, ni pour dissiper les malentendus nés des apparences. Cela faisait partie de son comportement normal pour toutes les circonstances de la vie. Il en était parfois un peu irritant, mais je le trouvais merveilleux d'être ainsi lui-même, fondamentalement honnête, frondeur, logique, intelligent et libre. Car c'est cela la vraie liberté ; faire fi des commentaires, sortir des carcans de notre civilisation, sans pour autant la braver inutilement, essayer d'expliquer, un peu, mais ne pas faire plus d'effort qu'il ne faut pour justifier un comportement marginal par rapport à une majorité. C'était pour lui de l'énergie perdue, et pas vraiment essentiel.

Il avait côtoyé tellement d'étudiants, d'étudiantes, tous, toutes des jeunes intellectuel-les, il avait discuté avec eux tout au [27] long des années de cours et il connaissait leurs réactions, dans l'ensemble, aux

différentes étapes de ses cours. Se basant sur ces expériences, il disait quelquefois que le grand public n'était pas encore prêt à accepter ses vues qui remettaient radicalement en question leur façon de penser. Maurice n'était ni un bagarreur ni un Don Quichotte, il était un penseur.

Voilà pourquoi, je le sais, il aurait été contre ce livre, contre la publication de photos et contre les textes qui parleraient de Maurice Séguin, l'homme, disant que cela n'intéresserait personne. Seul importait pour lui de dire ce qu'il avait à dire et cela, le plus parfaitement possible.

À la fin de sa carrière universitaire, il allait enfin commencer à écrire ce qu'il avait toujours dit qu'il écrirait, SON LIVRE UNIQUE, et il avait obtenu une bourse pour cela. Il s'était acheté un ordinateur, avec traitement de texte, et prévoyait faire des voyages au Canada anglais et en Angleterre pour consulter certaines archives en particulier. Il disait que la somme des connaissances qu'il avait accumulées lui permettait maintenant de savoir très exactement où diriger ses recherches.

À l'époque du référendum, toute son attention, tout son intérêt, allaient à l'événement qui se préparait. Il analysait la question qui allait être posée, la façon dont elle était formulée. Il ne disait rien de ce qu'il espérait, ne faisait aucune supposition, mais nous parlions beaucoup de ce qui se passait.

Après le vote, nous nous sommes assis devant la télévision. La soirée s'est déroulée jusqu'au résultat final. Sur l'écran, on voyait des Québécois enveloppés dans le drapeau et qui pleuraient. Maurice a écouté jusqu'à la fin, puis il a éteint le poste et est monté se coucher, sans un seul mot. Pas un muscle de son visage n'avait bougé et moi je souffrais de voir cette expression sur le visage de l'homme que j'aimais.

Voilà, pêle-mêle, des souvenirs, des impressions, des faits. Mais peut-on vraiment connaître, décrire quelqu'un ?

J'ai découvert le Québec pour l'amour d'un homme et je suis tombée amoureuse du pays, car avec un homme comme Maurice, comment dissocier le pays de l'homme ?

[28]

Tant d'années ont passé depuis notre première rencontre. Nos enfants ont grandi. Marc a aujourd'hui 22 ans. Il vient d'obtenir une maîtrise en astronomie de l'Université Harvard et restera là-bas jusqu'à son doctorat. Isabelle a 18 ans. Elle étudie en lettres au cégep du Vieux Montréal. Maintenant que Maurice est parti, nous découvrons encore d'autres facettes de sa personnalité, d'autres faits, d'autres impressions qui nous viennent de différents témoignages et qui le rendent éternellement présent et terriblement vivant.

[29]

**Maurice Séguin, historien du pays québécois
vu par ses contemporains
suivi de : *Les normes de Maurice Séguin.***

Deuxième partie

L'HISTORIEN

[Retour à la table des matières](#)

[31]

**Maurice Séguin, historien du pays québécois
vu par ses contemporains
suivi de : *Les normes de Maurice Séguin.***

Deuxième partie : L'historien

3

**À la recherche de la nation :
Maurice Séguin**

Jean-Pierre Wallot

La passion de l'histoire est celle d'une totalité, d'une globalité.

DENIS RICHEL

[Retour à la table des matières](#)

Au lieu de se complaire à triturer des faits d'importance faible ou moyenne, « l'historien de métier » devrait s'appliquer à « écrire l'histoire... d'une évolution politique, économique, culturelle ou sociale et d'en discuter, avec toute la liberté voulue, les composantes majeures ». En effet, à quoi bon consacrer des années et des volumes méticuleux à débrouiller des faits de deuxième ou troisième ordre, si l'on élude « l'obligation scientifique d'étudier méthodiquement - sans se perdre dans les détails - en eux-mêmes et pour eux-mêmes, ces phénomènes de tout premier ordre, une fois connus les faits secondaires dont ils

sont l'ultime expression ⁸ ». Ainsi pensait Maurice Séguin de l'historien et de sa [32] discipline; ainsi pratiqua-t-il son métier exigeant jusqu'à sa mort, survenue le 28 août 1984 à Lorraine (Qué.). Dès les années 1950, Séguin préférait « l'histoire forte » à Lévi-Strauss, c'est-à-dire riche en explication et épurée des détails, par opposition à « l'histoire faible », c'est-à-dire descriptive et lourde de faits bruts ⁹.

Voilà peut-être, rétrospectivement, l'apport essentiel de Maurice Séguin à l'historiographie canadienne et québécoise : la passion de la globalité, d'une prise en compte de l'évolution générale du Canada français, de ses origines à nos jours. Historien de synthèse, comme le qualifie si justement Jean Blain, il a fabriqué « de l'histoire vivante dont il peut sentir la résonance et les répercussions dans la pensée et l'action d'un grand nombre de ses contemporains ¹⁰ ». Jadis, Charles Péguy ne reprochait-il pas justement aux historiens leurs certitudes et leurs vérités apaisantes, leur histoire « usine frigorifique ». Séguin ne s'est montré ni apaisant ni glacé ni antiquaire. Il jouissait de toute provocation intellectuelle et ses reparties cinglantes ont embroché plus d'un contradicteur imprudent.

Même s'il n'a pas occupé l'avant-scène des notables de l'histoire, Maurice Séguin a imprimé une direction nouvelle à l'historiographie québécoise et canadienne. C'est lui qui a lancé et inspiré l'école historique dite de Montréal et le « néo-nationalisme ». Son anonymat relatif ne l'a pas empêché d'influer considérablement sur la pensée nationale au Québec dans les années 1950-1980. C'est cette optique qui confère son sens au présent texte. Il ne s'agit ni d'un éloge de circonstance d'un mort célèbre ni d'une étude en profondeur d'une pensée touffue qui refuse les simplifications. Tout au plus ai-je tenté un premier effort pour dégager les grandes arêtes de l'œuvre de cet historien éminent, en évoquant d'abord l'homme, puis la genèse et le contenu de sa thèse de doctorat, qui rompait radicalement avec la pensée de son temps, et enfin ses « normes », sorte de distillation de sa pensée.

⁸ M. Séguin, *La notion d'indépendance dans l'histoire du Canada/1965-1966 HC. 480 [Normes]*, photocopié, Université de Montréal, 1.

⁹ Voir G. Paquet et J.-P. Wallot, « Canada 1760-1850 : anamorphoses et prospective », in R. Comeau, prés., *Économie québécoise* (Montréal, 1969), 300.

¹⁰ J. Blain, « Préface » à Maurice Séguin, *La nation « canadienne » et l'agriculture (1760-1850)* (Trois-Rivières, 1970), 2 1. À l'avenir, *La nation*.

[33]

I

Maurice Séguin, l'homme, n'est pas facile à cerner. Cependant, même une biographie très sommaire plonge vers des racines et des expériences de vie qui ont nourri son intérêt pour l'agriculture (le sujet de sa thèse de doctorat) et le sort réservé à la nation canadienne-française, par sa situation de minorité dans la Confédération. Maurice Séguin descend d'une lignée de cultivateurs : d'abord François-Pierre Séguin, arrivé au Canada avec le régiment de Carignan, qui s'établit sur une terre à Boucherville ; puis ses descendants, transplantés à Rigaud de génération en génération jusqu'au grand-père paternel, Téléphore Séguin. Le grand-père maternel, Joseph Cholette, cultivait également le sol à Rigaud. Le père de Maurice Séguin, Avila Séguin, né à Rigaud le 18 août 1889, hérita d'une somme d'argent, la terre familiale allant à l'un de ses frères. Il épousa Berthe Cholette, fille de cultivateur, née à Rigaud le 3 novembre 1887, héritière elle aussi d'une somme d'argent plutôt que d'une terre. Tous deux disposaient également d'un capital différent - l'éducation : le père avait fait son cours classique au collège de Rigaud, la mère, son école normale à Montréal.

Ce couple est séduit par l'invitation faite par Sir Wilfrid Laurier aux Québécois francophones d'établir une communauté canadienne-française aux environs de Gravelbourg, en Saskatchewan, et il y émigra en 1918. Maurice voit le jour à Horse Creek, le 7 décembre de la même année, l'aîné de trois sœurs qui naîtront par la suite : Marie-Hortense, Gisèle et Lucille. Le gouvernement n'autorise que des écoles anglo-protestantes. Aussi la famille Séguin rentre-t-elle au Québec en 1922, mais pour s'installer en ville plutôt qu'à la campagne. Maurice Séguin grandit dans un quartier de l'est de Montréal, la paroisse Saint-Vincent-de-Paul, zone ouvrière où les commerces et les usines utilisent la langue anglaise avec leurs clients qui sont francophones à presque 100%. ¹¹ [34] Pourtant, ce futur historien n'oubliera jamais la

¹¹ M. Brunet, « Feu Maurice Séguin. Les étapes de l'historien et du maître à penser », [« Feu Maurice Séguin »], in *Le Devoir*, 8 septembre 1984, 11.

campagne d'origine : Rigaud. Dans son testament, il a demandé d'être enterré dans le lot familial, dont il a hérité de son père. Il repose au cimetière de Rigaud, dans le calme des grands arbres et du pays de ses ancêtres.

Connaissant la valeur de l'instruction, eux-mêmes cultivés, les parents Séguin envoient leur fils, après l'école Champlain, suivre des études classiques aux collèges Saint-Ignace et Brébeuf. Puis, il obtient sa licence ès lettres classiques à la Faculté des lettres de l'Université de Montréal (1944), où il complète ensuite une thèse de doctorat en histoire en 1947. Enfin, en 1948, à la suite de la démission de Lionel Groulx, Maurice Séguin devient professeur à l'Institut d'histoire de l'Université de Montréal et commence un décapage radical de la pensée nationaliste canadienne-française, d'abord auprès de ses collègues et de ses étudiants, puis, par irradiation progressive grâce à ses disciples, dans la société en général.

Pour le jeune homme que j'étais - c'était en 1954 -, Maurice Séguin apparaissait comme une « bête de scène ». Excellent pédagogue, armé d'une force prodigieuse de rationalisation et de dialectique, tour à tour ironique, frondeur, irrespectueux des ancêtres et des autorités, provocateur auprès de son auditoire, il nous a cloués malgré nous, cohorte après cohorte, sur les bancs de l'incrédulité admiratrice. De sa voix assurée, il dévidait les arguments comme un feu roulant et la logique implacable dont il se bardait dans ses nombreuses batailles verbales acculait les jeunes que nous étions, sinon à la reddition mentale, du moins à une prise de conscience de notre infériorité relative : ignorance des faits (il semblait tous les connaître), incapacité d'articuler notre pensée à la même puissance.

Certes, les jeunes apprentis pouvaient toujours harceler le maître. Mais il ne désarmait pas, pendant des discussions aussi longues que fécondes, avec eux comme avec ses collègues Guy Frégault et Michel Brunet, avec des professeurs d'autres facultés et d'autres courants de pensée (dont un groupe de juristes qui ont fait leur marque depuis) qui ont façonné, à leur heure, les cheminements diversifiés de la Révolution tranquille. Ces traits d'esprit et ces joutes étincelantes ont ébloui

plus d'une génération d'étudiants [35] et, faut-il le dire, de collègues pourtant aguerris ¹².

Ce qui rebutait chez Séguin et suscitait parfois la révolte (toute intellectuelle) chez les étudiants, c'était sa froide assurance, son détachement presque clinique, lorsqu'il nous exposait le cœur de sa thèse : impossible assimilation, impossible indépendance, condamnation à la provincia-lisation, c'est-à-dire à la médiocrité perpétuelle. Mais sa disponibilité totale, son goût de la discussion, sa vitalité qui ne se démentira guère jusqu'aux graves maladies qui l'ont diminué physiquement à compter de la fin des années 1960, son respect et son affection mal dissimulée pour ses étudiants, lui gagnaient leur admiration et leur attachement. Peu enclin à la commission de conférences publiques et de publications aussi savantes qu'inutilement nombreuses, qui, à son avis, trahissaient souvent la pensée et semblaient toujours perfectibles, il concentrait toute son attention et son énergie à enrichir son enseignement, devenu, selon l'expression de Pierre Tousignant, « une épreuve initiatique ¹³ ».

À l'automne de 1961 et à l'hiver de 1962, j'ai partagé un bureau avec Maurice Séguin en attendant l'aménagement de l'Institut-Département en croissance dans de nouveaux locaux plus spacieux. Je préparais alors mes premiers cours et tentais de décanter les milliers de fiches que j'avais rapportées des archives, afin d'en extraire une thèse de doctorat. À vrai dire, j'ai peu travaillé durant ces mois, malgré les heures insolites et trop longues de nos journées. En effet, le défilé d'étudiants et d'étudiantes ne cessait jamais : bien sûr, c'était Maurice Séguin qui les attirait, qui argumentait, expliquait, blaguait avec elles et eux. Il adorait les galéjades, et c'était peut-être dans ces moments que ce « grand timide » [36] (l'expression est de Michel Brunet) se livrait un peu à son entourage à travers ce masque d'ironie et cette distance qu'il affectait. Il n'appela jamais son collègue Michel

¹² M. Brunet a rappelé ces souvenirs dans « Feu Maurice Séguin », et dans « Guy Frégault : l'itinéraire d'un historien ... », in P. Savard, prés., *Guy Frégault (1918-1977)* (Montréal, 1981), 32-39 ; J.-P. Wallot, « L'histoire, science de la vie », *Présentation... à la Société royale du Canada* (Ottawa, 1980), 35-39 ; *idem*, « L'histoire et la recherche du sens », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 37, 4 (mars 1984) : 534-535, 538.

¹³ P. Tousignant, « Maurice Séguin, maître à penser de l'école néo-nationaliste de Montréal [...] », *Cahiers d'histoire*, 5 (automne 1984) : 19.

Brunet autrement que « Monsieur Brunet ¹⁴ ». J'ai été chanceux : avec le temps, ce fut « Wallot, vous ... »

Le soir surtout, à une table de la cafétéria « Chez Valère » ou d'un très modeste restaurant des environs, ma femme et moi découvrons sa culture très vaste, son goût pour certaines œuvres littéraires, pour le cinéma, pour le théâtre. Ce furent des moments privilégiés, où j'appris beaucoup sur bien d'autres sujets que l'histoire et où Maurice Séguin se révéla l'homme de cœur et de sensibilité, presque chaleureux, qu'il était au fond de lui-même. Amitié que je pus ressentir plus tard, vingt ans après et malgré les dures condamnations qu'il m'avait adressées à l'occasion de mes « déviations » de commission et d'omission (adoption graduelle de perspectives différentes à compter du milieu des années 1960, intérêt pour des choses « secondaires » en histoire économique et sociale du Bas-Canada, telles la crise agricole, la monnaie, etc., dispersion de mes énergies dans l'administration), lorsqu'il me pressa de revenir entièrement à l'histoire, peu de temps avant sa retraite.

Les personnes qui ont pu connaître l'affection très profonde et entière que Maurice Séguin vouait à sa femme, Tatiana Démidoff, originaire d'Algérie, qu'il a épousée à Montréal le 27 décembre 1962, et à ses deux enfants, Marc, né le 28 novembre 1964, et Isabelle, née le 17 février 1969, ont pu voir et apprécier cet homme sous un autre jour : celui d'un être sensible et très attaché à sa famille.

On a beaucoup glosé sur l'« école de Montréal » et ses principaux protagonistes - « celui qui pense (Séguin), celui qui écrit (Frégault), celui qui crie (Brunet) ¹⁵ ». Séguin, soupçonne-t-on, aurait peu apprécié que ses collègues et amis répandent sa pensée [37] sans lui en reconnaître publiquement la paternité pendant plusieurs années. En souffrit-il ? Possiblement. Par contre, il considérait Frégault et Brunet comme des « étudiants » brouillons, « déviationnistes », trop pointus dans leurs interprétations de ses thèses fondamentales qui étaient très nuancées. Et puis, à l'instar de la majorité des historiens, ils lui semblaient trop publier, trop encombrer l'histoire d'œuvres imparfaites, alors qu'il eut souhaité incarner l'essentiel de son apport en un livre modeste mais presque parfait. Par ailleurs, Michel Brunet a raconté

¹⁴ M. Brunet, « Feu Maurice Séguin », 14.

¹⁵ *Magazine MacLean*, 6 (avril 1966).

comment Frégault refusait systématiquement de citer Séguin, de façon à l'aiguillonner à publier ¹⁶.

Quoi qu'il en soit, l'esprit critique, voire féroce de Séguin, se tournait aussi contre lui-même avec la même rigueur implacable, de sorte qu'il n'était jamais satisfait d'un texte. Paradoxalement, les affrontements (verbaux) le stimulaient, de sorte qu'il ne redoutait pas la critique des autres. Travailleur infatigable, insomniaque d'habitude, il a amassé des masses de documents pour ses cours et préparé des éditions compliquées de textes pour ses étudiants, au grand dam des secrétaires ahuries. En réalité, il aurait voulu réussir une saisie totale et juste des principaux phénomènes de notre histoire avant de publier, d'où la minceur relative de son œuvre écrite - et son projet de retraite : écrire enfin une synthèse séguiniste de « l'histoire des deux Canadas ».

Autodidacte - il n'avait suivi qu'un cours d'histoire du Canada (celui de Groulx), mais avait beaucoup lu lorsqu'il opta pour un doctorat en cette matière -, il aiguillait la curiosité et l'esprit des étudiants, leur enseignait patiemment les vertus d'une vraie lecture et leur suggérait une multitude de sujets qu'il savait rendre plus passionnants les uns que les autres. Une fois la thèse choisie, il orientait le candidat vers quelques auteurs pertinents. Puis, il lui commandait de bien travailler « aux archives ». Ses étudiants devaient alors se débrouiller comme lui-même l'avait fait, sauf qu'il leur prodiguait encouragements et critiques, au moment [38] de la prise des notes comme à celui de la rédaction des chapitres de thèse. Ainsi, comme tant d'autres étudiants avant et après moi, je n'aurais pu mener ma recherche de maîtrise à bien, n'eut été de l'aide concrète que me consentit Michel Brunet, après que le maître m'eût tracé le sujet de thèse et eût évoqué vaguement les « sources ». Ce n'était pas de l'indifférence. Les détails, là aussi, le lassaient.

Maurice Séguin ne respectait que les esprits forts. Autant il contredisait, arguait, s'entêtait, autant il s'attendait naturellement à ce que ses étudiants agissent de même. Aussi était-il souvent éprouvé par les thèses de ses étudiants et disciples. On eût dit qu'il aurait préféré parfois ne disposer que des documents, tant l'analyse, dans la thèse, lui paraissait faible et inintéressante. Il respectait un point de vue autre que le sien, à condition qu'il fût articulé. Pierre Tousignant et moi-même

¹⁶ M. Brunet, « Guy Frégault », 39.

avons gouré à ces séances de discipline, de dialectique, et y avons beaucoup appris.

II

Grâce à Jean Blain, à Pierre Tousignant et à Michel Brunet ¹⁷, on connaît mieux aujourd'hui l'itinéraire intellectuel de Maurice Séguin. En 1944, il confie à Groulx, dont la forte personnalité l'a marqué, qu'il désire préparer une thèse de doctorat en histoire. Intéressé par le problème de l'infériorité économique des Canadiens français, insatisfait des réponses avancées par Étienne Parent, Errol Bouchette, Édouard Montpetit, Esdras Minville, voire Groulx lui-même, il s'inspire entre autres d'une conférence de Groulx prononcée en 1931 et intitulée « La déchéance incessante de notre classe moyenne, pour aborder le problème de l'agriculture et des Canadiens français dans le siècle suivant la Conquête. Il emprunte [39] à Groulx les thèmes du « sol inaccessible » (rareté réelle ou spéculative) et du « sol improductif, (mauvaises techniques agricoles, épuisement des sois, crise agricole), notions qui ont conduit l'historien national à conclure que la crise agricole des années 1830 a entraîné la prolétarisation des campagnes, prélude à la prolétarisation urbaine au service de capitalistes étrangers.

Séguin développe alors des interprétations supplémentaires qui lui sont propres : entre autres, l'absence de débouchés stables, l'incertitude des marchés ; la faible rémunération que peut apporter la terre à une paysannerie pauvre (il tente même de chiffrer ses revenus moyens). Mais il comprend que le problème réside moins dans la crise agricole que dans le repliement agricole lui-même qui suit la Conquête, idée qu'il relie à une notion de colonisation intégrale empruntée à Esdras Minville ¹⁸ et à l'exemple des colonies américaines. Comme

¹⁷ Voir notes 3, 5 et 6. [Ces notes, de l'édition papier, correspondent aux notes 10, 12 et 13 dans cette édition numérique. JMT.]

¹⁸ Minville s'était interrogé sur les raisons qui avaient amené les Canadiens français à une notion diminuée de la colonisation, soit de la colonisation de peuplement et de mise en valeur d'un territoire à la simple installation d'établissements agricoles sur des terres jusque-là inoccupées. La Conquête, explique-t-il alors, oblige les vaincus à se réfugier en eux-mêmes pour résister

Séguin prend connaissance du texte de Minville en cours de rédaction de sa thèse, celle-ci se clôt, pour ainsi dire, par un rebondissement imprévu : les longs chapitres consacrés à l'agriculture canadienne et à la paysannerie, au marché, aux techniques agricoles, à l'inaccessibilité croissante des terres, débouchent sur une deuxième partie, beaucoup plus courte, qui soutient que le problème de l'agriculture s'avère secondaire par rapport à la question économique prise dans son ensemble.

À l'époque, la conclusion brise radicalement avec les interprétations traditionnelles : pas de salut de la nation par la Providence [40] ou par la clairvoyance des élites laïques et religieuses ; pas d'idéalisation du Régime français ; pas d'apitoiement sur les destructions dues à la guerre ; pas de triomphe ni d'égalité sous LaFontaine et la Confédération, etc. La Conquête n'apparaît plus comme une épreuve destinée à tremper et à épurer la nation canadienne-française ; c'est un procès de déstructuration et de restructuration qui condamne le peuple canadien-français éventuellement minoritaire à l'infériorité socio-économique et politique, voire, à terme, à la provincialisation et à l'atrophie de sa culture.

La Conquête parque les Canadiens dans l'agriculture, écrit-il d'entrée de jeu. Auparavant, sous le Régime français, en période de colonisation intégrale, on constatait l'existence de l'esprit paysan, certes, mais aussi la présence, « chez beaucoup de Canadiens, [d']un esprit commercial et d'entreprise... Proportionnellement à leur nombre... les Canadiens comptèrent, par leurs explorateurs, leurs marchands, leurs coureurs de bois, parmi les grands hommes d'affaires de leur époque en Amérique ¹⁹ ». Or, après la Conquête, le repliement agricole constitue un « bien piètre moyen d'essor économique » : il ne peut que produire de petites épargnes dispersées, « juste de quoi faire vivre au

aux influences assimilatrices. « La population entière est donc refoulée vers la terre. Et la conquête du sol sera désormais et pour de nombreuses générations, l'unique moyen de vie et d'expansion économiques. À partir de ce moment, coloniser, c'est essaimer d'une terre à l'autre... C'est sur cette notion diminuée - mais diminuée pour cause - de la colonisation que nous vivons encore. » (E. Minville, « La colonisation », *L'agriculture* (Montréal, 1943), 275ss).

¹⁹ M. Séguin, *La nation*, 53-54.

jour le jour, dans un état voisin d'une honnête pauvreté un ensemble de petites fermes paysannes ». En pratique,

... à cause du changement d'empire, les Canadiens étaient exclus du grand commerce. L'obligation de commercer avant tout à l'intérieur d'un monde étranger, la difficulté pour les Canadiens de nouer des relations avec les marchands inconnus de la nouvelle métropole ou des autres colonies, opposée à la grande facilité pour les Britanniques d'organiser entre eux les exportations et les importations, autant de causes qui se liguèrent d'abord pour annihiler le commerce extérieur que les Canadiens entretenaient, avant 1760, et même [41] pour les contraindre à délaisser une grande partie du commerce intérieur, principalement dans les branches étroitement liées au commerce extérieur... Des deux mentalités constatées chez les Canadiens avant 1760 : l'esprit de commerce et d'entreprise pour une certaine classe et l'esprit paysan pour d'autres Canadiens, il ne subsistait plus que ce dernier. C'est alors que naquit la légende des Canadiens « paysans dans l'âme et terriens par vocation ²⁰ » !

Les Canadiens deviennent des engagés au service de bourgeois étrangers qu'enrichit le commerce colonial. Désormais, à cause de la perte de leur métropole, ils ne pourraient exploiter les ressources naturelles du pays à leur propre compte. Le succès individuel de quelques personnes ne peut masquer l'échec collectif. Les Canadiens survivront, en partie grâce à leur reflux sur la terre. Mais pour « une collectivité, il n'est pas donné de passer brusquement de la pauvreté paysanne à la grande industrie... [Il faut d'abord] passer par le commerce, afin d'accumuler les capitaux qui financeront ensuite l'industrie ²¹ ».

²⁰ Ibid., 245-246. « Pour Séguin, c'est le métier d'agriculteur lui-même qui dans le contexte géo-économique de la vallée du Saint-Laurent confine non à la « déchéance », mais à une médiocrité séculaire qui plonge ses racines au cœur même de la Nouvelle-France du XVIIe siècle et qui de toute façon, conquête ou pas, devait servir de bouillon propice à la prolétarisation urbaine. » (J. Blain, op. cit., 24).

²¹ M. Séguin, *La nation*, 247.

Séguin précise que les Canadiens ne pourront concurrencer les Britanniques dans l'érection des usines, la construction des chemins de fer, la création des banques, etc. Après la période commerciale, en effet, viendra, dans cette colonie « dite progressiste », l'explosion industrielle. Comme auparavant, aux Britanniques, « la direction et la propriété de la plupart des grandes entreprises, les Canadiens fourniront la main-d'œuvre ». C'est toujours la même infériorité : de commerciale, sous la première génération, elle [42] devient financière, industrielle, commerciale, etc. Ce servage ne découle pas de mauvais traitements ou de l'imbécillité des vaincus, mais d'une « cause inévitable » : « l'occupation britannique, en elle-même, indépendamment des modalités de celle-ci ». Pour éviter cette infériorité des Canadiens, il faudrait que

l'Occupant, pour ne pas leur nuire, se fasse violence afin de leur laisser une place proportionnée à leur importance numérique, qu'il dédaigne les bases stratégiques de Québec et de Montréal et n'exploite pas les ressources de la colonie, pourtant les plus accessibles à l'époque, mais réserve cette zone aux Canadiens pour le jour où ils pourront eux-mêmes la faire valoir. Un tel égard aurait équivalu, pratiquement, à rétrocéder aux Canadiens, non seulement leur territoire, mais aussi de vastes libertés politiques et davantage encore. C'eût été pour les Britanniques, ériger eux-mêmes une barrière étrangère à leur empire nord-américain, venant compliquer la colonisation du Haut-Canada et de l'intérieur ²².

Les Britanniques, ajoute Séguin, ne peuvent exploiter leur conquête et soigner leurs propres intérêts sans fatalement bouleverser la vie économique des Canadiens et en faire des « serviteurs ». Toutefois, le repli agricole amortit temporairement le coup. La masse ne le sentira que lorsqu'elle deviendra prolétaire, lors de l'industrialisation.

En plus du malaise agricole après 1820, les Canadiens souffriront, ce qui est plus grave et existe depuis la Conquête, de « *substitution parce que l'envahisseur les paralyse et accomplit, à leur place, le dé-*

²² *Ibid.*, 250-251.

veloppement intégral du Québec ²³ ». La mentalité paysanne et anti-commerciale des Canadiens, devenue vraie jusqu'à [43] un certain point, est due à la Conquête et aux Britanniques eux-mêmes : non à des actes de persécution, mais à leur existence comme colonisation intégrale au-dessus de celle, brisée, des Canadiens français. En parquant les Canadiens dans la seule agriculture, la Conquête affecte peu à peu leur pensée : « La Conquête leur a légué une conception diminuée de la vie économique » ²⁴ » D'où les illusions subséquentes des Canadiens : par exemple, la suppression des obstacles à la colonisation des terres comme remède à leur infériorité économique, etc. Mais même si les Canadiens avaient compris, soutient Séguin, rien n'aurait changé dans leur infériorité de fait ²⁵. Par ailleurs, dans la lutte de races qui suit 1763, Londres doit choisir, ce qu'il fait en 1840. « Cependant, il ne faut pas oublier qu'une résistance paysanne même limitée, des circonstances heureuses (telle la Révolution américaine) et des erreurs de la part de l'occupant (le séparatisme de 1791, le maintien du régime seigneurial, le fiasco de la colonisation agricole britannique, etc.), ont permis aux Canadiens de s'assurer le contrôle au moins démographique du pays de Québec dont pourtant ils n'habitaient pas, à la Conquête, la vingtième partie ²⁶. »

Ainsi se trouve campée, en quelques pages rapides, l'esquisse de ce qui deviendra peu à peu davantage normatif, concrétisé dans un cours de Normes, et de ce que l'on pourrait considérer comme le point de départ de l'interprétation néo-nationaliste : la Conquête et ses conséquences structurelles, la subordination politique, [44] économique et culturelle des Canadiens français au pays du Québec ; la fin des virtualités collectives ²⁷ de la première colonisation qui, comme les co-

²³ *Ibid.*, 253-254. C'est nous qui soulignons.

²⁴ *Ibid.*, 256. Séguin trouve « des éléments fondamentaux (mêlés à des scories) dans... Minville ... : *développement* économique normal en Nouvelle-France déterminant une structuration sociale appropriée ; démolition par la Conquête des structures économiques (réduites à l'agriculture) et sociales (réduites à la paysannerie et à l'élite cléricale) de la collectivité canadienne, accompagnée d'une dégénérescence des structures mentales qui amène à rechercher inconsciemment un idéal amoindri, frelaté ». (*J. Blain, op. cit.*, 27-28).

²⁵ M. Séguin, *La nation*, 259-262.

²⁶ *Ibid.*, 263-264

²⁷ Jean Blain a déjà traité de la conception organiciste ou « organique » de la colonisation que l'on retrouve dans l'École de Montréal, notamment chez

lonies américaines, aurait pu évoluer *normalement*, dans un autre contexte, vers la constitution d'une nation française en Amérique du Nord ; la provincialisation éventuelle, donc une survivance diminuée comme appendice dans un Canada progressiste et dirigé par la nation *canadienne* ²⁸. À partir et au-delà du problème agricole des Canadiens français entre 1760 et 1850, Séguin dégage « une interprétation globale, solidement articulée de l'histoire du Canada où l'on retrouve, liés les uns aux autres, les facteurs d'économie, de politique et de mentalité ²⁹ ». La pensée trop tranchée de Frégault (« il n'existe plus de Canada ³⁰ »), qui pousse bien au-delà de la notion de médiocre survivance provinciale à perpétuité, et le braquage de l'éclairage sur la « déchéance de la bourgeoisie canadienne-française » par Michel Brunet ³¹, combinés à l'effacement public de Séguin, même chez les historiens, ont fait dériver les débats sur des questions souvent secondaires par rapport à la vision globale de ce dernier.

La crise ne résidait pas uniquement à l'intérieur de l'agriculture. L'explication de l'exode rural, il faut la [45] chercher bien plus loin que dans [une] « terre peu rémunératrice, inaccessible et improductive ». Le grand drame de l'histoire économique des Canadiens n'est pas seulement d'avoir été bloqués dans leur expansion agricole ou d'avoir été un peuple de terriens à qui la terre a manqué... Les Canadiens formaient une nation pour laquelle le développement économique intégral était de règle comme pour toute autre nation. Ce qui leur a manqué, ce n'est pas seulement le sol arable, mais aussi les autres ressources de leur propre territoire avec la possibilité de les exploiter

Frégault. Voir « Économie et société en Nouvelle-France : l'historiographie des années 1950-1960 - Guy Frégault et l'école de Montréal », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 28, 2 (septembre 1974) : 163-186.

²⁸ En particulier, comme le note Blain, pour Séguin « c'est finalement au niveau des structures mentales que l'effet le plus pernicieux et aussi le plus durable de la Conquête se fait sentir ». (« Préface », 30.)

²⁹ *Ibid.*, 31.

³⁰ G. Frégault, *La société canadienne sous le Régime français* (Ottawa, Société historique du Canada, 1954), 15.

³¹ M. Brunet, *La présence anglaise et les Canadiens. Études sur l'histoire et la pensée des deux Canadas* (Montréal, Fides, 1954), 15-112.

commerciallement, l'accès aux capitaux assimilables et le pouvoir de s'industrialiser eux-mêmes, à leur propre compte ³².

En 1947, voire en 1950 ou 1960, on ne perçut pas les brisures profondes, dans la thèse de Maurice Séguin, avec l'historiographie traditionnelle ³³. Même son apport important à l'histoire rurale fut, ignoré par les historiens qui, pour la plupart, n'en prirent connaissance qu'à sa publication, en 1970. D'aucuns se sont contentés de se référer au bref résumé que j'en avais publié dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française* en 1966 ³⁴, plutôt que de recourir à l'original. Finalement, la thèse parut en 1970, aux Éditions du [46] Boréal Express, sous le titre *La nation « canadienne » et l'agriculture*. Aujourd'hui, malgré les développements importants survenus en histoire agraire du Québec, on cite encore cet ouvrage rédigé il y a plus de 35 ans ³⁵. C'est que la thèse comportait plusieurs notions et approches nouvelles : le marché, les revenus de la terre, la superficie fertile dans la zone seigneuriale, etc. Par contre, elle réitérait les thèses traditionnelles sur la mentalité des paysans canadiens, leurs méthodes de culture présumément mauvaises et routinières, bien qu'elle cherchât à relier cette vision au contexte socio-économique (absence de débouchés, coûts de la main-d'œuvre, etc.)

³² M. Séguin, *La nation*, 253-254.

³³ M. Brunet, « Guy Frégault », 32-35 et *Le Devoir*, 8 septembre 1984 ; J. Blain, « Préface ». 25ss. Ce dernier souligne que ce qui a desservi l'enseignement de Séguin, ce furent moins les contradictions que l'ignorance de sa pensée chez les historiens et autres spécialistes : Séguin se situait dans une longue lignée d'historiens nationalistes dont le nationalisme déclamatoire avait lassé les esprits. En outre, Séguin ne diffusait pas sa pensée par l'écrit. De sorte qu'alors même qu'on l'incluait volontiers dans la lignée des répétiteurs, « c'est précisément l'historiographie nationaliste traditionnelle qui allait constituer pour le jeune chercheur, lui-même logicien du nationalisme, l'adversaire le plus coriace, c'est-à-dire celui qui vous encombre... », 31-32.

³⁴ Voir *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 20, 3 (décembre 1966) : 494ss.

³⁵ V.g. voir R.M. McInnis, «A Reconsideration of the State of Agriculture in Lower Canada in the First Half of the Nineteenth Centurp., in D.H. Akenon, prés., *Canadian Papers in Rural History* (Gananoque, 1982), 3 : 9-49 ; aussi J. McCallum, *Unequal Beginnings : Agriculture and Economic Development in Quebec and Ontario until 1870* (Toronto, 1980), *passim*.

III

L'essentiel, on l'a vu, n'était pas là. Les conclusions reposaient sur toute une série de postulats tournant autour de la « normalité » d'une collectivité, idéalement incarnée, selon Séguin, dans l'État-nation, actuel ou virtuel. De 1947 à 1964-65, Maurice Séguin a élaboré une série de concepts pour comprendre la société en général et la nation en particulier. Il les qualifiait de « *normes* ». L'essentiel en était déjà explicité vers 1954-1957. Par la suite s'y ajoutèrent diverses nuances et précisions ainsi qu'une meilleure articulation des parties. Les Normes furent distribuées aux étudiants sous forme de polycopié vers 1965³⁶. Déjà, en 1956, l'auteur [47] en avait livré une brève esquisse à la Société historique du Canada³⁷. Puis, il en avait tiré une interprétation rapide de l'évolution historique de l'idée d'indépendance lors de trois conférences diffusées sur les ondes de Radio-Canada, en mars et avril 1962. Ces textes furent publiés d'abord dans la revue *Laurentie*³⁸, avant de paraître, enrichis de notes, au Boréal Express en 1968 sous le titre de *L'idée d'indépendance au Québec. Genèse et historique*. Enfin, les notes de cours de Maurice Séguin ont inspiré plus d'une synthèse, dont celle de Denis Vaugeois³⁹. L'auteur exposera sa propre synthèse dans une collection française qui n'a eu ici qu'une très faible diffusion⁴⁰.

Le premier paragraphe de *L'idée d'indépendance [...] synthétise les conclusions qui ressortent des 64 pages serrées des Normes, pages à simples interlignes et en style presque télégraphique.*

³⁶ C'est la version de 1965-1966 qui est utilisée ici sous le titre *Normes* (absent de la page couverture miméographiée).

³⁷ M. Séguin, « La notion d'indépendance dans l'histoire du Canada », résumé dans Société historique du Canada, Rapport de l'Assemblée annuelle, Ottawa, 1956, 83-85.

³⁸ *Laurentie*, 119 (juin 1962) : 964-996.

³⁹ D. Vaugeois, *L'union des deux Canadas. Nouvelle Conquête ? 1791-1840* (Trois-Rivières, 1962).

⁴⁰ M. Séguin, « Le Québec » in *Québec-Canada* (Paris, 1973), coll. « L'humanité en marche », 22 (1973) : 43-167.

L'annexion politique, dans une économie moderne et dynamique, entraîne inévitablement la subordination économique. L'infériorité politique et l'infériorité économique se conjuguent en s'aggravant. La culture elle-même, au sens le plus général du terme, intimement liée aux réalités politiques et économiques, est fortement perturbée au point qu'on ne peut même pas parler, pour le peuple minoritaire, de véritable autonomie culturelle. Pour cette école indépendantiste, l'indépendance politique complète est absolument nécessaire. Elle est à rechercher en elle-même comme un [48] bien et elle est considérée comme un moyen irremplaçable pour assurer une maîtrise suffisante de la vie économique et culturelle. ⁴¹

On reconnaît, dans ce texte, l'interdépendance de toutes les facettes d'une société et le rôle primordial que joue, pour Séguin, l'instance politique dans la construction d'une colonie et son évolution vers la « maturité ».

La thèse séguiniste, au cœur du néo-nationalisme, émerge, faut-il le préciser, en plein duplessisme. Qu'est-ce à dire ? Au cours de ces années, le nationalisme traditionnel, encore dominant, persiste à célébrer le pacte égalitaire que serait la Confédération, la liaison langue-religion-nationalité, le passé, le présent et l'avenir ruraliste, les lois, la langue et la religion comme constituant l'essence de la nation. Maurice Séguin participe pleinement au bouillonnement des idées qui, au cœur de transformations socio-économiques profondes, préparent la Révolution tranquille. Mais il ne s'attaque pas qu'au traditionalisme, mais à la notion prédominante et tronquée du national. Au cours de ces années 1945-1955 / 1960, les jeunes intellectuels, tributaires de différentes occupations et idéologies, sapent l'ordre établi, c'est-à-dire les valeurs agraires et étroitement religieuses, le nationalisme conservateur et défensif, l'immobilisme idéologique et social, la corruption et l'inaction du gouvernement provincial. Or, l'aspiration à la sécularisation et à la démocratisation de la société québécoise passe, pour la

⁴¹ M. Séguin, *L'idée d'indépendance*, 10.

plupart, par le rejet du nationalisme, identifié au conservatisme et au duplessisme.

Séguin heurte ces conceptions de plein fouet en prônant la nécessité de la liberté collective tout autant que celle des libertés individuelles ; en osant réfuter le mythe de l'égalité entre une majorité bien nantie et une minorité subordonnée au sein d'un même État fédéral et démocratique ; en ridiculisant l'appel alors fréquent à l'héroïsme et au dépassement collectif permanent ; en [49] affirmant que la culture ne peut se dissocier de la vie globale d'une société, que la nation « normale » doit s'exprimer et se réaliser par un agir suffisamment autonome à tous les niveaux (politique, économique, social, culturel), que cette conduite par soi, en tout, dépasse de beaucoup en importance la manière de cet agir ou, en d'autres mots, que la langue et les coutumes qui distinguent comptent moins que ce qui pourrait rendre le Canada français semblable aux autres nations, à savoir une existence autonome, séparée. Or, autre point de friction, Séguin souligne simultanément la nécessité et l'impossibilité de l'indépendance - d'où l'épithète de « pessimiste » accolée à l'école néo-nationaliste par plusieurs spécialistes des sciences sociales. Dans ce cadre conceptuel, il reste aux Canadiens français du Québec (pas encore devenus des « Québécois ») d'arracher la plus grande autonomie possible à l'intérieur de la Confédération comme remède partiel à une maladie incurable : la subordination, le remplacement, la diminution ⁴².

Les *Normes* se présentent comme un ensemble de réflexions sur le phénomène national. Elles n'ont rien d'ethnocentrique, contrairement aux légendes qui circulent sur Séguin. Elles abordent plutôt de haut, sous forme de constats de sens commun et d'intuitions brillantes, la logique de la construction d'une nation, de toute nation, et des relations entre nations, en particulier dans des milieux composites où se côtoient une majorité et une minorité. Père du néo-nationalisme et sans doute de l'expression la plus achevée du nationalisme « intégral » canadien-français, Séguin expose systématiquement ses « normes », comme s'il élucidait les mystères d'un phénomène naturel lointain. Sa

⁴² Voir J.-P. Wallot, « L'histoire et le néonationalisme des années 1947-1970 », in G. Rocher et al., *Continuité et rupture. Les sciences sociales au Québec* (Montréal, 1984), 111-116 ; M. Brunet, « Mes années de formation, le révisionnisme de la décennie de 1950 et mes engagements », *ibid.*, 45-50.

logique implacable érige un « modèle » explicatif qui veut rendre presque superflue une histoire détaillée des deux Canadas, tant il dessine clairement les lignes d'évolution.

[50]

L'introduction aux *Normes* insiste sur la nécessité de s'intéresser avant tout aux phénomènes primordiaux en histoire : en effet, cette approche constitue, « pour ceux qui ne sont pas des professionnels de l'histoire, la seule histoire importante et irremplaçable » (p. 1). Puis, elle passe en revue les interprétations « traditionnelles et majoritaires » (égalité politique dans un régime fédéral, inégalité corrigible sur le plan économique, etc.) et les interprétations « traditionnelles... mais minoritaires » (possibilité d'obtenir l'indépendance politique, etc.) pour leur opposer une synthèse supprimant et jumelant des aspects des deux écoles. Cette synthèse nouvelle, nous avertit l'auteur, ne repose pas sur des documents nouveaux, mais sur une « confrontation plus rigoureuse des grands faits déjà connus de l'histoire des deux Canadas et... une application cohérente d'un système surveillé de normes concernant la façon de concevoir le déroulement de la vie politique, économique et culturelle d'une collectivité » (p. 3). Il n'y a là rien d'étonnant : tous les historiens choisissent les documents, les interprètent et reconstruisent le passé en fonction de normes inconscientes ou explicites, d'une vision du monde qui, étant inévitable, exige une explication. En ce sens, Séguin devance de quelques décennies ses collègues québécois et canadiens. L'introduction s'achève sur des considérations concernant l'objectivité, la sincérité et le respect de la vérité.

La première partie des *Normes* se déploie en plusieurs volets : vie et condition de vie (de l'homme et de la société en général), dynamique intégrale de la société (forces politiques, économiques, culturelles et leur interaction), sociologie du national (rapports entre les sociétés civiles), rapports entre le national et le social, rapports entre l'Église et l'État, formation des nations par la colonisation intégrale.

C'est dans le premier chapitre (« Vie et conditions de vie ») que se trouvent définis plusieurs postulats ou concepts clés qui sous-tendent toute l'interprétation séguiniste. Pour les individus comme pour les collectivités, vivre, c'est agir par soi, en collaboration avec les autres, mais dans l'autonomie. Une société est vivante dans la mesure où elle peut agir par soi comme *collectivité*.

[51]

L'AGIR (par soi) COLLECTIF est l'action concertée et organisée d'un certain nombre d'individus amenés à se grouper en société, à former équipe naturellement ou artificiellement, inconsciemment ou lucidement, volontairement ou involontairement à l'origine, spontanément ou par la force des choses, intégralement ou graduellement, et qui trouvent la liberté et les moyens d'exécuter, par une minorité ou par la majorité ou la totalité (de ces individus) dans leurs propres cadres, sous leur direction, grâce à leur initiative, les multiples activités qui constituent la fin de cette société. (p. 11.)

En somme, affronter ses problèmes internes et externes, les résoudre soi-même, en tirer expérience, dynamisme, richesse d'être, liberté. Ce postulat est à la base de toute l'interprétation séguiniste et de ses *Normes*. Sans cette autonomie, c'est le remplacement par une autre collectivité dans son propre agir collectif, donc une « *oppression essentielle* », second postulat qui découle du premier : l'agir par soi collectif permet l'enrichissement, l'épanouissement de ses virtualités (intelligence, volonté, expérience, etc.)⁴³. La « privation, le remplacement de l'agir (par soi) collectif équivalent à une oppression essentielle », distincte d'oppressions accidentelles (persécution, abandon, etc.)

Oppression essentielle : dès qu'une collectivité remplace, par son agir collectif, l'agir collectif d'une autre société, cette substitution ou ce remplacement (total ou partiel) est, ipso facto, diminution ou privation d'être, [52] perte d'expérience, d'initiative et de possibilité d'accumuler des habitudes pour la collectivité

⁴³ Dans ses cours, Séguin utilisait l'exemple d'une équipe de hockey : ainsi, les Maple Leafs de Toronto jouant sur la glace et à la place des Canadiens de Montréal, au Forum. Les talents des joueurs de la seconde équipe, individuellement et collectivement, se trouveraient toujours là, toujours virtuels, mais ne pourraient jamais s'épanouir, même si les profits de la joute lui étaient versés. Parfois, Séguin utilisait aussi l'exemple du lion et du mouton dans un même pré, etc.

remplacée. Cette substitution, en elle-même, indépendamment de ses modalités, constitue une oppression inévitable, nécessaire, essentielle, qui tient à la nature même de la vie, laquelle est agir (par soi). (p. 13)

Dans une société, chaque facteur, *chaque aspect de la vie collective est essentielle à l'équilibre*, à la santé de l'ensemble, et est donc irremplaçable. Ce troisième postulat de Séguin vise un certain nationalisme pour qui seule compte la culture, les affaires d'État et l'économie passant pour des champs d'action « neutres » susceptibles d'être partagés avec « l'autre » nation. Une sous-section traite ensuite de la dureté de la condition humaine (individuelle, collective) ; une autre, du « rendement limite » - « Il n'y a jamais de rendement collectif maximal... se méfier de la légende tenace de l'âge d'or... » -, de l'inégalité (individuelle, sociale, sociétale), de la prépondérance de la plus grande force. Sur ce dernier Point, les constats de Séguin contredisent carrément l'idéalisme libéral alors en vogue dans *Cité libre*. « En histoire, on ne doit pas s'imaginer que l'inégalité et la lutte des individus, des classes et des nations (ainsi que la prépondérance de la force) auraient pu et pourraient être supprimées avec un peu d'intelligence, de bonne volonté... [Elles] sont l'essence même de la création, avant l'apparition de l'homme... » (p. 16). Une autre section récuse le déterminisme, mais circonscrit les limites de l'intervention de l'intelligence et de la volonté. Enfin, Séguin clôt le chapitre par un acte de foi en l'existence de « lois » régissant l'évolution des sociétés, d'une certaine permanence de la nature humaine.

Le chapitre II, l'un des plus intéressants et des plus modernes par son approche conceptuelle (voisine des schèmes marxistes), traite de la *dynamique intégrale* (interne) *de la société*. Il identifie sept facteurs (aspects démographique, géographique, économique, sociologique, politique, scientifique, artistique), qu'il ramène à quatre (le nombre, la richesse, l'organisation, la culture), puis à trois : l'économique, le politique, le culturel, les deux premiers constituant la « civilisation matérielle », le dernier, la « civilisation [53] culturelle » (p. 18ss). De longs développements illustrent l'interaction entre ces différents facteurs dans toute société vivante et l'unité indispensable du processus vital de la société. Autre scandale à l'époque, il conclut que la vie, tout autant et même davantage que l'école, nourrit la culture et la dynamise. Cer-

tes, il faut éviter de surestimer ou de sous-estimer un des facteurs. Force exemples contemporains jaillissent sous sa plume : l'agriculture, la culture artistique, l'antiétatisme, le provincialisme « de ceux qui croient qu'une « nation » peut se contenter d'être province » (p. 24). Conclusion ? « La société civile, une collectivité est un organisme 'un' où l'on distingue des aspects intimement liés les uns aux autres... C'est un tout complexe, un réseau d'habitudes (expérience, initiative), de traditions, de capitaux, de techniques politiques, sociales, économiques et culturelles... » (p. 24).

Le chapitre III s'intitule « La sociologie du national ». Il étudie les rapports entre les sociétés civiles ou les groupes ethniques. Séguin y définit la nation au sens général ⁴⁴, au sens étatique, au sens sociologique ou culturel, pour s'arrêter sur la *nation au sens « INTÉGRAL »*. Celle-ci doit pouvoir posséder un *agir (par soi) collectif* dans tous les domaines, car il est « NÉCESSAIRE » dans tous ses aspects : il est un bien en soi, tout comme l'oppression essentielle constitue un mal en soi (p. 26). D'où Séguin infère que « la MAITRISE de l'agir collectif l'emporte en valeur sur la MANIÈRE d'agir » (i.e. les lois, les mœurs, la langue, la religion, etc.) « Le plus IMPORTANT est ce qui est SEMBLABLE : pour toute nation, la maîtrise, l'agir (par soi) en pol., écon. et cult... Être DISTINCT avant d'être DIFFÉRENT : il faut exister séparément d'abord (avant d'avoir une personnalité collective). Des nations distinctes [54] ont la même langue ou les mêmes lois... La MANIÈRE d'être sort de l'EXISTENCE. » (p. 27).

Après avoir défini différents types de nationalisme (politique, économique, culturel), Maurice Séguin en arrive à la définition suivante de ce phénomène « naturel », de cette tendance générale de toute société à tenter de maîtriser sa vie collective selon sa fin propre : « c'est - pour un groupe ethnique qui se reconnaît distinct - la recherche (s'il ne l'a pas), l'affirmation (s'il la possède), la défense (s'il la croit mena-

⁴⁴ « La NATION au sens le plus GÉNÉRAL : la nation ou nationalité est un groupe humain qui en est arrivé à se reconnaître DISTINCT pour de multiples raisons, très variables, pas toutes nécessaires à la fois, par exemple : une commune origine, selon la croyance acceptée et qui se perd dans le temps, une commune langue, des traditions communes ou une même histoire, l'occupation d'un même territoire, un impératif géographique, un accident historique, un partage dynastique ou un découpage impérialiste aux effets durables, etc. » (p. 25).

cée), de la MAÎTRISE de sa vie politique, économique et culturelle » (p. 27). Il s'agit donc d'un phénomène « *constant* » lié à la nature même de la vie organisée. « Tout nationalisme complet est séparatiste », mais non isolationniste, puisque la coopération *internationale* s'effectue entre nations. Séguin ne peut s'empêcher, ici, de décocher quelques flèches aux historiens anglo-canadiens : « Il n'existe pas deux sortes de vrai nationalisme normal (maître chez soi), un '*broad*' et un '*narrow nationalism*' » (p. 27). Puis, l'auteur réfléchit sur les notions d'indépendance et de souveraineté, de nationalisme et de conservatisme, de patriotisme et de nationalisme.

Séguin distingue les accrochages entre nations ou les défaites superficielles, c'est-à-dire des défaites momentanées aux effets surmontables, de la « défaite fondamentale » (p. 30), quand « la nation vaincue ne peut plus, dans son ensemble ou dans sa majeure partie, retrouver la maîtrise de sa vie (pour toujours ?) » (p. 30). Souvent, les nations existantes se sont façonnées dans le creuset de l'assimilation d'une multitude de collectivités qui auraient pu aspirer à leur indépendance et l'ont souvent recherchée. L'auteur étudie ensuite l'infériorité de voisinage, la subordination de voisinage (« nation satellite »), la subordination sur place (« nation annexée »). Cette dernière est « une communauté distincte (nation au sens sociologique) *qui se sait distincte*, qui a *conscience de sa nationalité*, mais qui est forcée « d'exister », de vivre tant bien que mal, comme minorité permanente, sous un système politique souverain dominé par un autre peuple majoritaire ou par un groupe d'autres peuples formant la majorité constante » (p. 32). Les types d'annexion peuvent aller de l'annexion politique à l'annexion économique ou aux deux.

Une longue section sur le fédéralisme analyse les diverses [55] sortes de fédérations ou de confédérations. Puis, elle scrute le partage des compétences dans une union fédérale à deux. Dans l'optique indépendantiste de Séguin, le fédéralisme à deux, comme au Canada, entraîne une subordination constante de la minorité provincialisée : la majorité décide dans toutes les questions « nationales » et s'ingère constamment dans les affaires de la minorité provincialisée. « Il n'y pas d'égalité possible entre la NATIONALITÉ MAJORITAIRE et la nationalité minoritaire dans TOUTE vraie UNION FÉDÉRALE : pas d'égalité de droits (de permissions), pas d'égalité de possibilités (de moyens) » (p. 35). C'est la majorité qui jouit de la souveraineté et qui agit par

elle-même collectivement et majoritairement à tous les paliers : au gouvernement central et au plan régional. Pour la nation minoritaire, « il y a *oppression essentielle* appauvrissante (remplacement de l'agir collectif), directement (diminution de droits et de moyens, d'expérience, d'initiative, d'habitudes, etc.) et indirectement (à cause de l'interaction des facteurs, vie politique, économique et culturelle « provinciale ») » (p. 37).

Après diverses considérations, Séguin distingue les libertés individuelles de la liberté collective. Or, on ne peut démontrer scientifiquement qu'il vaut mieux, pour les individus d'une collectivité donnée, que celle-ci soit indépendante ou annexée à une nation plus riche et plus évoluée. Et certes, « mieux vaut être bien annexé que mal annexé... » (p. 39). Mais être « annexé à une NATION INDÉPENDANTE, c'est quand même être annexé, être gouverné (partiellement ou totalement) par une autre nation, *aussi longtemps que dure* la conscience d'être une nation distincte. Sinon, *indépendance* et *annexion* seraient des synonymes » (p. 39). Enfin, l'annexion conduit à la provincialisation, à l'assimilation (bien plus l'agir par et dans l'autre que la perte de la langue, etc.), à moins que la collectivité ne se trouve « coincée », i.e. « ne pouvant accéder à l'indépendance, ne pouvant se fondre dans l'oubli de l'assimilation totale. Ces nationalités sont « condamnées » au supplice de la 'survivance' » (p. 40). Vivre comme un appendice ne peut engendrer une vie enrichissante. La nation minoritaire devient un milieu diminué, écartelé, appauvri, bien que des individus réussissent parfois à s'en sortir, généralement en s'assimilant à l'autre. Séguin traite ensuite de l'optique impérialiste, puis de [56] l'optique fédéraliste, pour distinguer les diverses significations de l'assimilation et de l'annexion. Une dernière section se penche sur l'organisation interminable et ses implications pour les nations.

Le chapitre IV examine brièvement les relations entre le national et le social, deux aspects nécessaires de la vie d'une même communauté. Tout en reconnaissant l'existence de conflits sociaux et de conflits nationaux, Séguin rejette la prétention de tout réduire à des conflits sociaux et l'élimination des affrontements nationaux. « Une collectivité dominée par les chefs du prolétariat a autant besoin du national qu'une société capitaliste ... » (p. 51). Le nationalisme ne peut être « la propriété de telle classe sociale » à travers le temps. Ce pan du schème

séguiniste aurait eu avantage à s'enrichir d'apports extérieurs. C'est le moins développé.

Le chapitre V analyse les rapports entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique, rapports qui ont marqué l'histoire du Québec au plus haut point, surtout aux XIXe et XXe siècles : pouvoirs et prétentions de chacun des deux ordres, union ou séparation des deux puissances, etc.

Enfin, dans le chapitre VI, Séguin explicite les notions de *colonisation d'exploitation* et de *colonisation* de peuplement, les deux formes pouvant exister simultanément sur le même territoire. Puis, il aborde la seconde sous un triple aspect : 1) la cause ou la « nation-mère » ; 2) l'association entre la cause et l'effet ; 3) l'effet ou la « nation-fille ». Dans la colonisation intégrale, « une nation, un *tout* organique intégral (gouvernement et peuple)... se projette à tous les paliers, dans tous ses rouages, pour former un autre *tout* organique intégral (gouvernement et peuple). Coloniser au sens normal du mot, c'est implanter, nourrir - protéger, défendre -, développer au moyen d'individus... de cadres... de richesses civilisatrices déjà accumulées dans la MÉTROPOLE (capitales, techniques, outillages, savoir-faire administratif, militaire, culture intellectuelle, etc.) » (p. 55). Dans la colonie comme dans la métropole s'impose la même exigence : nécessité du nombre, de la richesse, de l'organisation politique, de la culture, bref d'un développement équilibré. D'une phase où la métropole est l'unique agent de colonisation, on passe à une phase où la colonisation est devenue œuvre conjointe et enfin, à la phase où la colonie peut s'affirmer [57] comme seul agent émancipé et autonome, comme *nation indépendante* (p. 57).

La seconde partie des *Normes*, beaucoup plus brève (p. 59-64), ne fait qu'appliquer à l'évolution historique canadienne les postulats et concepts énoncés dans les chapitres antérieurs. Ainsi, dans « l'optique nationaliste intégrale », la situation du Canada sous le Régime français n'est « pas idéalisée - mais revalorisée » :

C'est la seule époque de son histoire où le nationalisme (séparatiste) des Canadiens (français) s'enracine pleinement dans la réalité. Pendant plus de cent ans, les Canadiens (d'origine française) vivent *seuls* dans un État *séparé*... Aussi longtemps

que ce Canada demeure « seul », aussi longtemps que la cause de sa naissance comme colonie et le garant de son épanouissement comme nation, la MÉTROPOLE FRANÇAISE, se tient derrière lui pour le protéger militairement, pour le coloniser avec ses hommes, ses capitaux, ses techniques, ses institutions, etc., ce CANADA est apte à devenir une NATION normale. (p. 59)

Certes, le Canada de 1700 *ou* même de 1750 ne constitue pas une nation moderne, complètement équipée. Il est une « colonie », sous la juridiction d'une « métropole NATURELLE et à *distance*. Ce pouvoir extérieur cesserait un jour *nécessairement si* la France réussissait sa colonisation » (p. 60). Le Canada a aussi besoin des capitaux, des colons, des techniques en provenance de la France ou d'ailleurs. La virtualité de l'obtention du statut de nation subsiste toujours. Mais cette colonisation doit résister aux pressions de la colonisation britannique, 20 fois plus peuplée, plus riche, plus puissante.

La Conquête, puis la Cession, « c'est la fin de la projection française : il n'y aura pratiquement plus de colons, de capitaux, etc., pour soutenir, alimenter directement cette jeune nation d'Amérique. Le Canada (français) subit une « désorganisation » politique et économique. Il n'y a plus d'État *colonial* franco-canadien. Il n'y a plus d'Économie *coloniale* franco-canadienne.

[58]

Des Canadiens (fr.) continuent à exister sous une *autorité politique* anglaise. Des agriculteurs et des marchands canadiens (-fr.) survivent dans un système économique anglais » (p. 62). Bien plus, le Canada est soumis à une « AUTRE colonisation » (p. 63). Maintenant, c'est la projection et la protection par la Grande-Bretagne qui enfante, nourrit et défend un deuxième Canada, anglais celui-là ⁴⁵. Suffisamment en-

⁴⁵ « C'est une catastrophe qui arrache cette jeune colonie à son milieu protecteur et nourricier et l'atteint dans son organisation comme peuple ou comme nation en formation. Le Canada français ne sera plus seul. Sur le même territoire, dans ce Québec même, naît une autre colonisation, anglaise cette fois, colonisation qui s'imposera dès l'origine par sa suprématie politique et économique et qui finalement consolidera ces suprématies par le nombre en devenant la majorité (vers 1840). » (p. 64)

racinés, les Canadiens lutteront contre cette nouvelle colonisation et devront éventuellement, comme minorité annexée, apprendre à coexister avec et sous elle.

Au cours de ses 35 années d'enseignement, Maurice Séguin a non seulement enseigné ses *Normes* et brossé des tableaux synthétiques de l'histoire du Canada qui s'en inspiraient. Il a aussi accumulé une masse monumentale de documents divers, dirigé plusieurs dizaines de mémoires et de thèses, donné des cours et des séminaires parfois très spécialisés, où l'étude de la presse anglophone, du *Rapport Durham* ou de la correspondance des gouverneurs (par exemple, nous devions étudier dans la série des *Documents constitutionnels* publiés par les Archives publiques du Canada), permettait à cet historien un va-et-vient essentiel entre la problématique et les sources.

On peut regretter que Maurice Séguin ne se soit pas inséré dans le réseau des sciences sociales, n'ait pas confronté ses *Normes* à des schèmes conceptuels comparables ou plus généraux qui auraient pu enrichir le sien, le faire évoluer, le faire connaître. D'aucuns ont cru que son trop grand respect pour Groulx, à qui il devait son entrée à l'Université de Montréal, l'a empêché de contredire ouvertement son maître sur les plans conceptuel et historique. Groulx est mort en 1967. Mais Séguin souffrait déjà [59] d'insomnie chronique et d'ulcères. Est-ce la raison de cet étrange renfermement scientifique qui contrastait tant avec son prosélytisme aguerrri auprès de ses collègues immédiats et de ses étudiants ? Était-ce sa timidité, sa répugnance à commettre des écrits inachevés et imparfaits ? Chose certaine, Séguin n'a jamais redouté la contradiction : pendant des décennies, il a multiplié les affrontements intellectuels. En tout état de cause, ce furent d'anciens disciples, tels Gilles Bourque, Pierre Tousignant et d'autres ⁴⁶, qui fécondèrent le modèle original par des apports marxistes ou par l'histoire comparée. D'autres ont retenu des dimensions majeures de son échafaudage conceptuel (la colonisation intégrale, les liens impériaux, l'infériorité structurelle), tout en se délestant de pans non moins im-

⁴⁶ G. Bourque, *Classes sociales et question nationale au Québec, 1760-1840* (Montréal, 1970) [Livre disponible dans [Les Classiques des sciences sociales](#). JMT.] ; P. Tousignant, *La genèse et l'avènement de la Constitution de 1791*, thèse de doctorat, manuscrite, Université de Montréal, 1971 ; *idem*, « Problématique pour une nouvelle approche de la Constitution de 1791 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 27, 2 (septembre 1973) : 181-234.

portants de sa pensée et surtout de cette logique radicale, fermée, qui en venait presque à nier l'histoire en la faisant tenir tout entière dans quelques postulats généraux.

* * *

Après ce bref tour d'horizon qui ne rend pas justice à la richesse et à la solidité du paysage intellectuel construit patiemment par Maurice Séguin durant 35 ans, on peut s'interroger sur la modernité de son œuvre, sur sa pertinence aujourd'hui. Il est probable que l'orientation idéologique et politique actuelle, au Québec, repoussera dans l'ombre, du moins pour un temps, les [60] notions fondamentales que Séguin a élaborées sur le nationalisme intégral : l'agir (par soi) collectif, l'annexion, l'oppression essentielle, etc. Curieusement, ces concepts, répandus dans les années 1960 par des enseignants et des penseurs politiques, n'ont guère servi lors du référendum de 1980 : les débats, alors, ont effleuré les questions essentielles, s'accrochant à ce que Séguin aurait appelé les « accidents » (le bon ou le mauvais gouvernement, à Québec et à Ottawa, la tendance centralisatrice du gouvernement fédéral d'alors, la nécessité d'une seule politique sociale, etc.). Il est permis de penser qu'à long terme, l'approche conceptuelle, à la Séguin, rajeunie et renouvelée, aura un impact plus durable que les arguments politiques et partisans.

Fait plus important pour les historiens, Maurice Séguin a exposé des générations d'étudiants, pour la première fois, à un « modèle » historique, à un schéma conceptuel articulé et explicatif de l'histoire du Canada. L'explication de ses postulats, leur systématisation, voilà aussi une approche novatrice en son temps et encore aujourd'hui. À vrai dire, trop d'historiens refusent encore d'amorcer semblable démarche et de faire accéder leurs préjugés ou leurs préconceptions au stade de l'explicitation indispensable à toute démarche scientifique.

Dans son schéma, Séguin découpe la réalité sociale dans les trois grandes dimensions (l'économique, le politique, le culturel) qui correspondent, grosso modo, aux découpages utilisés par diverses écoles de pensée contemporaines. Toutefois, contrairement au marxisme, par exemple, il situe l'instance première au niveau politique, du moins

dans la perspective d'une nation coloniale en construction. En ce sens, sa pensée ne pouvait que trouver des échos, des correspondances dans les projets des bâtisseurs de la Révolution tranquille et des concepteurs de l'État québécois contemporain.

Enfin, pour Séguin, l'histoire n'achevait jamais de s'étayer, selon la belle expression de Jean Blain ⁴⁷, de se raffiner, de se modifier. [61] Il considérait que l'historien contemporain devrait « constamment faire appel, pour choisir, juger, retenir, coordonner et hiérarchiser les multiples faits, à des conceptions que lui fourniront les sciences politiques, économiques, sociales, la géographie, à tout un ensemble de normes très vastes et jamais totalement maîtrisé ⁴⁸ ».

Maurice Séguin a été un véritable maître. Non au sens d'un dominateur qui se serait fait entourer de disciples complaisants et sidérés : il aimait trop la vie et la contradiction. Mais au sens où il a formé des centaines, voire des milliers d'étudiants qui ont distillé de sa pensée des éléments de compréhension du passé et du présent, une façon de considérer de manière critique leurs propres conceptions et celles des autres, au sens également d'un certain détachement face aux oppositions, d'une lucidité sans cesse en éveil et finalement, malgré les bourrasques occasionnelles, du respect et de l'admiration contenue face au travail sérieux de ses collègues, même ceux qui « déviaient » ou pensaient différemment de lui. Il est malheureux qu'il soit disparu avant d'avoir donné le fruit enfin mûr de ses longs travaux.

⁴⁷ J. Blain, « Préface », 17.

⁴⁸ M. Séguin, *Normes*, 4.

[62]

**Maurice Séguin, historien du pays québécois
vu par ses contemporains
suivi de : *Les normes de Maurice Séguin.***

Deuxième partie : L'historien

4

La genèse de l'interprétation
du maître à penser de
l'École néo-nationaliste

Pierre Tousignant

[Retour à la table des matières](#)

Le premier et principal intérêt de cette étude analytique est de re-tracer le cheminement intellectuel de Maurice Séguin en remontant aux sources de sa conceptualisation d'un modèle de synthèse interprétative de l'histoire nationale des « DEUX CANADAS ». Une telle analyse rétrospective s'impose du fait même que cette conceptualisation donna lieu à l'élaboration d'un système de « normes » qui constitue la partie la plus fondamentale de l'œuvre de cet historien, grâce à laquelle il s'affirma comme le maître à penser de l'École néo-nationaliste.

Il importe d'abord de savoir que Maurice Séguin demeura le fidèle héritier de l'approche historique de Lionel Groulx qui était essentiellement axée sur la problématique du national. Le sort de la collectivité canadienne-française, à travers les aléas de son histoire, resta toujours

au cœur de ses préoccupations d'historien. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher la réelle et profonde démarcation par rapport à l'héritage groulxiste : dans la conceptualisation d'un modèle d'interprétation historique fondé sur un choix de « normes » que Séguin érigea en système afin d'opérer une véritable mutation des valeurs nationales pour les rendre plus conformes aux besoins et aux réalités de la société québécoise contemporaine. Loin de vouer son enseignement à la glorification de « Notre Maître [63] le passé » et à la préservation des valeurs traditionnelles, Maurice Séguin opta résolument pour des valeurs nationales qui, dans les années 1950, annonçaient les grands enjeux de la Révolution tranquille et indiquaient la voie de la modernisation de l'État québécois.

Le concept d'État-Nation revêt une importance capitale dans la problématique néo-nationaliste. L'État national indépendant représente la suprême incarnation des aspirations de la nation. Il est perçu comme l'indispensable garant du développement et de l'épanouissement de toute nationalité et ce cadre protecteur apparaît d'autant plus vital que la représentation du combat pour l'existence nationale s'inspire du modèle darwinien de « la lutte pour la vie ». Maurice Séguin a toujours attribué une valeur primordiale au facteur ethnique en le considérant comme une force déterminante de cohésion sociale qui engage les humains à se regrouper en communautés nationales et à lutter pour la défense et la sauvegarde de leur vie collective. Et ce grand combat, dans l'histoire des peuples, ne se résout que par la domination des uns et l'annexion ou l'assimilation des autres.

La place centrale qu'occupe la Conquête de 1760 dans la problématique néo-nationaliste renvoie précisément à ce choix de valeurs nationales qui servirent d'assises conceptuelles au système de « normes » du maître à penser. La conquête anglaise eut pour conséquence de mettre en « concurrence vitale » sur un même territoire deux collectivités nationales distinctes qui devaient inévitablement entrer en lutte : l'une pour assurer sa domination, l'autre pour préserver sa survie. Dès le moment où le Canada devint ouvert à la colonisation britannique, le sort de la « nation canadienne » se trouva pour ainsi dire scellé et le peuple conquis fut irrémédiablement condamné à la survivance.

Si dans l'optique groulxiste, l'enracinement dans le milieu rural, après 1760, contribua à prémunir la nationalité canadienne-française

contre les dangers de l'assimilation, du point de vue néonationaliste, il s'agissait d'un « repliement » sur la terre qui réduisit le peuple conquis à la vocation agricole alors que les conquérants britanniques envahissaient les autres secteurs de la vie économique. Voilà qui nous ramène à la genèse de l'interprétation [64] séguiniste de la Conquête de 1760 dont nous pouvons retracer les linéaments dans sa thèse doctorale.

C'est au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale que le jeune Maurice Séguin soutenait sa thèse doctorale intitulée « La 'nation canadienne' et l'agriculture » dont il précisait ainsi l'objet dans sa préface : « un essai d'histoire économique qui tente de réunir et de confronter TOUS les facteurs qui ont influencé la vie agricole des paysans du Québec, entre 1760 et 1850 ⁴⁹ ». L'orientation de sa recherche doctorale, Séguin l'avait trouvée dans l'œuvre de son maître Groulx qui, au moment où le monde capitaliste nord-américain était secoué par la plus grave crise économique de son histoire, entretenait son auditoire du Cercle universitaire de Montréal du très sérieux problème de la prolétarianisation de la masse paysanne canadienne-française. Prononcée le 5 décembre 1931, la conférence de Groulx fut publiée sous le titre de « La déchéance incessante de notre classe moyenne » ⁵⁰. Pour expliquer ce qu'il qualifiait de « désolant acheminement des petits propriétaires agricoles vers le prolétariat », le conférencier exposait comment, vers le milieu du dix-neuvième siècle, l'agriculture au Québec avait sombré dans un « état pitoyable » et engendré la misère de la paysannerie qui, dans un milieu replié sur lui-même, s'était trouvée aux prises avec un sol inaccessible (par manque de terres) et un sol devenu improductif (par l'usage de méthodes de culture routinières). Cette crise du monde agricole avait entraîné un exode rural dont l'inexorable aboutissement fut la prolétarianisation des fils de paysans, d'abord dans les chantiers d'exploitation forestière puis dans les usines des villes.

⁴⁹ Rappelons que cette thèse doctorale fut soutenue le 14 novembre 1947 à la Faculté des lettres de l'Université de Montréal.

⁵⁰ Par le journal *Le Devoir* dans la série « Le Document », Montréal, L'Imprimerie Populaire Ltée, 1931. Le même texte se retrouve dans Lionel Groulx, *Orientations* (Montréal, 1935), pp. 52 à 96.

[65]

Non, déclarait Groulx, ne cherchons plus d'où vient à nos masses ouvrières leur résignation à la domesticité. Ceux qui prirent jadis le chemin des chantiers ou des villes n'y portaient guère l'âme de conquérants... Et si l'on sait maintenant comment un peuple de propriétaires est devenu, en moins d'un demi-siècle, un peuple de prolétaires, on sait comment aussi, ce peuple de prolétaires est aujourd'hui résigné à son prolétariat.

Mais, ne pouvant laisser son auditoire sur une aussi sombre constatation, le prêtre éducateur qu'était Lionel Groulx proposait, en conclusion, un redressement national par l'application d'une « grande politique agricole ».

Le diagnostic du mal, plus que la prescription du remède, retint l'attention de Maurice Séguin. Aussi est-ce à partir des deux principaux facteurs explicatifs de la crise agricole mis de l'avant par Groulx - à savoir un sol improductif et un sol inaccessible - que Séguin entreprit sa recherche doctorale qui l'entraîna à déborder du cadre d'analyse de son maître. Alors que ce dernier, impressionné par l'ampleur de l'exode rural, en déplorait les conséquences, Séguin était frappé par le phénomène du « repliement agricole » qu'il aura tôt fait de relier au « drame de la Conquête ». Dès l'introduction de sa thèse, il annonçait que ce « repliement agricole » était consécutif à « tous les bouleversements que subissait la vie économique des Canadiens au lendemain de 1760 ». Et il justifiait l'objet de sa recherche en ces termes : « Pour plus d'un siècle après la Conquête, presque toute la vie économique des Canadiens s'identifiera avec la vie agricole, de sorte qu'étudier l'agriculture des Canadiens de 1760 à 1850, c'est couvrir à peu près tout le champ de leur vie économique durant cette période ⁵¹. » (p. 62)

Dissipons ici une possible méprise : celle de se représenter un Maurice Séguin engagé dans une recherche visant à approfondir notre connaissance du milieu rural québécois. Il n'est que de lire sa [66] thèse

⁵¹ La pagination renvoie à la publication de la thèse doctorale de Maurice Séguin par la maison d'édition Le Boréal Express Ltée. Collection « 1760 », Trois-Rivières, 1970.

se doctorale pour constater que le problème de l'agriculture a servi de tremplin à une problématique beaucoup plus large qui permettra à l'auteur de conceptualiser un modèle d'interprétation « globale » de l'histoire nationale du peuple canadien-français. Il en posa les premiers jalons dans la seconde et dernière partie de sa thèse (pp. 231 à 264) - la plus courte mais la plus essentielle de son point de vue.

Les questions soulevées au terme de la première partie de la thèse de Séguin annonçaient les éléments de réponse que dévoile la seconde et dernière partie. S'il y eut crise agricole et exode rural, se demandait-il, devait-on en attribuer les causes aux seuls facteurs internes de l'agriculture ? Et Séguin de répondre, d'abord de façon suggestive : « On gagnerait peut-être à élargir le débat et, pour se rendre compte de l'ampleur du problème économique des Canadiens, à poursuivre les investigations à l'extérieur de l'agriculture, en considérant ce mode de vie dans ses rapports avec les autres domaines de l'activité économique. » (p. 228) Cet élargissement du débat - façon typiquement séguiniste d'envisager tout problème historique - offrait la possibilité de fournir une réponse valable aux questions soulevées :

La crise ne résidait pas uniquement à l'intérieur de l'agriculture. L'explication de l'exode rural, il faut la chercher bien plus loin que dans une « terre peu rémunératrice, inaccessible et improductive ». Le grand drame de l'histoire économique des Canadiens n'est pas seulement d'avoir été bloqués dans leur expansion agricole ou d'avoir été un peuple de terriens à qui la terre a manqué... *Les Canadiens formaient une nation pour laquelle le développement économique intégral était de règle comme pour toute autre nation.* Ce qui leur a manqué, ce n'est pas seulement le sol arable, mais aussi les autres ressources de leur propre territoire avec la possibilité de les exploiter commercialement, l'accès aux capitaux assimilables et le pouvoir de s'industrialiser eux-mêmes, à leur propre compte . (pp. 253 -254.)

[67]

Le passage souligné dans cette dernière citation doit retenir l'attention car Maurice Séguin en fit l'un des postulats de base de son systè-

me normatif. Il s'agit d'une proposition hypothéticodéductive en vertu de laquelle le Canada sous régime français aurait supposément connu un « développement économique intégral » grâce à une « colonisation au sens plein du mot ». Seguin aura tôt fait de lier étroitement ces deux notions, comme en témoigne cet autre passage-clé de sa thèse doctorale :

[À l'époque de la Nouvelle-France] les Canadiens, aidés des Français, édifièrent un développement économique encore embryonnaire, mais déjà complexe, cherchant l'équilibre et [la diversification]... Ils *procédaient à la colonisation au sens plein du mot* ; ils s'efforçaient d'implanter, dans un territoire neuf, des activités agricoles, industrielles, commerciales aussi avancées que l'admettait, en ces temps, un pays d'Amérique... (p. 53.)

Il ne restait plus qu'à fusionner ces deux notions dans le concept de « COLONISATION INTÉGRALE » ainsi qu'il appert au sixième chapitre de ses « NORMES » :

Coloniser, au sens plein, au sens normal du mot, c'est implanter, nourrir - protéger, défendre -, développer au moyen

- d'individus : administrateurs, soldats, marchands, agriculteurs, industriels...
- de cadres : institutions politiques, économiques, culturelles, sociales, militaires ;
- de richesses civilisatrices déjà accumulées dans la MÉTROPOLE : capitaux, techniques, outillages, savoir-faire administratif, militaire, culture intellectuelle (littéraire, scientifique, artistique).... etc.

Ces éléments de formalisation du concept de « colonisation intégrale », Maurice Séguin les trouva chez Esdras Minville - l'un [68] des « éclaireurs » de son temps. Celui qui, pendant plus d'un quart de siècle, veilla à la destinée de l'École des Hautes Études commerciales, avait été le maître d'œuvre d'une série d'études sur NOTRE MILIEU.

Dans une imposante production consacrée à L'Agriculture (1943), Minville présentait une esquisse historique et socioéconomique de la colonisation au Québec (chapitre IX, pp. 275 et suiv.). En guise d'introduction, l'auteur proposait une définition de la colonisation où se retrouvent tous les éléments de la notion séguiniste de « développement économique intégral » :

L'Amérique est sortie tout entière des mains des puissances coloniales du XVIe et du XVIIe siècle... Les colonies [qui s'y sont formées], avec la protection et l'appui de leurs pays d'origine [métropoles], ont utilisé les sols agricoles... les forêts... elles ont mis en valeur les gisements miniers, organisé les pêcheries, le commerce, etc. Sur ces ressources diverses, et en se pliant aux exigences du milieu physique, elles ont établi des agriculteurs, des pêcheurs, des forestiers, des commerçants, des industriels, des hommes de profession libérale. *Et leur action colonisatrice a donné naissance à des nations nouvelles.*

Or, poursuivait Minville, tandis qu'à l'époque de la Nouvelle-France, on colonisait « au sens traditionnel et plein du mot » (ainsi que le pensera Séguin), depuis l'avènement du régime britannique, la colonisation a pris un sens « tout à fait particulier » :

En effet, pour nous [au Québec], coloniser veut dire vouer à l'agriculture une parcelle de terre jusque-là inoccupée, inculte et d'une façon générale boisée. Coloniser, c'est « faire de la terre neuve ». La colonisation apparaît ainsi essentiellement comme le début de l'agriculture... Le colon est un agriculteur en puissance.

Et Minville de se demander : « Pourquoi en sommes-nous venus à cette notion diminuée de la colonisation ? » En y répondant, il fournissait à Séguin des éléments essentiels à sa problématique [69] de thèse doctorale. Voyons ce qu'il en ressort, en omettant les considérations portant le sceau de l'interprétation nationaliste traditionnelle :

Une fois le Canada devenu possession britannique, commence ce qui peut être considéré comme la tragédie sous-jacente de toute notre histoire, à savoir l'obligation pour notre peuple de s'accommoder, sans trop sacrifier de sa personnalité propre, de cadres politiques, économiques et sociaux conçus... à d'autres fins que son progrès à lui... La population entière est [alors] refoulée vers la terre. Et la conquête du sol sera désormais et pour de nombreuses générations l'unique moyen de vie et d'expansion économiques. À partir de ce moment, coloniser, c'est essaimer d'une terre à l'autre... C'est sur cette notion diminuée - mais diminuée pour cause - de la colonisation que nous vivons encore. Peuple de faiseurs de terre, nous l'avons été un peu par vocation sans doute, *mais aussi beaucoup parce que les circonstances durant longtemps ne nous ont guère permis d'être autre chose.*

Il y avait là ample matière à réflexion et Maurice Séguin sut en tirer de séduisantes hypothèses en faisant la jonction avec les propos de Groulx sur la déchéance de la classe paysanne. Il n'en fallait pas davantage pour reconstituer, à partir de la Conquête de 1760, « le grand drame » du peuple canadien-français. Refoulé vers la terre, ce peuple conquis fut contraint de faire de l'agriculture son « unique moyen de vie et d'expansion économiques » (Minville). Lorsque le monde agricole connut la crise, au milieu du dix-neuvième siècle, les fils de paysans n'eurent d'autre choix que l'exode rural et la ruée vers les chantiers et les usines des villes qui les condamnèrent à la prolétarianisation (Groulx). Comment ne pas en déduire que la Conquête était responsable de cette dramatique histoire puisque, avant 1760, les Canadiens avaient bénéficié d'un « développement économique intégral » grâce à une « colonisation au sens plein du mot ».

[70]

Cette reconstitution de la problématique de la thèse doctorale de Maurice Séguin nous renvoie à la genèse de sa conceptualisation d'un modèle de synthèse interprétative de l'histoire nationale des « DEUX CANADAS ». Si, pour le maître à penser de l'École néo-nationaliste, 1760 constitue la ligne de démarcation historique fondamentale, c'est

précisément qu'avant cette date, il n'existe qu'un « SEUL » Canada (français) auquel, grâce à la formalisation de la notion de « COLONISATION INTÉGRALE », Séguin confère toutes les potentialités d'une « NATION normale » :

Aussi longtemps que ce Canada demeure « seul », aussi longtemps que la cause de sa naissance comme colonie et le garant de son épanouissement comme nation, la MÉTROPOLE FRANÇAISE, se tient derrière lui pour le protéger militairement, pour le coloniser avec ses hommes, ses capitaux, ses techniques, ses institutions, etc..., ce CANADA est apte à devenir une NATION normale...

Aussi longtemps que les Canadiens conservent, dans l'Empire français, leur autonomie coloniale sur un territoire réservé, protégé, il leur est possible de devenir une NATION, un ÉTAT français à côté d'une ou de plusieurs nations anglaises en Amérique du Nord.

Et pour éviter l'assimilation d'une telle représentation à un « âge d'or du Canada », Séguin prévient le lecteur de ses « normes » : « Dans l'optique nationaliste intégrale ⁵²... la situation du Canada, sous le régime français, se trouve - non pas idéalisée - mais revalorisée. » On ne saurait mieux qualifier l'effort de conceptualisation de ce maître à penser. Il s'agit, en effet, d'un beau cas de [71] revalorisation du passé au moyen d'une conception rationalisée du phénomène de colonisation. Cette « rationalisation séguiniste », selon l'heureuse expression de l'historien Jean Blain ⁵³, comportait un pouvoir de fascination qui rendit possible la formation d'une École néo-nationaliste.

⁵² Une expression significative qui sous-entend l'acceptation de l'intégralité des pré-supposés normatifs du maître à penser de l'École néo-nationaliste.

⁵³ Jean Blain a rédigé une très belle préface lors de la publication de la thèse doctorale de Maurice Séguin, 17-40. Il faut également lire sa pénétrante étude historiographique des années 1950-60 de la série « Économie et société en Nouvelle-France » parue dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 28, 2 (1974) : 163-186.

[72]

**Maurice Séguin, historien du pays québécois
vu par ses contemporains
suivi de : *Les normes de Maurice Séguin.***

Deuxième partie : L'historien

5

L'œuvre de Maurice Séguin

Gilles Bourque

[Retour à la table des matières](#)

Traiter de l'influence de l'œuvre de Maurice Séguin, c'est rendre compte d'un ensemble de paradoxes concernant aussi bien son enseignement que ses publications. Durant le court exposé qui va suivre j'essaierai de dégager quelques-unes des caractéristiques, souvent contradictoires à première vue, du travail d'un des historiens qui à le plus influencé l'écriture et l'enseignement de l'histoire durant les vingt-cinq dernières années.

Le premier des paradoxes auquel je viens de faire allusion concerne l'influence directe des publications de Maurice Séguin. On ne s'étonnera sans doute pas d'entendre que le rayonnement de Maurice Séguin tient davantage à son enseignement qu'à son œuvre écrite. Je ne porte ici aucun jugement de valeur sur la qualité des travaux de l'historien. Il me paraît cependant clair que les principaux ouvrages de Maurice Séguin n'ont pas eu l'impact qu'ils auraient dû avoir à cause du retard important qui a séparé le moment de leur production et celui

de leur publication. C'est donc sous une forme transformée qu'il nous faut retracer cette influence, dans la production des historiens, le plus souvent ses collègues, qu'il a directement inspirés. Il faut donc lire l'influence première de Maurice Séguin dans l'œuvre de l'ensemble des historiens de ce que l'on a appelé l'École de Montréal, de Michel Brunet à Pierre Tousignant et à Jean-Pierre Wallot. S'il existe des nuances importantes entre les œuvres des historiens de cette école, on doit reconnaître qu'une grande partie de leur unité résulte de [73] leur commun rapport aux travaux de Maurice Séguin. Bien plus, c'est à travers les traces qu'ont laissées les travaux de Maurice Séguin dans la production d'un Wallot ou d'un Tousignant qu'il faudra chercher l'influence qu'il a exercée chez les historiens des nouvelles générations.

Cet apparent paradoxe ne s'explique que par l'ouverture d'un nouveau problème suscité autant par la pratique d'enseignant que par la pratique d'historien de Maurice Séguin. Le fait que l'influence de sa production demeure en grande partie indirecte durant les années soixante et soixante-dix et que, même après la publication de ses ouvrages, l'on doive le plus souvent s'en référer à ses disciples, doit aussi être expliqué. Il me semble qu'au retard de la publication de ses travaux s'ajoute celui de la non-intégration de l'ensemble de la production théorique qui se développe durant les années soixante, en histoire comme en science sociale. Voilà pourquoi, même ses travaux publiés, il continuera à rayonner davantage par l'intermédiaire des historiens qui s'inscrivent dans sa problématique, mais qui ont tenté d'assimiler les nouveaux courants théoriques.

Mais il faut éviter ici la caricature qui présenterait cette relative étanchéité de l'œuvre de Séguin comme une sorte d'obscurantisme qui refuserait la théorie elle-même. Au contraire, c'est le rapport particulier de Séguin à la théorie qui explique une grande partie de son impact comme historien et comme pédagogue. Tous ceux de ma génération qui ont reçu son enseignement pourront certainement témoigner de l'influence qu'a pu exercer sur eux l'insistance qu'il mettait à analyser l'histoire avec un cadre théorique articulé : ce qu'il appelait ses normes. Je ne discute nullement ici de la justesse des normes que nous proposait alors Séguin, mais de l'effet pédagogique de cette insistance qui lui était particulière au département. C'est cette insistance qui a été pour nous essentielle. Elle a ancré dans notre esprit l'importance du travail théorique et elle a même fait fuir certains « traîtres » vers les

sciences sociales, en quête d'instruments théoriques qui leur permettraient de faire éventuellement la critique de sa production d'historien. Quiconque a compris le moindrement cet enseignement, qui insistait sur le rapport étroit existant entre la théorie et la recherche [74] empirique, rompait avec toute forme d'épistémologie empiriste et saisissait la nécessité de la pratique théorique, en même temps que son autonomie relative. Au risque d'en étonner plusieurs, je soulignerai à ce propos que l'enseignement de Maurice Séguin préparait à la lecture de Louis Althusser. Bien plus, cet enseignement ouvrait à sa propre critique. C'est, je pense, le plus bel hommage à rendre à un enseignant.

Cette sorte d'écartèlement entre l'insistance sur la théorie et une fermeture relative à ses plus récents développements n'est qu'une des formes de la particularité et de la richesse d'une production d'historien qui est habitée par une multiplicité de contradictions sur laquelle j'insisterai maintenant.

Pour bien faire ressortir toute la richesse de l'œuvre de Séguin et saisir les aspects contradictoires qui font cette richesse, il faut la situer dans la conjoncture historiographique au sein de laquelle elle s'est développée. Il faut comprendre, à travers le rapport privilégié qu'entretient Séguin avec Groulx qui a été son maître, le rapport plus général de l'œuvre de Séguin à l'historiographie traditionnelle d'inspiration cléricale. Lorsque j'étais étudiant au département d'histoire, on a beaucoup dramatisé le fait que Séguin hésitait à publier une œuvre qui contestait les travaux de celui qui l'avait formé. C'était, sur le mode de l'anecdote, indiquer en quoi les travaux de Séguin constituaient une contestation radicale de l'historiographie qu'avait dominée Groulx pendant tant d'années.

Cette contestation était radicale en ce qu'elle était aussi bien théorique que politique. Elle se résume dans cette sorte de vision tragique, pour reprendre l'expression de Lucien Goldmann à propos de Pascal, qui condamne le peuple québécois à cette espèce de mauvais sort historique, le divisant entre une impossible indépendance et une impossible assimilation. Cette histoire noire constituait une remise en question radicale. Elle dévoilait brutalement certains contours de l'historiographie traditionnelle, de cette histoire de notables régionaux à la défense de leur place dans les rapports sociaux. Elle laissait soupçonner à quelle enseigne idéologique pouvaient se loger ces oscillations perpétuelles entre l'autonomisme bien pensant et l'indépendantisme

larvé. Ni indépendance, ni assimilation, mais le mal être national historisé, répond le Séguin des années cinquante.

[75]

Et nous sommes encore une fois en plein paradoxe. Voilà un travail qui dévoile le cul-de-sac de l'histoire traditionnelle, mais qui débouche lui-même sur une production de connaissance apparemment mystifiée. L'histoire nationale devient drame : la nation est handicapée. Critique radicale donc, mais qui, dans ses premières formulations, risque de déboucher sur la reproduction morfondante d'une historiographie bloquée.

Pour commencer à comprendre ce paradoxe, il nous faudra jeter un coup d'œil rapide sur la société québécoise des années cinquante. Nous sommes dans un Québec en pleine transition qui se débarrasse des dernières traces importantes de la petite production marchande dans l'agriculture. À mesure que l'on avance dans les années cinquante, sous l'effet du développement du capitalisme de grand monopole, se fissure le bloc social ruraliste sur lequel s'appuyait le duplessisme. Les intellectuels traditionnels voyaient se transformer sous leurs yeux la société qu'ils avaient contribué à encadrer idéologiquement pendant si longtemps. Les premiers travaux de Seguin me semblent constituer, dans l'historiographie, l'une des premières indications de cette déstructuration du vieux Québec. Ils font ressortir avec acuité la résistance nationale d'une société présentant encore certains traits superstructureux d'une société précapitaliste. Cette vision tragique d'une nation inassimilable, mais condamnée à ne pouvoir accéder à l'indépendance, représente sur un mode critique la vision du monde d'un groupe d'intellectuels en processus de désintégration ou, si l'on préfère, d'une petite élite traditionnelle perdant sa place dans la reproduction des rapports sociaux au profit de ce qu'on appellera plus tard une nouvelle petite bourgeoisie. Ce marginal dont la formation avait été prise en charge par un grand clerc, mais qui n'appartenait pas de plein droit aux grands réseaux des grandes écoles, était sans doute le mieux placé pour traduire au plan de l'analyse historique les appréhensions nationales d'un monde en désintégration.

Ainsi peut-on comprendre, encore que je ne prétende à aucune explication exhaustive, que Séguin saisisse avec tant d'acuité certains des aspects de l'oppression nationale, ainsi que la place du fédéralisme

dans la reproduction de cette oppression. Ainsi peut-on saisir qu'il arrive à formuler une théorie sur laquelle je reviendrai. Ainsi peut-on expliquer qu'étant formé à l'école des [76] intellectuels traditionnels, il demeure relativement méfiant face aux développements des sciences sociales. Ces dernières ne s'identifiaient-elles pas aux nouvelles forces sociales en voie de structuration ?

Cette relative marginalité d'une histoire en rupture avec l'historiographie traditionnelle, mais qui ne s'inscrit pas dans les courants les plus courus du libéralisme, n'en fera pas moins sa richesse et sa force. À travers un ensemble de détours, cette œuvre deviendra l'une des pièces maîtresses de l'historiographie des années soixante et soixante-dix. Le blocage dont j'ai parlé tout à l'heure n'était donc qu'apparent.

Séguin, est-il besoin de le rappeler, peut être considéré comme le véritable théoricien du néo-nationalisme des années soixante. C'est dans son œuvre qu'il faut chercher les fondements de l'idéologie théorique qui a soutenu l'action d'une partie importante du mouvement national de ces dernières années. Je ne m'attarderai pas sur la critique que l'on peut faire de la théorie qu'il a développée. Qu'il me suffise de souligner qu'en faisant de la nation le point nodal du devenir historique et le groupe d'appartenance fondamental des acteurs sociaux, cette théorie risque de produire dans l'analyse d'importants effets d'occultation.

Cela dit, il me semble important de faire un ensemble de remarques qui démontrent encore une fois que l'on ne peut séparer mécaniquement idéologie et science. Les travaux de Séguin produisent des effets de connaissances plus qu'évidents. Le principal est sans doute d'attirer l'attention sur la réalité de l'oppression nationale. Cette insistance est fondamentale, car elle permet de rompre avec le nationalisme traditionnel qui tendait à occulter systématiquement cette réalité ou à l'expliquer par la qualité des acteurs sociaux, en recourant donc au psychologisme. Séguin essaie, au contraire, de fournir une explication structurale de l'oppression nationale dans les États multinationaux ; il ouvre de façon significative à l'analyse des déterminants sociaux de la domination nationale. Bien sûr, on peut critiquer sa théorie en cherchant une explication plus globale, mais on ne peut nier la pertinence de la démarche théorique qu'il met en œuvre, ni une évidente perspicacité quant à l'objet d'analyse lui-même. J'insisterai sur l'un des aspects les plus manifestes de cette pertinence théorique.

[77]

On sait que durant les années soixante et soixante-dix, une importante production touchant les différentes sciences sociales a cherché à cerner la spécificité de la question nationale québécoise. Les premières analyses, souvent influencées par Séguin d'ailleurs, ont identifié le Québec à une colonie. Il s'agissait d'un placage pur et simple, inspiré du mouvement de décolonisation, à l'évidence inadéquat pour traiter de la réalité québécoise. Or il faut noter qu'il s'agissait là, d'un certain point de vue, d'une régression théorique par rapport aux travaux de Séguin qui situe dès le départ la question nationale québécoise comme une question intérieure, se rapportant à la constitution même de l'État. On pourra toujours ajouter ici qu'il ne s'agit pas de n'importe quel État mais de l'État capitaliste, historiquement déterminé. Il n'en reste pas moins que Séguin situe la question nationale en son juste lieu théorique, celui du politique, et qu'il ne confond pas question nationale et question coloniale malgré les rapports étroits qu'elles peuvent entretenir dans certains cas.

Cette insistance sur la réalité de l'oppression nationale et les armes théoriques qu'il a développées pour la dévoiler, expliquent une grande partie de son influence dans la production des sciences sociales. Toute la production qui, sous une forme ou sous une autre, analyse la réalité sociale québécoise comme une double structure de classes superposée l'une à l'autre, toute cette production qui identifie unilatéralement la communauté anglophone à la bourgeoisie et aux classes dominantes et la nation québécoise à la petite bourgeoisie et aux masses populaires porte les traces plus que visibles des travaux de Séguin, plaçant l'appartenance nationale au-dessus de la division en classes. L'utilisation pléthorique de la petite bourgeoisie, sous toutes ses formes et sous toutes ses coutures, à titre de facteur explicatif passe-partout de l'histoire du Québec, ne se révèle souvent qu'une coloration sociologique qui n'ajoute rien de significatif aux analyses susceptibles d'être produites à partir de la problématique du professeur Séguin. Mais encore une fois qu'importe la critique. On ne peut constater que l'importance de ce courant, de même que l'influence considérable de Maurice Seguin.

Mais l'importance de l'œuvre a largement dépassé le milieu [78] intellectuel. L'analyse historique qui nous est proposée dans le Livre blanc sur la souveraineté-association porte elle aussi les traces des travaux de Maurice Séguin, quoique sur un mode dégradé. Que le projet

politique du Parti québécois puisse être soutenu théoriquement à partir de la production de Maurice Séguin, nul ne saurait en douter. Mais les derniers événements ne démontreraient-ils pas, au moins partiellement, la justesse du doute profond qu'il entretenait durant les années cinquante à propos de la possibilité de réaliser l'indépendance ? Les thèses de l'époque ne constituaient-elles pas, avant le fait, un jugement aussi lucide que radical sur le projet même de la souveraineté-association ? Impossible assimilation, impossible indépendance nous disait Séguin. En 1980, cette formule ne pourrait-elle devenir celle-ci : nécessaire association et impossible souveraineté... dans le cadre, du moins, des rapports sociaux actuels ?

Plutôt que d'introduire artificiellement de nouvelles réflexions dans un texte produit il y a déjà quelques années, j'ajouterai ici quelques remarques sommaires. Je soulignais, en 1980, l'aspect paradoxal d'une œuvre qui, tout en rompant avec l'historiographie traditionnelle, ne participait que marginalement au renouveau théorique et méthodologique si visible dans les sciences sociales des années cinquante. Tout se passe comme si les travaux de Séguin demeuraient enfermés, du moins institutionnellement, dans la division caractéristique de l'après-guerre entre une histoire encore dominée par le traditionalisme, se spécialisant dans l'étude d'un national tout empreint de cléricisme et des sciences humaines consacrées au dévoilement de ce qu'on appelait le social, en même temps que hantées par le modernisme. L'œuvre de Séguin semble donc marquée par ce divorce entre le social et le national qui traversait l'ensemble de la représentation de la société durant les années cinquante. À ce titre, il faudrait sans doute parler d'une œuvre doublement solitaire, à tout le moins jusqu'aux débuts des années soixante. Isolés des sciences sociales, les travaux et les réflexions de Maurice Séguin ne s'en démarquent pas moins de l'historiographie traditionnelle en proposant malgré tout une [79] vision moderniste de l'histoire et de la pratique du métier d'historien. Ses « normes » rejettent aussi bien l'histoire événementielle que la vision clériciste de l'épopée messianique des Canadiens français. Elles rendent possible la pratique d'une histoire structurale, entièrement ouverte au modernisme. La nation devient un sujet politique au sein d'une société se produisant elle-même et représentée comme une articulation complexe de niveaux ou de sphères séparés (l'économique, le politique, le culturel). L'œuvre de Séguin opère donc sur ses propres bases une « révolution

théorique » qui explique en grande partie son importance durant les années soixante et soixante-dix. Cette approche de l'histoire s'inscrivait parfaitement dans le mouvement de redéfinition du Québec comme société politique et moderne. La méthodologie et l'économie conceptuelle des travaux de l'auteur n'ont ici qu'une importance secondaire. Même si Séguin ignore (consciemment ou inconsciemment) le développement des sciences sociales, ses travaux relèvent d'un même « paradigme » général. Voilà sans doute pourquoi on a pu assister aux nombreuses réinterprétations sociologiques de la perspective séguiniste que j'évoquais en 1980.

[81]

**Maurice Séguin, historien du pays québécois
vu par ses contemporains
suivi de : *Les normes de Maurice Séguin.***

Troisième partie

Maurice Séguin

LES NORMES

[Retour à la table des matières](#)

[216]

SOMMAIRE

LES NORMES

INTRODUCTION. [83]

Interprétations anciennes et nouvelle interprétation. [87]
Rôle primordial des normes en histoire. [91]
Objectivité, sincérité, respect de la vérité. [96]
Objectivité et morale. [99]
Division du cours. [100]

Première partie

Exposé et discussion des normes. [101]

Chapitre I. Vie et conditions de vie. [105]

1. Vivre avec les autres, mais par soi. Collaboration mais autonomie. «Together but on our own feet ». [105]
2. Agir (par soi) : richesse d'être. Remplacement : oppression essentielle. [108]
3. Hierarchie des valeurs, mais également équilibre humain. [111]
4. Dureté de la condition humaine. Crise intrinsèque permanente. [113]
5. Rendement limité. [115]
6. Inégalité, concurrence, restriction ou élimination. Prépondérance de la plus grande force. [116]
7. Limites de l'intervention de l'intelligence et de la volonté. [117]
8. Permanence de la nature humaine. [119]

Chapitre II. Dynamique intégrale (interne) de la société. 121

A. Comme forces isolées. [122]

1. Simple identification de certains aspects de la société civile. [122]
2. Précisions sur ces forces. [122]
 - I) Aspect démographique. [122]
 - II) Aspect géographique. [123]
 - III) Aspect économique. [123]
 - IV) Aspect sociologique. [125]

V) Aspect politique. [125]

VI, VII) Aspects scientifique, artistique, etc. [126]

B. [Interaction des facteurs](#). [128]

1. Interaction (à trois) du politique, de l'économique, du culturel. [129]

2. Tentations de surestimer un des facteurs. [131]

3. Tentations de sous-estimer un des facteurs. [132]

[Conclusion](#). [135]

Chapitre III. [Sociologie du national](#). [137]

1. [Incohérence des divisions nationales existantes](#). [137]

2. [Tentative de décrire la nation](#). [138]

1) La nation au sens le plus général. [138]

2) La nation au sens étatique, juridique. [138]

3) La nation au sens sociologique, culturel surtout. [139]

4) La nation au sens intégral :

a) Principes fondamentaux menant à l'idée de nation au sens intégral. [139]

b) Conséquences dérivant de ces principes. [141]

c) Le nationalisme. [142]

3. [Réussite ou échec pour une nation](#). [145]

4. [Essai de classification](#). [145]

5. [La nation indépendante et les relations de juxtaposition](#). [146]

6. [La nation satellite](#) (subordination de voisinage). [149]

7. [La nation annexée](#) (subordination sur place). [150]

8. [Le fédéralisme](#). [152]

9. [Le partage des compétences](#). [154]

10. [Fédéralisme et nationalités](#). [157]

A. L'optique indépendantiste. [157]

B. L'optique impérialiste. [169]

C. L'optique fédéraliste. [171]

D. Difficulté de définir la position d'un individu. [173]

E. On pourrait identifier d'autres écoles. [173]

11. [L'assimilation](#). [173]

12. [Exposé sommaire des problèmes de la vie et de l'organisation internationale](#). [175]

1) Vie internationale. [175]

2) La leçon du Commonwealth (britannique). [176]

- 3) La leçon de la « Communauté » (française). [177]
- 4) Organisation mondiale internationale. [177]
- 5) Projets d'organisation supranationale. [178]
- 6) Projet et problèmes d'une fédération européenne. [180]
- 7) Traités à long terme entre plusieurs nations. Pactes régionaux. [181]
- 8) Pour l'avenir. [181]
- 9) Conclusion pour servir à l'histoire (des deux Canadas). [181]

Chapitre IV. [Le national et le social](#). [183]

Chapitre V. [État et église](#). [185]

Chapitre VI. [Colonisation intégrale](#). [189]

Deuxième partie

L'explication historique : synthèse de l'évolution politique (et économique) des deux Canadas. [199]

Chapitre I. [Avant 1760 : un seul Canada](#).

1. [Le premier Canada](#). [201]
2. [Grandeur du Canada \(français\) avant 1760](#). [201]
3. [Misères du Canada \(français\) avant 1760](#). [203]
4. [1759-1760 : la Conquête](#). [205]
5. [1763 : la Cession](#). [206]

Chapitre II.

1. [1763 : début du Canada anglais](#). [209]
2. [1763 : les forces en présence](#). [209]
3. [Le sens de la conquête-cession](#). [210]
4. [La survivance... et ses problèmes](#). [211]

Épilogue : [la notion d'indépendance dans l'histoire du Canada](#).

1. [Le concept de l'indépendance d'une collectivité](#). [213]
2. [La courbe historique de l'indépendance es deux Canadas](#). [214]

[83]

LES NORMES

INTRODUCTION

[Retour au sommaire des Normes](#)

But du cours : avant tout, la GRANDE histoire POLITIQUE des DEUX Canadas

Ce cours a pour but de retracer, en insistant sur l'essentiel

- premièrement les phases capitales de l'évolution politique du Canada français et du Canada anglais ;
- deuxièmement (sans prétendre faire à fond l'histoire économique et l'histoire culturelle) de marquer les répercussions les plus générales de l'histoire politique sur l'évolution générale économique et culturelle des deux Canadas ;
- troisièmement d'indiquer à l'occasion les liens entre la grande histoire politique et la grande histoire sociale.

LÉGITIMITÉ de l'histoire des grands PHÉNOMÈNES sociaux

- Habitué aux récits historiques traditionnels, l'on concède assez facilement à l'historien le droit d'exposer longuement des faits limités, de discuter et de critiquer telle personne ou tel événement concrets.

- Mais devant une tentative analogue concernant les grands phénomènes d'ordre politique, économique, culturel ou social, il y aura généralement tendance à se récrier : est-ce là de l'histoire ou de la so-

ciologie ? L'historien ne sort-il pas de son rôle et ne tente-t-il pas de jouer plutôt au politicologue, à l'économiste ou au sociologue ?

[84]

- Tout l'agir humain passé est du domaine de l'histoire. Et s'il est légitime d'écrire une monographie ou de s'intéresser à des faits de moyenne importance et d'en discuter longuement l'authenticité, à plus forte raison est-il permis d'écrire l'histoire (même prise de très haut) d'une évolution politique, économique, culturelle ou sociale et d'en discuter, avec toute la liberté voulue, les composantes majeures.

- L'histoire des structures est aussi légitime que l'histoire événementielle.

IMPORTANCE de la grande histoire

- Il ne s'agit pas de nier l'utilité d'une histoire détaillée des faits. D'autres séries de cours au niveau de la 2^e ou de la 3^e année seront consacrées à l'étude minutieuse de périodes bien définies.

- On doit tout de même remarquer que les phénomènes primordiaux sont ordinairement traités fort superficiellement. L'exposé en est souvent bâclé et comme perdu au milieu du récit des faits secondaires.

- Des historiens consacrent des années et écrivent des volumes pour débrouiller des faits de deuxième ou de troisième ordre, puis se prononcent sans trop d'attention sur l'essentiel, ou mieux répètent les jugements hâtifs, acceptés depuis des générations, sans jamais les vérifier ni les critiquer.

- Pour l'historien de métier, il semblerait pourtant y avoir obligation scientifique d'étudier méthodiquement - sans se perdre dans les détails - en eux-mêmes et pour eux-mêmes, ces phénomènes de tout premier ordre, une fois connus les faits secondaires dont ils sont l'ultime expression.

- De plus, tout citoyen, dans l'appréciation des événements quotidiens, se reporte nécessairement à une conception générale de la situation politique, économique, culturelle ou sociale du milieu où il vit. Obligé de se prononcer fréquemment sur ces questions fondamentales, il ne saurait éviter de recourir à une explication historique. De sorte

que la haute histoire des phénomènes primordiaux est en définitive, pour ceux qui ne sont pas des professionnels [85] de l'histoire, la seule histoire importante et irremplaçable.

Ce genre d'histoire peut avoir l'inconvénient de paraître abstrait, cérébral.

[87]

Interprétations anciennes et nouvelle interprétation

- Se pencher méthodiquement sur l'histoire de la grande évolution politique (et occasionnellement économique, culturelle, etc.) des deux Canadas entraîne, semble-t-il, une nouvelle interprétation.

- Des interprétations, que l'on appellera TRADITIONNELLES et MAJORITAIRES, ont pour thèmes généraux (si l'on simplifie ...) :

- l'égalité politique dans un régime fédéral (ou d'union fédérale) entre *le* Canada anglais et *le* Canada français considérés comme groupes ethniques. L'INDÉPENDANCE à deux ;
- une inégalité sur le plan économique, due à des causes temporaires et qui peut être corrigée : ou l'égalité économique possible,
- l'avantage de DEUX cultures pour UNE nation.

- Ce sont les interprétations FÉDÉRALISTES-OPTIMISTES à l'intérieur et INDÉPENDANTISTES à l'extérieur.

- Elles se retrouvent chez les Canadiens anglais et les Canadiens français.

- Elles se préparaient chez une MINORITÉ avant 1837.

[88]

- Elles ont pris corps chez la MAJORITÉ vers 1842, 1846, 1848 et 1867, au moment même de l'action sur le plan politique, économique,

etc., par les hommes politiques ou d'affaires anglophones ou franco-phones se passant alternativement le pouvoir et dominant la société, ou par les journalistes et les publicistes en place.

- Elles ont été reprises sans modifications fondamentales par leurs successeurs.

- Elles ont même été retranscrites telles quelles par les grands historiens, habituellement (sauf durant de très brèves périodes), que ces historiens soient canadiens-français ou canadiens-anglais.

- Dans les universités canadiennes-anglaises et canadiennes-françaises en général, c'est cette histoire qui a été enseignée (et est encore enseignée) et elle ne fut qu'une réédition des discours, conférences ou articles des hommes politiques, des hommes d'affaires et des journalistes du passé.

- D'autres interprétations, TRADITIONNELLES aussi mais MINORITAIRES ont soutenu (si l'on n'entre pas dans les détails) :

- * l'obtention de l'indépendance politique pour le Canada français comme possible, assez facilement, si l'on veut cette indépendance, comme quelque chose qui va de soi ;
- * ou le recouvrement possible d'une indépendance politique perdue ou refusée par accident ;
- * percevant l'inévitable inégalité politique d'une nationalité minoritaire.

- Ce sont les interprétations INDÉPENDANTISTES-OPTIMISTES canadiennes-françaises.

- Elles sont entretenues surtout par les Canadiens français.

- Elles étaient très répandues (peut-être majoritaires ?) avant 1837.

- Elles sont devenues MINORITAIRES après l'UNION de 1840 ; elles ont été avancées depuis, de temps à autre, dans le feu de l'action,

par quelques hommes politiques surtout dans l'opposition ou par des journalistes ou des publicistes isolés.

[89]

- Parfois un historien y faisait écho, durant une brève période.
- Elles n'ont pas cependant été retenues par les historiens chevronnés et n'ont pas servi de trame à de vastes synthèses historiques.

- Une NOUVELLE interprétation commença à se faire jour en 1946. (Relativement nouvelle !..)

- Elle soutient contre les Fédéralistes optimistes et en accord jusqu'à un certain point avec les Indépendantistes optimistes

- * que de fait la nationalité canadienne-française a été organiquement atteinte et diminuée dès 1760-1763 politiquement, économiquement et culturellement ;
- * que de fait dans le passé, en 1840 et 1867, cette triple infériorité a été consacrée, consolidée ;
- * que de fait, fondamentalement, rien n'a changé depuis.

- [Elle soutient] contre les Indépendantistes optimistes et en accord jusqu'à un certain point avec les Fédéralistes optimistes

- * que cette « minorisation », cette mise en état d'infériorité était inévitable, inscrite dans les faits ; logique et nécessaire du point de vue britannique.

- À la thèse de l'indépendance à deux, elle répond par la thèse de l'indépendance à une seule nation.

- À la thèse du refus ou de la perte de l'indépendance par accident, elle oppose la thèse de l'annexion canadienne-française, conséquence normale de la Conquête.

- Elle se veut une tentative de faire la synthèse des deux séries d'interprétations traditionnelles.

- Elle est naturellement rejetée, parce qu'elle laisse tomber l'optimisme réconfortant des deux traditions, par les Fédéralistes optimistes et les Indépendantistes optimistes.

- D'où [de là] vient le nom d'HISTOIRE NOIRE donné à cette interprétation INDÉPENDANTISTE-PESSIMISTE.

[90]

- Un hasard ou un malentendu a voulu que cette thèse fut enseignée depuis 1948 dans une université canadienne-française.

- Cette interprétation prétend donc d'abord aboutir à des différences assez radicales en ce qui concerne l'appréciation de la grande évolution politique et économique (et partant en ce qui regarde les conditions qui pèsent sur l'évolution culturelle) du Canada français d'abord.

- Secondairement elle prétend aussi apporter certains correctifs à l'histoire politique du Canada anglais dans ses relations avec le Canada français.

- Et ces différences proviennent non pas de la mise au jour de nouveaux documents ou de la découverte de nouveaux faits bruts.

- Elles sont le résultat d'une confrontation plus rigoureuse des grands faits déjà connus de l'histoire des deux Canadas et d'une application cohérente d'un système surveillé de NORMES concernant la façon de concevoir le déroulement de la vie politique, économique et culturelle d'une collectivité.

N.B. - La recherche historique est analytique à l'origine, mais l'enseignement de l'histoire présente d'abord des conclusions.

- Il importe de réserver son jugement jusqu'à la fin de l'exposé historique.

[91]

Rôle primordial des normes en histoire

- Omniprésence du choix

- * Chaque étape de l'œuvre historique implique l'obligation de choisir, c'est-à-dire de porter un jugement.
- * Concentrer ses recherches sur tel sujet, le croire digne d'être étudié, c'est d'une certaine manière attacher de l'importance à telles séries de faits et c'est déjà faire un choix.
- * Lorsque les sources surabondent, l'on doit se borner à celles que l'on estime les plus révélatrices – et en les dépouillant, lire et noter ce qui apparaît comme le plus important, comme l'essentiel. Dès les premières démarches de l'heuristique, l'on est forcé de choisir et de juger.
- * Puis s'impose une analyse plus serrée des documents retenus : c'est la critique proprement dite. Peser chaque donnée, accepter les unes comme véridiques, rejeter les autres comme erronées ou mensongères ou partiales, c'est sans cesse discerner et opter.
- * Enfin, toute reconstruction historique, toute présentation (même la plus impersonnelle en apparence) est une interprétation. Une simple compilation de textes suppose la plupart du temps un choix et par là est nécessairement l'expression d'une tendance. La chronologie la plus dépouillée se révèle une sélection. Et quand l'exposé se veut explicatif, et que l'on entreprend de dé mêler les causes, de partager les responsabilités, d'explicitier l'interaction et l'interdépendance des événements ou de structures, l'intervention de l'historien qui choisit et juge éclate à chaque instant.

[92]

- Nécessité de choisir selon des normes

- * Tout choix se fait (que l'on en soit conscient ou non) d'après un mode de penser, d'après des critères, d'après une échelle de valeurs, une façon de comprendre les rapports entre les événements ou les structures,
- * bref, d'après un système (plus ou moins juste, cohérent et avoué) de normes.

- Normes dont l'ampleur varie selon le genre d'histoire

- * Il y a toute une gamme dans l'importance des sujets traités en histoire. L'anecdote de petite histoire, le récit d'une bataille, d'une exploration... une biographie, l'histoire d'une guerre, l'histoire d'un développement scientifique ou artistique, l'histoire de l'évolution politique, économique ou sociale d'un peuple, etc., ne requièrent pas le même bagage de normes.
- * Ainsi, pour écrire l'histoire de la grande évolution politique, économique, sociale et culturelle d'une ou de plusieurs sociétés, l'historien devra s'appuyer non seulement sur la connaissance de l'histoire concrète, singulière, des autres sociétés mais aussi constamment faire appel, pour choisir, juger, retenir, coordonner et hiérarchiser les multiples faits, à des conceptions que lui fourniront les sciences politiques, économiques, sociales, la géographie, à tout un ensemble de normes très vaste et jamais totalement maîtrisé.

- Les normes l'emportent en excellence sur la méthode

- * La méthode historique n'est qu'un ensemble de procédés, de recettes, de précautions pour aborder, préparer ou présenter un travail d'histoire.

- * C'est un instrument indispensable et qu'on doit manier avec rigueur, comme dans toutes disciplines à caractère scientifique.
- * Mais à elle seule la méthode ne donne aucun moyen de juger [93] de la véracité des témoignages, de la valeur des sources, de l'importance et de l'interaction des faits.
- * La méthode proprement dite, au sens restreint du terme, ne saurait fournir les règles pour apprécier l'action des individus et des sociétés.
- * On ne parvient à l'acte essentiel du travail historique : le choix des faits, le jugement, l'appréciation, qu'en recourant non pas à des recettes mais à des normes dont la valeur, la richesse et la complexité dépassent et déclassent les procédés méthodologiques.
- * Il faut écarter l'idée simpliste qu'il existerait une méthode scientifique qui permettrait d'arriver ipso facto à la vérité historique.
- * Rien n'est plus illogique que de ranger dans un chapitre de la « Méthode », comme éléments subordonnés, sous le titre de « sciences annexes ou auxiliaires », les importantes connaissances philosophiques, politiques, économiques, sociales, scientifiques, artistiques, etc., dont l'historien se sert pour édifier et équilibrer toute la structure de son œuvre.
- * Dès que l'on s'attaque à un travail d'un peu d'envergure, c'est à ces connaissances ou à ces normes, bien plus qu'à la simple méthode, qu'une recherche d'ordre historique doit son caractère scientifique.

- Normes inéluctables, dangereuses mais nécessaires

- * On soutient parfois que l'historien ne fait qu'enregistrer, « photographe ». Réponse : on « photographie », on étudie « sous un angle ». Ce travail se fait à travers un homme, avec sa mentalité.
- * L'histoire ne serait donc qu'une vue purement individuelle, sans valeur pour les autres ? Réponse : il y a du personnel dans tout récit (malgré l'effort pour l'éliminer) mais se servir d'une bonne

et juste mesure pour juger les faits augmente le contenu objectif du récit qui n'est pas sans valeur pour les autres.

- * Se servir de normes, n'est-ce pas entretenir des préconceptions, être engagé avant l'enquête ? Ne vaudrait-il pas mieux faire table rase, aborder les faits en toute innocence, sans idées préconçues, sans préjugés ?

[94]

- * On ne peut nier le danger d'être induit en erreur par des conceptions préfabriquées inadéquates, par de fausses normes.
- * Mais puisque, dès que l'histoire se hausse à un certain niveau, les faits sont nécessairement choisis, coordonnés et présentés en se rapportant à un système (qu'on le sache ou non, qu'on le veuille ou non), il n'y a plus qu'à accepter cette servitude inévitable.
- * Il faut en reconnaître les dangers et se tenir prêt à corriger, à assouplir ses normes quand la réalité vient les démentir.
- * Ignorer cet aspect du métier d'historien, ou le mépriser sous prétexte de rester libre, ce serait donner libre cours à la fantaisie ou obéir aveuglément à un système empirique, bâti spontanément, inconsciemment et au hasard. Ce serait, sous prétexte de se réserver pour mieux atteindre l'objectivité, donner dans l'arbitraire ou le plus irraisonné des subjectivismes. Ce serait s'exposer à classer et juger les événements dans l'incohérence.

- Origine des normes

- * Elles ne sont pas des idées innées; elles ne sont pas tombées du ciel.
- * Une première analyse ou observation mène à une première synthèse d'où sort un premier système très primitif de compilation de constantes : des normes.
- * Les normes sont le fruit d'observations et de synthèses multiples. Elles sont comme des lois de l'agir humain, tirées de l'observation des faits.

- * Les normes sont perfectionnées par les observations et le récit. Et vice versa.

- L'historien devant les normes

- * L'historien se trouve dans la plus stricte obligation de prendre conscience de l'emploi inévitable de normes.
- * Il aura la lucidité d'admettre que son récit obéit à une échelle de valeurs.

[95]

- * Il saura mesurer l'utilité mais aussi les dangers de cet instrument de travail.
- * Il lui faudra donc clarifier, critiquer, réviser et perfectionner sans cesse les normes réclamées par le genre d'histoire qu'il pratique.
- * Cet effort pour surveiller et pour mettre au point les définitions, les conceptions, les normes qui servent de critère constitue un élément essentiel de la discipline historique.
- * Surveiller ses normes est, pour un historien, aussi important que de dépouiller méthodiquement les sources et accumuler les informations.

- Normes implicites ou explicites ?

- * L'historien doit-il exposer ses normes ?
- * Lorsque les normes mises en cause dans tel récit historique sont généralement admises, sans ambiguïté, ce serait inutile et même agaçant de les expliciter.
- * Mais il peut devenir nécessaire de présenter explicitement les normes qui ont décidé du sujet, qui ont présidé au choix des sources, qui ont servi à la critique des faits et à la reconstruction historique.

- * S'il y a controverse et si cette controverse provient, avant tout, des divergences concernant les rapports à établir entre les données ou les faits, l'historien aura alors tout intérêt à discuter ouvertement ses définitions et son échelle de valeurs ou ses critères selon lesquels il a choisi et ordonné les faits.
- * Ces précisions de la part de l'historien sont, pour le moins, aussi scientifiques que les renvois aux sources qui ont fourni les faits bruts (renvois infrapaginaux ou à la fin de l'article ou du chapitre).
- * L'auteur, l'historien indique ouvertement où il loge ; quelle est sa façon à lui de concevoir les rapports entre les événements.
- * Et le lecteur est à même de juger plus facilement des facteurs déterminant l'interprétation ou le récit des faits que l'historien tente de lui présenter comme s'approchant de l'objectivité.

[96]

- * Cet exposé des normes (quand il est nécessaire) peut se présenter séparément et méthodiquement, en un bloc, comme introduction au récit historique si l'on a besoin des normes dès le point de départ de ce récit ;
- * ou bien, on peut intercaler les normes dans le récit à mesure que le besoin s'en fait sentir.

- Le lecteur ou l'auditeur devant les normes

- * Le lecteur averti se doit de découvrir les normes de l'historien si elles sont implicites ;
- * où il se doit d'en prendre connaissance si l'historien les a explicitées,
- * afin de les contrôler et de les critiquer, au même titre que les faits bruts et les indications de provenance.

***OBJECTIVITÉ, SINCÉRITÉ,
RESPECT DE LA VÉRITÉ***

- Effort vers l'objectivité (toujours relative)

- * L'objectivité absolue est au-dessus des forces de l'historien. Surtout dès qu'il aborde un sujet d'une certaine ampleur. Il ne peut saisir toute la réalité, faute de pouvoir embrasser tous les faits bruts et d'avoir toutes les connaissances qui lui permettraient de saisir toute la complexité de l'interdépendance des faits.
- * On ne peut nier cependant qu'une certaine objectivité ne puisse être atteinte, objectivité variable selon les sujets étudiés et l'effort consacré au passé.

- Absolue sincérité

- * L'historien peut tendre à une absolue sincérité. Il ne doit pas cacher ou atténuer ce qu'il croit être la vérité.

LES NORMES

97

- * il ne doit pas se mentir à lui-même ni sciemment tromper les autres.

- Par intérêt personnel

- * Il y va d'abord de l'intérêt personnel le plus immédiat de l'historien. Toute œuvre historique est appelée à vieillir, à être dépassée en partie ou même complètement déclassée.

- * Si l'historien est avant tout un historien (et non un propagandiste au service d'une cause) pourquoi, en faussant les faits, accumulerait-il volontairement les chances de voir son œuvre démolie, discréditée et remplacée plus rapidement par une œuvre plus objective ?

- Pour l'action (dans un avenir plus ou moins immédiat)

- * Même l'action sera mieux servie par la vérité.
- * L'étude et l'action diffèrent. Il faut reconnaître pour l'action les exigences de la tactique. Les hommes, engagés dans l'action, poursuivant une certaine fin, s'efforçant de modifier, d'infléchir le cours des événements, luttant contre des forces adverses, doivent choisir, magnifier, diminuer ou taire certains aspects de la réalité. L'action s'accompagne toujours d'une certaine propagande qui exagère dans un sens ou dans l'autre. Les chefs ne sont pas obligés de tout dire et la masse ne doit pas tout savoir.
- * Si l'interprétation historique, que l'on croit être vraie, ne comporte que des constatations encourageantes ou ne révèle que des déficiences corrigibles, proclamer ce qu'on croit être la vérité ne pose pas de problèmes.
- * Mais si l'étude historique débouche sur l'irréparable (irréparable - non réparé dans le passé jusqu'à nos jours), aboutit à une impasse, arrive à des conclusions que l'on qualifierait de pessimistes, de sombres, doit-on se taire ?
- * Il ne faut pas craindre d'affirmer que l'élite d'une collectivité se doit de savoir l'entière vérité, l'exacte situation, sans ménagement, sans emphase, sans sous-entendu trompeur.

[98]

- * Si entretenir des illusions, taire des difficultés, escamoter des déficiences peuvent paraître faciliter l'action immédiate, à longue échéance la vérité même pénible se révélera plus profitable aux hommes d'action, pour élaborer la stratégie globale et organiser les forces de la collectivité.

- * Devant une perte irréparable (ou non réparée), devant un obstacle insurmontable (ou non surmonté), être de bonne foi dans l'ignorance ou, ce qui est plus grave, refuser de voir clair, c'est d'abord, par ignorance des facteurs, des pressions qui limitent et paralysent, se mettre dans l'impossibilité de comprendre d'une manière réaliste la situation actuelle.
- * C'est aussi s'exposer à gaspiller en pures pertes ses meilleures énergies en combattant inutilement l'inévitable (pour le moment ou pour toujours ?).
- C'est diminuer ses moyens de circonscrire le mal.
- C'est même risquer d'aggraver la situation et d'accroître les dangers de démission chez la masse, en préparant un dur et tardif réveil.
- * Tandis que plus de lucidité permettrait, pourvu que l'on surmonte les tentations de découragement, de concentrer ses efforts dans le domaine du possible, là où l'action permet actuellement des résultats.

- Pour préparer l'action lointaine

- * Si le non réparé ou l'insurmonté s'avérait un jour réparable et surmontable, avoir exactement mesuré quels ont été, à tel moment dans le passé, les obstacles, les limites, les échecs, aide à préparer les transformations que l'on veut obtenir plus tard...
- * La lucidité sur le passé et le présent peut être source d'évolution planifiée ou de révolution... tranquille ou non.

- Par respect pour la vérité

- * (Ce qu'on croit être ...) La vérité doit être respectée en elle-même et pour elle-même.

[99]

- * Au point de vue scientifique - donc pour un universitaire -, il est indigne de tout envisager sous l'angle de l'utilité et d'écarter, du champ des recherches, des données parce que celles-ci ne sauraient servir directement à l'action.
- * Une vérité même inutile ou même une vérité nettement dangereuse et démoralisante ne perd aucun de ses droits.
- * La connaissance du positif et du négatif, de l'actif et du passif demeure nécessaire à la compréhension de l'exacte réalité passée et actuelle.
- * Pour un intellectuel, il est ridicule de refuser telle analyse, telle conclusion, parce qu'elles sont « pessimistes ».
- * Il n'y a qu'une seule fin de non-recevoir justifiable : ne pas accepter telle donnée parce que celle-ci n'apparaît pas évidente, conforme au réel.

OBJECTIVITÉ ET MORALE

- * L'historien décrit le monde tel qu'il le trouve, avec le bien et le mal...
- * Où peut-être l'histoire a-t-elle une propension à retenir cette partie du monde cruel, dominé par la force, la ruse, avec ses limites, ses inégalités, ses injustices.
- * L'attitude de l'historien diffère de celle du moraliste (légiste ou théologien). L'historien, avant tout, constate la réalité. Le moraliste après avoir constaté, approuve, condamne, cherche à affirmer les lois morales de l'agir humain.
- * Désapprouver n'autorise pas à nier. La connaissance de ce qui devrait être ne doit pas faire oublier ce qui est.
- * Constater n'est pas approuver. Décrire les déficiences du monde n'est pas nécessairement en être leur complice. Ne pas crier trop tôt que l'historien cède au déterminisme, au pessimisme...

- * L'histoire vraie de l'aventure humaine est nettement cotée : adultes avec réserves. L'histoire intégrale de l'homme n'est pas une discipline pour enfants.

[100]

DIVISION DU COURS

(60 heures)

- Les NORMES (20 heures environ)

- * Près du tiers du cours. Cette insistance n'est pas exagérée. Dans l'état actuel de l'historiographie des Canadas, cette réflexion méthodique s'impose.
- * Ces normes s'apparentent à un exposé logique (au lieu d'un exposé chronologique).
- * C'est presque de l'histoire. Pour qui connaît l'histoire traditionnelle, ces définitions indiqueront immédiatement le sens de la nouvelle interprétation.

- L'EXPLICATION historique (40 heures environ)

- * Les explications traditionnelles sont intimement liées à l'histoire vécue.
- * On ne peut donc éviter de donner simultanément les explications traditionnelles et la nouvelle interprétation.

[101]

LES NORMES
PREMIÈRE PARTIE

Exposé et discussion
des normes

[Retour au sommaire des Normes](#)

[103]

- On ne doit pas s'attendre à voir traiter à fond TOUS les aspects de la vie économique, politique, sociale ou culturelle des collectivités ;

- nid voir épuisés tous les secrets du nationalisme.

- L'effort consistera simplement à décrire et, à l'occasion, discuter l'essentiel des raisonnements de base qui SERVIRONT à tracer les grandes courbes de l'évolution politique (et économique) des deux Canadas.

- Il n'y sera nullement question de trouvailles extraordinaires. On n'y éprouvera nul besoin de recourir à des lois savantes ou subtiles.

- Il s'agit seulement de reprendre et d'ordonner des notions généralement connues, mais assez souvent négligées, peut-être parce qu'elles sont élémentaires,

- et d'en tirer, avec le plus de rigueur possible, toutes les conclusions qui s'imposent.

Ces considérations porteront :

- sur l'homme et la société en général : VIE ET CONDITIONS DE VIE;

- sur les forces politiques, économiques, culturelles et leur interaction : DYNAMIQUE INIÉGRALE (INTERNE) DE LA SOCIÉTÉ ;

- sur les rapports entre les sociétés civiles : SOCIOLOGIE DU NATIONAL ;

- sur les rapports entre LE NATIONAL ET LE SOCIAL ;

[104]

- sur les rapports entre la société civile et la société religieuse : ÉTAT ET ÉGLISE,

- sur la formation de NATIONS par la colonisation : COLONISATION INTÉGRALE.

[105]

LES NORMES

Première partie

Chapitre premier

Vie et conditions de vie

Quelques thèmes fondamentaux, portant sur l'homme et sur la société en général, s'imposent comme postulats dans la manière de concevoir l'histoire et seront sans cesse repris dans l'interprétation donnée ci-après.

1. VIVRE AVEC LES AUTRES, MAIS PAR SOI COLLABORATION MAIS AUTONOMIE « TOGETHER BUT ON OUR OWN FEET »

[Retour au sommaire des Normes](#)

Il faut insister d'abord sur ce double aspect **INSÉPARABLE** de la vie : d'une part, la dépendance et la collaboration inévitables et d'autre part, l'autonomie non moins nécessaire.

- Pour l'individu :

- * C'est un être « social », à la fois soutenu et limité par la société. L'individu a besoin de la société ; il ne peut développer sa personnalité sans le secours de ses semblables.

- * Toute sa vie est profondément marquée par les influences du milieu, influences qui le nourrissent, l'aident, le soutiennent - ou le limitent et le paralysent.

[106]

- * Mais c'est un être pour lequel VIVRE c'est AGIR (par lui-même). Compte tenu de toutes les influences inévitables du milieu, causes, conditions, stimulants ou entraves de la vie, il n'en reste pas moins que vivre, pour un individu, c'est agir de lui-même, par lui-même, en assimilant les influences, en réagissant à partir de ses propres énergies.
- * La vraie vie individuelle, quoique inséparable du contexte social, est fondamentalement agir propre, autonomie, séparation, réaction autour d'un élément personnel qui se réserve.

- Pour la société :

- Il faut dégager la notion de « vie collective ».
- Il ne s'agit pas de faire de la société (ou d'une société) un être réel comme l'individu.
- * Cependant il existe quelque chose de plus que la vie individuelle. Il y a telle réalité que « la vie de société ».
- * Brièvement définie, c'est l'action organisée, concertée d'un groupe d'individus (groupe de tout ordre : compagnie, communauté, équipe, municipalité, province, nation, etc.) en vue d'atteindre une fin déterminée.
- * ANALOGIQUEMENT, on peut dire à propos des sociétés diverses ce que l'on a affirmé au sujet de l'individu.
- * Les rapports entre sociétés sont inévitables et nécessaires. L'isolement total est impensable. Il est impossible, pour une société quelconque, de ne pas avoir de rapports avec les autres sociétés, de ne pas subir de pressions, etc. De tous temps et pour toutes les sociétés, il y a eu directement ou indirectement, contact et interaction, parfois utiles, parfois nuisibles ; à la fois enrichissement et limitation réciproques. Y a-t-il eu des excep-

tions durant la préhistoire ? La recherche systématique de l'isolationnisme (s'il était possible d'y accéder) comporterait plus d'inconvénients que d'avantages. Se couper de tous contacts ou trop les restreindre, c'est vouer le milieu à la stagnation...

[107]

- * Mais il y a quand même vie collective distincte, vie autonome. Malgré toute l'insistance sur la nécessité et l'utilité pour une société de collaborer avec les autres, il n'en demeure pas moins que la notion de vie d'une société se rapporte essentiellement à la notion d'AGIR (par soi) de cette société.

L'AGIR (par soi) COLLECTIF

est l'action concertée et organisée d'un certain nombre d'individus amenés à se grouper en société, à former équipe, naturellement ou artificiellement, inconsciemment ou lucidement, volontairement ou involontairement à l'origine, spontanément ou par la force des choses, intégralement ou graduellement et qui trouvent la liberté et les moyens d'exécuter, par une minorité ou par la majorité ou la totalité (de ces individus), dans leurs propres cadres, sous leur direction, grâce à leur initiative, les multiples activités qui constituent la fin de cette société.

- * À l'intérieur et à l'extérieur, agit collectivement (par soi), faire face soi-même aux obligations, aux pressions, etc., tenter de résoudre soi-même ses problèmes internes et externes, tel est l'instinct vital profond d'une société, quand elle veut durer et que cet instinct a la possibilité de se manifester librement. Pour toute société (quelle que soit sa fin), à côté de l'inévitable contact, de la collaboration nécessaire, on retrouve cette exigence fondamentale de l'agir (par soi) collectif, de l'action et de la réaction autonomes, de la réserve collective, de la séparation (ou du « séparatisme »).
- * Séparatisme qui n'a rien de commun avec l'isolationnisme et qui est même tout le contraire de l'isolationnisme, puisqu'il permet d'être présent soi-même aux autres sociétés.

- * Ce postulat-clef de l'AGIR (par soi) COLLECTIF dans la COLLABORATION est l'une des normes principales utilisées pour décrire l'histoire politique des deux Canadas.
- * Il sera repris et développé dans le chapitre consacré à la SOCIOLOGIE DU NATIONAL.

[108]

2. AGIR (par soi) : RICHESSE D'ÊTRE REMPACEMENT : OPPRESSION ESSENTIELLE

[Retour au sommaire des Normes](#)

Dans le prolongement du postulat précédent, on peut ajouter que

- * l'action et la réaction (par soi) ou la présence et l'autonomie développent, enrichissent, épanouissent ;
- * l'inaction, l'absence, le remplacement et la subordination paralysent, appauvrissent.

- Pour l'individu :

- * De l'action personnelle, de l'agir (par soi) découlent le développement

- de l'expérience (sous l'aspect : intelligence, connaissance)

- de l'initiative (sous l'aspect : volonté, décision, énergie) ainsi que la création et l'accumulation d'habitudes progressives de vie (si l'on ne tient pas compte de l'appréciation morale ...).

- * De la présence autonome (quoique l'individu soit influencé par son milieu) résultent l'épanouissement de la personnalité, l'accroissement de la richesse d'être.
- * L'inaction volontaire (par suite de la paresse ou de l'indolence de l'individu) ou l'inaction imposée, c'est-à-dire le remplacement par un autre, entraînent nécessairement la stagnation, la limitation ou la diminution de la valeur d'être de l'individu .
- * Le remplacement (ou l'inaction imposée) constitue une oppression. Quand une personne agit à la place d'une autre personne, quand elle se substitue physiquement ou intellectuellement à une autre, il s'ensuit pour cette personne remplacée la perte de l'opportunité d'acquérir de l'expérience et de l'initiative et de développer des habitudes d'agir et de penser.
- * Il s'agit de l'OPPRESSION ESSENTIELLE :
Le remplacement par une autre personne, pour cette seule raison qu'il est substitution, équivaut à une perte inévitable de l'agir, donc à une diminution d'être - et est une oppression inévitable, essentiellement liée à l'action même de remplacer.

[109]

- * Et ceci se produit indépendamment des modalités du remplacement. Indépendamment des intentions bonnes ou mauvaises de la personne qui remplace... Indépendamment des oppressions accidentelles : persécution, indifférence ou négligence, incompréhension, incompetence. Indépendamment du fait même qu'il y aurait remplacement pour le mieux. Agir, même mieux, à la place d'un autre, c'est le remplacer, c'est d'une certaine manière le paralyser, l'opprimer.
- * L'oppression essentielle peut être temporaire ou permanente. Temporaire, elle n'en est pas moins remplacement et oppression.
- * Quoiqu'un remplacement « temporaire » puisse aussi être « instructif ».

- La valeur de la vie individuelle est liée à la valeur de la vie collective

- * Comme l'individu forme ses habitudes (expérience et initiative) grâce au milieu dans lequel il vit, un milieu agissant par lui-même, riche et équilibré, soutient, encadre et élève l'individu. Et un milieu amorphe, pauvre, désorganisé, dominé, écrase l'individu.
- * C'est là une règle générale, à moins de vouloir cultiver le paradoxe... L'exception est possible. On est témoin d'échecs d'individus dans un milieu dynamique et de réussites Personnelles dans un milieu pauvre, anarchique...

- Pour la société :

- * Analogiquement, les mêmes principes s'appliquent à l'agir collectif d'une société. L'action développe, enrichit ; l'inaction (volontaire ou imposée) appauvrit.
- * Pour une société, le bien fondamental, c'est l'agir (par soi) collectif. Une collectivité (ou une société) constitue un milieu dynamique, riche d'expériences pour l'épanouissement de l'intelligence de ses membres, riche d'initiatives pour le développement [110] de leur volonté, un milieu où se créent, se perfectionnent et s'accumulent des habitudes individuelles et collectives, lorsque cette collectivité, par ses propres organismes, offre à tous ses membres (ou à une majorité ou à une minorité d'entre eux) la liberté, l'occasion et les moyens de faire face eux-mêmes aux problèmes de la vie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, selon le but, la raison d'être de ce groupe.
- * La privation, le remplacement de l'agir (par soi) collectif équivalent à une oppression essentielle.
- * Oppressions accidentelles : il faut d'abord faire clairement la distinction entre l'oppression « essentielle » et les oppressions « accidentelles ». Quand une collectivité remplace une autre

collectivité, en plus de l'oppression essentielle due à la substitution même, ce remplacement peut s'accompagner ou peut ne pas s'accompagner de persécution, d'abandon... d'incompréhension ou d'incompétence. La société remplaçante peut :

- maltraiter, persécuter intentionnellement la société remplacée ;
- la négliger, l'abandonner, faute d'intérêt ;
- mal l'administrer faute de renseignements ou par incompréhension ou par incompétence ;

mais ces modalités ne sont qu'accessoires : elles sont des oppressions qui, bien que parfois très graves, ne sont pas moins des oppressions évitables, contingentes, accidentelles..., quoique la plupart du temps, l'oppression essentielle soit ordinairement accompagnée d'une dose variable d'oppressions accidentelles.

- * Oppression essentielle : dès qu'une collectivité remplace, par son agir collectif, l'agir collectif d'une autre société, cette substitution ou ce remplacement (total ou partiel) est, ipso facto, diminution ou privation d'être, perte d'expérience, d'initiative et de possibilité d'accumuler des habitudes pour la collectivité remplacée.
- * Cette substitution, en elle-même, indépendamment de ses modalités, constitue une oppression inévitable, nécessaire, essentielle, qui tient à la nature même de la vie, laquelle est agir (par soi).

[111]

- * Cette oppression essentielle ne saurait être écartée, supprimée par la justice, l'attention, la compréhension, le savoir-faire, la vertu de la collectivité dominante.
- * Elle ne saurait être conjurée par le génie ou les origines « providentielles » de la collectivité remplacée, dominée.
- * Ce remplacement peut être total ou partiel, temporaire ou permanent.
- * Une substitution temporaire, même avec les inconvénients intrinsèques du remplacement, même accompagnée de persécution

tions, d'incompréhension, etc., peut avoir une certaine valeur formatrice pour la société remplacée.

- * Mais il ne saurait exister de substitution permanente pour le mieux, tant que survit la collectivité remplacée, que l'assimilation n'est pas totale.

3. HIÉRARCHIE DES VALEURS, MAIS ÉGALEMENT ÉQUILIBRE HUMAIN

[Retour au sommaire des Normes](#)

- Pour l'individu :

- * Bien qu'il n'ait pas [pour les croyants] la même valeur que l'âme, le corps pour l'homme est aussi essentiel que l'âme, comme élément constitutif fondamental de l'être humain.

- * La hiérarchie des valeurs place la vie morale au-dessus de la vie intellectuelle et la vie intellectuelle au-dessus de la vie matérielle.

- * Cependant, ces trois aspects de la vie coexistent, nécessaires et inséparables. Et pour l'homme, les éléments supérieurs ne peuvent, non seulement exister, mais surtout s'épanouir sans s'appuyer sur les éléments inférieurs.

[112]

- Pour la société :

- * À l'image de l'homme, la vie d'une société ou d'une collectivité humaine comportera, d'une manière difficilement dissociable, différents aspects appelés vie morale, intellectuelle, vie politique, économique, sociale, etc.

- * Chaque facteur, chaque aspect est essentiel à l'équilibre de l'ensemble. Irremplaçable, chaque aspect constitue une dimension nécessaire dans l'arrangement du tout, pour former une juste combinaison.

- * Ces divers aspects ne sont pas interchangeable. L'organisation culturelle ne dispense pas de l'organisation politique. L'organisation politique ne dispense pas de l'organisation économique...
- * Même en tenant compte de la hiérarchie des valeurs, une très grande place est tout normalement occupée par l'organisation économique, politique, etc. Les tâches dites « inférieures » dominent du moins par leur masse. Dans une société civile équilibrée, respectant la hiérarchie des valeurs, les gestes, les fonctions d'ordre supérieur n'accaparent pas directement et constamment le plus grand nombre d'individus. Une telle société n'a pas l'allure d'une académie de savants, d'une chapelle de poètes, et encore moins l'apparence d'un cloître.
- * Les occupations inférieures servent de base, de support, de condition à l'épanouissement des aspects supérieurs de la vie Collective.
- * Ces idées seront reprises au chapitre traitant de l'interdépendance et de l'interaction des forces dans une société : **DYNAMIQUE INTÉGRALE (INTERNE) DE LA SOCIÉTÉ.**

[113]

4. DURETÉ DE LA CONDITION HUMAINE CRISE INTRINSÈQUE PERMANENTE

[Retour au sommaire des Normes](#)

L'histoire, à laquelle échappe en grande partie la réalité spirituelle, est aux prises, en décrivant l'aventure humaine, avec le plus grand des mystères : le mal sous toutes ses formes dans la création telle qu'elle existe. Sur ce mystère, que les philosophes ont scruté sans le percer, il y aurait beaucoup à dire. On devra ici se contenter d'un rappel tellement succinct qu'il pourra apparaître nettement superficiel et banal. De plus, devant ces malheurs séculaires, les facultés d'étonnement et de réflexion se sont émoussées.

- Pour l'individu :

- * Curieux être, situé aux confins de la matière et de l'esprit, alourdi par les forces matérielles et tirillé par les aspirations supérieures, partagé entre deux mondes, apparemment abandonné à lui-même, terriblement limité dans son intelligence et sa volonté, obligé de se fier à une mémoire plus ou moins fidèle, impressionné par un milieu qui le dépasse, milieu toujours orienté vers l'inconnu et souvent irrationnel, l'homme est essentiellement un être de tension permanente, de crise intrinsèque.
- * Mais l'homme ne peut renoncer à ce lourd héritage imposé.

- Pour la société :

- * À l'image de l'homme, ce monde, tel qu'on le trouve, déconcerte et défie toute explication rationnelle, par son inextricable mélange de bien et de mal.
- * Et l'histoire tend à retenir surtout « les problèmes ». D'où l'accent mis sur la cruauté, la barbarie, l'ignorance, la bêtise, la médiocrité, les conflits... « Peuple heureux, peuple sans histoire... », dit-on.

[114]

- * Monde en perpétuelle crise de croissance ; une gigantesque improvisation. D'un départ presque à zéro et qui se perd dans la nuit des temps, c'est un cheminement vacillant (qui a fait des millions de victimes) vers un progrès limité obtenu par l'accumulation d'innombrables essais, où les succès, les réussites sont liés aux échecs et aux erreurs. Même le connu, l'habituel restent difficiles à reproduire. L'oubli de l'acquis, le recul, le retour vers la barbarie sont choses courantes. Monde qui ne se trouve jamais placé exactement deux fois dans les mêmes circonstances. La vie des sociétés est toujours une ébauche rudimentaire, toujours à reprendre, à repenser.
- * Monde ou sociétés en équilibre instable, partagées entre des nécessités contraires. L'organisation, la planification s'imposent,

mais elles peuvent paralyser l'initiative, la puissance créatrice... La liberté favorise l'invention, mais elle peut engendrer l'inefficacité, et même l'anarchie... Le rôle d'une élite est essentiel, mais comment éviter les privilèges égoïstes ? On doit tenir compte des intérêts des masses, mais il y aura danger de nivellement et d'appauvrissement. On ne saurait refuser les bienfaits de la collaboration, mais on s'expose à être exploité, dominé et annexé. L'autonomie est l'un des pôles de la vie de société mais elle s'accompagne du risque de replis et de refus stériles. (L'énumération pourrait se poursuivre ...)

Ce n'est pas la moindre des tragédies de l'aventure humaine, que de ne pouvoir donner à fond dans une direction, sans déboucher inévitablement sur des inconvénients aussi importants que les maux ou les imperfections que l'on veut corriger. Affirmer la nécessité d'un juste équilibre, c'est facile en théorie. Mais en pratique, jusqu'où faut-il aller dans un sens ou dans l'autre ? Où se trouve le juste milieu ? Ou plus exactement le compromis qui ne comporte pas trop de sacrifices ?

- * Chaque domaine de la vie collective pose des problèmes insurmontables, d'ordre démographique, économique, politique, culturel, moral. Et les solutions heureuses, toujours partielles, sont vite remises en question.

[115]

- * Difficultés qui dépassent les collectivités les plus favorisées. Les sociétés les mieux dotées, les quelques collectivités privilégiées n'échappent pas à l'improvisation, au tiraillement, aux crises. Les grandes civilisations sont nées laborieusement, ont accumulé des bévues et ont subi des échecs dans tous les ordres. Elles traînent avec elles, même à leur apogée, tout un cortège de médiocrités et de tares. À plus forte raison, les sociétés moins favorisées sont-elles aux prises avec des problèmes insolubles.
- * Impossible démission : le renoncement au monde (qui peut partiellement se rencontrer chez quelques individus) est absolument impensable au niveau des collectivités, quelles que soient les difficultés...

5. RENDEMENT LIMITÉ

[Retour au sommaire des Normes](#)

- Pour l'individu :

- * Le rendement individuel humain est très limité. L'homme ne tire jamais, d'une manière continue, le maximum de son talent et de ses possibilités.
- * La médiocrité est la règle générale, même pour les individus très doués. Les actions d'éclat demeurent un phénomène rare, exceptionnel.

- Pour la société :

- * Il n'y a jamais de rendement collectif maximal. Jamais une société n'a réussi à utiliser pleinement, d'année en année, d'une manière non interrompue, toutes les possibilités, toutes les richesses dont elle disposait.
- * Jamais une collectivité n'a connu une vraie réussite totale de longue durée, dans l'ordre politique, économique, social, culturel, etc., et encore moins dans l'ordre moral.

[116]

- * Il faut se méfier de la légende tenace de l'âge d'or ; légende qui renaît sous plusieurs formes : âge théocentrique, joie du monde pré-industriel...

- En histoire, il ne faut donc jamais oublier la dureté de la condition humaine et le rendement limité ; ne pas exiger plus que le possible à telle époque. Il faut éviter l'attitude de la perpétuelle critique qui équivaut à demander un miracle à jet continu, aux hommes et aux collectivités.

6. INÉGALITÉ, CONCURRENCE, RESTRICTION OU ÉLIMINATION, PRÉPONDÉRANCE DE LA PLUS GRANDE FORCE

[Retour au sommaire des Normes](#)

- Pour l'individu :

- * Chacun est loin de recevoir les mêmes talents, d'avoir les mêmes dispositions, d'occuper la même place, de vivre au même moment, etc. Par le jeu des causes secondes, indépendamment de la volonté, des différences énormes séparent les hommes.
- * De plus, pour réussir et percer, les individus doivent rivaliser avec des moyens inégaux. C'est l'universelle loi de la lutte pour la vie.
- * Si cette lutte est en partie stimulante et s'affirme comme facteur de progrès, très souvent la réussite des uns ne s'obtient qu'au détriment des autres.
- * Même au niveau individuel, c'est le règne de la force...

- Pour la société :

- * Les diverses collectivités groupent des forces nettement inégales. A tous les points de vue il y a disparité : dans les richesses naturelles, dans les forces démographiques, dans l'organisation [117] politique, économique, sociale, culturelle, etc. Toutes les sociétés n'ont pas les mêmes chances. L'écart qui sépare les mieux dotées des moins favorisées est souvent considérable.
- * À l'intérieur des sociétés, entre classes (lutttes sociales) et entre les sociétés (lutttes nationales), on se livre à une concurrence serrée ; on s'affronte dans des conflits sourds ou aigus, dans des guerres ouvertes ou larvées.

- * Le progrès, l'épanouissement de certaines sociétés sont liés au recul, à la limitation, à l'exploitation, à la défaite, à l'élimination même de sociétés moins bien placées, moins bien pourvues.
- * Nécessairement la force l'emporte. Non pas la seule force brute (du nombre par exemple) mais la force prise dans le sens le plus général : à la fois force matérielle et intellectuelle ; force servie par les circonstances de temps et de lieu, etc.

- En histoire, on ne doit pas s'imaginer que l'inégalité et la lutte des individus, des classes et des nations (ainsi que la prépondérance de la force) auraient pu et pourraient être supprimées avec un peu d'intelligence, de bonne volonté. Cette inégalité, cette concurrence et cette prédominance de la force sont de l'essence même de la création, avant l'apparition de l'homme...

7. LIMITES DE L'INTERVENTION DE L'INTELLIGENCE ET DE LA VOLONTÉ

[Retour au sommaire des Normes](#)

- * Le déterminisme, au sens fort du terme (philosophique), est à rejeter.
- * Non seulement le déterminisme matérialiste, pour lequel l'esprit même n'est qu'une émanation de la matière et pour lequel le monde se ramène à un système mécanique où tout est rigoureusement et invariablement fixé d'avance ;
- * mais également le déterminisme spiritualiste, qui considère comme des produits inévitables tous les phénomènes, y compris toutes les actions des hommes - pour lequel la liberté morale et le libre arbitre ne correspondent à aucune réalité -, qui affirme que [118] tout, de l'ordre matériel ou intellectuel, se ramène à des raisons antécédentes, que le présent résulte entièrement du passé et renferme déjà tout l'avenir.
- * Il existe cette réalité mystérieuse de l'intervention de l'intelligence et de la volonté de l'être humain. L'agir de l'homme ne peut être rigoureusement, « mathématiquement » conditionné

par les événements antérieurs. Car l'homme constitue une puissance dans laquelle il y a une parcelle de liberté, une force en partie autonome dans la nature, capable de modifier jusqu'à un certain point le cours des événements, d'apporter des qualités nouvelles ou de provoquer de nouveaux désastres.

- * Cependant, il ne faut pas tomber dans l'excès contraire et affirmer que l'intelligence, la volonté pourraient tout modifier, au gré de la fantaisie, en un rien de temps, sans tenir compte de la nature et des forces présentes.
- * Si d'une part, l'on ne saurait nier l'intervention libre de l'homme, par contre, il faut avouer que cette intervention est très limitée. La presque totalité des forces naturelles (physiques, biologiques ...) échappent encore à l'homme, en dépit des découvertes... et plus près de lui, dans les sphères de l'intelligence et de la volonté, le rôle de la liberté est restreint.

- Pour l'individu :

- * L'homme est déterminé par sa nature humaine : il ne peut y renoncer...
- * L'individu est fortement marqué par le milieu total où il naît et vit, milieu personnel (hérédité...), milieu social complet, immédiat et lointain.
- * La volonté n'est pas le seul facteur d'épanouissement ou d'échec.
- * Une personne ne peut se soustraire en permanence aux forces qui l'entourent, annuler, contrecarrer ces influences au point de modifier complètement sa vie.

[119]

- Pour la société :

- La société elle-même est fortement déterminée.

- Il y a des constantes, des lois (démographiques, politiques, économiques ...).
- * Il y a des situations de faits, que la volonté ne peut supprimer en permanence ou même modifier rapidement d'une façon radicale.
- * Les redressements de situations ne sont pas uniquement causés par l'intervention de l'intelligence et de la volonté. Des forces latentes existaient pour justifier ces redressements. Des miracles semblent parfois se produire, mais la lente maturation est la règle générale.

8. PERMANENCE DE LA NATURE HUMAINE

[Retour au sommaire des Normes](#)

- Pour l'individu :

- * À travers les vicissitudes des âges, l'homme est demeuré l'homme quant à l'essentiel : mêmes tendances ou problèmes fondamentaux.

- Pour la société :

- * De tout temps la société obéit à des lois dont on peut retracer certains éléments permanents. Il vaudrait mieux dire évolution que révolution, et ne pas s'imaginer qu'on assiste à la fin d'un monde et à l'émergence d'un autre monde régi par de nouvelles lois sociologiques. Même l'ère atomique ne transmutera pas l'humanité.

[121]

LES NORMES

Première partie

Chapitre deuxième

Dynamique intégrale (interne) de la société

[Retour au sommaire des Normes](#)

- * Il existe, comme société ou collectivité, non seulement des équipes, des compagnies, des communautés, des classes, mais aussi des ethnies, des provinces, des nations, des ligues de nations, des empires, etc. Il faut souligner leur caractère contingent, arbitraire et l'incohérence de l'ensemble.
- * Le propos de ce chapitre est de décrire brièvement, d'abord et avant tout les forces politiques, économiques et culturelles

A- prises isolément comme forces dans une ethnie

B- et dans leur interaction comme facteurs agissant sur d'autres facteurs, à L'INTÉRIEUR (dans la mesure du possible) d'une collectivité. (Il aurait été aussi logique, il y aurait même eu certains avantages à commencer la description de l'EXTÉRIEUR, mais il semble que la description de l'intérieur s'impose en premier lieu.)

[122]

A - Comme forces isolées

[Retour au sommaire des Normes](#)

1. Simple IDENTIFICATION de certains aspects de la société civile :

| | | | | | |
|----------------------------|-------------------|--|-----------------|--|----------------------------|
| 1) aspect démographique | 1) le nombre | | | | |
| 2) aspect géographique | 2) la richesse | | 1) l'ÉCONOMIQUE | | |
| 3) aspect économique | | | | | Civilisation MATÉRIELLE |
| 4) aspect sociologique | 3) l'organisation | | 2) le POLITIQUE | | |
| 5) aspect politique | 4) la culture | | 3) le CULTUREL | | |
| 6) aspect scientifique | | | | | Civilisation CULTURELLE |
| 7) aspect artistique, etc. | | | | | |

2. PRÉCISIONS sur ces FORCES

- * Vu surtout de l'intérieur sans interaction, ne donnant ici que la perspective positive, chaque aspect peut être considéré comme une FORCE à côté d'autres forces.
- * Et il est utile de se demander : de quoi est faite telle force ? quels en sont les éléments essentiels ? quel secteur y commande ?

1) aspect DÉMOGRAPHIQUE

- La population d'une société peut augmenter en nombre
 - * par accroissement naturel (surplus de la natalité sur la mortalité)
 - par immigration (ou assimilation totale d'individus isolés)
 - par fusion avec les premiers occupants, les indigènes, etc.

- Et le rôle de la volonté ? (durant la période historique 1760-1960)
 - * Rôle assez limité quant à l'accroissement naturel. La diminution [du taux] de la natalité est en partie annulée par la mortalité retardée chez les adultes et la mortalité évitée chez les enfants, etc.

[123]

- * Quant à l'immigration, la part de la « volonté » est également restreinte. Sur la côte est américaine : des millions d'Européens ont émigré vers les Amériques. À l'ouest : l'intervention a bloqué l'immigration jaune. Sur cet aspect (immigration), l'action spontanée et la politique lucide sont indissociables.
- * La fusion s'accomplit graduellement, spontanément, là où les indigènes sont nombreux... Le processus n'est pas terminé, il échappe en grande partie à la volonté des individus et des organismes privés ou publics.

II) aspect GÉOGRAPHIQUE

- La puissance provient non seulement des ressources naturelles mais aussi des avantages de la position territoriale, de la situation.

- * Parmi les ressources naturelles, il faut noter (toujours pour 1760-1960) le sol fertile, la forêt, les métaux (le fer surtout), l'énergie (charbon, force hydraulique et hydro-électrique), etc.
- * Le site importe : voies naturelles ou artificielles du passage des hommes et des marchandises, régions accessibles durant toute l'année...

- La volonté humaine, à une époque donnée, est largement tributaire de phénomènes extérieurs dépendant de causes secondes...

III) aspect ÉCONOMIQUE

- À l'origine, l'on rencontre deux agents :

- * les ressources naturelles (y compris les avantages du site) et le travail de l'homme ;
- * mais on doit ajouter presque immédiatement un troisième agent, le fruit du travail : le capital, l'expérience, les techniques, l'esprit d'entreprise, les outils, la machinerie, les usines, etc.

- Il importe d'avoir quelques notions sur l'« économie progressive ».

* Au début des temps, l'homme vivait en économie quasi fermée. Les familles et les clans s'efforçaient de subvenir par eux-mêmes aux besoins fondamentaux : se nourrir, se loger, se vêtir, d'une manière nécessairement très rudimentaire.

[124]

- * Puis il y eut division des tâches : on échangeait des produits, des services. Les rôles des chefs de tribus, des sorciers ou des prêtres, des surveillants ou des défenseurs, des artisans, des marchands, etc., apparaissaient et s'imposaient.

- * Une fraction de la tribu abandonnait la chasse... l'élevage, l'agriculture. Très tôt, on est sorti de l'économie primitive. L'exode rural est un phénomène plus que millénaire.
- * Au strict point de vue économique, cet exode est un progrès, un bien. L'on obtient de meilleurs produits, des services plus efficaces.
- * De nouveaux besoins naissent et sont satisfaits. La vie (matérielle) devient moins rude, moins terne...
- * L'exode rural a lieu fatalement. C'est une loi de l'économie progressive.
- * Les collectivités sont poussées inéluctablement vers l'INDUSTRIALISATION; par étapes : divisions des tâches, échange, industrie domestique, accumulation de capitaux, industrie moderne, automatisation, etc.

- Qui commande en économique ?

- * C'est nécessairement une minorité : les marchands ou ceux qui ont accumulé des capitaux par le travail, la ruse ou la spéculation... ou bien ceux qui ont manœuvré les capitaux, l'épargne des autres...
- * Les plus doués, les plus habiles, les plus retors, les plus riches sont inévitablement une classe ou une caste minoritaire.

- Règle générale, la minorité commerçante maîtrisera la direction de l'industrie et c'est dans la majorité rurale que se recrutera la masse du prolétariat urbain.

- La supériorité des Grandes Affaires (haute finance, grand commerce, imposante industrie manufacturière, etc.) s'affirme sur l'agriculture de type familial, sur la paysannerie.

- La volonté n'aurait pu endiguer ce mouvement économique mondial.

[125]

IV) aspect SOCIOLOGIQUE

- Au début, par « sociologie » on entendait l'ensemble des sciences ou disciplines qui étudiait l'homme dans ses rapports avec les autres hommes : science économique, histoire.... etc.

* Puis, on a désigné sous ce mot une discipline beaucoup plus restreinte mais qui éprouve encore du mal à se définir, puisqu'elle s'intéresse à une foule d'objets concernant le comportement de l'homme vivant en société : par exemple, la fréquentation scolaire, la pratique religieuse, etc.

- Cependant, son aspect le plus important semble être : le partage des richesses, la lutte des classes ou la solidarité à l'intérieur d'une collectivité.

* Sous cet angle, on se trouve en face d'un phénomène qui remonte à la plus haute antiquité... et le dernier mot n'est pas dit.

- Les masses, depuis longtemps exploitées, s'organisent et deviennent une « force ». Mais même là, l'organisation se fait par une oligarchie...

* avec participation accrue de la masse, éveil de l'opinion publique

* et un meilleur partage des biens de la collectivité.

V) aspect POLITIQUE

- Deux écoles (ou doctrines) s'affrontent :

l'une considère la politique comme étant, avant tout, une quelconque fonction judiciaire, une simple force de réglementation ... ;

l'autre met l'accent sur le rôle puissant d'intervention, d'organisation du pouvoir politique.

* Il semble que la seconde école soit plus réaliste.

- La FORCE POLITIQUE, pour une société ou collectivité, c'est la TÊTE capable de penser, de VOULOIR, de commander, de déclencher l'action.

* Ce n'est pas seulement un pouvoir neutre qui fixe des règles...

[126]

* Sans doute, y a-t-il un rôle de police : édicter des lois pour la sécurité des citoyens, maintenir l'ordre, rendre justice...

* Mais la politique possède un rôle beaucoup plus important : celui de penser : choisir un objectif, orienter, planifier, celui d'agir, de donner l'impulsion, de commander ou d'exiger : organiser des cadres, des administrations, des régies, taxer l'ensemble en vue d'interventions ou d'œuvres jugées nécessaires à la collectivité, soutenir (par esprit d'entreprise), subventionner à l'intérieur, protéger contre l'extérieur (par interdiction, douane, limitation), couvrir, défendre par la force armée.

Ce rôle est d'une utilité précieuse pour toute société ou collectivité.

- Il est difficile de décrire isolément cette force, car elle porte sur le tout de la collectivité, elle est liée à l'ensemble et se comprend mieux à mesure qu'on décrit les autres aspects.

- On doit parler de « politique progressive »... (comme on a parlé d'« économie progressive »). Le pouvoir, à mesure que la vie collective se complique et se diversifie, est amené nécessairement à intervenir de plus en plus dans les affaires qui, autrefois, étaient dites « privées »... L'interventionnisme est une doctrine qui se justifie.

- Qui commande ? Les doux, les humbles ? Où la masse directement ? Non... C'est toujours une minorité, une oligarchie : les chefs qui attirent l'attention, et se font « proposer » par des clans organisés.

* La fonction de la masse réside d'abord dans son consentement tacite ou explicite. Il s'y ajoute le contrôle intermittent aux élections... En régime parlementaire s'exerce la dictature du cabinet... Même dans les « démocraties populaires » s'affirme la clique du parti unique.

- Ce caractère n'est pas complètement à la merci de la volonté.

VI, VII) aspects SCIENTIFIQUE, ARTISTIQUE, etc.

- Au sommet de la culture peuvent régner les traditions supérieures, les œuvres marquantes, le haut savoir et les grandes institutions (dans les sciences comme dans les arts).

[127]

* À la base se déploient les coutumes, les mœurs, les traditions populaires de la masse ; c'est-à-dire, en général, les habitudes, le genre de vie d'une collectivité.

- La culture est le secteur le moins matériel de la civilisation prise globalement, bien qu'il soit assez difficile de trancher et d'affirmer où finit l'aspect matériel et où commence l'aspect culturel de la civilisation, travail de l'homme sur la nature (ou la création).

- On peut toujours parler de « culture », quels que soient le niveau de vie, le degré d'évolution intellectuelle, la valeur d'un milieu déterminé.

* Il semble vain de vouloir à tout prix fixer les critères, les exigences minimales pour qu'il y ait civilisation et culture. La présence de villes, de littérature écrite, etc., n'est pas absolument nécessaire.

- Origine et cause de la culture d'une collectivité : la culture prend sa source avant tout dans l'agir (par soi) d'une société. Elle est le résultat d'une véritable VIE collective d'une certaine durée.

* Elle n'est pas d'abord quelques élucubrations livresques importées massivement du dehors, des abstractions sans racines locales.

- La culture d'un groupe n'est pas « une manière d'être ou de vivre » empruntée en bloc à un groupe étranger.

- Une société ne peut représenter que sa « propre » culture.

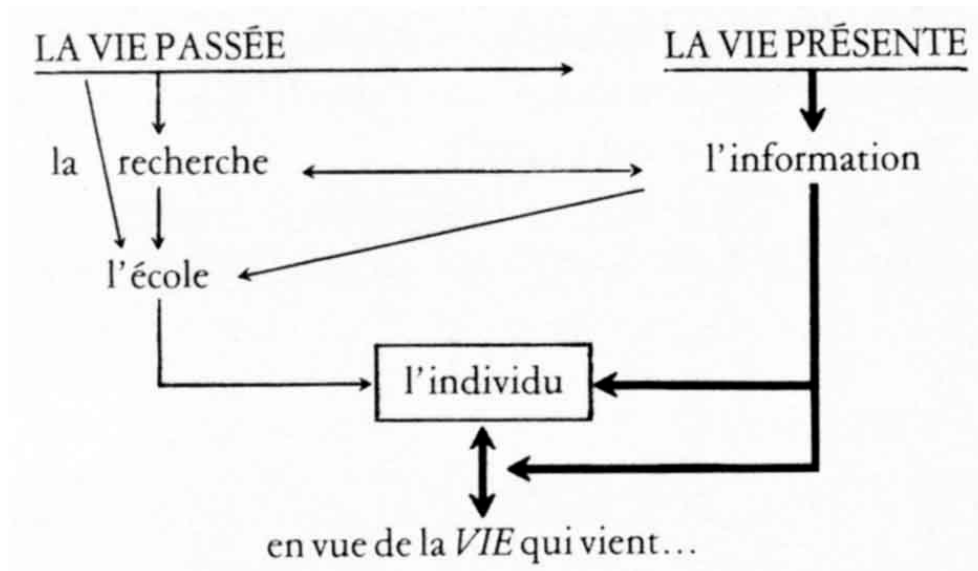
* Elle ne saurait être le représentant, le « commis voyageur » de la culture d'un autre milieu, pas même du milieu qui à l'origine a donné naissance à cette société.

- Chaque collectivité possède donc « sa culture » plus ou moins avancée, fruit de sa propre expérience, compte tenu des influences étrangères plus ou moins assimilées.

- Dans l'élaboration et la transmission de la culture, le rôle primordial semble revenir à la VIE et un rôle secondaire, à la recherche et à l'enseignement.

* Les pressions suivantes s'exercent sur les individus :

[128]



* Même si son influence est loin d'être négligeable, l'ÉCOLE ne rejoint directement l'individu que durant quelques années. Le milieu social global semble peser plus lourdement sur les hommes et peut-être existe-t-il des situations où l'ÉCOLE ne peut pas tout. (?)

- Culture progressive : Dans tous les domaines des sciences (et des arts) il y a accélération, explosion... (Plus les savants se multiplient, plus on se sent ignorant vis-à-vis du vaste bagage des connaissances accumulées.)

- Incapables d'arrêter ce mouvement général, la volonté et l'intelligence paraissent ici avoir plus de liberté qu'ailleurs pour intervenir... mais les démarrages et les résultats sérieux exigent du temps.

B. Interaction des facteurs

[Retour au sommaire des Normes](#)

- Chaque aspect peut être considéré comme un FACTEUR
- agissant sur les autres FORCES et les modifiant.
- Il ne doit être question, dans ce bref exposé, que d'attirer l'attention seulement sur les interactions qui tirent le plus à conséquence...
- * Pour abréger et pour plus de clarté (mais non sans inconvénient), on ne tiendra compte ici que de TROIS facteurs, au lieu des sept aspects identifiés.

[129]

1. INTERACTION (à trois)

*du POLITIQUE, de l'ÉCONOMIQUE, du CULTUREL
du pouvoir, de la richesse, du savoir...*

a) Positivement (toujours de l'intérieur seulement, dans la mesure du possible)

- Le POLITIQUE sur l'ÉCONOMIQUE :

- * L'oligarchie politique crée des habitudes chez l'oligarchie économique...
- * L'oligarchie politique aide l'oligarchie économique pour le bien général...
- Le pouvoir règle, surveille la vie économique.
- Il planifie, dirige l'ensemble de cette vie ...

- Il organise certains secteurs économiques ...
- Il subventionne... la grande ou la petite entreprise...
- Il pratique l'embargo, le dumping, le contingentement...
- Il protège par le tarif douanier... (d'où le rôle d'une « frontière »...).
- * Il aide spécialement contre la concurrence étrangère l'entreprise du pays...
- * Il lui donne son soutien par la protection de l'armée (domaine protégé...).
- * Il provoque l'essor économique par la guerre ou la préparation à la défense.
- * Les tâches croissantes du politique exigent et encouragent l'industrialisation.

- L'ÉCONOMIQUE sur le POLITIQUE :

- * L'oligarchie économique crée des habitudes chez l'oligarchie politique.
- * L'oligarchie économique aide l'oligarchie politique pour le bien général...
- * La division du travail, l'économie progressive appelle l'intervention politique.
- * La richesse finance le politique (dans ses multitudes obligations), etc.

[130]

- Le POLITIQUE sur le CULTUREL :

- * Le pouvoir surveille, planifie ou organise directement ou indirectement par des cadres, des institutions, le développement des sciences, des arts.

- Le pouvoir finance l'instruction, la recherche, les arts, etc.
- Les tâches politiques (dans la paix comme dans la guerre) provoquent et exigent le perfectionnement des sciences...
- * Une « politique de grandeur » favorise le progrès de la culture (arts, sciences).
- * L'évolution et le régime politiques influencent les traditions, la langue...

- L'ÉCONOMIQUE sur le CULTUREL :

- * L'économie progressive libère des forces pour les sciences et les arts.
- * La richesse privée ou celle de la société financent les individus, les institutions.
- * La poursuite du rendement économique exige et déclenche l'essor des sciences...

- Le CULTUREL sur le POLITIQUE :

- Les sciences (de l'homme) fixent un but, tendent à planifier.
- Elles prévoient les problèmes, proposent les solutions...

- Le CULTUREL sur l'ÉCONOMIQUE :

- * Les sciences augmentent le rendement (meilleures directions et techniques).
- * Les sciences et les arts donnent naissance à des occupations nouvelles...

b) Cette interaction est cumulative, « en spirale » et à dose variable...

c) *Négativement*, on pourrait reprendre l'énumération... dans le sens de l'échec...

a) Si l'un des facteurs progresse ou faiblit, l'ensemble s'en ressent. On ne perturbe pas un facteur sans toucher aux autres jusqu'à [131] un certain point, mais pas « mathématiquement » au même degré.

2. TENTATIONS DE SURESTIMER UN DES FACTEURS

- Il y a danger de surestimer un facteur dès que, dans une explication historique, on se rabat sur « une cause unique ». Par exemple :

a) *En démographie* : tout ramener au « nombre », être hypnotisé par le « colosse ».

b) *En géographie* : prétendre que « connaître la géographie d'un pays c'est connaître son histoire ».

c) *En économique*; affirmer que l'histoire politique ne donne que le « comment », tandis que l'histoire économique révèle le « pourquoi ».

d) *En sociologie* : ne voir qu'un seul problème : « la lutte des classes », ne croire qu'au syndicalisme, aux forces du prolétariat et tenir pour peu de chose la question nationale (politique).

e) *En politique* : résumer l'HISTOIRE aux histoires de rois, de traités, des batailles armées - ou des constitutions, etc. ; donner dans les excès du totalitarisme ; ne saisir que l'aspect politique, national...

f) *En sciences... : soutenir* que « les idées mènent le monde » sans trop se soucier de voir s'incarner ces idées dans au moins une minorité agissante.

g) *Dans les arts* : [ne] juger de la valeur d'une civilisation présente que par sa culture artistique - ou d'une civilisation disparue [que] par les traces des œuvres d'arts qu'elle a laissées.

- Il importe de mesurer les « limites » d'une monographie (légitime).

[132]

3. TENTATIONS DE SOUS-ESTIMER UN DES FACTEURS

3.1) *En démographie* : croire, abusé par un cas de l'histoire antique, qu'un petit peuple est nécessairement porteur d'une grande culture.

3.2) *En géographie* : oublier qu'un petit peuple, vivant sur un territoire trop riche, trop bien situé, peut être la proie d'un voisin puissant.

3-3) *En économique* : deux tentations de sous-estimer ce facteur se rencontrent :

a) L'AGRICULTURALISME ou l'« amour déréglé de l'agriculture »

- Cette mentalité considère l'agriculture comme base matérielle suffisante (idéale même) pour un peuple moderne, comme une occupation ou une vocation que la majorité doit conserver telle quelle... et qu'il ne faut pas désert.

- * Positivement, par estime de la vie rurale, calme, saine, peu compliquée, favorisant la famille..., développant de justes notions de tempérance dans la possession des richesses matérielles, etc. C'est un bien non seulement d'ordre économique - mais aussi d'ordre politique : l'égalité de fortune des ruraux (petits propriétaires) maintiendrait l'égalité sociale et la liberté du citoyen en politique - et même l'activité culturelle devrait bénéficier de la paix et de l'équilibre campagnards.
- * Négativement, par horreur des villes, devant les difficultés et les problèmes réels et angoissants soulevés par la vie industrielle urbaine. L'économie progressive est dénoncée comme accaparant les énergies humaines ; la création de besoins (artificiels) rendrait l'homme esclave de la matière, etc.
- * Le conflit (entre agriculture et industrie, campagne et ville) remonte à la plus haute antiquité : « Dieu a créé la campagne ; le diable, la ville. » et se retrouve chez presque tous les peuples (Grèce, Rome, France, U.S.A.).

- Il faut distinguer entre une juste appréciation et l'attachement excessif...

[133]

- * L'économie la plus moderne ne peut se passer de la production agricole. Mais l'agriculture « scientifique » est incompatible, dans une économie quasi fermée, avec une population rurale à 90 %. L'agriculture routinière est une « perte » économique. La division du travail est un bien en soi. L'exode rural ne fait pas fausse route. C'est à l'industrialisation de régler - avec le temps - ses problèmes...
- * C'est aussi un fardeau politique : une économie rurale routinière (en régime parlementaire) entraîne une politique rurale routinière, aux horizons bornés et qui étouffe les élans du progrès.
- * C'est enfin un obstacle à la culture (sciences et arts). Dans une économie rurale de petites gens, au même niveau intellectuel,

aux occupations identiques ou très voisines, les échanges culturels limités réduisent la possibilité du choc des idées...

b) L'INDUSTRIALISME-À-VOLONTÉ ou la « preste concupis-
cence pour l'industrie »

- Cette doctrine, appréciant l'industrie, brûle les étapes et s'imagine qu'un peuple, dès qu'il possède les ressources naturelles, le talent latin, l'atavisme d'épargnant et les bras ballants, n'a plus qu'à s'instruire « en économique » pour maîtriser l'industrialisation et les grandes affaires.

- * L'on sait le rendement industriel et la vigueur du politique et du culturel.
- * L'on mesure la perte d'énergie, de forces multiformes que coûte la paysannerie.
- * D'ailleurs la VILLE a été estimée dès les temps anciens. La chaumière isolée n'était pas la capitale des vieux empires mêmes.
- * Mais il ne faut pas conclure que Rome, Londres ou Paris, Pittsburg et les villes de la Ruhr, etc., furent bâties en un jour (et demi), un manuel ou un savant traité à la main...
- * L'industrialisme-à-volonté, « subito presto », est une naïveté plus subtile que l'agriculturisme. Elle se lie d'amitié ordinairement avec deux utopies : la suffisante autonomie provinciale et la prometteuse école.

[134]

3.4) *Dans le domaine social* : exploiter les classes faibles au nom du patriotisme, du nationalisme de l'ensemble...

3.5) *En politique* : parmi les nombreuses façons de sous-estimer ce facteur on retiendra les suivantes :

a) L'ANTI-STATOLÂTRIE de ceux qui trouvent qu'on attache trop d'importance à l'ÉTAT qui ne serait qu'un cadre national, peu important ; pourquoi l'on a tort de tout politiser - ou de trop politiser le « national »...

b) Le PROVINCIALISME de ceux qui croient qu'une « nation » peut se contenter d'être « province » d'une autre nation. (A reprendre [au prochain chapitre].)

c) Le LIBÉRALISME de ceux qui, prenant l'État au sérieux, veulent limiter son intervention aux domaines traditionnels (défense, douane, etc.) - à leur profit - et ne veulent pas l'étendre davantage, prétextant que l'interventionnisme mène au socialisme et au communisme... Le moins d'ingérence possible en économique : libéralisme économique.

d) Le CORPORATISME de ceux qui prétendent « exorciser » les dangers de l'intervention massive de l'État, grâce au principe de « subsidiarité ». Comme si de vastes corporations ne poseraient pas les mêmes problèmes...

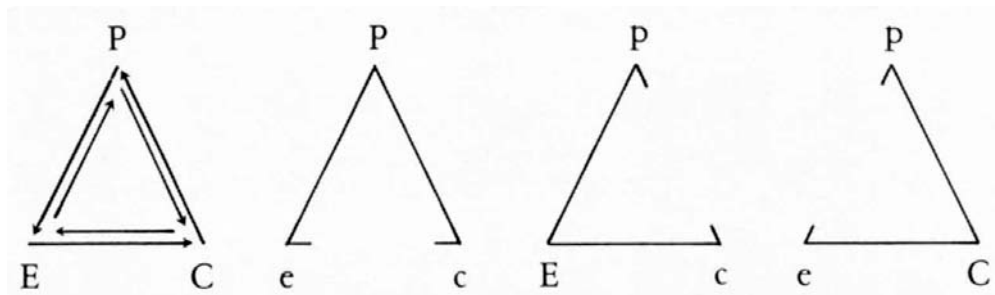
e) L'ANARCHISME PIEUX de ceux qui, en éducation, veulent laisser l'initiative aux Églises, aux corps intermédiaires ; de ceux qui sont contre le monopole d'un grand pouvoir de l'État et en faveur du fractionnement au profit des diocèses, des municipalités...

3.6, 3.7) *Dans les sciences et les arts* : exalter la culture et couler surtout du béton ou entasser des briques...

[135]

Conclusion

Une société civile, une collectivité est un organisme « un » où l'on distingue des aspects intimement liés les uns aux autres :



C'est un tout complexe, un réseau d'habitudes (expérience, initiative), de traditions, de capitaux, de techniques politiques, [de facteurs] sociaux, économiques et culturels...

[137]

LES NORMES

Première partie

Chapitre troisième

Sociologie du national

[Retour au sommaire des Normes](#)

Ce chapitre, le plus long et le plus important des NORMES, traite, sous le titre « SOCIOLOGIE DU NATIONAL », des RAPPORTS ENTRE LES SOCIÉTÉS (CIVILES) ou ETHNIES. On y étudiera, dans leurs divers degrés, les phénomènes d'INDÉPENDANCE, d'ANNEXION et d'ASSIMILATION. Et surtout on essaiera de débrouiller les notions contradictoires que recèle le FÉDÉRALISME.

1. INCOHÉRENCE

des divisions nationales existantes

On se trouve en face de situations très variées dès qu'on s'intéresse aux ethnies. Régions, provinces, nations, bloc de nations, empires défient toute classification. Le tout semble fortuit, arbitraire et incohérent. Est-il possible d'y voir clair ? Peut-on ébaucher une classification ? Peut-on savoir pourquoi les hommes se réunissent ou se séparent, se cloisonnent à la fois et recherchent l'union ou même l'unité ?

[138]

2. TENTATIVE DE DÉCRIRE LA NATION

[Retour au sommaire des Normes](#)

Le terme « la nation » peut revêtir plusieurs sens :

- un sens général ;
- un sens étatique, juridique ;
- un sens sociologique, culturel surtout ;
- un sens intégral (politique, économique, culturel).

1) La NATION au sens le plus GÉNÉRAL :

La nation ou nationalité est un groupe humain qui en est arrivé à se reconnaître **DISTINCT** pour de multiples raisons, très variables, pas toutes nécessaires à la fois. Par exemple :

- * une commune origine, selon la croyance acceptée et qui se perd dans le temps ;
- une commune langue,
- des traditions communes, une même histoire ;
- l'occupation d'un même territoire ;
- un impératif géographique ;
- un accident historique ;
- un partage dynastique ou
- un découpage impérialiste aux effets durables ;
- * etc.

2) La NATION au sens ÉTATIQUE, juridique :

- * C'est-à-dire : l'ÉTAT-NATION ou l'ensemble d'individus de même origine ou de diverses origines, encadrés de gré ou de force dans un système juridique, constitutionnel, système doté de la souveraineté politique.

[139]

- * Dans ce cas, l'accent est mis sur l'ÉTAT, sur l'aspect politique.
- * L'ÉTAT-NATION est un groupe de nations nation ou une seule (sens général), le tout soumis à l'action et aux lois d'un gouvernement souverain.

3) La NATION au sens sociologique, CULTUREL surtout :

- * C'est un groupe distinct et DIFFÉRENT, qui semble s'être formé spontanément. Un milieu avant tout culturel qui imprègne, caractérise l'individu. On insiste sur l'unité (et la valeur) de la *culture* distincte et différente de la communauté. On paraît moins s'intéresser à l'organisation politique. Souvent on admet la nécessité d'une économie nationale mais sans trop s'interroger sur ses rapports avec le politique.

4) La NATION au sens INTÉGRAL :

a) Principes fondamentaux menant à l'idée de NATION au sens intégral

- L'agir (par soi) collectif est *POSSIBLE* dans tous les aspects et peut s'étendre à tous les domaines - à l'intérieur comme à l'extérieur.

- * En politique : commander sa propre vie, posséder son autonomie interne et externe, jouir de la pleine autodétermination politique, avoir le « self-government » complet.
- * En économique : gérer sa propre vie économique...
- * Au culturel : maîtriser sa propre vie culturelle...

Ne pas réduire à un seul aspect :

- à l'autodétermination politique ou
- à la possession de son économie ou
- à la maîtrise de sa culture.

[140]

« *Possible* » ne veut pas dire que l'agir (par soi) collectif se rencontre nécessairement, sans exception, chez chaque nation.

- L'agir (par soi) collectif est *NÉCESSAIRE* dans tous les aspects

- * directement :

(pol.) La maîtrise de sa vie politique intérieure et extérieure est *un bien en soi* pour une nation, indépendamment des influences sur l'économique et le culturel. Il est bon pour une nation d'avoir ses organismes (ministères, départements, armée, etc.), de poser elle-même les gestes exigés, (à l'intérieur) de planifier, organiser, etc., (vers l'extérieur) de protéger, défendre, soutenir, coopérer, négocier, etc.

(écon.) La maîtrise de sa vie économique intérieure et extérieure est *un bien en soi* pour une nation, indépendamment des influences sur le politique et le culturel. Il est bon pour une nation d'avoir elle-même édifié sa vie économique totale (indus-

tries primaires, secondaires, commerce, finance, etc.), de négocier et de s'insérer elle-même dans la vie économique mondiale.

(*cult.*) La maîtrise de sa vie culturelle est *un bien en soi* indépendamment des influences sur le politique et l'économique. Il est bon de dominer sa culture, d'assimiler les influences extérieures, de posséder et gérer ses propres organismes culturels, d'être un foyer vivant de culture.

* indirectement, à cause de l'interaction des facteurs :

(*pol.*) La pleine maîtrise de sa vie politique est, pour une nation, nécessaire à la vigueur et à la plénitude de sa vie économique et culturelle.

(*écon.*) La pleine maîtrise de sa vie économique est, pour une nation, nécessaire à la vigueur et à la plénitude de sa vie politique et culturelle.

(*cult.*) La pleine maîtrise de sa vie culturelle est, pour une nation, nécessaire à la vigueur et à la plénitude de sa vie politique et économique.

- Négativement, le remplacement, la privation (totale ou partielle) de l'agir (par soi) collectif peut survenir dans tous les [141] domaines et y être une oppression essentielle,

* directement, au politique, en économique, au culturel, c'est *un mal en soi*,

* indirectement, un remplacement, une oppression essentielle dans un domaine se répercute sur les deux autres domaines... en plus de rendre possibles les oppressions accidentelles.

b) Conséquences dérivant de ces principes

- La MAÎTRISE de l'agir collectif l'emporte en valeur sur la MANIÈRE d'agir :

- * La liberté et les moyens d'agir sont bien plus importants que le style de l'agir, c'est-à-dire les lois, les mœurs, la langue d'une nation.
- * Conserver la liberté et les moyens d'agir collectivement est d'un ordre bien supérieur à « conserver ses lois, sa langue, etc. ».

- Le plus IMPORTANT est ce qui est SEMBLABLE :

- * Pour toute nation, la maîtrise, l'agir (par soi) en politique, économique et culturel est une réalité supérieure - quoique fondamentalement semblable,
- * par exemple : pour les U.S.A., l'U.R.S.S., l'Angleterre, la France, etc.

- Être DISTINCT avant d'être DIFFÉRENT

- * Il faut exister séparément d'abord (avant d'avoir une personnalité collective).
- * Des nations distinctes ont la même langue ou les mêmes lois...

- La MANIÈRE d'être sort de l'EXISTENCE :

- * La personnalité, l'originalité viennent nécessairement après le fait d'exister.

* Le style jaillit de l'habitude d'agir (par soi) ; c'est la civilisation...

[142]

c) Le NATIONALISME

- Le nationalisme s'apparente à un phénomène « naturel », à cette tendance générale de toute société, de tout groupement (communauté, compagnie, équipe, etc.) de maîtriser et de réussir sa vie collective selon sa fin propre.

- Le nationalisme est pour une ethnie (pour une communauté nationale) la même tendance, le même réflexe selon les divers aspects de la vie collective de l'ethnie.

- On rencontre donc le nationalisme politique,
le nationalisme économique,
le nationalisme culturel.

- Le nationalisme se DÉFINIRAIT ainsi :

* c'est - pour un groupe ethnique qui se reconnaît distinct :

- la recherche (s'il ne l'a pas)
- l'affirmation (s'il la possède)
- la défense (s'il la croit menacée)
- de la *MAÎTRISE* de sa vie politique, économique et culturelle.
- Recherche, affirmation et défense - plus ou moins conscientes, plus ou moins complètes.

- Ainsi défini, le nationalisme est un phénomène « *constant* », lié à la nature même de la VIE ORGANISÉE de l'ethnie.

- * On retrace cette tendance dès les débuts de l'histoire...
- * Ce n'est pas un besoin récent, non connu au moment où triompe la féodalité...
- * Ce n'est pas un phénomène du XIXe siècle...
- * Ce n'est pas un besoin passager, une mode issue de la Révolution française.

- Tout nationalisme complet est SÉPARATISTE.

- Le nationalisme est le contraire de l'isolationnisme. La coopération *internationale* n'est possible que s'il y a « *nation* ».

[143]

- Il n'existe pas deux sortes de vrai nationalisme normal (maître chez soi), un « broad » et un « *narrow nationalism* ».

- * On ne comprend pas ce que c'est que *le* nationalisme quand on ne comprend que *son* nationalisme...
- * Tout nationalisme est « inconsciemment hypocrite » vis-à-vis d'un plus faible... (?)

- Ambiguïté des termes *indépendance* et *souveraineté*

- * *Indépendance* ne saurait vouloir signifier « ne pas dépendre » d'une manière absolue - ne pas avoir à tenir compte des autres, ne pas subir d'influences, ne pas être limité par les autres.
- * *Souveraineté* doit être également entendu comme s'appliquant à une autorité rencontrant certaines restrictions. Même les « souverains absolus » étaient limités à l'intérieur et à l'extérieur.

- *Nationalisme et conservatisme*

- * Le nationalisme n'est pas nécessairement du conservatisme politique ou social. Ce n'est pas lutter avant tout pour maintenir « certaines valeurs » de l'héritage d'une civilisation et d'une culture plutôt figées. Ce n'est pas essentiellement préserver certaines coutumes ou certain style de vie - ou consolider la prépondérance de certaines classes sociales. Ce n'est pas uniquement remplacer une classe sociale dominante étrangère par une classe dominante semblable mais autochtone.
- * Le nationalisme est la volonté, etc., d'être maître chez soi. Le nationalisme peut donc être progressiste ou conservateur, de gauche ou de droite, etc., et peut évoluer...

- *Patriotisme et nationalisme*

* Le patriotisme (amour de la patrie, du pays où l'on est né, de sa communauté ethnique) est fait surtout d'attachement, de vénération pour son coin de terre, [pour] les ancêtres, [pour] les valeurs de leur civilisation. C'est au point de départ une vertu qui admire (et qui pourrait mener au nationalisme).

[144]

- * Le nationalisme dit plus que le patriotisme : c'est la volonté d'affirmer, d'épanouir, de défendre l'héritage ancestral et le territoire habité par des compatriotes. Il est plus rationnel, plus dur...
- * Le patriotisme pur, à lui seul, ne poserait peut-être que peu de problèmes : chacun se contentant de vanter sa nationalité
- * Le nationalisme raisonnable, sans excès (vouloir être ou devenir maître chez soi) soulève les pires difficultés pour l'homme et est un des grands fléaux nécessaires, inévitables des sociétés.

- * Autrefois, les mots patriotisme et patriotes étaient employés à la place de ce qu'aujourd'hui on désigne par nationalisme, nationalistes.
- * La confusion persiste... personne n'a l'autorité pour imposer un vocabulaire strict et uniforme aux sciences sociales, etc.

- Prix attaché au nationalisme

- * À travers les siècles, de nombreuses nations (à tous les stades de développement ; clans, tribus, nations asservies, nations impérialistes) ont exigé de sacrifier des millions de vies humaines et des biens incommensurables pour conquérir ou défendre l'intégrité et la liberté de la nation.
- * Le processus n'est pas terminé... à moins de donner une prime aux nations actuellement parvenues (à la réussite).

- Nationalisme *excessif*

- * Être tellement « maître chez soi » - être si fort, si riche qu'un État-Nation s'impose aux autres peuples, les domine, les annexe, etc. L'« IMPÉRIALISME » est la forme la plus courante du nationalisme excessif.
- * Une autre forme, à l'opposé, serait de tenter de trop se replier sur soi, de s'imaginer pouvoir se passer des autres.

[145]

3. Réussite ou échec pour une nation

[Retour au sommaire des Normes](#)

- La réussite « normale » consiste à être *suffisamment* maître chez soi, en politique, en économique et au culturel.

- L'échec réside dans le fait d'être dominé par une autre nation...

- Les germes sont très répandus : Il existe des milliers de groupes d'hommes, de collectivités nationales qui, (pour une ou plusieurs des raisons qui donnent naissance à une Nation), pourraient devenir de fait des NATIONS ou ÉTATS souverains ;

- mais le succès est rare : le succès « normal » complet n'est atteint que par une infime minorité... un peu plus d'une centaine de NATIONS-ÉTATS.

- Le « NORMAL » est donc « EXCEPTIONNEL » !

4. Essai de classification

- Il existe toute une gamme (très nuancée en réalité) dans la situation des ethnies. On passerait par la grande NATION forte, impérialiste, dominant un bloc... à la moyenne PUISSANCE, à la petite nation réussie... pour aboutir aux cas d'échec plus ou moins considérable.

- Pour simplifier, on se contentera de distinguer quelques situations types :

- * la NATION indépendante ;
- * la NATION satellite ;
- * la NATION annexée ;
- * l'EX-NATION assimilée.

[146]

5. La NATION INDÉPENDANTE et les relations de JUXTAPOSITION

[Retour au sommaire des Normes](#)

- C'est la nation (au sens sociologique) qui maîtrise comme majorité un État souverain.

- Il est exceptionnel de parvenir à cette souveraineté politique...

- Et c'est l'exception de l'exception que d'être une NATION vraiment indépendante (au sens restreint) ayant la maîtrise suffisante de sa vie politique, économique et culturelle.

- L'indépendance et la souveraineté sont toujours limitées : même la nation la plus forte doit tenir compte des autres nations. Les alliances entre nations sont nécessaires mais entraînent des restrictions.

- Les pressions, les influences, les échanges s'accroissent, ajoutant aux difficultés, aux rivalités, aux tensions internationales, mais malgré tout, les relations de voisinage sont épanouissantes si l'organisation collective d'une NATION, maîtresse et forte chez elle, est capable de surmonter, d'assimiler finalement ces influences extérieures.

- *Le rôle* considérable de l'État pour une nation souveraine :

* une grande partie des influences étrangères échappent à tout contrôle étatique ;

* cependant, il faut souligner le rôle imposant de l'État pour régler, soutenir, corriger, défendre la vie collective nationale.

- Les répercussions de la vie internationale (ext.) sur la vie nationale (int.)

- * sont de plus en plus lourdes même quand la nation maîtrise suffisamment sa vie ;
- * de grands bouleversements intérieurs sont produits par les crises extérieures, les guerres...

- Une nation se doit de tirer le maximum de sa vie intérieure [147] afin de pouvoir bénéficier au maximum de ses relations extérieures :

- * d'où, l'avantage du nombre, de l'économie progressive, de la politique progressive,
- * d'où les inconvénients... de l'agriculturisme (de voisinage), du « laissez-faire » et de l'anarchisme pieux, etc., à côté de voisins puissants.

- À l'inverse, une nation ne doit pas craindre (doit rechercher le plus possible) les contacts extérieurs, afin d'enrichir sa vie intérieure. Une grande partie des relations extérieures seront surtout des défis stimulants qui provoqueront des progrès (politiques, économiques, culturels) intérieurs.

- Dans le cas de NATIONS indépendantes, on parlera de « relations de voisinage, de juxtaposition », égalité, infériorité ou supériorité de voisinage : maîtrise de sa vie collective à côté d'autres nations de même force, plus fortes ou moins fortes (mais maîtresses chez elles).

- L'ennemie dans les relations de voisinage et pour une nation indépendante, c'est la collectivité rivale, organisée en nation et capable, soit de limiter, soit de détruire l'agir (par soi) collectif de cette première nation.

- Les collisions entre nations indépendantes, en relations de voisinage, peuvent être des conflits politiques, économiques - sous forme de guerres froides ou larvées, ou sous forme de guerres ouvertes.

- Accrochage superficiel :

Par suite de guerre ouverte, il peut y avoir des massacres, des persécutions de population, il peut y avoir des destructions de biens, des prélèvements, etc., il peut même en résulter la perte d'une partie de

territoire et de ressortissants. Ce sont là des épreuves très lourdes pour les individus et les sociétés. Mais rien de fondamentalement important (au point de vue national) n'est sacrifié si la collectivité vaincue finit par retrouver son existence majoritaire sur son territoire (au terme de l'occupation étrangère) et la maîtrise [148] de sa vie politique, économique et culturelle. L'accrochage superficiel laisse les nations intactes quant à l'essentiel.

- Ambiguïté du terme : « la défaite »

Quand, dans une guerre ouverte, il n'y a qu'accrochage superficiel, que l'armée est vaincue (défaite), que le gouvernement est même momentanément supprimé... que le territoire est complètement occupé pour un temps... mais que la nation vaincue se refait, retrouve son gouvernement, voit finir l'occupation..., le terme « la défaite d'une nation », dans ce cas, se rapporte à un échec partiel et temporaire.

- Les relations de juxtaposition, d'égalité, d'infériorité ou même de supériorité de voisinage reprennent.

- Défaite fondamentale :

Le terme « défaite » prend tout son sens quand la nation vaincue ne peut plus, dans son ensemble ou dans sa majeure partie, retrouver la maîtrise de sa vie (pour toujours ?).

- Le régionalisme à l'intérieur d'une nation indépendante

Toutes les zones, toutes les sections d'une même nationalité souveraine ne sont pas également prospères, dynamiques. On y distingue des régions moins développées, des pôles d'attraction, un centre prépondérant...

- Au sein d'une nation souveraine et d'une même ethnie, se rencontrent des phénomènes apparentés à l'impérialisme, à l'annexion, à l'assimilation.

- La notion d'indépendance d'une nation ne peut donc porter, d'une manière générale, que sur l'ensemble d'un groupe d'individus qui se

reconnaissent comme une collectivité distincte et une, sans trop s'interroger sur les parties...

- Les nations souveraines sont en réalité des empires où souvent l'assimilation des éléments n'est pas toujours terminées...

[149]

6. La NATION SATELLITE (subordination de voisinage)

[Retour au sommaire des Normes](#)

- Définition ou description :

- * La nation satellite est une nation (au moins nominalement) souveraine, mais qui subit si fortement l'infériorité de voisinage qu'elle descend d'un échelon, devient un satellite, une nation tellement plus faible qu'une autre nation et tellement liée à cette nation, tellement dominée par elle, qu'on ne peut plus parler d'infériorité de voisinage, mais de subordination de voisinage.
- * Le passage d'une situation à l'autre (de l'infériorité à la subordination de voisinage) peut se faire graduellement...
- * Et cette subordination peut varier selon les cas particuliers ; il existe plusieurs degrés dans la « satellisation ».
- * Donc, une nation satellite est une nation souveraine nominale-ment mais à laquelle la maîtrise suffisante échappe dans les aspects politique, économique et culturel.

- Satellite politique : (en subordination politique de voisinage) c'est une nation dont les dirigeants, par une « collaboration » voulue ou forcée sont en réalité ouvertement ou clandestinement les créatures d'un État étranger ; c'est une nation dont le régime politique s'écroulerait sans l'appui de l'Étranger.

- Satellite économique : (en subordination économique de voisinage) c'est le sort d'une nation politiquement souveraine qui a donc une vie économique distincte mais dont certains secteurs très importants dépendent de l'Étranger ou sont trop liés aux capitaux et aux marchés d'un État étranger.

- Satellite culturel : (en subordination culturelle de voisinage) c'est un État souverain dont la culture indigène est écrasée par la vigueur de la culture scientifique ou artistique d'un voisin trop nombreux, trop riche, trop puissant...

- Il y a certains avantages à retirer de la subordination de voisinage :

* (en pol.) : la stabilité du régime, l'ordre...;

[150]

* (en écon.) : l'entrée de capitaux, de techniques, d'hommes d'affaires entraîne la création de capitaux, de techniques à l'intérieur... hausse le niveau de vie d'une oligarchie ou même de la masse ;

* (au cult.) : l'intervention étrangère favorise le développement d'institutions d'enseignement, de services sociaux, etc. ;

- mais également des inconvénients sérieux :

* (en pol.) : avoir des dirigeants liés aux intérêts étrangers,

* (en écon.) : voir une partie de son économie exploitée au profit de l'étranger,

* (au cult.) : être distrait, désorienté par la puissance créatrice d'un autre... comportent une certaine passivité, un certain remplacement nocif en lui-même, et qui s'aggravent si le rôle de satellite persiste,

- Les « satellisations » peuvent s'additionner :

- * une nation peut être satellite politique et économique
- * ou satellite politique, économique et culturel.

Les avantages s'accroissent mais aussi les inconvénients.

- Être une nation satellite est plus avantageux que d'être une province car théoriquement il s'agit d'un État souverain et distinct. Il y a un État national, des frontières, une armée, une monnaie nationales...

- Il existe une possibilité de libération de la tutelle d'un voisin, par la montée démocratique, les organismes internationaux, le jeu des alliances...

- Ou bien la nation demeure satellite où peut même déchoir au rang de province.

7. La NATION ANNEXÉE (subordination surplace)

[Retour au sommaire des Normes](#)

- Récapitulation de la terminologie :

- * Égalité, infériorité, supériorité de voisinage - pour les nations indépendantes ;

[151]

- * subordination de voisinage - pour les nations satellites ;
- * subordination sur place et superposition - pour les nations annexées.

- Définition ou description de la NATION ANNEXÉE :

- * C'est une communauté distincte (nation au sens sociologique) qui *se sait* distincte, qui a *conscience de sa nationalité* mais qui est forcée « d'exister », de vivre tant bien que mal, comme minorité permanente, sous un système politique souverain dominé
 - par un autre peuple majoritaire
 - ou par un groupe d'autres peuples formant la majorité constante.
- * C'est une nation ou une nationalité (considérée en tant que groupe) qui ne jouit pas de l'indépendance politique « même nominale ».

- L'annexion est la destinée de la plupart des nationalités.

- Lorsqu'une NATION parvient à obtenir un ÉTAT SOUVERAIN en même temps, dans cet État, une foule de nationalités demeurent annexées.

- Principaux types ou degrés d'annexion politique, classés par ordre croissant de liberté collective conservée par la minorité :

- 1) nationalité dispersée, minorité, sans organisation politique locale, par exemple : groupes d'immigrants pouvant posséder leurs écoles, leurs journaux, etc. ;
- 2) nationalité groupée, majorité dans une région, mais sans organisation politique locale;
- 3) nationalité groupée, majorité locale, avec un embryon d'organisation politique (plutôt faible) dans un régime franchement unitaire ;
- 4) nationalité groupée, majorité locale, dotée d'une certaine organisation politique officieuse (province implicite) dans un régime qui se prétend encore unitaire (mais qui de fait s'approche de la fédération) ;

[152]

- 5) nationalité groupée, majorité locale, maîtrisant un organisme politique régional officiel (province explicite ou État provincial) et représentée dans l'État central par des députés élus directement par le peuple en général, indépendamment de l'organisme régional;
- 6) nationalité groupée, majorité locale, dotée d'un État provincial et représentée dans l'État central par des délégués nommes ou élus directement par l'État local et assujettis à cet État local ;
- 7) plusieurs nationalités groupées, majorités locales, représentées dans l'État central par des députés élus par le peuple sans tenir compte des États régionaux ;
- 8) plusieurs nationalités groupées, majorités locales, représentées dans l'État central par des délégués nommés ou élus par les États régionaux (en tant qu'États).

- Annexion économique s'ajoutant à l'annexion politique :

Il ne sera question d'annexion économique que lorsque déjà il y a annexion politique ; sinon mieux vaut dire : satellite économique.

Il peut être utile d'identifier deux types d'annexion politico-économique :

- 1) Celui du peuple politiquement minoritaire qui ne possède plus que les petites ou moyennes entreprises sans aucune emprise sur les grandes affaires...
- 2) Celui du peuple qui, sans être indépendant au politique, a pu conserver sur son territoire la gestion d'une partie au moins des grandes affaires.

8. Le FÉDÉRALISME

[Retour au sommaire des Normes](#)

1) *Ambiguïté de la terminologie :*

Encore une fois, les mêmes mots ne veulent pas toujours dire la même chose... LIGUE CONFÉDÉRALE ou CONFÉDÉRATION, FÉDÉRATION D'ÉTATS, UNION FÉDÉRALE ou ÉTAT [153] FÉDÉRAL, autant de termes qui devraient recouvrir deux séries de réalités assez différentes en très grande partie, mais que, soit par ignorance, soit par rouerie de politiciens, l'on confond assez régulièrement en profitant de certains points communs à ces termes.

2) *FOEDUS, FOEDERIS*

est un mot latin qui a le sens général de TRAITÉS.

DESCRIPTION des principaux TYPES liés ou opposés au FÉDÉRALISME :

3) *Une LIGUE CONFÉDÉRALE ou une CONFÉDÉRATION* (au sens strict, s'il y avait « une police » du langage) voudraient dire : une entente (la plupart du temps officielle) et une union (ordinairement temporaire) entre ÉTATS pleinement souverains (à l'intérieur et à l'extérieur) et qui demeurent souverains, entente contractée par un traité révocable de par sa nature, en vue d'une action (militaire, politique, économique, etc.,) concertée par rapport à une ou plusieurs NATIONS(-ÉTATS) rivales, pour une période de temps plus ou moins longue...

* Ce ne peut être qu'une forme transitoire de collaboration (entre ÉTATS) qui aboutit ou à la dissolution de la ligue, ou bien à sa consolidation par une FÉDÉRATION véritable.

4) *Une UNION FÉDÉRALE, une FÉDÉRATION D'ÉTATS ou un ÉTAT FÉDÉRAL* sont des termes très voisins de sens et qui signifieraient : un ensemble ÉTATIQUE, un groupement d'ÉTATS (États qui ont été pleinement souverains ou qui étaient sur le point de le devenir) et qui s'affirme comme une seule NATION(-ÉTAT) ou unité internationale groupant et recouvrant des ÉTATS membres (ou PROVINCES, ou ÉTATS PROVINCIAUX qui ne retiennent plus que la souveraineté (?) interne ou qui en restent à l'autonomie intérieure) et à qui revient exclusivement la SOUVERAINETÉ EXTERNE.

* Souvent, une UNION FÉDÉRALE (une FÉDÉRATION, un ÉTAT FÉDÉRAL) prend le nom ou conserve le nom de CONFÉDÉRATION.

5) Il existe des situations intermédiaires entre la pure *LIGUE FÉDÉRALE et l'UNION FÉDÉRALE stricte*.

[154]

6) *Une QUASI-UNION FÉDÉRALE* désigne ordinairement un régime encore FÉDÉRAL, où le pouvoir central est très puissant... un système dans lequel la centralisation est très poussée... au point de s'approcher de l'ÉTAT UNITAIRE. Mais il reste quand même des ÉTATS locaux.

7) *Dans l'ÉTAT UNITAIRE*, on rencontre des municipalités, des départements, des organismes régionaux qui sont la création de l'ÉTAT unitaire par délégation de pouvoirs révocables (et qui souvent remplissent un rôle qui ressemble à celui de l'État provincial ...).

9. Le PARTAGE des COMPÉTENCES

[Retour au sommaire des Normes](#)

- Un certain partage des obligations, des devoirs, des charges, des permissions et des moyens se produit nécessairement dans tout système où des nations s'unissent, se fédèrent.

- Il y a des centaines de modes différents de partage entre le Central et les provinces.

- On se bornera à esquisser le partage dans une UNION FÉDÉRALE typique qui a des chances de fonctionner normalement.

1) Dans la notion de partage, premier piège à éviter :

- Il ne faut pas croire que l'État central absorbe tout ce qui est « important » et que les États provinciaux ne reçoivent que le « secondaire ».

- L'État central et les États régionaux possèdent normalement, à la fois, des droits (des permissions) et des pouvoirs (des moyens) importants ou secondaires pour la vie d'une ou de plusieurs collectivités.

2) Un prototype de partage dans une UNION FÉDÉRALE :

- Ordinairement (et cela va de soi) à l'État central seront attribués surtout :

en politique, à l'extérieur.

[155]

- la négociation des TRAITÉS, des alliances POLITIQUES,
- la DÉFENSE de l'ensemble fédéral, le droit de GUERRE,
- l'ARMÉE, l'AVIATION, la MARINE...

à l'intérieur :

- (l'ordre, la justice sur l'ensemble du territoire),
- la GRANDE PLANIFICATION interne... ou davantage...

en économique, à l'extérieur

- les TRAITÉS COMMERCIAUX,
- les IMPORTATIONS et les EXPORTATIONS,
- les droits sur la DOUANE et l'accise (impôts indirects) ;

à l'intérieur :

- le GRAND COMMERCE inter-provincial,
- la BANQUE, la MONNAIE,
- la PRIORITÉ en TAXATION DIRECTE (impôts sur le revenu des compagnies et des individus),
- les GRANDES TÂCHES D'ÉQUIPEMENT (canaux, chemins de fer d'intérêt général, etc.),
- les structures économiques nécessaires à la FORCE MILITAIRE,
- l'ACQUISITION de nouveaux TERRITOIRES ;

à l'extérieur et à l'intérieur

- l'EMPRUNT sur le crédit de l'ENSEMBLE ;

au culturel :

- sur le culturel, indirectement à cause de l'interaction des facteurs... (car un certain aspect de la culture est lié à la partie politique et économique réservée à l'État central et ceci en plus des écoles ou institutions spéciales), l'État central joue un rôle non négligeable en réalité.

- À l'État provincial seront attribués principalement :

en politique, à l'intérieur :

[156]

- (car ce demi mais véritable pouvoir étatique organisé doit ADMINISTRER, PROMOUVOIR la vie régionale),
- l'AUTORITÉ sur les affaires locales,
- les MUNICIPALITÉS ;

à l'extérieur :

- le DROIT (en second) et les MOYENS (secondaires et limités) de prendre contact et de NÉGOCIER avec l'ÉTRANGER ;

en économique, à l'intérieur :

- la propriété, la régie des RESSOURCES NATURELLES,
- un BUDGET régional (par subvention, par vente ou location des ressources naturelles et par
- le droit à ce qui RESTE de la TAXE DIRECTE...),
- le COMMERCE, l'INDUSTRIE, l'AGRICULTURE pour la région,
- les TRAVAUX RÉGIONAUX ;

à l'intérieur et à l'extérieur :

- le droit et la possibilité limitée d'EMPRUNTER ;

à l'extérieur.

- le COMMERCE avec l'ÉTRANGER, d'une manière subalterne ;

au culturel, à l'intérieur :

- la juridiction sur le NATIONAL APPARENT (loi civile, langue, religion),
- la CULTURE NATIONALE,
- l'ORGANISATION, le FINANCEMENT (avec des moyens limités) des INSTITUTIONS NATIONALES RÉGIONALES (loi, langue, religion) ;

à l'extérieur :

- l'ORGANISATION, le financement de la représentation culturelle.
- On ne peut partager nettement les compétences : il y a inter-pénétration...

[157]

- Certains secteurs sont nécessairement mixtes : immigration, agriculture, etc.
- La sécurité sociale peut dépendre du central, du régional ou des deux...
- Il est très difficile, dans la réalité, de distinguer jusqu'où vont les compétences. La même difficulté se retrouve en histoire.

10. FÉDÉRALISME ET NATIONALITÉS

[Retour au sommaire des Normes](#)

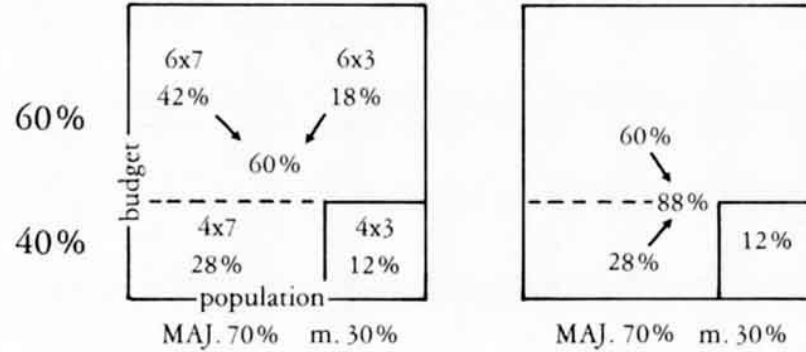
- Ce problème est l'un des deux aspects MAJEURS des NORMES (l'autre est la COLONISATION).
- Deux thèses principales se heurtent : la « foi » indépendantiste et la « foi » fédéraliste.
- On essaiera de rendre justice (?) aux deux !

A. L'OPTIQUE INDÉPENDANTISTE

1) perçoit les LIMITES, les INCONVÉNIENTS du FÉDÉRALISME en soutenant que :

a) Par exemple, si la nation majoritaire (un noyau national entouré d'une poussière de fractions de petites nationalités en voie d'assimilation) compte pour 70% de la population de l'État fédéral et si la nation minoritaire (un noyau national entouré... etc.) représente 30% de la population de l'État fédéral, d'une part et si d'autre part le budget de l'État central s'élève à 60% et les budgets des États régionaux atteignent 40% des revenus et des dépenses de l'ENSEMBLE FÉDÉRÉ, la nation minoritaire agit (par elle-même) majoritairement ou exerce une emprise majoritaire sur 12% du budget global, la nation majoritaire maîtrise majoritairement 88 % du budget global.

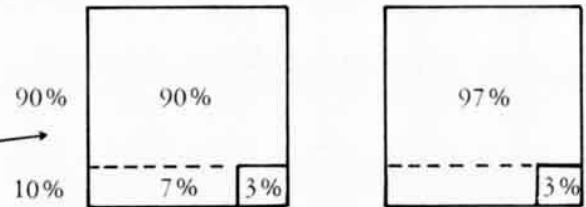
[158]



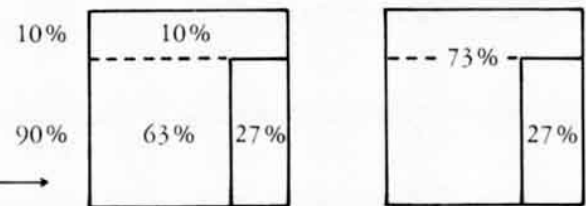
À une *infériorité démographique* de 30% correspond une *infériorité étatique* de 12%.

Être un peu moins du tiers, c'est compter pour environ le dixième.

Une UNION FÉDÉRALE plus centralisée donnerait, pour la même proportion entre la MAJORITÉ et la minorité:



Une UNION FÉDÉRALE moins centralisée établirait entre le MAJORITAIRE (70) et le minoritaire (30) ce déséquilibre:



L'infériorité étatique du minoritaire (27%) est toujours plus considérable que son infériorité numérique (30%).

b) Il n'y a pas d'égalité possible, entre la NATIONALITÉ MAJORITAIRE et la nationalité minoritaire dans TOUTE vraie UNION FÉDÉRALE :

- pas d'égalité de droits, (de permissions),
- pas d'égalité de possibilités, (de moyens).

c) La NATIONALITÉ MAJORITAIRE (maîtrise majoritairement) agit collectivement

[159]

- sur le plan : ÉTAT CENTRAL
- et sur le plan : ÉTATS PROVINCIAUX (où elle est majoritaire).

La nationalité minoritaire (ne maîtrise majoritairement) n'agit collectivement

- que sur le plan : PROVINCE(S).

d) La « vraie souveraineté » consiste à *agir collectivement, majoritairement* à tous les paliers

- sur le plan CENTRAL
- sur le plan RÉGIONAL.

La vraie NATION *SOUVERAINE* est celle qui maîtrise majoritairement

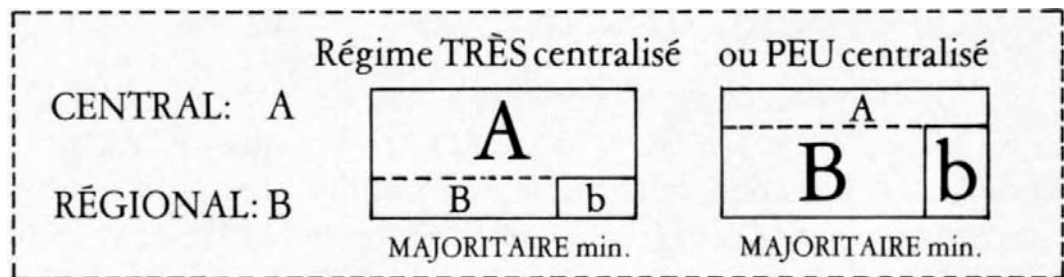
- l'État CENTRAL
- et les États régionaux (LOCAUX).

e) Une nationalité qui ne maîtrise majoritairement

- qu'une province (ou des provinces)

est une nationalité ANNEXÉE.

f) Ces principes ci-dessus énoncés valent pour TOUTES les sortes d'UNIONS FÉDÉRALES, quel que soit le degré (l'intensité) de la centralisation ou de la décentralisation.



Les pouvoirs [A + B] ou [A + B] possédés par la NATION MAJORITAIRE seront toujours plus considérables que les pouvoirs [b] ou [b] possédés par la nation minoritaire.

g) On ne doit pas s'imaginer que la nation minoritaire sera *libre* quand le central sera moins fort ; elle sera un « peu moins pas libre ». Ne pas croire que, si le central a peu de pouvoir, la [160] nation minoritaire sera souveraine. À la limite, si le central devenait un pouvoir très désincarné (sans armée, sans diplomatie, sans droits prioritaires sur les revenus, etc.), la nation minoritaire serait quasi souveraine, mais elle aurait toujours « quelque chose » de moins que la NATION MAJORITAIRE, ce « quelque chose » qui serait du domaine central.

h) Il faut considérer deux aspects quant à l'infériorité de la nationalité minoritaire ou à la supériorité de la NATION MAJORITAIRE :

- 1) à l'échelon régional - (les pouvoirs régionaux des États provinciaux de la NATION MAJORITAIRE étant toujours plus importants que les pouvoirs régionaux de l'État provincial (ou des États provinciaux) de la nation minoritaire) - il y a (pour le moins) infériorité de voisinage (politique et économique) sinon subordination de voisinage (surtout économique) ;
- 2) à l'échelon central, il ne peut y avoir que subordination de la nationalité minoritaire et superposition de la NATION MAJORITAIRE. Il ne saurait y avoir, au central, une BANQUE centrale pour le MAJORITAIRE et une banque centrale pour le minoritaire mais des individus dans le SYSTÈME BANCAIRE CENTRAL. Il ne saurait y avoir, au central, une ARMÉE pour le MAJORITAIRE et une armée pour le minoritaire mais des officiers et des soldats, des régiments « bien encadrés » dans le SYSTÈME MILITAIRE CENTRAL. Etc.

i) On doit éviter le piège qui consiste à croire que l'ÉTAT CENTRAL, c'est la NATION MAJORITAIRE et que l'ÉTAT provincial, c'est la nation minoritaire et à oublier que, si le central cède des pouvoirs, si le régime se décentralise, la NATION MAJORITAIRE retrouve aussi les pouvoirs cédés et les possède alors à l'échelon provincial (plus fortement que la nation minoritaire).

j) Même si la nation minoritaire est « justement » représentée (en minorité) et prend sa « juste » part (en minorité) de l'activité *centrale* et bénéficie de l'organisation, de la prospérité, de la défense, etc., du *Central*, elle n'en demeure pas moins une nation minoritaire annexée qui - dans les domaines réservés au Central - n'agit pas collectivement et majoritairement par elle-même.

[161]

k) Pour la nation minoritaire, dans une vraie UNION FÉDÉRALE, il y a *oppression essentielle* appauvrissante (remplacement de l'agir collectif),

directement, diminution de « droits » et de « moyens », diminution d'expérience, d'initiative, d'habitudes...

en pol. : - dans les domaines sous juridiction de l'État Central,

en écon. : - dans les secteurs qui dépendent de l'État Central,

au cult. - - dans l'aspect culturel inclus dans l'agir politique et économique ;

indirectement, à cause de l'interaction des facteurs, il y a diminution multipliée de « droits » et de « moyens », diminution multipliée d'expérience, d'initiative, d'habitudes,

en pol. : - un pouvoir politique tronqué, « provincial » limite une vie économique (elle-même déjà diminuée directement) et une vie culturelle (elle-même déjà diminuée directement) ;

en écon. :- une certaine vie (?) économique régionale, « provinciale » limite une vie politique (elle-même déjà diminuée directement) et une vie culturelle (elle-même déjà diminuée directement) ;

au cult. : - une vie culturelle diminuée, « provincialisée » limite une vie politique (elle-même déjà diminuée directement) et une vie économique (elle-même déjà diminuée directement).

1) Autonomie culturelle restreinte

- * Même si la nation minoritaire maîtrise absolument (dirige elle-même) toutes les institutions culturelles (du national apparent), les tribunaux (et le droit civil), les écoles (la langue, les sciences, les arts, etc.), même la radio et la télévision, la religion (et l'organisation ecclésiastique), etc., il n'y a jamais une autonomie culturelle entière, complète, de la part du peuple minoritaire, car la « culture » est intimement liée au politique d'abord et à l'économique ensuite.

[162]

- * Directement et indirectement, la « culture » de la nation minoritaire se trouve fortement atteinte, marquée, paralysée, atrophiée, bornée.
- * Elle est perturbée, mais pas nécessairement rendue précaire.

m) Cette *oppression essentielle*, née du partage fédéral en lui-même, peut s'accompagner - et ordinairement s'accompagne - de persécutions... de négligence... d'incompréhension... d'incompétence..., c'est-à-dire des multiples formes d'oppressions *accidentelles*.

n) La NATION MAJORITAIRE, qui n'a pu assimiler la nationalité minoritaire et qui a dû lui consentir des concessions (comme au moins un ÉTAT provincial) est *dérangée*, importunée par cette annexe (cet appendice). Peut-être aurait-elle adopté un autre régime (tel l'ÉTAT UNITAIRE) ou une UNION FÉDÉRALE comportant une autre sorte de partage, une répartition un peu plus centralisée..., n'eût été la présence irréductible d'une nationalité minoritaire.

o) La nation minoritaire est en grande partie *désorganisée* et *subordonnée* par la présence de la NATION MAJORITAIRE, politiquement, économiquement et culturellement.

p) Ce n'est pas une *question*

- de droit de réserve, de veto exercé par l'ÉTAT CENTRAL,
- de Cour suprême choisie par le CENTRAL ou la MAJORITÉ des provinces,
- de Sénat mal composé (le minoritaire y resterait minoritaire/ ou une ÉGALITÉ factice au Sénat ne saurait bloquer une MAJORITE réelle aux Communes),
- de Couronne étrangère, d'absence de drapeau distinctif...
- de Constitution non complètement rapatriée...,

- d'injustice (représentation inadéquate au Parlement, dans la fonction publique, dans les Compagnies de l'ÉTAT CENTRAL),
- etc.

[163]

2) [L'OPTIQUE INDÉPENDANTISTE] devrait admettre les AVANTAGES (limités) du FÉDÉRALISME en avouant que :

a) Pour une nationalité (minoritaire ordinairement), incapable d'accéder à l'indépendance

- soit à cause de faiblesses intrinsèques (trop petite, trop bien située ...)
- soit surtout à cause des besoins impérialistes d'une autre nation plus forte, le régime d'UNION FÉDÉRALE offre la chance et la possibilité d'avoir :

* *en pol.* : une certaine organisation politique locale majoritairement dominée par la minorité dans l'ensemble du pays,

* *en écon.* : une « certaine » richesse propre et une emprise limitée sur la richesse du MAJORITAIRE,

* *au cult.* : (et c'est là un des grands avantages du fédéralisme) une emprise au moins sur ses organismes ou institutions culturelles,

et, par interaction de ces facteurs limités, les moyens concrets d'organiser la « survivance » de la collectivité minoritaire.

b) Ce qui n'est pas donné à toutes les nationalités minoritaires...

c) La nationalité minoritaire « bien » annexée, « bien » fédérée dans une UNION FÉDÉRALE qui lui permet au moins un ÉTAT PROVINCIAL,

- vit de sa propre vie limitée en politique, en économique, au culturel
- et s'appuie (en parasite - avec les inconvénients et les avantages ...) sur la vie politique, économique et culturelle de la NATION MAJORITAIRE fédérante.

d) La nationalité minoritaire « bien » annexée, « bien » fédérée contribue « seule ou avec d'autres » nationalités minoritaires annexées à nourrir, à renforcer la vie politique, économique et culturelle de la NATION MAJORITAIRE fédérante et - quoique partiellement désorganisée - cette nationalité minoritaire reçoit en retour des influences civilisatrices plus hautes grâce à son sacrifice (involontaire). C'est le *rejaillissement* civilisateur d'un centre plus fort, plus riche...

[164]

3) [L'OPTIQUE INDÉPENDANTISTE] concède volontiers que, pour la NATION MAJORITAIRE fédérante, le FÉDÉRALISME, surtout sous forme d'UNION FÉDÉRALE, comporte de multiples *avantages* :

- il adjoint au noyau national du MAJORITAIRE des contribuables et des soldats..., des consommateurs sans protection tarifaire,
- d'une manière pas trop brutale
- qui assure la permanence de ce système « impérial »,
- en laissant à la nationalité minoritaire suffisamment d'autonomie locale (politique et culturelle) et souvent assez de « prospérité » économique pour empêcher de naître et pour étouffer (ou du moins rendre anodin) tout mouvement de protestation, de révolte, de libération de la nation annexée.

Il y a opposition fondamentale entre

- FÉDÉRER majoritairement une ou d'autres nationalités
- et ÊTRE FÉDÉRÉ en tant que nation minoritaire « par un grand TOUT dont le CENTRE est AILLEURS ».

4) Autres réflexions sur l'ANNEXION :

a) Les concepts *d'indépendance et d'annexion* se rapportent aux sociétés, aux collectivités humaines et non au sol, au territoire, au lieu... Autrement, [pour] un territoire donné, faisant toujours partie d'un ensemble « ultimement » indépendant, les notions d'indépendance ou d'annexion n'auraient plus de sens.

b) Il faut distinguer entre *liberté de groupe et libertés individuelles* :

- Une nation peut être INDÉPENDANTE et nier, refuser plusieurs libertés individuelles, par un régime dictatorial (de droite ou de gauche).
- Une nation peut être minoritaire, ANNEXÉE et bénéficier de grandes libertés individuelles (libertés civiles, religieuses, etc.).
- Perdre sa liberté collective, c'est peut-être acquérir plus de libertés individuelles.
- Ou perdre une partie de ses libertés individuelles, [165] c'est souvent un moyen (temporaire ?) d'obtenir sa liberté collective.

c) L'essence de l'ANNEXION, c'est d'être gouverné PAR UNE AUTRE NATION :

- bien ou mal gouverné... totalement ou partiellement gouverné ... avec justice, compréhension... avec l'octroi d'un État provincial ... c'est quand même être annexé.

- Et mieux vaut être bien annexé que mal annexé...
- Quoique, après un certain temps, après apaisement... l'annexion acceptée par la nation minoritaire résignée à son sort se dépouille ordinairement des oppressions accidentelles trop visibles.

d) Être annexé à une NATION INDÉPENDANTE, c'est quand même être annexé, être gouverné (partiellement ou totalement) par une autre nation, aussi *longtemps que dure* la conscience d'être une nation distincte. Sinon, *indépendance* et *annexion* seraient synonymes.

e) On ne peut faire la « preuve » scientifique qu'il vaut mieux concrètement, pour *telle* nation, d'être indépendante ou annexée. Il n'y a pas de comparaison possible entre ces deux situations pour une même nation, au même moment, dans les mêmes circonstances. On ne peut affirmer que d'après une règle générale que mieux vaut l'indépendance que l'annexion ou l'assimilation.

f) Relativité de l'indépendance : une nation minoritaire bien annexée à une NATION MAJORITAIRE démocratique, riche, civilisée, peut constituer un meilleur milieu (pour l'épanouissement individuel) qu'une autre NATION INDÉPENDANTE, tyrannique, pauvre, arriérée. Au moins dans l'immédiat...

g) Dans certains cas, mieux vaut l'annexion... Étant donné les antécédents historiques, les forces en présence actuellement, l'indépendance - toujours théoriquement souhaitable en elle-même - peut ne plus devenir souhaitable pour telle nationalité. Nombreuses sont les nationalités dans cette situation...

h) Les principales occasions qui mènent à l'annexion - à la subordination et à la superposition - sont :

[166]

- une collision entre NATIONS, suivie d'une « défaite fondamentale » qui produit une annexion immédiate à une NATION plus nombreuse ;
- une collision entre NATIONS et leurs dépendances, suivie d'une « défaite fondamentale » qui produit une annexion graduelle où la nation vaincue devient minoritaire au cours des âges par invasion et consolidation d'une autre nation devenant majoritaire ;
- ou simplement « un héritage dynastique », où le prince d'une petite nation souveraine hérite de la Couronne (de l'Exécutif) d'une autre nation plus forte ; ce qui peut entraîner la provincialisation de l'ancienne petite nation souveraine ... ;
- etc.

i) L'annexion refusée au début puis acceptée, ou l'annexion consentie dès l'origine à cause des circonstances atténuantes (on ne peut agir autrement) ne sont pas moins des annexions et des annexions d'autant plus graves qu'inévitables...

j) L'annexion (la provincialisation) est le cheminement obligatoire qui conduit à l'assimilation totale, quand cette dernière doit se produire.

k) Mais l'annexion (le « status d'appendice ») peut être une situation permanente : la plupart des nationalités (qui de nos jours sont dénombrées) sont des ethnies « coincées », ne pouvant accéder à l'indépendance, ne pouvant se fondre dans l'oubli de l'assimilation totale.

l) Ces nationalités sont « condamnées » au supplice de la « survivance ».

- En plus de la crise intrinsèque permanente, insurmontable des NATIONS les plus SOUVERAINES,
- s'ajoutent les déchirements (intrinsèques et insurmontables) du « statuts d'appendice » ;
- on oscille de l'ultimatum : (dernière chance ...) à la soumission : (à quoi bon lutter contre un plus fort...

m) Ces « milieux ethniques » sont le théâtre

- de diminution (directe, indirecte) politique, économique, culturelle,

[167]

- d'écartèlement (doit-on d'abord servir le central, le régional ?)
- de guerre civile larvée : faut-il être partisans

- * de l'indépendance à tout prix ou à rabais ?

- * du statu quo rigide ou modifié, modernisé ... ?

- * de l'assimilation sans douleurs/ou foudroyante avec brève agonie ?

- quand on ne passe pas aux coups et à la vraie guerre civile, en se cherchant des alliés à l'extérieur...

n) Dans ces nationalités minoritaires, un même individu peut passer d'une attitude à une autre, en peu de temps, sans avis préalable.

o) L'ennemi, dans les relations de subordination, c'est la NATION MAJORITAIRE, *celle* qui « remplace » partiellement ou totalement la nation minoritaire mais AUSSI *celle* qui soutient, encadre, enrichit, défend... la minorité ! Les nationaux de la MAJORITÉ deviennent les « compatriotes » des nationaux minoritaires ! Les deux groupes habi-

tent le même pays..., souvent y sont nés..., y sont enracinés depuis des générations.

p) Si des divergences d'intérêts fondamentaux subsistent tant que l'assimilation de la nation minoritaire n'est pas terminée, par contre des liens se nouent, des intérêts communs croissent... à cause de la cohabitation sur un même territoire et surtout vis-à-vis du monde extérieur. L'ennemi, l'adversaire commun aux deux NATIONS (majoritaire et minoritaire) est un puissant facteur de coopération et d'union...

q) La libération, la recherche de l'indépendance (au sens restreint) demeurent des objectifs théoriquement toujours nécessaires en eux-mêmes :

- l'indépendance politique directement, en elle-même,
- l'indépendance économique directement, en elle-même,
- l'indépendance culturelle directement, en elle-même,
- et les trois indépendances, indirectement, par interaction.

[168]

r) Elles ne cessent pas de s'avérer nécessaires même si de fait elles sont concrètement impossibles, à une époque déterminée ou pour toujours ... (?)

s) L'émancipation nationale du minoritaire, de la nation annexée, est possible ou impossible selon les circonstances (époque, lieu, force, chance). La volonté n'est pas toujours le principal facteur.

t) Et même si elle est réalisable, à quel prix le sera-t-elle ? Serait-ce à l'avantage de cette nation ? Et à l'intérieur de cette nation, au profit de quelle classe ?...

u) En bref, le « principe des nationalités » affirmerait que « chaque nationalité a droit à un État souverain (au sens restreint) ».

v) Si, en pratique, il en était ainsi, la planète se morcellerait en plusieurs milliers de « nations souveraines ». Il n'existerait pas de limite à la subdivision ; ce serait l'anarchie...

w) D'autre part, on ne saurait soutenir qu'une nationalité dominée, annexée politiquement, économiquement... ne subit aucun tort... qu'être « bien gouverné » par une autre nation, « bien exploité » économiquement par une nation plus riche... ne comporte aucun inconvénient... - et qu'il faut être « mal gouverné », « mal exploité » pour éprouver des désavantages et avoir le droit de songer à se libérer. On ne peut prétendre qu'une nation annexée, colonisée n'a qu'un droit « éloigné »... à l'indépendance.

x) Le « principe des nationalités » pose un dilemme.

- Les moralistes (juristes ou théologiens), devant par devoir professionnel voler au secours du « droit immuable », sont contraints à exécuter des « prouesses » ou des « pirouettes » intellectuelles.
- Les historiens, les politiciens, etc., de par leur métier, peuvent admettre que - en ce qui concerne l'indépendance ou l'annexion - la FORCE, les CIRCONSTANCES font le droit ou l'absence de droit !
- C'est avant tout une question de force plutôt qu'une question de justice. Une nation a le « droit » que lui confère sa « force »...

[169]

y) La « question nationale » n'est pas une voie à sens unique. Il est aussi intelligent et légitime d'aller

- soit vers l'indépendance
- soit vers (l'annexion et) l'assimilation totale.

Ces deux solutions se rejoignent ...

z) La politique du « possible » :

- monter vers l'indépendance
- accepter lucidement l'annexion....
- se laisser glisser vers l'assimilation (de préférence totale), sont des options qui peuvent se justifier.

Accepter lucidement l'annexion inévitable, faire face lucidement à la provincialisation qui s'impose par la force des choses, c'est tirer parti de la réalité « obligatoire », c'est logique et nécessaire.

C'est agir (par soi) collectivement jusqu'à la limite du possible et du permis à l'échelon régional. (Et même un peu plus ...) C'est être présent (intelligemment et « paresseusement ») à l'échelon central possédé par la NATION MAJORITAIRE (y faire montre de trop de zèle serait contribuer à la centralisation et à une plus forte annexion de sa propre nation minoritaire).

Parasiter de la manière la plus autonome possible au régional d'abord, au central aussi... Et, sachant ce que c'est que l'indépendance, sans se « faire avoir », attendre l'occasion... si jamais...

B. L'OPTIQUE IMPÉRIALISTE

1) fait clairement la distinction entre la « nation » au sens sociologique de milieu, d'hérédité, de communauté porteuse de culture et l'État, organisation juridique de la société, « stérile comme l'ordre lui-même » ;

2) regrette l'époque de la féodalité, où le « national » n'aurait pas trop compté...

3) a peur de l'idée « nationale » chez les autres... surtout depuis le XIXe siècle, idée qui « se rit des traités, met à néant les droits historiques, jette le désarroi dans la diplomatie, ébranle [170] toutes les situations, alarme tous les intérêts et demain peut-être déchaînera la guerre maudite » ;

4) n'aime pas trop voir l'idée « d'économie politique » changée en « économie nationale »... (chez les autres)...

5) est dérangée par les Grandes Guerres : « Si les nationalismes modernes ont conduit souvent et comme fatalement à l'impérialisme ou à la conquête, c'est que, confondant la nation et l'État, ils ont conjugué leurs dynamismes, ils ont exagéré l'un par l'autre, et les ont déviés tous les deux vers des buts autres que les leurs »...

6) est stupéfiée par les revendications nationalistes qu'ont aggravées les deux Grandes Guerres...

7) accuse les autres nationalités de « diviniser » l'« État »...

8) croirait à la « vocation nationale culturelle » des autres nations, si ces dernières n'étaient pas tentées de mettre l'accent sur l'État ;

9) voit dans le principe du « national self-determination » (des autres) une doctrine en apparence libérale mais au fond « déterministe ». Il faudrait défendre « des valeurs » et non des « Nations-États » ;

10) considère l'État comme un organisme « neutre », bon pour toutes les nations ; voudrait voir « dépolitiser » les problèmes des nations minoritaires;

11) aime écrire : « L'unité impériale donne la pré-éminence à un peuple, mais les liens d'unité - politique, économique, administratif, culturel - permettent de maintenir l'individualité des groupes divers qui bénéficient de la sécurité et de la puissance impliquées dans l'ordre impérial » ;

12) trouve l'idée de FÉDÉRALISME « riche » mais ne veut pas qu'on apprécie le régime fédérale parce qu'il octroie un ÉTAT provincial à la nationalité minoritaire ; car c'est encore attacher trop d'importance à l'État ;

13) conclut qu'une nation minoritaire pourrait et devrait se contenter d'un FÉDÉRALISME CULTUREL...

14) adore la devise : « Dénationaliser le politique, dépolitiser le national » ;

[171]

15) aspire à la *paix* dans l'ordre qui règne à *telle* époque, et qui favorise l'humain... le citoyen... etc. ;

16) insiste sur la « personne ». Après tout, ce qui importe, c'est l'épanouissement des individus et des familles ;

17) considère les « cadres » politiques et économiques comme des instruments au service des personnes ;

18) développe le thème de « l'Ordre *personnaliste* » que l'on oppose à l'univers concentrationnaire, à l'Ordre fasciste, à l'embrigadement collectiviste.

C. L'OPTIQUE FÉDÉRALISTE

1) tient à distinguer l'aspect MATÉRIEL (organisation politique et économique) de l'aspect CULTUREL de la CIVILISATION ;

2) est attirée par les avantages qu'offre le PARTAGE des compétences dans une UNION FÉDÉRALE, partage qui favorise cette distinction entre « les choses de l'ordre matériel » et « les choses de l'ordre moral » ;

3) n'élève aucune objection à la « mise en commun », à la « centralisation » de ces « services matériels » dans un ÉTAT central qui serait la propriété de toutes les nationalités de l'ÉTAT FÉDÉRAL et qui agirait au profit de chacune de ces nationalités;

4) croit qu'il y a organisation d'une « collectivité » nationale au profit des « communautés » nationales;

5) au contraire, loin d'avoir des objections, elle découvre une « économie substantielle » réalisée par les nationalités fédérées : diminution des frais de la défense, de la diplomatie, de la perception des droits de douanes, etc. ;

6) considère les obligations, les pouvoirs, les revenus... de l'État central comme des réalités « neutres » quant à la vie nationale ;

7) commerce extérieur, chemins de fer, banque centrale, dépenses et production pour la défense, etc., n'ont rien à voir avec ce qui importe pour une nationalité : sa culture, sa langue, ses lois, sa religion...

[172]

8) aime souligner que chaque ÉTAT (central et régional) est « souverain dans sa sphère » ;

9) juge *l'autonomie provinciale* comme suffisante en elle-même, au point de vue politique (il est parfois question de quasi-souveraineté politique) ;

10) proclame que l'autonomie provinciale suffit au peuple minoritaire, s'IL LE VEUT, pour être MAÎTRE CHEZ LUI en économique (« pour parfaire son autonomie économique ») ; qu'un échec en économique n'est pas une raison pour rejeter tout le régime...

11) l'autonomie économique est comprise dans un sens très réaliste car on sait les liens qui unissent les « Grandes Affaires » dans de vastes ensembles et la nécessité d'un marché étendu...

12) ne voit pas pourquoi un tel régime de partage fédéral respecté n'aboutirait pas à l'épanouissement culturel de la nationalité minoritaire; celle-ci n'a-t-elle pas pleine juridiction sur ses organismes culturels et même ne peut-elle pas négocier directement avec l'étranger en ce qui concerne l'éducation, les relations culturelles (techniques, scientifiques, artistiques), etc.,

13) trouve des « justifications supplémentaires » dans la « protection » et le « soutien » que, sous un régime *d'union fédérale* de provinces-soeurs, la nation minoritaire peut (ou pourrait) apporter à ses minorités dispersées dans les États provinciaux dominés par la NATION MAJORITAIRE. Il ne faudrait pas « abandonner » ces sentinelles ou ces avant-postes...

14) *souligne* que ce serait « démissionner » que de se replier, comme dans une réserve, sur le seul État où la nationalité minoritaire pourrait devenir une NATION MAJORITAIRE ;

15) affirme qu'il faut s'intéresser à la « petite patrie » mais pas à un point tel qu'on mettrait en danger la « GRANDE PATRIE » ;

16) cette attitude est ordinairement le fait de gens intéressés aux tentatives de fédération des grands ensembles... à la recherche de « fédération continentale ou universelle »...

17) cette façon de voir... se retrouve souvent chez des esprits sensibilisés aux problèmes internationaux, attirés par les réalités à [173] l'échelle du MONDE (?). Quoique des nationaux majoritaires dans un ÉTAT SOUVERAIN soient forcés eux aussi à s'occuper des relations internationales...

D. DIFFICULTÉ de définir la position d'un individu

1) Qu'il se range dans l'école indépendantiste, dans l'école impérialiste ou dans l'école fédéraliste, il n'accepte pas tout (ordinairement) de la doctrine globale.

2) Et ces nuances varient selon les saisons...

3) Et parfois l'individu change de camp.

4) Ou encore un même homme peut regarder différentes nations, dont la sienne, dans des optiques différentes... c'est-à-dire, être « impérialiste » à l'égard de telles nationalités, être « indépendantiste » ou être « fédéraliste » à l'égard d'autres nationalités.

E. On pourrait identifier d'autres écoles, par exemple :

1) L'école « franchement » impérialiste, qui sait mesurer la valeur de l'indépendance pour la nation même qui la possède et aussi pour les autres nationalités auxquelles cette indépendance est refusée.

2) L'école « franchement » indépendantiste...

3) L'école « franchement » fédéraliste...

Toutes ces écoles « franches » se rejoignent comme doctrine sur le nationalisme.

11. L'ASSIMILATION

[Retour au sommaire des Normes](#)

1) *Premier sens* : action (processus en cours) de fondre dans une NATION déjà existante, de rendre « SEMBLABLES » aux individus de cette NATION des personnes d'une autre origine ou nationalité ou des personnes de plusieurs origines différentes...

2) *Deuxième sens* : processus terminé, situation finale : perte totale de tout sentiment d'être distinct... cessation de toute [174] recherche de « séparatisme »... chez les individus descendant d'un groupe qui, à un moment de l'histoire, se reconnaissait comme formant une communauté distincte.

3) Ne pas confondre l'assimilation d'individus avec l'annihilation, la destruction, l'extermination par la force.

4) Si l'idée, la conscience de « groupe ethnique distinct » subsiste encore sur une seule des causes variables sur lesquelles se fonde le « nationalisme », il vaut mieux parler d'ANNEXION plus ou moins forte, d'ANNEXION totale ou partielle, mais non d'ASSIMILATION.

5) Même avec une très forte ANNEXION politique, économique et culturelle, le sentiment d'être distinct peut perdurer et servir de point de départ à une montée nationaliste plus ou moins complète...

6) On ne saurait simplifier ainsi : UN CORPS, DEUX ÂMES ! Soutenir d'une part une complète *assimilation* politique et économique et espérer d'autre part, une « personnalité culturelle » dynamique.

7) La *cause* de l'ASSIMILATION est l'annexion prolongée... Être annexés, agir comme individus dans les *cadres* d'une AUTRE nation... amène la destruction finale, totale de l'agir (par soi) collectif, en politique, en économique, au culturel...

8) L'assimilation est l'œuvre du temps et des circonstances... Elle exige ordinairement plusieurs siècles chez les nationalités autochtones. Il est très facile d'annexer des nationalités. Il est beaucoup plus difficile d'aboutir à l'assimilation *totale*. Il reste, dans les régions ou

provinces des vieilles nations souveraines, des traces de nationalités régionales non complètement digérées.

9) Il ne dépend pas avant tout de la *volonté* d'achever ou d'éviter l'assimilation. Une certaine intervention pourrait accélérer ou retarder le processus (?).

10) *Bienfaits* de l'ASSIMILATION TOTALE pour la nation annexée : L'assimilation est l'une des deux directions normales. La [175] fusion dans l'UNITÉ de la NATION souveraine permet d'échapper à la médiocrité politique, économique et culturelle de la nation provinciale. D'où une tentation, très explicable, dans tout milieu annexé d'aspirer à l'assimilation, de proposer cette assimilation.

11) Avantages de l'ASSIMILATION totale pour la NATION MAJORITAIRE. Elle élimine (définitivement) « les crises d'appendice », les revendications, etc., du nationalisme minoritaire.

12) Bienfaits de l'annexion et de l'assimilation pour la formation des GRANDES NATIONS et des GRANDES CIVILISATIONS. Si chaque groupe ethnique avait « respecté » son voisin (selon la morale et le droit), l'humanité serait composée d'une mosaïque de clans, de tribus et de villages souverains et peu évolués...

12. Exposé sommaire des problèmes de la VIE et de l'ORGANISATION INTERNATIONALE

1) *Vie internationale*

a) Dans le passé : de tout temps cette vie a été une importante réalité, car jamais une nation ne s'est complètement suffi à elle-même.

- Il y a eu (en pol.) : traité, alliance / ou conflit et guerre...

(en écon.) : échanges, unions douanières, réciprocité...

(au cult.) : interdépendance, car c'est le domaine « ouvert » par excellence.

- On a utilisé ces principales formules politiques :

- * soit *l'équilibre* des nations souveraines par le jeu des alliances avec l'hégémonie ou la suprématie (temporaire ?) d'une nation...
- * soit *l'empire* dans lequel une nation fédérante ou impériale domine plus ou moins un ensemble de nationalités annexées et en assimile une partie.

[176]

- Un certain DROIT des GENS commence à s'élaborer...

b) De nos jours, on se retrouve devant la même réalité humaine ; mais ces relations deviennent de plus en plus INTENSES.

- Les mêmes problèmes fondamentaux continuent à se poser :

- * peut-on s'organiser entre NATIONS en vue de la paix et de l'efficacité ?
- * peut-on éviter les formules traditionnelles : *équilibre* avec hégémonie ou *empire* avec centre fédérant, dominant ?

2) *La leçon du COMMONWEALTH (britannique ...)*

- Depuis 1842-1850, les colonies britanniques peuplées majoritairement de « Britanniques » possèdent la complète autonomie intérieure... et indirectement l'autonomie extérieure... (leurs sujets ne peuvent être ni taxés, ni conscrits par Londres ; leurs gouvernements ne sont pas obligatoirement forcés de participer à *toutes* les guerres de l'Empire; elles peuvent négocier des traités commerciaux « officieux » ...), Cependant, directement l'autonomie extérieure leur est « officielle-

ment » refusée : il n'y a qu'une diplomatie, qu'une défense pour l'Empire.

- Vers 1880, on éprouve la nécessité d'une plus grande collaboration (militaire, économique). Certains milieux proposent à ces nations-filles (quasi souveraines mais *encore liées* à la G.-B.) et à la métropole, une FÉDÉRATION IMPÉRIALE (*une* politique et *une* diplomatie étrangère, *une* marine, *une* armée, certains avantages réciproques économiques, etc.) - devant le danger que représente la montée des États-Unis et de l'Allemagne...

- Ce serait une FÉDÉRATION à plusieurs ÉTATS sur des points très clairement définis (diplomatie, défense, commerce ...).

- Très tôt des esprits perspicaces (?) dénoncent les inconvénients :

* si la représentation se fait par État (Métropole et Dominions), la Grande-Bretagne pourrait se faire imposer sa politique extérieure par ses Dominions, inférieurs en nombre et en puissance ;

* si la représentation se fait d'après la population, les [177] délégués des Dominions seraient noyés dans le Parlement de Londres...

- Après une pré-discussion de 1830 à 1880 et un affrontement sérieux de 1880 à 1922, on décide qu'il n'y a qu'UNE solution *possible* pour resserrer le lien impérial et assurer la collaboration volontaire et efficace : rejeter les projets de fédération et s'associer comme NATIONS de « statuts » ÉGAUX (1924-1926-1931).

- L'Empire britannique a mis plus d'un siècle à apprendre cette leçon (1830-1930).

3) La leçon de la « COMMUNAUTÉ » (française)

- En 1958, la France (qui aurait dû mieux savoir ...) propose, par référendum, de créer une Communauté (théoriquement fondée sur l'égalité mais en réalité bâtie d'après le principe d'une union fédérale) à ses territoires-départements d'outre-mer et à ses ex-colonies. On gé-

rerait en commun (à Paris) les ressources naturelles, la banque et la monnaie, l'éducation supérieure, la politique extérieure... Cette « association » naît en 1959... Quelques années plus tard, ce n'était plus qu'un souvenir lointain. Et les ex-colonies sont en 1965 « indépendantes » dans « l'inter- dépendance »... avec « personnalité internationale »...

- Une expérience fédérale a échoué en quelques mois.

4) *ORGANISATION mondiale internationale*

- But : organisme mondial pour épanouir les NATIONS, au service des NATIONS. Collaborer avec efficacité, maintenir et préserver la paix, tout en respectant l'INDÉPENDANCE des NATIONS participantes.

- Formule utilisée : dans son essence, elle est vieille comme le monde : une Assemblée et un Conseil des NATIONS. Égalité de droits : chaque nation est maîtresse des décisions à prendre et de leur exécution ; il n'y a pas de décisions majoritaires absolument contraignantes ; chaque nation se réserve le droit d'exécuter ou de ne pas exécuter les « ordres » suggérés par la majorité. Les GRANDES NATIONS exercent un DROIT de VETO. L'inaction sert de sanctuaire où se réfugient les petites NATIONS.

- Avantages du système : cette organisation fait mieux [178] ressortir la « solidarité » universelle ; elle fait mieux comprendre la nécessité des négociations, des concessions mutuelles, afin d'éviter des guerres mondiales qui ne règlent rien... qui se soldent par un déficit pour toutes les nations. C'est le régime du « VOLONTARIAT » : chaque nation tâche d'apprendre à se limiter elle-même, dans son intérêt et dans celui de l'humanité.

- Inconvénients du système; il n'existe pas *UNE* autorité, au-dessus de l'ensemble des nations, capable de s'imposer pour le « bien commun mondial ». Le régime fait preuve parfois d'une certaine efficacité pour éviter ou éteindre les rivalités entre petites ou moyennes nations. Il peut même régler des crises « limitées » entre les « GRANDS » mais on sait que le système aurait de la difficulté à résoudre un grave affrontement des BLOCS.

- La Société des Nations (S.D.N.) naguère, l'Organisation des Nations-Unies (O.N.U.) de nos jours sont, à l'image du COMMON-WEALTH, des associations NON FÉDÉRALES (au sens fort).

- On constate une limite sérieuse à leur efficacité, limite due au principe même du système : le respect de l'INDÉPENDANCE des NATIONS membres.

- Le défaut dans le « rendement » n'est pas dû à un vice de forme ; ce n'est pas à cause de la mauvaise composition du Conseil, ni à cause de l'existence du DROIT de VETO des GRANDS.

- L'INDÉPENDANCE (relative) des moyennes et des petites NATIONS doit beaucoup à ce droit de veto des grandes nations.

5) PROJETS d'organisation SUPRANATIONALE

- But rêvé : créer une vraie FÉDÉRATION mondiale avec UNE autorité centrale universelle forte, capable non seulement de se faire respecter des petites et moyennes NATIONS, mais même de contenir, de soumettre les GRANDES NATIONS à UN POUVOIR MONDIAL INDISCUTABLE.

- Moyen préposé : la FÉDÉRATION UNIVERSELLE qui essentiellement se résumerait ainsi :

- a) décision de la MAJORITÉ des NATIONS devenant [179] *obligatoire* pour toutes les NATIONS, quelles que soient leurs opinions... ;
- b) exécution des décisions (politiques, militaires, économiques, etc.) par l'AUTORITÉ CENTRALE UNIVERSELLE ... ;
- c) impossibilité pour une NATION (petite, moyenne ou grande) d'échapper à la volonté de la MAJORITÉ des NATIONS ... ;
- d) réduction, de fait, au rang de PROVINCES-NATIONS des Nations actuelles à souveraineté limitée...

- Bref aperçu du fonctionnement : au point de départ, il suffirait de mettre « en commun » l'ARMÉE... Immédiatement, il y aurait concurrence, lutte d'idées et d'intérêts entre les Blocs (Un GRAND, ses nations satellites ou alliées). Une MAJORITÉ (capitaliste, marxiste, neutre, noire, blanche, jaune) se dégagerait et s'emparerait du POUVOIR... et de la SEULE ARMÉE. L'ATOME deviendrait au service de cette MAJORITÉ ; que cette MAJORITÉ soit « bonne ou mauvaise », amie ou ennemie, c'est une question « relative », une question de point de vue... À partir de la maîtrise majoritaire du POUVOIR et de l'ARMÉE, ce Bloc victorieux pourrait intervenir dans toutes les autres questions politiques, économiques, sociales, culturelles, religieuses de *n'importe laquelle nation* du globe... sans que celle-ci ait la force physique de réagir... de résister. Une vraie organisation mondiale efficace conduirait rapidement à l'hégémonie fédérale d'UNE NATION maîtrisant un BLOC majoritaire, et « remplaçant » les autres...

- Avantages du système : il n'y aurait plus de grandes guerres destructrices... toutes les énergies de l'humanité seraient employées à produire sur le plan économique, ou culturel ; les conflits régionaux des PROVINCES-NATIONS (conflits que rien ne pourrait supprimer totalement) seraient réglés par la loi du nombre, par un compromis pacifique entre les intérêts divergents. Ce plus grand rendement, cette efficacité accrue profiterait d'abord à la NATION dominant le BLOC majoritaire. Il en résulterait un rejaillissement sur les PROVINCES-NATIONS :

un ORDRE (politique) plus stable,

une PROSPÉRITÉ plus considérable, plus générale (?)

une CULTURE plus haute...

[180]

- Désavantages du système : la fédération mondiale entraînerait une diminution du dynamisme (politique, économique et culturel) des NATIONS actuelles, diminution plus ou moins compensée par le « rejaillissement ». La « survivance », l'« agonie » très longues des vieilles nations s'ajouteraient au drame des sociétés humaines.

- Quel BLOC l'emporterait ? Celui que dominant les États-Uniens, les Russes, les Chinois ... ? Et plus tard... quel bloc détiendra la majorité ? Et comment ?

- Il faut comprendre

- a) le rêve séculaire pour une fédération mondiale,
- b) également l'hésitation non moins séculaire devant ce régime
- c) et le repliement sur la formule S.D.N., ou O.N.U., ou Commonwealth ; formule insatisfaisante, mais qui constitue un moindre mal.

6) *Projet et problèmes d'une FÉDÉRATION européenne*

- Buts réalistes : devant la puissance impérialiste des U.S.A. et de l'U.R.S.S., grouper en une « troisième force », en un bloc politique et économique plus de 200 millions d'Européens...

- But idéaliste : sauver la culture dans l'Univers, car seules les vieilles nations libres de l'Europe occidentale renfermeraient vraiment des civilisés à part entière...

- Si l'Europe de l'Ouest s'organisait en une vraie Union fédérale (au point de vue politique (militaire) et économique), on pressent que l'axe plus industrialisé : Allemagne-Angleterre serait le centre « fédérant » de l'ensemble.

- Ce serait pour les autres nations européennes un dur sacrifice de leur indépendance (restreinte) politique et économique au profit de la création d'une *autre* NATION dressée contre les blocs nationaux : U.S.A. et U.R.S.S., etc.

- Il ne resterait plus, par exemple à Paris, que des résidus de pouvoirs, des compétences quasi provinciales...

- En théorie, le projet d'une fédération européenne soulève de grandes espérances. En pratique, on a refusé jusqu'à nos [181] jours (1965) de trop s'engager...

- On en reste à l'Europe des « patries » (ou des nations), on préfère une collaboration éclairée entre NATIONS, collaboration guidée par un « traité » à long terme.

- La fédération de l'Europe ne pourrait s'imposer que devant une menace extérieure considérable et une nécessité contraignante.

7) *Traités à long terme entre plusieurs nations. Pactes régionaux.* Telles semblent être les formules actuelles de collaboration en face d'un ennemi commun, ou devant des besoins communs. Le plus célèbre exemple contemporain : l'O.T.A.N. (N.A.T.O.) *n'est pas* une union fédérale. Les NATIONS, qui ont une forte personnalité historique et qui de plus ont les moyens de résister et de se faire respecter, ne se laissent pas FÉDÉRER facilement...

8) *Pour l'AVENIR*, sans trop jouer au prophète, on peut affirmer que fondamentalement il ne peut rien se passer de neuf :

- ou bien, des NATIONS à souveraineté restreinte collaboreront, tant bien que mal, dans l'égalité de « statuts » ;

- ou bien les NATIONS seront dépassées au profit d'une SUPER-NATION impériale, etc.

9) *Conclusion pour servir à l'histoire (des deux Canadas)*

- Ce bref aperçu éclaire la notion de « FÉDÉRATION ».

- Il indique les avantages et les espoirs, les inconvénients et les refus ou les hésitations... même quand il s'agit de fédération à plusieurs pour des fins limitées.

- Il permet d'éviter le piège suivant : toutes les NATIONS devenant des PROVINCES de l'UNIVERS, une nationalité déjà fédérée n'a rien perdu : elle est parvenue au « statuts » provincial un peu plus tôt que les autres.

Il faut distinguer entre

- a) être PROVINCE directement dépendante de *l'Univers fédéré*
- b) et être une province d'une PROVINCE de *l'Univers fédéré*.

[183]

LES NORMES

Première partie

Chapitre quatrième

Le national et le social

[Retour au sommaire des Normes](#)

1) Le NATIONAL et le SOCIAL sont deux aspects nécessaires de la vie d'une même communauté :

le NATIONAL se rapportant aux relations avec les autres collectivités ;

le SOCIAL concernant surtout le sort des personnes et la répartition des biens à l'intérieur d'une société.

2) De tout temps, on peut retracer des conflits sociaux :

- autrefois, par exemple, c'était la lutte du paysan pour obtenir sa part de la terre... Ces luttes et réformes agraires occupent encore, par ailleurs, de nombreux peuples ;

- aujourd'hui, dans les régions industrialisées, c'est la lutte du salarié et du prolétaire contre les administrateurs du capital...

3) Ces conflits sont parfois demeurés dans les bornes des épreuves de force verbales (ou des grèves...) ; d'autres fois, ils ont dégénéré en véritables guerres « sociales ».

4) Plusieurs ont rêvé de tout réduire à des conflits sociaux et d'éliminer de l'histoire les affrontements nationaux.

5) Les prolétaires et leurs chefs se sont ordinairement vite rendus compte qu'on ne peut nier la dimension nationale. Une collectivité dominée par les chefs du prolétariat a autant besoin du national qu'une société capitaliste...

[184]

6) Le nationalisme peut, à travers l'histoire, être la recherche, l'affirmation ou la défense de l'agir collectif d'une communauté

- par un roi, un chef,
- par une oligarchie, une élite ou une clique....
- par la bourgeoisie capitaliste,
- ou par le prolétariat organisé...

7) Le nationalisme recherché, affirmé ou défendu par l'une de ces équipes n'est pas assuré d'être éternellement la propriété de telle classe sociale.

[185]

LES NORMES
Première partie

Chapitre cinquième
État et Église

[Retour au sommaire des Normes](#)

1. Les rapports entre le POUVOIR CIVIL et le POUVOIR ECCLÉSIASTIQUE (quand ces pouvoirs n'ont pas été réunis dans la même personne) ont toujours soulevé des problèmes dont la plupart restent insolubles.

2. Ce sont *deux* pouvoirs qui s'exercent sur *le même* groupe d'individus ; ce sont deux juridictions « concurrentes » et souvent rivales.

3. Théoriquement, en principe, la délimitation s'établirait facilement. Léon XIII (cité en 1929 par Pie XI) affirme (vers 1885 et 1890) :

- « Dieu a partagé le gouvernement du genre humain entre deux pouvoirs, le pouvoir ecclésiastique et le pouvoir civil ; le premier est proposé aux choses divines, le second aux choses humaines. Tous deux ont la suprématie, chacun dans son ordre. Ils ont l'un et l'autre des limites déterminées qui les contiennent, limites tracées par la nature propre et la fin prochaine de chacun. Ainsi se dessine comme une sphère à l'intérieur de laquelle se développe, de droit exclusif, l'action de chaque pouvoir. »

- « Il doit donc régner un ordre harmonieux entre les deux pouvoirs... De sa nature et de son étendue, l'on ne peut juger qu'en se rap-

portant à la nature de chacun de ces pouvoirs.... l'un ayant comme fonction prochaine et propre de veiller à l'utile dans les choses qui passent, l'autre, de procurer les biens célestes et [186] éternels. Tout ce qu'il y a donc de sacré dans les choses humaines... tout ce qui se rapporte au salut des âmes et au culte divin, ou de par sa nature, ou en raison de sa fin, tout cela est soumis au pouvoir et aux dispositions de l'Église ; le reste, qui ne sort pas de l'ordre civil et politique, dépend à bon droit de l'autorité civile. '... donner à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu'. »

Ce serait la JURIDICTION DIRECTE et EXCLUSIVE facilement discernable.

4. Cependant, on trouve aussi une JURIDICTION MIXTE.

- « Mais, puisqu'ils (les POUVOIRS) ont l'un et l'autre les même sujets et qu'il peut arriver *qu'une seule et même chose - sous des aspects différents - tombe* sous la compétence et le jugement de chacun d'eux, le Dieu très prévoyant dont ils émanent doit avoir déterminé à *chacun sa voie*, selon la rectitude de l'ordre. *Les autorités qui existent ont été instituées par Dieu.* »

5. De plus quand il s'agit de choses qui appartiennent à l'Église et à l'État, « bien que d'une manière différente », l'Église (d'après Pie XII, 1929) aurait - (en plus du droit à l'indépendance dans les matières qui relèvent de sa juridiction directe) - « un droit indépendant sur les moyens propres à sa fin » ; ce qui lui donnerait une PRIORITÉ INDIRECTE de « juger et d'user » de ces moyens dans les domaines où il y a juridiction mixte. Quoiqu'on reconnaisse que « l'État plus que tout autre (soit) pourvu des ressources mises à sa disposition pour subvenir aux besoins de tous » et que sa fin propre soit « le bien commun d'ordre temporel »...

6. Organisation nécessaire de l'Église.

- * Il faut se rappeler l'obligation pour toute société de posséder des « cadres ».
- * On retrouve ici les exigences fondamentales de tout gouvernement des hommes.
- * Il y a dans ces nécessités quelque chose d'analogue au « nationalisme ».
- * Même si la fin poursuivie est avant tout d'ordre spirituel et si l'on définit l'Église comme étant une société « surnaturelle [187] et universelle », cette Église, durant la période qui nous intéresse, ne s'incarna pas moins dans un assez lourd organisme gouvernemental, dans lequel un chef avait à tenir compte d'une oligarchie ; organisme nettement lié à une région, à sa politique, à ses intérêts, à ses maîtres, à ses alliés...
- * Malgré les efforts pour « universaliser » l'Église « catholique », elle demeurera toujours identifiée à un groupe de nations et sera aux prises avec les problèmes de majorité et de minorité...
- * On rencontrera toujours une certaine recherche, une certaine obligation
 - d'une organisation politique,
 - d'une autonomie financière,que ce soit au CENTRE ou au niveau des nations, des diocèses, des ordres, des paroisses...
- * On ne saurait à la fois être pleinement conscient de la nécessité du nationalisme **politique**, économique et culturel et reléguer l'Église à un pur rôle doctrinal désincarné.

7. Les contacts entre les deux POUVOIRS sont inévitables, même lorsque les deux autorités s'efforcent de demeurer dans leur sphère...

- * L'organisation de l'Église (primaties, archidiocèses, diocèses, etc.) doit tenir compte des frontières et de l'organisation des sociétés civiles.
- * Ces pouvoirs se rencontrent aussi dans le domaine « idéologique ». Ou bien l'Église « collaborera » avec l'État et finira presque par s'identifier au pouvoir ... ; elle ne pourra pas être le « perpétuel chef d'opposition » à l'intérieur de l'État. Ou bien l'Église se dressera contre l'État; ce ne sera d'abord que des brimades, puis bientôt l'opposition de principe entraînera des hostilités ouvertes.

8. Même quand les deux POUVOIRS se reconnaissent réciproquement comme légitimes, l'on n'évite pas les difficultés ou les crises intrinsèques : ce sont les problèmes que soulève nécessairement le gouvernement « par deux têtes ».

[188]

- * L'équilibre entre les deux puissances est très difficile à conserver surtout en ce qui concerne les domaines « mixtes »...
- * Historiquement, à travers le temps, la lutte du sacerdoce et de l'empire se poursuit. Parfois l'Église l'emporte sur l'État. Le plus souvent c'est l'État qui finit par avoir raison de l'Église.
- * À l'anticléricalisme répond l'« anarchisme pieux », etc.

9. La principale victime de ces luttes paralysantes est la part de l'activité collective qui tombe sous « la juridiction mixte ».

10. Deux formules ont cours :

- L'UNION de l'Église et de l'État. Comme *avantages*, une paix apparente règne entre les deux pouvoirs ; l'État peut doter l'Église et lui confier certains secteurs de la vie collective... Comme *inconvenients*, l'État domine l'Église, s'assure la fidélité du clergé... et l'Église finit par s'identifier au régime politique, au parti, à l'idéologie dominante...

- La SÉPARATION de l'Église et de l'État. Comme *avantages*, l'Église conserve une plus grande liberté dans son organisation et ses principes. Comme *inconvenients*, l'Église, moins bien pourvue, œuvre presque en marge de la société civile : elle subit une très forte concurrence de la part des organismes plus riches de l'État.

11. L'industrialisation et l'accroissement des revenus des États contemporains ne simplifient pas ces problèmes. L'État n'acceptera pas de « payer » sans « régir ». L'Église n'acceptera pas facilement, dans les secteurs qu'elle juge essentiels à sa mission (et pour qu'elle soit présente au monde) de se soumettre au contrôle de l'État...

[189]

LES NORMES
Première partie

Chapitre sixième
Colonisation intégrale

[Retour au sommaire des Normes](#)

1. Il reste à ajouter quelques notes sur la formation de NATIONS par la COLONISATION.

2. On peut donner deux sens aux termes de COLONISATION et d'EMPIRE. Ces expressions peuvent cacher deux réalités bien distinctes.

1) Colonie d'exploitation :

On désigne par ces mots une œuvre d'asservissement) d'exploitation d'un groupe d'ethnies étrangères plus faibles, par une NATION puissante qui s'impose (au point de vue militaire, politique et économique). On a surtout pour but des avantages économiques (matières premières... ou débouché commercial ...) et aussi des avantages stratégiques. Secondairement, on peut avoir pour fin l'instruction, le bien-être des populations autochtones exploitées. L'EMPIRE est l'ensemble formé par une NATION dominante entourée de ses colonies d'exploitation. L'impérialisme est la doctrine ou la politique d'exploitation... Ces expressions comportent de nos jours un sens « péjoratif ».

2) *Colonie dépeuplement* :

C'est l'œuvre de fondation et d'édification d'une nouvelle nation sortie d'une NATION-MÈRE, d'une nation dynamique, aux forces débordantes et qui donne naissance à un autre peuple, à son image... On retrouve, dans ce genre d'entreprise [190] colonisatrice, des visées intéressées en vue d'exploiter des ressources naturelles et des colons ; mais il y a plus : on finit, plus ou moins consciemment, par bâtir une nouvelle nation.

L'EMPIRE est l'ensemble formé par la NATION-MÈRE (la MÉTROPOLÉ) et les NATIONS issues de ce foyer colonisateur. L'impérialisme est la doctrine ou la politique qui mènent à la construction de nouvelles NATIONS. Une fois écartée le « colonialisme » attardé, les termes EMPIRE et IMPÉRIALISME peuvent revêtir un sens noble.

3) Sur un même territoire, une MÉTROPOLÉ peut, à la fois, pratiquer les deux genres de colonisation :

- * la colonisation d'exploitation (par rapport aux indigènes, « étrangers ») ;
- * la colonisation de peuplement (par rapport à ses propres émigrants).

4) Dans un même Empire (dans un même ensemble impérial), on peut donc trouver, à la fois,

- des colonies d'exploitation ou des comptoirs,
- des colonies d'exploitation et de peuplement,
- et des colonies de peuplement.

5) S'il y a des points de ressemblance (profits métropolitains, état de dépendance, lutte pour l'émancipation, etc.), il reste cette différence fondamentale entre *l'exploitation* de peuples *étrangers* et la *création de Nations* de même origine, de même culture.

3. COLONISATION DE PEUPLEMENT.

1) Triple aspect :

- a) une CAUSE, une société NATIONALE, une NATION-MÈRE qui agit, projette et protège ... ;
- b) une ASSOCIATION, une relation, dans les deux sens, de la cause vers l'effet et de l'effet vers la cause ;
- c) un EFFET, une société NATIONALE, une NATION-FILLE qui naît, s'accroît, s'affirme et s'émancipe. « COLONY TO NATION ».

[191]

2) Une projection, une transmission intégrale (de la vie d'une société).

* Colonisation intégrale de la société civile. C'est une nation, un tout organique intégral (gouvernement et peuple) qui se projette à tous les paliers, dans tous ses rouages, pour former un autre tout organique intégral (gouvernement et peuple). Coloniser, au sens plein, au sens normal du mot, c'est implanter, nourrir, - protéger, défendre -, développer au moyen

- d'individus : administrateurs, soldats, marchands, agriculteurs, industriels ... ;
- de cadres : institutions politiques, économiques, culturelles, sociales, militaires ;
- de richesses civilisatrices déjà accumulées dans la MÉTROPOLE : capitaux, techniques, outillages, savoir-faire administratif, militaire, culture intellectuelle (littéraire, scientifique, artistique), etc.

- * Colonisation intégrale de la société religieuse. C'est une Église-Mère qui projette et organise par des individus, des institutions, des traditions, des doctrines, etc... Une Église coloniale. - Ou bien plusieurs Églises de la Métropole qui donnent naissance à plusieurs Églises coloniales...

3) Importance de chaque facteur pour assurer l'équilibre du milieu social de la nouvelle Colonie-Nation. On se retrouve devant les mêmes exigences que pour tout autre ensemble national : nécessité du nombre, de la richesse, de l'organisation politique, de la culture, etc., directement et indirectement... Le rôle joué par l'État varie selon les circonstances. Il existe des colonisations spontanées où l'État intervient faiblement. Mais dans plusieurs entreprises colonisatrices, le rôle de l'État (État métropolitain et État colonial) est particulièrement important, quand il s'agit de lutter contre de puissantes colonisations voisines ou de susciter, encourager, accélérer la projection et la protection de la part de la société nationale métropolitaine et l'organisation et la défense d'une société nationale, coloniale désavantagée.

4) Impossible isolationnisme. Toutes les colonies subissent des influences mondiales (qui enrichissent ou briment) soit [192] directement, soit indirectement par l'intermédiaire de la Métropole... et ce, dans tous les aspects (démographique, économique, politique, culturel, etc.). Une colonie de peuplement, en plus du courant principal qui vient de sa métropole naturelle, peut accueillir largement des individus, des capitaux, des techniques issus de nations étrangères, et les assimiler graduellement... On ne saurait tout ramener, dans une colonisation de peuplement, aux seuls rapports exclusifs entre une métropole et une colonie.

5) Les trois phases de la colonisation de peuplement :

a) Phase où la Métropole est l'unique agent de colonisation. Durant une époque très brève, au *début*, tout est fourni par la Métropole (sauf

les ressources naturelles locales et la participation des « autochtones étrangers »). Il est impensable qu'il en soit autrement... Cependant, on peut déjà, dès cette phase, déceler un commencement de lutte, une crise entre ceux qui, n'étant que de passage, se considèrent comme des Métropolitains et ceux qui, quoique nés dans la Métropole ont décidé de faire leur vie surtout dans la colonie.

Il y a déjà au tout début un agir (par soi) collectif colonial dont l'intérêt n'est pas tout à fait le même que l'activité métropolitaine. Les premières années d'une colonie voient s'affirmer le début d'une distinction, d'une autonomie régionale (coloniale) qui tient à prendre sa part...

b) Phase où la colonisation est l'œuvre conjointe de deux agents : les Métropolitains et les Coloniaux.

- *Deux* facteurs de développement colonial :

- * tandis que les Métropolitains fournissent toujours des colons, des capitaux...
- * très tôt intervient un agent « sur place » comme second facteur : l'élément colonial lui-même : Métropolitains établis pour toujours et leurs enfants nés dans la colonie.

- Mais une *seule* vie coloniale, une seule société, une seule nationalité :

- * Il n'y a qu'une seule culture coloniale, qu'un seul système politique de même nationalité, qu'une seule vie économique où s'insère l'action conjuguée des Coloniaux et des [193] Métropolitains, où se distinguent encore deux classes mais dans une vie indivisible. Le résultat sera l'épanouissement d'une *seule* nation dans laquelle se fusionneront les vagues successives de Métropolitains colonisateurs.

- Participation très importante des Coloniaux : ils considèrent nécessairement la colonie comme leur patrie, - « leur affaire » qui regarde la masse et l'oligarchie... C'est leur gouvernement, leur armée, leur société, leur culture, leur Église. Il se forme un intérêt colonial et s'élabore une politique coloniale. Il s'exerce une pression constante de la part de hautes classes coloniales pour obtenir des postes partout, dans la vie civile et militaire (dans l'administration, l'armée, le commerce), etc. Il en sera de même dans l'organisation ecclésiastique coloniale.

- Mais aussi nécessité d'une participation intense et prolongée des Métropolitains et de la Mère-Patrie.

Une colonisation, moderne (1600 +) est une œuvre d'envergure. Pour nourrir, équiper, défendre une société coloniale et la faire parvenir à maturité, il faut beaucoup de colons, de capitaux, etc. ; ce ne saurait être l'œuvre de quelques années seulement. Surtout si l'on tient compte des luttes à soutenir contre les colonisations étrangères et rivales. Cet apport colonisateur de la Métropole se fera par vagues successives... les nouvelles forces colonisatrices dérangeront les colons déjà installés... il y aura des heurts, des inconvénients inévitables dus au processus de la colonisation. Mais il ne faut pas évaluer les nouveaux colons, les nouveaux capitaux... comme un mal, un instrument d'asservissement politique et économique. Malgré les inconvénients, la Métropole est une « tutelle éducatrice », *une* cause du développement politique, économique, culturel de la colonie.

- Crise particulière à la colonisation de peuplement : en plus des difficultés intrinsèques de toute société humaine, la colonie subira l'affrontement inévitable des deux agents : au point de vue politique, crise inévitable due à la montée et à la pression des Coloniaux pour plus d'autonomie et à la contre-offensive des Métropolitains en place pour conserver le pouvoir... De même en économique et dans la vie ecclésiastique.

[194]

c) Phase où la colonie peut s'affirmer et s'affirme comme seul agent.

- Maturité coloniale, signe de réussite colonisatrice. Devenir mûr pour l'indépendance est le signe de l'efficacité de la protection et de la projection métropolitaines. L'indépendance d'une colonie qui se soustrait à sa métropole est le plus beau témoignage du succès de la métropole. La Métropole a assez donné. Et la colonie est assez bien équipée, assez puissante pour continuer seul son développement et se protéger. (Ce qui ne veut pas dire : se soustraire aux influences des autres nations, y compris la métropole naturelle.)

- Inévitable émancipation. Ce n'est pas le fait d'une « race particulière ». Ce besoin, cette nécessité surgissent de la nature même de toute société coloniale et valent pour tous les peuples.

- Artisans de l'émancipation. Ce n'est pas d'abord une victoire de la masse (démocratie au sens strict) mais plutôt celle d'une oligarchie, d'une aristocratie. La libération provient du choc entre deux oligarchies, entre les chefs coloniaux brimés par les représentants métropolitains (dans l'administration, les affaires, l'armée). Il faut attribuer un grand rôle aux hautes classes de la colonie qui ont su s'appuyer sur une partie de la masse. Il faut éviter le préjugé romantique que l'indépendance serait le fait « du peuple » colonial contre *l'oligarchie* métropolitaine.

- La crise de l'indépendance. L'émancipation se déroule rarement dans la paix absolue mais elle ne se fait pas nécessairement toujours par le recours aux armes.

- Émancipation par secteurs, par degrés. Les Coloniaux commencent ordinairement par exiger la maîtrise de leur politique intérieure, puis tendent vers une vie économique intérieure autonome. Vient ensuite l'émancipation extérieure (politique puis économique). Le secteur culturel (arts, littérature, université ...) est le dernier château fort du colonialisme.

- L'émancipation peut donc s'étendre sur de nombreuses années.

[195]

- Et même avec l'indépendance politique et économique, il peut subsister une subordination de voisinage. La colonie devenue indépendante, si elle est peu peuplée, peut demeurer un satellite politique ou économique et surtout culturel.

- Le résultat normal d'une colonisation (réussie) serait une NATION indépendante (au sens restreint) : une nation ayant son autonomie interne et externe..., gérant elle-même ses relations avec les autres nations, sujette comme toute nation à l'infériorité ou à la subordination de voisinage, ayant comme toute nation ses crises, ses problèmes. Ne pas exiger comme critère de l'indépendance d'une ex-colonie l'absence de tout problème, de tout contact avec des voisins, etc.

- Une NATION indépendante, reliée par son origine, son histoire, une longue tradition, sa langue, par une partie de ses lois et de ses institutions, à son ancienne Métropole, à sa source. Il y a là un caractère ineffaçable, même après une rupture violente par la guerre. C'est un des caractères propres à la colonisation de peuplement...

- On peut aboutir à l'émancipation par la destruction totale de tout lien politique apparent (par exemple : l'Argentine et l'Espagne).

- Ce résultat est accentué quand la NATION émancipée (l'ex-colonie de peuplement) dépasse en nombre et en force l'ex-métropole (par exemple : les États-Unis d'Amérique (U.S.A.) et la Grande-Bretagne ou les États-Unis du Brésil et le Portugal).

- L'émancipation totale (interne et externe) peut également admettre le maintien d'un organisme officiel de liaison (genre Commonwealth).

- Quand il s'agit de colonisation de peuplement, qu'il y ait rupture totale ou maintien d'une association formelle, l'ex-métropole et les ex-colonies constituent un *MONDE*, un ensemble dans lequel la MÈRE-PATRIE et les NATIONS-FILLES sont liées par des sympathies nées du fait d'être de même origine, d'avoir partagé pendant un certain temps une même histoire, etc.

[196]

- Il subsiste une sorte d'IMPÉRIALISME (au sens noble) indestructible, même si des crises (passagères et qui peuvent aller jusqu'à la guerre) secouent ces nations issues d'une même civilisation.

- Cet impérialisme (tacite ou formel et reconnu) est immortel de l'intérieur tant que des forces extérieures n'auront pas disloqué ce SUPER-NATIONALISME.

- Il est trop tôt pour prévoir ce qu'il adviendra des liens particuliers qui rattachent encore à l'ex-métropole, pour des raisons d'intérêt seulement, les ex-colonies d'exploitation, jeunes nations souvent très artificielles et, pour la plupart, en état de crise...

4. Quelle est l'UTILITÉ de la colonisation de PEUPLEMENT pour une *MÉTROPOLE* ?

1) Un problème se pose, car les avantages ultimes ne sont pas toujours faciles à discerner...

2) Un certain avantage immédiat se comprend assez facilement.

- La métropole s'enrichit par le commerce des matières premières (souvent complémentaires) des colonies et par l'exportation (souvent privilégiée) des produits manufacturés (de la métropole).

- La métropole accroît sa marine marchande, le nombre de ses marins expérimentés, et par la suite sa puissance navale qu'elle pourra utiliser en cas de guerre...

- Les colonies, pendant un certain temps, augmentent la force politique et économique de leur Métropole, même si elles lui occasionnent des dépenses pour leur administration et leur protection.

3) Mais c'est nourrir des concurrents éventuels.

- Tôt ou tard surviendra l'indépendance politique et les ex-colonies échapperont à toute réglementation économique de la part de l'ex-métropole.

[197]

- La métropole rencontrera donc, dans ses ex-colonies, des nations rivales sur le plan économique et même sur le plan politique (et militaire).

- Pourquoi ne conserverait-elle pas, chez elle, tous ses hommes, tous ses capitaux, toutes ses techniques, etc., pour sa propre croissance ?

- En retour d'un bénéfice de courte *durée*, pourquoi subir ces pertes ?

- Des écoles anti-coloniales ont existé (et ce phénomène se comprend) même dans les plus puissantes métropoles... (qui ont réussi).

4) La réponse découle de la concurrence mondiale.

- Sans doute, il aurait été préférable de tout concentrer dans une même nation.

- Mais puisqu'il existait des territoires à peine peuplés (Amérique, Australasie) un dilemme surgissait.

- Devait-on remplir ces territoires de colons de sa propre civilisation, même si un jour ils affirmaient leur indépendance politique et économique, etc. ?

- Où devait-on laisser s'établir des colonies issues de nations étrangères et qui pourraient devenir des nations constamment rivales ou ennemies ?

- Valait-il mieux s'appauvrir au profit de colonisations de sa civilisation et risquer même d'en être dominé, plutôt que d'être asservi par un *MONDE* (métropole et ex-colonies) allogène et hostile ?

[199]

LES NORMES
DEUXIÈME PARTIE

L'explication historique :
synthèse de l'évolution politique
(et économique)
des deux Canadas

[Retour au sommaire des Normes](#)

[201]

LES NORMES

Deuxième partie

Chapitre premier

Avant 1760 : un seul Canada

1. LE PREMIER CANADA

[Retour au sommaire des Normes](#)

On pourrait oser appeler « PRÉHISTOIRE » cette période historique (quand même très importante pour la compréhension de l'histoire de la nationalité canadienne-française), cette époque qui précède l'histoire des DEUX CANADAS, puisqu'il n'y avait alors qu'UN SEUL CANADA. De ce premier CANADA, nous dirons quelques mots concernant sa grandeur et ses misères.

2. GRANDEUR DU CANADA (français) AVANT 1760

- Dans l'optique nationaliste intégrale, dans cette façon de voir qui n'admet l'épanouissement des collectivités que dans la pleine maîtrise de leur destinée politique et économique, la situation du Canada, sous le régime français (sous le régime de la projection et de la protection françaises), se trouve - non pas idéalisée - mais revalorisée.

- C'est la seule époque de son histoire où le nationalisme (séparatiste) des Canadiens (français) s'enracine pleinement dans [202] la ré-

alité. Pendant plus de cent ans, les Canadiens (d'origine française) vivent seuls dans un État séparé. Ils défendent cette « séparation » par les armes même, sans dévier - (en politique) vers quelque doctrine d'agglomération ou de fédération, - (en économique) vers quelque projet de grand ensemble multinational ; sans chercher à devenir une MINORITÉ dans un GRAND TOUT dominé par une nation étrangère.

- Aussi longtemps que ce Canada demeure « seul », aussi longtemps que la cause de sa naissance comme colonie et le garant de son épanouissement comme nation, la MÉTROPOLÉ FRANÇAISE, se tient derrière lui pour le protéger militairement, pour le coloniser avec ses hommes, ses capitaux, ses techniques, ses institutions, etc., ce CANADA est apte à devenir une NATION normale.

- Quand ce Canada sentira sa faiblesse relative et se rendra compte du déséquilibre en Amérique entre les forces françaises et anglaises (il sera impensable de le voir songer à une fédération qui serait une annexion à des colonies britanniques plus fortes), la colonie canadienne se tournera vers sa source, vers sa MÈRE-PATRIE, pour exiger de la FRANCE plus de colons, plus de capitaux et une meilleure protection.

- Ceci ne veut pas dire que le Canada de 1700 et même celui de 1750 possède déjà tout ce qu'il faut (en hommes, en capitaux, etc.) et que, parvenu à son terme dans une aventure coloniale, il est à la veille de devenir une nation MODERNE, complètement équipée.

- Politiquement, comme les autres colonies (anglaises, espagnoles, portugaises...) de l'époque, le Canada est une « province » ou « colonie » sous la juridiction d'une métropole, mais d'une métropole NATURELLE et à *distance*. Ce pouvoir extérieur cesserait un jour *nécessairement si* la France réussissait sa colonisation.

- Économiquement (comme les colonies des autres métropoles), les Canadiens sont loin d'avoir développé à fond toutes les ressources de la vallée du Saint-Laurent, comme ils sont loin d'être les maîtres d'un commerce, d'une industrie, d'une finance hautement [203] évolués. Quels pays avaient atteint ce stade en 1700 ou en 1750 en Amérique -- et même en Europe ?

- Ce Canada a donc besoin de capitaux, de colons, de techniques venant de France ou d'ailleurs pour continuer un développement éco-

nomique intégral mais encore EMBRYONNAIRE, pour appuyer une puissance politique naissante.

- Les contacts avec la France demeurent l'élément principal de l'avenir politique et économique du Canada (français) colonial.

- Et ce Canada pourrait aussi avoir recours à des immigrants étrangers et à des capitaux étrangers qu'il assimilerait.

- Aussi longtemps que les Canadiens conservent, dans l'Empire français, leur autonomie coloniale sur un territoire réservé, protégé, il leur est possible de devenir une NATION, un ÉTAT français à côté d'une ou de plusieurs nations anglaises en Amérique du Nord.

- Nation française qui, comme toutes les autres nations du monde, aurait eu ses déficiences, ses problèmes intérieurs, ses luttes de partis, ses luttes de classes, ses conflits avec les nations voisines.

- Nation française qui (probablement, dans le cours des âges) aurait été considérablement influencée, peut-être même réduite à l'état de NATION SATELLITE par ses puissants voisins anglophones d'Amérique.

- Mais nation française qui aurait eu l'immense avantage d'être dotée de l'autonomie interne et externe et d'être présente par elle-même au monde.

3. MISÈRES DU CANADA (français) AVANT 1760

[Retour au sommaire des Normes](#)

- Ce Canada est déjà (dès le début de son histoire) profondément marqué par sa faiblesse numérique.

[204]

- C'est l'une des dernières colonisations à s'établir sur le continent américain dans l'endroit le moins propice, au nord, dans la vallée du Saint-Laurent, isolée de l'Europe six mois par année.

- Le territoire offre *peu* d'attraits et n'incite pas les Français à quitter leur patrie.

- Le commerce des fourrures (qui constitue l'élément le plus dynamique dans l'armature économique de la colonie) n'en reste pas moins un commerce de luxe et ne saurait intéresser à fond la métropole européenne.

- L'agriculture (sauf durant les dernières années du régime) ne peut être avant tout qu'une agriculture de subsistance, à cause des maigres possibilités du côté des marchés...

- Les courbes comparatives des populations des colonies anglaises et de la colonie française sont révélatrices :

vers 1610, dans les colonies anglaises : 200 h. ; dans le Canada : 20 h.

vers 1640, dans les colonies anglaises : + de 30 000 h. ; dans le Canada : - de 300 h. (1 %). (Un échec s'annonce ; l'Anglais est nettement favorisé.)

vers 1680, dans les colonies anglaises : 155 000 h. ; dans le Canada : 10 000 h. (6%). (Le Canada atteint le sommet, sous le régime français.) (Après les Compagnies, l'État et l'Église sont les responsables.)

vers 1720, dans les colonies anglaises : 475 000 h. ; dans le Canada : 25 000 h. (5 %).

vers 1760, dans les colonies anglaises : 1 600 000 h. ; dans le Canada : 70 000 h. (4 %).

- Cette courbe descendante (60/o, 5%, 4%) montre que la colonie canadienne est abandonnée à ses propres forces ; c'est une colonisation qui, après un sursaut « artificiel (?) », est relativement insuffisante. C'est le déclin qui paraît très tôt. Et *une très grande infériorité de voisinage...*

- Les Canadiens (et les Français) sont seuls et maîtres chez eux - il est vrai - dans tous les secteurs de la vie communautaire ; mais à l'extérieur, quel déséquilibre de forces !... L'Amérique anglaise est 20 fois plus peuplée et peut-être 30 ou 40 fois plus riche, plus puissante.

[205]

- La grande différence entre les deux colonisations est une différence « quantitative ». C'est là le fait le plus grave... C'est là la grande misère du régime français.

- Une colonisation française plus intense aurait été doublement nécessaire, d'abord pour tenter de rétablir au moins partiellement un certain équilibre entre les *forces* françaises et anglaises en Amérique, et ensuite pour développer cette vie embryonnaire de la colonie-nation canadienne (-française).

- Comme le soutien métropolitain était encore nécessaire aux colonisations anglaises, espagnoles ou portugaises, etc., quel qu'ait été leur degré de développement...

- Le retard et la lenteur de la colonisation française et l'impossibilité d'intéresser le peuple et le gouvernement français à une intense colonisation annoncent et préparent la CONQUÊTE.

- (La France a fait trop *peu* pour que le Canada puisse devenir indépendant ; mais ce qu'elle a projeté en Amérique est déjà trop considérable pour que le peuple canadien puisse disparaître et être absorbé complètement.)

4. 1759-1760 : LA CONQUÊTE

[Retour au sommaire des Normes](#)

- Ce Canada, qui étend son emprise commerciale et politique sur une immense partie du territoire nord-américain, du golfe du Saint-Laurent au golfe du Mexique, et surtout sur une partie importante du territoire au sud des Grands Lacs, est un obstacle à l'expansion des colonies britanniques.

- Une des plus faibles des colonisations (la colonisation française) se trouve *nécessairement en conflit avec* la plus dynamique des colonisations d'Amérique.

- Mal défendu (ou défendu trop tard) par une métropole très engagée, trop (?) intéressée, empêtrée dans les affaires du continent européen, métropole qui ne peut que s'occuper médiocrement de sa colonie et qui n'a pas la puissance maritime de [206] l'Angleterre, le Canada

succombe finalement aux attaques concertées des colonies anglo-américaines et de la Grande-Bretagne.

5. 1763 : LA CESSION

[Retour au sommaire des Normes](#)

- C'est la fin de la projection et de la protection françaises. La cession du Canada à l'Angleterre met fin au processus qui a fait naître le Canada français, qui l'a développé, qui lui a valu tout ce qu'il est (même si c'est très peu ...).

- C'est la fin de la projection française : il n'y aura pratiquement plus de colons, de capitaux, etc., pour soutenir, alimenter directement cette jeune nation d'Amérique. Le Canada (français) subit une « désorganisation » politique et économique. Il n'y a plus d'État colonial franco-canadien. Il n'y a plus d'*Économie coloniale* franco-canadienne. Des Canadiens (français) continuent à exister sous une autorité politique anglaise. Des agriculteurs et des marchands canadiens (-français) survivent dans un système économique anglais.

- C'est également la fin de la protection française : il n'y a plus de territoire réservé par la force militaire française à l'activité des SEULS Canadiens. (Des militaires canadiens dans l'armée anglaise ...)

- Le Canada français n'a pu se développer normalement que dans le contexte de l'Empire français, sous la projection et sous la protection françaises. Cette projection et cette protection cessant (quelle qu'en soit la cause ...), le Canada, comme ensemble organique national, est profondément « révolutionné ».

- Le traité de Paris (1763) qui sanctionne la cession du Canada ne peut que protéger des individus - dans leur liberté individuelle ou dans la possession de leurs biens individuels...

- Ce traité ne peut garantir aux Canadiens (français) cet immense privilège qu'ils avaient sous le régime français d'être les [207] SEULS au Canada, d'avoir un ÉTAT colonial apte à devenir un ÉTAT national souverain..., d'avoir une vie économique qui pourrait devenir une économie canadienne-française.

[209]

LES NORMES
Deuxième partie

Chapitre deuxième

1. 1763 :
DÉBUT DU CANADA ANGLAIS

[Retour au sommaire des *Normes*](#)

- Désormais le territoire canadien est ouvert à une AUTRE colonisation. Il faut dater de 1763 la naissance du Canada anglais, la fondation d'un deuxième Canada, une autre colonie anglaise s'ajoutant aux colonies anglaises déjà installées le long de la côte de l'Atlantique.

- C'est maintenant la projection et la protection par la Grande-Bretagne qui enfante, nourrit et défend un deuxième Canada. Ce Canada est, dès le début, encadré par une administration anglaise qui aura pour fin de veiller d'abord aux intérêts de ce Canada anglais (même si l'Autorité anglaise doit tenir compte de ce qui reste du Canada français). Le Canada anglais inaugure un système économique anglais, avant tout commercial, maîtrisé dès le commencement par des marchands anglais venus des autres colonies anglaises ou de la Grande-Bretagne (même si on y trouve encore, comme individus dans une vie économique anglaise, des marchands et des coureurs de bois canadiens-français...). Enfin, ce Canada anglais est défendu par une armée anglaise qui recueillera des militaires canadiens...

2. 1763 : LES FORCES EN PRÉSENCE

[Retour au sommaire des Normes](#)

1) Une métropole anglaise d'environ 10 000 000 d'habitants, libre de coloniser toute la façade atlantique de l'Amérique [210] du Nord, riche en hommes, en capitaux, en techniques, etc., capable de lancer de fortes vagues de colonisation (même si dans l'immédiat ce mouvement colonisateur ne se dirige pas massivement vers la vallée anglaise du Saint-Laurent).

2) Les vieilles colonies anglaises de la côte, comprenant déjà plus d'un million et demi de colons, solidement implantés, dans des établissements denses... Pour ces colonies, 1763 a été une grande date. En éliminant la France du continent américain, l'Angleterre leur a rendu un immense service. Elle a posé un des plus grands gestes colonisateurs dont profiteront ces colonies. Geste qui libère pour la colonisation de langue anglaise tout l'intérieur de l'Amérique du Nord. Geste qui accélère l'émancipation politique de cette douzaine de petites républiques et accroît leur vigueur...

3) Au cœur même de la vallée du Saint-Laurent (dans la région réservée naguère aux seuls Canadiens (français », un Canada anglais qui débute avec quelques centaines de colons mais qui peut compter sur l'appui colonisateur de la Grande-Bretagne.

4) Des Canadiens français, désorganisés politiquement, économiquement, militairement, etc., résidu d'une colonisation manquée, réduits à quelque 65 000 âmes, abandonnés à eux-mêmes, coincés entre ces deux colosses que sont la métropole britannique et l'Amérique du Nord britannique, et ne pouvant empêcher l'établissement du Canada anglais.

3. LE SENS DE LA CONQUÊTE-CESSION

[Retour au sommaire des Normes](#)

- Pour ceux qui savent apprécier à sa juste valeur l'indépendance nationale (d'ordre politique, économique et culturel), pour ceux qui, ne partageant pas la foi fédéraliste, ne se contentent pas d'une autonomie provinciale,

- comme pour ceux qui comprennent ce que c'est que la colonisation de peuplement, qui savent jusqu'à quel point une métropole est absolument nécessaire, pendant longtemps, pour nourrir et défendre une colonisation de peuplement,

[211]

- pour ceux-là, sans faire de prophéties, en se contentant de peser les principales données de 1763, il serait (il me semble) peut-être possible de juger cette conquête anglo-américaine et ce changement d'Empire comme un désastre majeur dans l'histoire du Canada français. C'est une catastrophe qui arrache cette jeune colonie à son milieu protecteur et nourricier et l'atteint dans son organisation comme peuple ou comme nation en formation. Le Canada français ne sera plus seul.

- Sur le même territoire, dans ce Québec même, naît une autre colonisation, anglaise cette fois, colonisation qui s'imposera dès l'origine par sa suprématie politique et économique et qui finalement consolidera ces suprématies par le nombre, en devenant la majorité (vers 1840).

4. LA SURVIVANCE... ET SES PROBLÈMES...

- Certes, une survivance indestructible s'annonce pour les Canadiens français.

- Les Canadiens français sont quand même suffisamment enracinés dans la vallée du Saint-Laurent, pour résister, pour tenter de s'affirmer comme collectivité

- et pour faire spontanément, dès les premières années de la domination britannique, du *nationalisme*, sans avoir à en donner une définition livresque.

- Les Canadiens français, jouets de forces adverses qui les dépassent, tirillés entre les intérêts bientôt divergents de la Grande-Bretagne et des Treize Colonies, entreront en conflit - sur le plan national - avec la nouvelle colonisation anglaise, dans la vallée laurentienne.

- L'aspect le plus captivant et le plus important, semble-t-il, de l'histoire qui se déroulera en territoire canadien sera cette lutte (de ce qui reste) du PREMIER CANADA (français) contre l'introduction, l'édification du DEUXIÈME CANADA (britannique). Puis ces deux Canadas devront, tant bien que mal, trouver le moyen de s'entendre, de « coexister »...

[212]

- En même temps, la vieille colonisation d'origine britannique, installée le long de la côte de l'Atlantique, déjà si puissante (au point d'avoir provoqué l'échec du PREMIER CANADA) et continuant de s'accroître... aura une influence *prépondérante* sur l'HISTOIRE du conflit des deux nationalismes en territoire canadien.

[213]

LES NORMES
ÉPILOGUE

**La notion d'indépendance
dans l'histoire du Canada**

***1. LE CONCEPT DE L'INDÉPENDANCE
D'UNE COLLECTIVITÉ***

[Retour au sommaire des Normes](#)

TENIR COMPTE DES AUTRES, MAIS AGIR PAR SOI-MÊME :

Indépendance n'est pas synonyme d'agir sans les autres.

L'essence même de l'indépendance c'est d'agir (par soi-même).

L'AUTO-DÉTERMINATION : LE BIEN SUPRÊME ; SON ABSENCE. UN MALRADICAL.

L'agir (par soi) est le substratum de la vie d'une collectivité.

Toute privation d'indépendance est synonyme d'oppression.

L'INDÉPENDANCE À DEUX EST UNE IMPOSSIBILITÉ sur un même territoire.

Impossible de posséder chacun sa propre indépendance ;

impossible de posséder en commun une même indépendance.

ÊTRE ANNEXÉ À UN PEUPLE INDÉPENDANT N'EST PAS
ÊTRE INDÉPENDANT,

pas même être BIEN annexé.

L'ANNEXION ENGENDRE LA MÉDIOCRITÉ GÉNÉRALE
COLLECTIVE :

[214]

un milieu provincial ;

une culture anémique.

VIVRE ou MOURIR - ou bien VÉGÉTER :

Indépendance;

assimilation totale ;

annexion - survivance.

2. LA COURBE HISTORIQUE DE L'INDÉPENDANCE DES DEUX CANADAS

[Retour au sommaire des Normes](#)

AVANT 1760 : FONDEMENT DE L'INDÉPENDANCE D'UN
CANADA FRANÇAIS.

1760 : DÉMOLITION DES POSSIBILITÉS D'INDÉPENDANCE
DU CANADA FRANÇAIS ; NAISSANCE D'UN CANADA AN-
GLAIS.

DÈS 1760 ET APRÈS 1760. UNE GUERRE DE RACES ; UNE
ISSUE : ANNEXER LE CANADA FRANÇAIS.

Une guerre de races pour l'indépendance nationale.

1783 et 1791 aggravent et prolongent la guerre de races.

Un dilemme : choisit entre le Canada du passé et le Canada de l'avenir.

Vers 1824, la seule solution possible se précise :

- l'annexion du Canada français,
- l'annexion avec ménagements.

En 1840, cette solution de base est appliquée.

Bigot n'a pas trahi Durham ;

et les réformistes n'ont pas modifié le caractère du régime.

1867 ne fait que reprendre l'arrangement de 1840.

*UN SIÈCLE APRÈS 1760 : UN CANADA ANGLAIS NATION ;
UN CANADA FRANÇAIS PROVINCE.*

Deux nations anglaises, une province française,
ou plus exactement : une province semi-française.

Un peuple majeur indépendant et un peuple mineur annexé. Le drame des deux impossibles et de l'inévitable survivance :

[215]

- impossible indépendance ;
- impossible disparition ;
- inévitable survivance dans la médiocrité.

La justesse de l'arrangement constitutionnel de 1867, en 1867.

DEUX SIÈCLES APRÈS 1760 : MÊME CONTEXTE.

Toujours au lendemain de 1760.

Une défaite organique qui n'a rien perdu de son intensité. Toujours deux Canadas qui ne peuvent se fusionner.

Les mêmes relations commandent leur coexistence.

Parmi les Canadiens français, les croulants (de 15 à 90 ans) acceptent... les jeunes (de 15 à 90 ans) se révoltent.

**Maurice Séguin, historien du pays québécois
vu par ses contemporains
suivi de : *Les normes de Maurice Séguin.***

PHOTOGRAPHIES

[Retour à la table des matières](#)

Photo 1.

1920 : Maurice Séguin à 2 ans. Photo prise dans le sud-ouest de la Saskatchewan où il est né.



1920: Maurice Séguin à 2 ans. Photo prise dans le sud-ouest de la Saskatchewan où il est né.

Photo 2.

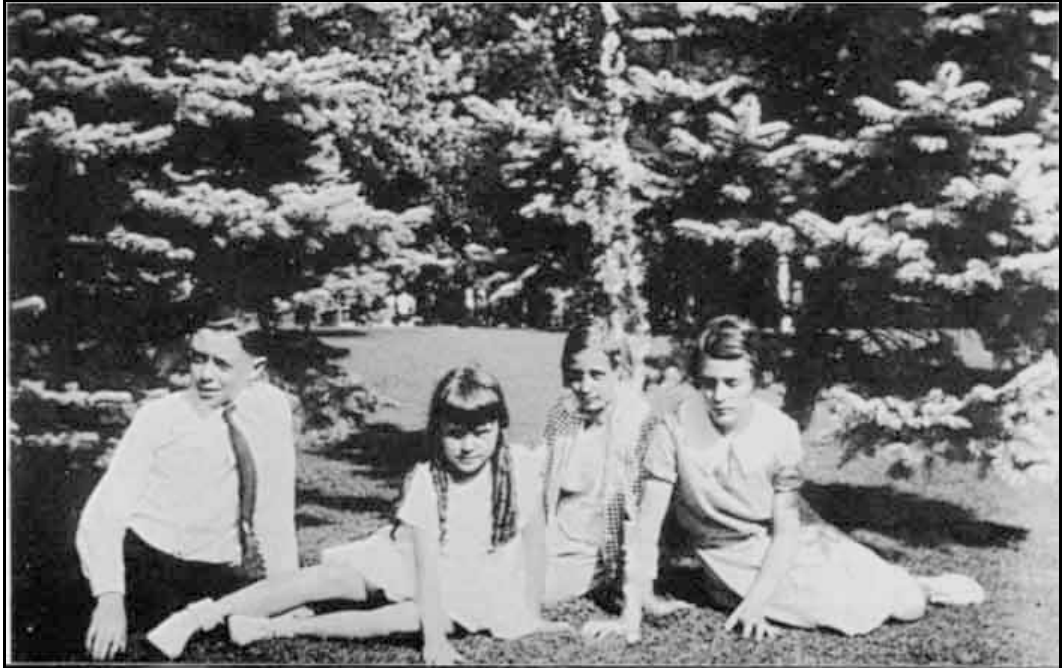
1921 : Maurice et sa sœur Marie-Hortense à Horse Creek, en Saskatchewan, sur l'établissement agricole que ses parents avaient tenté de mettre sur pied.



1921: Maurice et sa sœur Marie-Hortense à Horse Creek, en Saskatchewan, sur l'établissement agricole que ses parents avaient tenté de mettre sur pied.

Photo 3.

Vers 1930. Maurice en compagnie de ses trois sœurs, Lucille, Gisèle et Marie-Hortense.



Vers 1930. Maurice en compagnie de ses trois sœurs, Lucille, Gisèle et Marie-Hortense.

Photo 4.

1961 : Le professeur Maurice Séguin enseigne depuis 1948 au département d'Histoire de l'Université de Montréal.



1961: Le professeur Maurice Séguin enseigne depuis 1948 au département d'Histoire de l'Université de Montréal.

Photo 5.

1940 : Maurice poursuit des études classiques au collège Saint-Ignace, à partir de 1934, puis à Jean de Brébeuf, de 1940 à 1942. Il obtient son baccalauréat en 1942.



Photo 6.

1965 : Tatiana Démidoff et Maurice Séguin avec leur fils Marc âgé de quatre mois.



1965: Tatiana Démidoff et Maurice Séguin avec leur fils Marc âgé de quatre mois.

Photo 7.

Maurice Séguin en compagnie de son fils Marc en mai 1965.



Photo 8.
Avec son fils Marc à l'automne 1968.



Avec son fils Marc à l'automne 1968.

Photo 9.

Maurice Séguin, après son séjour à j'hôpital de juillet à novembre 1970, avec sa femme et ses deux enfants : Isabelle et Marc. (Photo prise en janvier 1971.)



Maurice Séguin, après son séjour à l'hôpital de juillet à novembre 1970, avec sa femme et ses deux enfants: Isabelle et Marc. (Photo prise en janvier 1971.)

Photo 10.

Dans sa nouvelle demeure à Lorraine. Photo prise en 1975.



Dans sa nouvelle demeure à Lorraine. Photo prise en 1975.

Photo 11.

1974 : Maurice Séguin prépare le ciment dans sa nouvelle demeure à Lorraine.



1974: Maurice Séguin prépare le ciment dans sa nouvelle demeure à Lorraine.

Photo 12.

Dans sa nouvelle demeure à Lorraine. Photo prise en 1975.



Dans sa nouvelle demeure à Lorraine. Photo prise en 1975.

Photo 13.

Photo prise en 1980. Maurice Séguin en compagnie de son épouse à son premier vernissage à Saint-Jérôme.



Photo prise en 1980.
Maurice Séguin en compagnie de son épouse à son premier vernissage à Saint-Jérôme.

Photo 14.

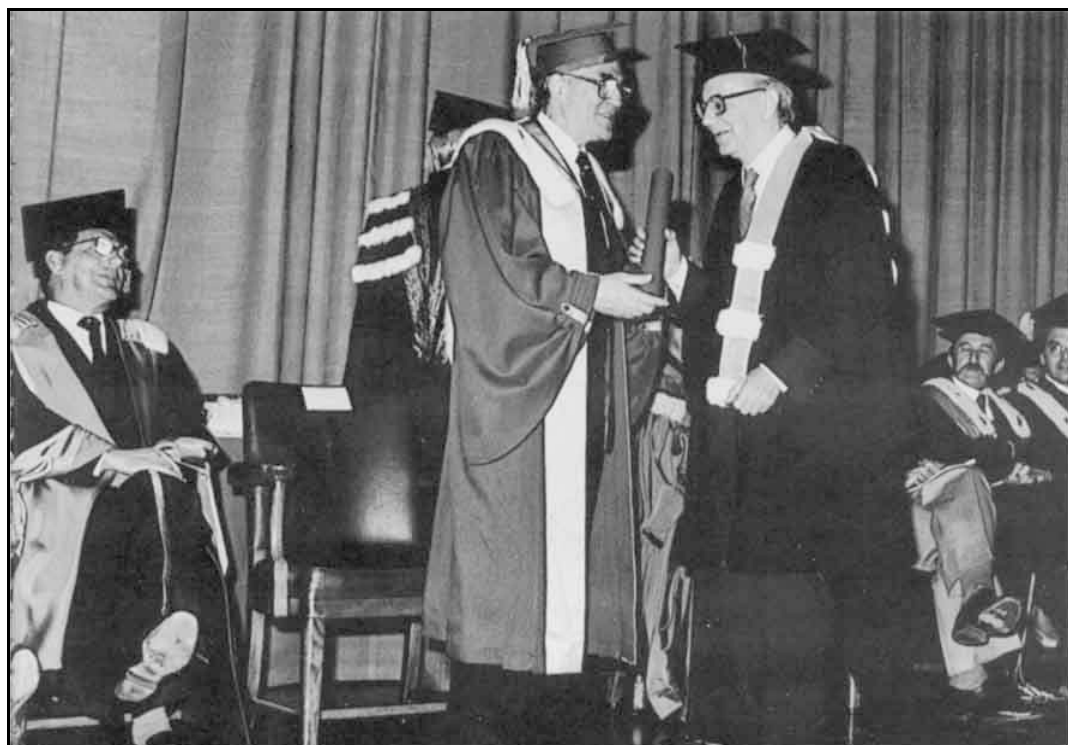
Noël 1983 : en compagnie de sa femme et de sa fille Isabelle.



Noël 1983: en compagnie de sa femme
et de sa fille Isabelle.

Photo 15.

Maurice Séguin reçoit le titre de professeur émérite à la veille de sa retraite, en juin 1984, à l'Université de Montréal. Il décédera le 28 août 1984.



Maurice Séguin reçoit le titre de professeur émérite à la veille de sa retraite, en juin 1984, à l'Université de Montréal. Il décédera le 28 août 1984.

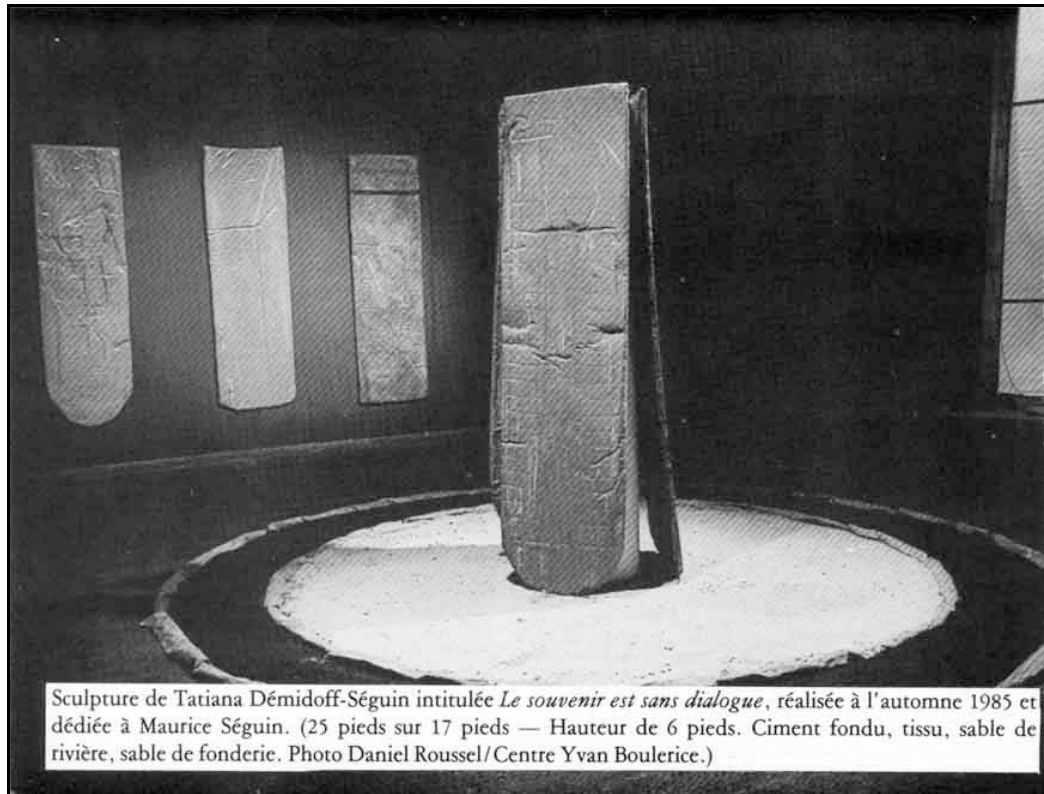
Photo 16.

1986 : Marc (21 ans) et Isabelle (17 ans).



Photo 17.

Sculpture de Tatiana Démidoff-Séguin intitulée *Le souvenir est sans dialogue*, réalisée à l'automne 1985 et dédiée à Maurice Séguin. (25 pieds sur 17 pieds — Hauteur de 6 pieds. Ciment fondu, tissu, sable de rivière, sable de fonderie. Photo Daniel Roussel/Centre Yvan Boulerice).



[221]

**Maurice Séguin, historien du pays québécois
vu par ses contemporains
suivi de : *Les normes de Maurice Séguin.***

Quatrième partie

TÉMOIGNAGES

[Retour à la table des matières](#)

[221]

**Maurice Séguin, historien du pays québécois
vu par ses contemporains
suivi de : *Les normes de Maurice Séguin.***

TÉMOIGNAGES

1. Les années de collège

[Retour à la table des matières](#)

[223]

TÉMOIGNAGES

1. Les années de collège

Le collégien imperturbable

Charles A. LUSSIER

[Retour à la table des matières](#)

Avait-il fait de la gravité le trait marquant de sa personnalité que je n'en douterais pas tellement ; tout en lui reflétait la réflexion, la sagesse immanente. Je passerai huit ans de mes études classiques avec Maurice Séguin et je n'arriverai pas à le mieux connaître. J'aurais beau consulter tous nos camarades de classe que j'en obtiendrais une réponse à peu près semblable.

Tout au début des années trente, Maurice s'amène au collège en étranger, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, il est plus âgé que nous tous et nous n'osons pas l'aborder. Ensuite, il se cache derrière les lunettes épaisses qu'une vue déficiente lui impose depuis longtemps. Il nous tient donc naturellement à distance. Est-ce en raison de cette quasi-infirmité qu'il ne participera à aucun sport durant toutes ses études, aggravant, si je puis dire, sa réputation d'intellectuel désincarné ? Il nous regarde comme on jette une œillade à des enfants. Il ne nous voit pas ou nous évite. Il ne joue pas avec nous. Que faut-il de plus pour en faire un étranger ?

Nous étions jeunes et, partant, indéliçats. Nous le jugions indésirable dans nos clans. Pourtant, nous n'avions pas à lui en interdire l'accès ; nous n'avions pas à le fuir, il ne nous approchait pas. À nos yeux, et avec une envie inconsciente, il était autosuffisant ; il pouvait vivre en autarcie. C'était étrange, cette conduite de part et d'autre. En des

circonstances normales, nous l'aurions accablé de sobriquets et, de son côté, il nous aurait méprisés. Rien de cela. Nous le respections trop pour le chiner ; il ne demandait, sans savoir s'y prendre, qu'à s'associer à nous.

[224]

Il va de soi, c'était un premier de classe, avec tout ce que cela comporte. Fort studieux, se jouant des difficultés grammaticales ou mathématiques, ponctuel dans la remise de ses travaux scolaires. Les résultats les plus marquants, les observations les plus élogieuses ne l'ont jamais touché. Il demeurait imperturbable tandis qu'il aurait pu se gonfler d'orgueil. La morgue, l'arrogance ne l'ont jamais effleuré. On le croyait intouchable. Si bien qu'au lieu de le dénigrer, comme il arrive souvent dans ces cas, nous, ses condisciples, en sommes venus à l'admirer, un peu comme une étoile... de loin.

À la faveur de quelques indiscretions, je me rendis compte qu'il souffrait de son isolement. Par quelque stratagème, je l'approchai en classe de Belles-Lettres pour lui proposer des auteurs que les bons Pères de l'époque tenaient loin de nos regards. Par bonheur, à peine âgé de treize ans, j'avais connu le Père Rodolphe Dubé, de son nom de plume François Hertel, qui m'avait tracé un programme de lectures hors circuit et voyait à me procurer tous ces livres qu'il considérait comme classiques, anciens ou contemporains. Je mis Maurice au courant de cette source inespérée et nos échanges ont commencé. Ce fut pour lui la découverte de la littérature, l'ouverture sur le monde. Nous échangeons les Mauriac, Green, Valéry, Jouve, Joyce, après avoir, non pas épuisé, mais parcouru les Rabelais, Montaigne, Balzac, Baudelaire, Dostoïevski, Tolstoï, Proust, etc. Si étrange que ce soit, je ne me rappelle pas que Maurice m'ait jamais demandé un livre d'histoire, alors que j'étais moi-même imbu de Gonzague de Reynold, de Bainville. Il ne prenait même pas part aux discussions animées que nous avions pour déterminer si la « Confédération » était un pacte ou une loi.

Ce sera d'ailleurs en littérature que Maurice fera ses premières armes de professeur. Lorsque nous étions en classe de Belles-Lettres, notre professeur tomba malade et fut empêché de donner ses cours sur les trois grands dramaturges : Corneille, Racine et Molière. Le premier cours fut confié à Jean-Jacques Rousseau (sic). Je me chargeai de

Racine (en espérant que celui-ci ne l'apprît jamais). Et contre toute attente, le professeur confia Molière à Maurice. Quelle farce ! pensait-on. Moi, je savais qu'il se préparerait en connaissance de cause, c'est-à-dire qu'il ne se contenterait [225] pas de citer des dates, mais qu'il établirait des comparaisons judicieuses. J'ai conservé mes notes de ce cours sur Molière et, après quelque cinquante ans, j'en atteste encore la justesse de vue, la qualité d'analyse et la maîtrise exceptionnelle du sujet traité. Ce fut pour l'ensemble de la classe une révélation. Maurice le taciturne, l'imperturbable, qui nous entraînait dans les péripéties inextricables et drolatiques de Molière. C'était une redécouverte du dramaturge. Ce n'était plus le seul caractère divertissant de Molière, mais bien une tranche vivante de la comédie humaine présentée de façon magistrale par un simple élève à ses camarades de classe.

Quand le professeur en titre avait distribué les trois travaux, tous avaient cru que Maurice allait hériter de l'austère Corneille. Tout l'y prédestinait. Le sens de l'honneur dont Maurice était visiblement imprégné. Le sens du devoir dont Maurice était marqué. Le respect de la patrie dont Maurice était déjà le défenseur. Le professeur avait été plus clairvoyant et avait deviné qu'il était plus complexe de comprendre et d'exposer Molière. Quant à Corneille et Racine, leurs caractères sont probablement plus faciles à cerner. Pour Molière, il fallait un esprit plus scrutateur, plus exigeant, plus scientifique. D'où le choix de notre Maurice.

L'imperturbable Maurice fut donc touché par la poésie, le roman, le théâtre, dès l'époque du collège. Il en fut ainsi pour la musique. Grâce à l'un de mes frères, de seize ans mon aîné, nous avions à la maison un nombre incalculable de disques classiques. Si j'ai bonne mémoire, je crois que c'est à la lecture d'Eupalinos que Maurice osa me demander s'il ne pourrait pas venir à la maison écouter quelques disques. Je soupçonnais combien cette démarche pouvait le gêner, lui si timide et, surtout, si respectueux de l'intimité des autres.

Ce fut un enchantement. Je le vois encore tout épanoui à l'audition de la septième de Beethoven, de quelques études de Chopin, et, peut de temps après, du quatuor de Ravel. Ce qu'il pigeait vite ! Sachant qu'il ne pouvait pas se payer les salles de concert, d'ailleurs rares à cette époque, j'aimais lui faire découvrir les compositeurs que les ondes hésitaient à nous présenter. Pauvre Maurice, il n'avait pas de don pour le chant, mais son oreille était [226] exigeante et il devint aussi

méticuleux à l'audition des disques qu'il l'était dans la préparation de ses travaux scolaires. Comme les aiguilles de l'époque abîmaient vite les sillons, j'en étais des fois mal à l'aise devant l'exégète, mon invité. Heureusement que les aiguilles de bois ont fait leur apparition à la fin des années trente.

La littérature et la musique ne font pas un esthète accompli. Même si Maurice n'eut jamais la prétention de poser à l'esthète, il avait un appétit naturel pour les arts en général, appétit qu'il suffisait de susciter. Les arts plastiques allaient donc à leur tour l'intéresser.

Au collège Jean-de-Brébeuf, nous avons eu la chance d'avoir Maurice Gagnon comme professeur d'art. Celui-ci était capable d'éveiller le sens artistique de tout élève quelque peu doué. Maurice fit donc la découverte des arts plastiques. En raison de la guerre, nous étions naturellement sevrés de grandes expositions. Cependant, nous courions les conférences du Père Couturier, dominicain français, ami des Léger, Braque, Rouault et consorts, qui était venu à Montréal nous présenter, grâce à des diapositives, les vingt-six grands peintres contemporains. Nous étions tous béats d'admiration. Et Maurice suivait la petite troupe de Brébeuf qui se rendait à ces rencontres, extraordinaires pour l'époque.

À notre grande surprise à tous et à une époque où les « grands » du collège pensent à des randonnées en montagne, à bicyclette, ou même à voyager sur le puce, Maurice se porte volontaire pour diriger la troupe des louveteaux. Lui qui ne parlait qu'à ses livres, comment animerait-il une troupe de petits ? Ce fut un succès, inattendu il va sans dire. En compagnie d'un ermite comme lui, il organise une « frousse » dans les bois, après avoir scientifiquement pris toutes les précautions d'usage pour qu'aucun des jeunes louveteaux ne soit victime de quelque traumatisme. Les deux comparses publieront d'ailleurs le récit de cet exploit demeuré célèbre, sous leurs noms André Lafond et Maurice Séguin, dans une plaquette intitulée *La grande peur de l'ours*.

Vint le temps pour chacun de nous de choisir sa voie. Tout le monde était convaincu que Maurice demeurerait fidèle à lui-même et se dirigerait vers la vie religieuse. En somme, loin du monde qu'il avait peu fréquenté. Serait-il tenté par les ordres contemplatifs [227] ou par les ordres actifs ? Il choisit les jésuites pour des motifs que j'ignore ; je

présume qu'il se destinait à l'enseignement. Il s'agissait d'un ordre qu'il connaissait bien pour y avoir été éduqué pendant huit ans, d'un ordre prestigieux, établi dans les grandes capitales, d'un ordre qui aurait pu lui permettre de parfaire sa formation philosophique, théologique ou scientifique. À nos yeux, il était prédestiné à une vie de travail austère, à la manière bénédictine.

Qu'est-il arrivé ? Ce que je vais rapporter tient d'un oui-dire que l'on pourrait qualifier de fondé, si paradoxal que ce soit. L'on pourra prétendre, d'un côté, que le oui-dire est fondé, en ce sens où il n'est que oui-dire. De l'autre, l'on avancera que ce oui-dire est conforme à la réalité.

Lorsque Maurice se présenta aux autorités de la Compagnie de Jésus, le Père Provincial lui aurait demandé quel était son idéal du Jésuite. Maurice aurait répondu : « Le Père Rodolphe Dubé (François Hertel) ! » Le Provincial aurait répliqué : « Nous en avons déjà un de trop ; il vous faudra l'oublier. » Là-dessus, Maurice se serait rebiffé et aurait abandonné tout projet de vie religieuse. Pour lui, la liberté de pensée était trop vitale pour la sacrifier, dès le noviciat, à des diktats semblables. Au début des années quarante, il fallait du courage pour afficher autant de détermination et un tel respect de la liberté de conscience et d'opinion.

Maurice, le taciturne, n'avait pas fini de nous étonner, de nous dérouter. Dans les carrières civiles, tout lui était possible. J'avais moi-même pensé qu'il se dirigerait vers les mathématiques où il excellait. La difficulté, c'est qu'il excellait dans toutes les matières. Il opta pour l'histoire. Serait-il prétentieux d'avancer qu'il n'apprit pas grand-chose à la Faculté, qu'il eut à découvrir par lui-même la ou les méthodes historiques ? Il ne fut pas marqué par ses professeurs ; il les marqua. Si bien que l'Université chercha à s'assurer de ses services. Maurice devint professeur d'histoire. D'autres que moi, étudiants et collègues, pourront y aller ici de témoignages directs et fort précis sur l'historien et le professeur d'histoire. Pour ma part, je sais pertinemment qu'on l'a toujours catalogué comme le penseur qui laissait volontiers à d'autres le soin de diffuser et d'explicitier sa pensée. Nous, ses camarades de [228] collègue, avons souvent déclaré que Maurice avait su exercer son magistère à l'université sans vraiment faire mentir sa réputation de taciturne...

Puisque l'on m'a suggéré de m'en tenir à mes souvenirs de collégien, je voudrais ajouter quelques lignes qui s'inscrivent dans le sillage de notre vieille amitié.

Lorsque j'étais fonctionnaire international à Paris, à la fin des années 50, Maurice s'annonce. Quelle joie de le revoir et surtout de constater qu'il était sorti de sa coquille, son pays. Maurice, le voyageur, quelle antinomie ! Les souvenirs ont naturellement fusé, si cette expression est compatible avec le débit de Maurice en conversation. À sa demande, je lui ai conseillé les meilleures pièces de théâtre à l'affiche et quelques films que Montréal ne recevrait pas de sitôt. Sa curiosité m'enchantait. Je le savais lecteur assoiffé, mais j'ignorais son intérêt pour les salles de spectacle. Je me disais : Maurice est lancé dans la vie.

Je n'avais pas tort. Et je n'en étais pas à ma dernière surprise. De retour d'un voyage en Algérie, Maurice vint m'annoncer qu'il y avait trouvé femme et qu'il comptait sur moi pour faciliter la venue de sa fiancée au Canada, l'Algérie étant encore française. Quel nouveau Maurice ! Quand je pensais à mon sage ami Maurice, je me faisais la réflexion suivante : est-il plus triste de n'avoir pas de vertus ou de n'avoir pas de tentations ? Les vertus, je les lui reconnaissais. En ce jour d'« annonciation », je le découvrais capable de tentations : enfin, l'homme complet !

[229]

TÉMOIGNAGES

1. Les années de collège

L'énigme Maurice Séguin

MARC THIBAUT

[Retour à la table des matières](#)

J'ai connu Maurice Séguin au collège où nous avons fait nos études classiques ensemble. Il me précédait d'une année. J'étais rempli d'admiration pour ce confrère plein de ressources. Il aurait pu opter pour à peu près toutes les carrières ouvertes alors, tellement ses dons étaient variés. Il me semblait d'abord promis à une carrière exceptionnelle dans les Ordres, chez les jésuites évidemment. Au cas contraire, il aurait pu exceller en médecine, en droit, en génie, en architecture, en sciences, et quoi encore. C'est un ensemble de ressources éminentes qu'il a décidé de mettre plutôt au service d'une carrière d'historien et de professeur, à une époque où l'avenir dans cette discipline n'était guère prometteur.

Après une thèse de doctorat iconoclaste (1947) sur l'agriculturisme et la nation canadienne - thèse qui avait semé l'émoi en milieu historique traditionnel et aurait mérité alors la consécration de la publication -, Maurice Séguin s'était mis à enseigner avec fougue et passion une histoire radicalement nouvelle du Canada qui rompait avec tous les mythes que l'ancienne avait véhiculés : celui de notre messianisme agricole notamment s'y voyait réduit en pièces, mais plus encore le mythe du miracle de notre survivance était ramené à des proportions plus réalistes qui contrastaient avec les fabulations passées. Il fut le premier historien à cerner et à dégager sans complaisance toutes les

conséquences de la défaite de 1760 et il s'acharna à dissiper impitoyablement toutes les illusions qu'elle avait générées dans notre histoire. Dans une [230] défaite, il y a des vainqueurs et des vaincus. Il ne fallait pas nous prendre pour les vainqueurs : la défaite nous avait défaits. Au mieux, nous enseignait-il, et eu égard aux circonstances de notre évolution après la Conquête, tout ce que nous pouvions espérer, c'était de devenir *un peu moins pas maîtres chez nous*. Il avait l'art de ces formules lapidaires et parfois réductrices qui n'offraient rien de très exaltant à notre imaginaire collectif.

C'est un peu par hasard que je me suis inscrit au cours du professeur Séguin. J'étais déjà étudiant en Lettres et en Linguistique à l'Université de Montréal quand une rencontre fortuite avec lui au moment d'une pause-café et la lecture de sa thèse m'incitèrent à devenir son élève.

Quel professeur ! Derrière des lunettes épaisses, ses yeux incisifs et scrutateurs s'animaient d'une conviction invincible en regard de sa recherche et de sa démonstration. Le propos d'abord livré presque sur le ton de la confiance s'enflait au fur et à mesure de son élaboration et prenait souvent les proportions d'un véritable réquisitoire.

L'enseignement que dispensait cet esprit discipliné, rigoureux, implacable, aurait dû mener des générations de jeunes à la désespérance et à la démission. Paradoxalement, cet enseignement qui paraissait préconiser le défaitisme le plus sombre provoquait, stimulait, mobilisait comme s'il se faisait un point d'honneur de pousser à l'action pour racheter un passé de leurres et relever enfin les vrais défis qui désormais importaient.

Je suis toujours demeuré perplexe cependant devant le refus obstiné de Maurice Séguin de dépasser le cercle étroit de ses cours et de son milieu universitaire pour se consacrer à l'œuvre maîtresse du très grand historien que sa recherche et son enseignement postulaient. Maurice Séguin a peu publié. Il est demeuré à peu près inconnu du public. Je me souviens des nombreuses discussions amicales que j'ai eues avec lui à ce sujet. Il me semblait totalement indifférent à cette dimension de sa carrière. Sans doute craignait-il, en publiant, de ne plus s'appartenir, et pour cause : publier, pour Maurice Séguin, c'était commettre un acte public qui l'aurait entraîné dans des débats fort controversés que sa réserve naturelle ou encore sa timidité l'incitaient

à éviter. Il faut aussi se rappeler [231] que le chanoine Groulx était toujours vivant et que la nouvelle histoire de Maurice Séguin remettait en question bon nombre des dogmes de notre historien national. Était-ce délicatesse de la part de Maurice Séguin de ne pas s'attaquer à l'œuvre auguste du chanoine Groulx ?

Il laissa à ses collègues, Guy Frégault et Michel Brunet - car tous les deux étaient à vrai dire devenus ses disciples - le soin de reprendre à leur profit l'essentiel de son œuvre. Je me désolais personnellement de voir surtout Michel Brunet s'appropriier l'enseignement de Maurice Séguin et le disséminer à tout venant, en se donnant des allures de nouveau maître.

Pour sortir Maurice Séguin de l'anonymat et de la « clandestinité » intellectuelle où il se confinait résolument et le révéler enfin au public, je lui avais proposé de présenter sur les ondes de Radio-Collège, où j'étais réalisateur, une série de causeries sur la défaite de 1760 et le régime anglais. De laborieuses négociations avec lui avaient abouti à un échec. Il préférait toujours se taire. C'est Marcel Trudel, je crois, qui l'avait remplacé.

Mon exaspération atteignit son comble au moment où Michel Brunet publia, en 1955, *Canadians et Canadiens* : il y prenait à son compte toute la nouvelle orientation historique de Séguin, son talent en moins. Mais Maurice n'y trouvait pas davantage à redire. Il semblait tout à fait satisfait de voir Brunet vulgariser son œuvre. Je l'avais bien fait rire, de son bon rire tonitruant, en lui disant alors que j'écrirais, un jour, une thèse de doctorat sur l'influence de la pensée de Maurice Séguin dans l'évolution de l'œuvre de Guy Frégault et de Michel Brunet.

Ma propre carrière me fit perdre de vue Maurice Séguin durant quelques années. Au début des années 60, je lançais à la télévision, dans le cadre du Service des émissions éducatives et d'affaires publiques, dont j'étais devenu le directeur, une nouvelle série prestigieuse qui s'intitulait tout simplement « Conférences ». Je me suis remis dans la tête que Maurice Séguin devait en être. À ma grande surprise, je réussis sans trop de peine à l'engager dans mon projet : il vint à l'antenne, à trois reprises, au printemps 62, traiter d'un sujet qui lui tenait à cœur et dont l'intérêt m'apparaissait alors des plus actuels : *La genèse et l'histoire de l'idée* [232] *d'indépendance au Canada français*.

Ces conférences ne provoquèrent pas l'impact que j'avais imaginé : le maître donnait là l'impression de répéter les concepts de ses disciples.

Mon initiative eut le mérite, je crois, de débloquer les inhibitions de Maurice Séguin : sans trop se faire prier, il acceptait, l'année d'après, de participer à une série de forums radiophoniques sur le régime anglais, toujours à l'intérieur de mon service. La série s'intitulait *L'Histoire à quatre voix* ; Jean Hamelin, Laurier Lapierre et Fernand Ouellet y participaient en compagnie de Maurice Séguin. Cette série était réalisée par André Langevin et animée par Fernand Seguin.

* * *

Maurice Séguin, une énigme pour moi ? Certes oui. Je n'arrive pas encore aujourd'hui à m'expliquer ni à comprendre le cheminement personnel et professionnel de cet homme qui a tant donné aux autres en laissant si peu de lui-même.

[233]

**Maurice Séguin, historien du pays québécois
vu par ses contemporains
suivi de : *Les normes de Maurice Séguin.***

TÉMOIGNAGES

2. Les années 1948-1960 : les origines de l'École de Montréal

[Retour à la table des matières](#)

[235]

TÉMOIGNAGES

2. Les années 1948-1960 : les origines de l'École de Montréal

Quelque chose de précieux et d'actuel

JEAN-PAUL BERNARD

[Retour à la table des matières](#)

Dans ce court texte qui doit paraître parmi d'autres, dont certains seront plus élaborés, je voudrais parler de Maurice Séguin de mon point de vue, sans prétention, assez librement. Du professeur excellent dont les cours étaient des événements. C'était un peu avant et un peu après 1960. J'ai beaucoup estimé cet homme.

Pourtant j'avais dû vite constater que j'étais venu à l'histoire et à l'Université de Montréal sur un malentendu. J'avais pensé trouver là une critique du nationalisme, les informations et l'ordre des raisons qui auraient pu fortifier l'idée et conforter le sentiment que le nationalisme ne pouvait être que conservateur. Colporteur enthousiaste de *Cité libre* au collège, je croyais que le débat était entre le monde de *Cité libre* et celui de *l'Action nationale*. De fait, l'historien Maurice Séguin était en rupture avec la perspective de l'historien Lionel Groulx, mais, comme celui-ci, nationaliste.

Pas de différence ? Simple différence de génération à l'intérieur de la même famille d'esprits ? On ne dit pas beaucoup plus quand on répond par la distinction nationalisme traditionnel/néonationalisme, pour faire ressortir que le second était affranchi de l'idéalisation du passé et des valeurs cléricales. On n'a pas encore défini la spécificité

de Maurice Séguin, car, sur ce plan, c'est parmi beaucoup d'autres des années 1950 qu'il peut être placé.

L'originalité serait-elle plutôt du côté de la pratique du métier d'historien ? En un sens oui. À une époque où l'habitude n'était pas généralisée chez les historiens de donner tant de poids à [236] leur « cadre théorique », Maurice Séguin présentait d'abord ce qu'il appelait ses « normes ». Il privilégiait le présent dans la relation passé-présent, et il pratiquait l'histoire/ problème. Il n'en faisait pas parade, il n'en tirait pas avantage, mais il était du côté de Simiand, de Febvre et de Bloch.

Dans son cas, le problème qui le hantait était celui des fondements historiques de l'inégalité Canada anglais/Canada français. Pourquoi celui-là (mais on pourrait demander aussi pourquoi pas) ? Sans doute, comme à l'ordinaire, pour des raisons qui renvoient à ses origines, à ses expériences et à ses engagements. Un jour, c'était vers 1965, alors qu'il était invité à parler aux étudiants en histoire de l'Université Laval, quelqu'un lui demanda pourquoi il accordait tant d'importance à la « question nationale », il répondit simplement : « Parce que je suis Canadien français. » J'ai alors trouvé la réponse bien courte, mais maintenant j'y vois quelque chose d'admirable dans sa vérité élémentaire, dans l'absence de recours à des rationalisations qui auraient voulu faire croire que le choix d'un objet d'étude se fait scientifiquement. La logique, la rigueur, la science, c'est après.

De même, Maurice Séguin a expliqué un jour pourquoi l'histoire politique était encore au cœur de ses préoccupations. C'était au congrès de 1970 de l'Institut d'histoire de l'Amérique française. Il aurait pu dire que le phénomène du pouvoir faisait partie des phénomènes sociaux fondamentaux, que rien ne liait nécessairement l'histoire politique à une vieille pratique qui insistait sur l'événement, la chronologie, les grands personnages. Il évoqua plutôt le temps où il était étudiant, et sa thèse (1947) sur l'histoire de l'agriculture. Pour dire que, d'abord lancé du côté de l'histoire économique et de l'histoire des mentalités, il avait paradoxalement découvert à la fois le poids du politique et l'urgence d'une autre histoire du politique.

Un homme singulièrement doué, passionné de théorie, a travaillé sur la genèse historique de l'inégalité Canada anglais/ Canada français, en s'intéressant à l'histoire globale et en privilégiant le politique. La

valeur fondamentale de ce travail tient, il me semble, à des points comme les suivants :

[237]

- à la construction d'un modèle d'explication des rapports entre groupes linguistiques à l'intérieur de l'État ;
- à l'effort d'élucidation et d'objectivation particulièrement remarquable ;
- à la façon d'éviter que son appartenance à un groupe, son identification à ce groupe, l'empêche de voir les intérêts et la légitimité des droits de l'autre groupe ;
- à la formulation d'un nationalisme radical sans ethnocentrisme (cette forme de nationalisme n'est pas le fait, il me semble, de tous les « néo-nationalistes ») ;
- pour tout dire, à la réussite qui a consisté à passer de la connaissance et de l'affirmation de son groupe d'appartenance à la connaissance des groupes en concurrence et du système des rapports entre groupes.

Il y a là quelque chose de précieux. Bien sûr, ce qui est pris en compte ce n'est qu'un des trois grands modes de la différenciation et de la hiérarchisation sociales ; la « question sociale » et la « question féminine » existent aussi. Et d'autres, comme la question régionale...

L'influence de Maurice Séguin a été considérable, davantage à l'intérieur de la confrérie des historiens, mais aussi à l'extérieur. Et, si on distingue un peu arbitrairement deux temps égaux de sa carrière, plus dans le premier que dans le second. Il y aurait eu une certaine cassure, quelque part autour de 1965, quelque chose comme un certain ralentissement de l'élan.

Surmenage, maladie... Ceux qui ont été, plus que moi, près de lui, diront l'importance de ces hasards de la vie personnelle.

Sur le plan de la vie professionnelle, Maurice Séguin aura peut-être été arrêté par une hésitation à sortir du cercle restreint des historiens. Son ouverture initiale sur le problème de la connaissance ne l'a pas

mené chez les philosophes, sa « sociologie du national » ne l'a pas conduit à la sociologie tout court et sa théorie de la question nationale ne l'a pas dirigé du côté des autres théoriciens de la question nationale. Il aurait été là dans son monde, il y aurait trouvé des défis à sa taille, un lieu et un vocabulaire qui auraient donné plus de retentissement à sa pensée.

[238]

Plus largement encore, il se pourrait que les deux temps de la carrière de Maurice Séguin renvoient à deux temps de l'histoire de son public. Là, il s'agit d'un rapport, d'un problème d'une commune longueur d'ondes qui se serait un peu perdue. À l'heure du déplacement des identités du national au social, au féminin et au régional, il a voulu prouver que l'intérêt pour ces questions n'empêchait pas qu'on continue de s'intéresser à la sienne. Il avait sans doute à la fois raison et tort. Dans ce genre de choses, le drame de l'un est souvent secondaire pour l'autre. D'ailleurs, sur son propre terrain, la tendance était au passage progressif de la représentation histoire du Canada français à la représentation histoire du Québec ; et même de la représentation « créer le Québec » à la représentation « créer au Québec ».

En rupture avec ceux qui trouvaient dans la différence du Canada français, dont un certain traditionalisme et l'influence particulière du clergé catholique, une valeur à conserver, les intellectuels de la génération de Maurice Séguin ont vu dans cette différence même une anti-valeur, un défaut d'adaptation, un « retard ». Plus que d'autres, Maurice Séguin était réticent à surestimer cette différence. Il lui importait surtout d'en retracer la genèse, et en particulier d'opposer à la thèse de l'orientation historique manquée la thèse de l'orientation historique contrainte par la situation. Chose certaine, la « leçon » de Maurice Séguin, ce n'était pas qu'il fallait chérir pour elle-même la différence, comme ensemble de traits spécifiques. Mais plutôt qu'il fallait en retracer les origines, dans les conditions de développement et dans les contraintes de situation. L'idée fondamentale, c'était celle d'un handicap à identifier et à lever. En 1986, on a plutôt tendance à gommer cette différence, qu'il s'agisse de la différence des caractères, ou de celle qui explique historiquement la première, la différence de situation. En cela, sur des bases différentes, et par delà la génération de Maurice Séguin, on a renoué avec l'optimisme d'avant 1950.

La pensée de Maurice Séguin est-elle encore actuelle ? Pour répondre à l'interrogation, il faut, je crois, distinguer la conception d'ensemble qui définit la logique des rapports entre groupes nationaux et le précepte de l'indépendance du Québec comme moyen pour les Canadiens français de sortir d'une condition d'inégalité. [239] Qu'il s'agisse de précepte, ou de « pronostic social » (au sens de Schumpeter), le point de vue et l'œuvre historique de Maurice Séguin ne s'y réduisent pas. Tenez, par exemple. Nous sommes à l'automne 1986 et parmi les sujets de l'actualité la plus immédiate, il y a le débat autour de la Loi 101. Demain, ce sera autre chose. La forte pensée de Maurice Séguin, avec ou sans le précepte auquel elle conduisait, demeure actuelle.

[240]

TÉMOIGNAGES

2. Les années 1948-1960 : les origines de l'École de Montréal

Un historien-professeur suspect

Denis VAUGEOIS

[Retour à la table des matières](#)

Comment rendre vraiment justice à Maurice Séguin ? À l'époque, notre admiration et notre enthousiasme faisaient sourire nos collègues des autres facultés. Ils ne comprenaient pas une telle vénération pour un professeur.

En vérité, Maurice Séguin était plus qu'un professeur, il devenait rapidement un maître à penser. Ses connaissances, sa mémoire prodigieuse, sa vivacité nous séduisaient, mais ce sont ses réflexions, ses normes qui nous marquaient le plus.

Au physique, Maurice Séguin ne dégagait pas d'attraits particuliers. À nos yeux, il n'avait pas d'âge. Était-il chauve, grisonnant ? Non. Grand, petit, gros ou maigre ? Non. En fait, rien de remarquable. Sauf peut-être ses lunettes épaisses, une voix un peu aigre, un débit rapide et nerveux. Il donnait un exposé tout à fait honnête, même s'il n'avait rien du conférencier à la mode ou de l'orateur séduisant.

Il écrivait rarement, bien que ses quelques écrits révélaiement une écriture claire et précise. En fait, Maurice Séguin était presque une énigme. Comment pouvait-il se faire aussi facilement des disciples et exercer une telle influence ? Essentiellement discret et naturellement en retrait, il était par ailleurs étonnamment disponible.

En dehors des cours, peu importait l'heure où le jour, nous étions certains de le retrouver à la cafétéria ou à la bibliothèque. Il ne levait les yeux de ses bouquins que pour reluquer une jolie fille. [241] L'œil gaillard et vif, il n'en manquait pas une. Et celles-ci étaient fort nombreuses à ses cours.

Au moment où nous poursuivions nos études, il était toujours célibataire. Quand nous nous en étonnions, il expliquait n'avoir pas eu le temps de se marier. Modestement, il rappelait le temps consacré à sa thèse de doctorat, puis les exigences de ses premières années d'enseignement. Quinze ans s'étaient envolés sans qu'il les voie. À des étudiants particulièrement enthousiastes et ambitieux, il conseillait, sarcastique, de se marier d'abord et de faire le doctorat ensuite. Malicieux, il expliquait : « J'ai trop attendu. »

À force de travail et de nuits blanches, Maurice Séguin était devenu totalement insomniaque. Parfois, la solitude lui pesait. Avec les années, cette vie de bénédictin ne lui parut plus normale. Il décida de se marier. Il épousa une Française. Ses enfants auraient au moins une vraie patrie !

Maurice Séguin était en effet animé d'un réalisme sombre et implacable. Pour lui, deux solutions auraient pu théoriquement s'offrir aux Québécois : l'assimilation ou l'indépendance. Or, il considérait l'une et l'autre impossible. Le peuple québécois se trouvait coincé entre deux impossibilités, donc condamné à la survivance, dans la médiocrité, puisque annexe.

Progressivement nous acceptions, pour la plupart, sa logique, mais non son verdict. Nous refusions de conclure à l'impossibilité de l'indépendance. N'avait-il pas lui-même admis en conclusion de sa thèse de doctorat, en 1947, que si « l'envahisseur » avait réussi à nous empêcher « d'être une nation totalement distincte, c'est-à-dire une enclave préjudiciable à la prospérité de l'Amérique du Nord britannique », il avait dû par ailleurs renoncer à « coloniser d'immigrants anglophones le Bas-Canada ». « La population du Québec ne sera pas britannique », constatait-il. En conséquence, avait-il écrit, il nous restait « l'espérance ».

Longtemps le nom de Maurice Séguin est resté pratiquement ignoré en dehors du milieu des historiens. Et pourtant, cet homme peu connu devint fort controversé. N'était-il pas à l'origine d'une réinter-

prétation vigoureuse de l'histoire des Canadas ? Pilier de l'École de Montréal, il marqua profondément toute une génération d'historiens. Pour plusieurs, il est le père du néo-nationalisme québécois.

[242]

En 1948, Maurice Séguin était devenu professeur au département d'histoire de l'Université de Montréal. Davantage enclin à discourir de vive voix, à échanger, à dialoguer, il refusait de confier à un livre ou à des articles de revues les résultats de ses recherches et surtout le fruit de ses réflexions.

Héritier de Groulx, il en devint rapidement l'antithèse vivante. Il évita systématiquement les tribunes publiques et se consacra tout entier à ses cours. Harcelé par ses étudiants qui l'incitaient à publier et à « sortir », il répondait parfois qu'il ne voulait pas blesser le Chanoine ! Ce n'était sans doute qu'une partie de la vérité.

De fait, il préférait le contact direct. Des heures durant, jour après jour, il entretenait ses étudiants à la porte de la bibliothèque, à la cafétéria (chez Valère !) ou tout simplement dans les corridors du département. Dans la salle de cours, il perdait un peu ses moyens comme si le silence de ses étudiants le figeait, le paralysait. Pourtant, on lui réservait les amphithéâtres les plus vastes, car traditionnellement des dizaines d'étudiants de sciences sociales et de droit venaient assister à ses cours.

Conscient que son interprétation de l'histoire des Canadas déroutait ses interlocuteurs, il entreprit très tôt d'expliquer ce qu'il s'amusait à dénommer ses préjugés. En réalité, il relevait ceux des autres, les ordonnait, les commentait et les agençait. Progressivement, il en résulta un « appareil conceptuel » passablement original, connu des étudiants comme les « normes de Séguin ». En 1965, la maladie l'empêcha de donner normalement ses cours et exceptionnellement il prépara une version écrite dont il refusa la publication.

Après la mort du Chanoine, il accepta l'édition de sa thèse de doctorat vieille de 20 ans. Son collègue Jean Blain prépara une préface qui reste le meilleur texte d'introduction à Maurice Séguin. Quant aux normes, il refusa à nouveau. À ses yeux, certains passages de la version de 1965 avaient vieilli et, surtout, ses normes lui paraissaient es-

sentiellement dynamiques, donc impropres à se laisser enfermer dans un livre.

Conscient de l'omniprésence du choix en histoire, l'historien [243] y explique sa démarche et la justifie. En réponse à ses détracteurs, il affirme la présence, chez tout historien, de préjugés, de critères, d'échelle de valeurs. « La méthode proprement dite, écrit-il, ne saurait fournir les règles pour apprécier l'action des individus et des sociétés. On ne parvient à l'acte essentiel du travail historique, c'est-à-dire le choix des faits et leur appréciation, qu'en recourant non pas à des recettes mais à des normes dont la valeur, la richesse et la complexité dépassent et déclassent les procédés méthodologiques. » Pour Séguin, « les normes l'emportent en excellence sur la méthode » et il ne craint pas de nier l'existence d'une « méthode scientifique qui permettrait d'arriver ipso facto à la vérité historique ». Historien de synthèse et critiqué à ce titre, il rappelle en toute simplicité que « l'histoire des structures est aussi légitime que l'histoire événementielle ».

Au moment où Maurice Séguin élabore et développe ses normes, le débat porte sur la question nationale. Héritier de Groulx, il est habité par la question nationale. Disciple « déviationniste », il doit s'expliquer avec le maître. D'où l'importance de sa réflexion sur l'autonomie de l'agir et la dynamique interne d'une société.

Si les Québécois sont condamnés à la survivance et ce, dans un régime fédéral, il importe d'en saisir toutes les subtilités et c'est là la partie la plus étoffée des normes. Sous l'angle des rapports entre les sociétés ou les ethnies, il scrute avec soin les phénomènes d'indépendance, d'annexion et d'assimilation. Cette « sociologie du national » est essentielle, à son avis, à la compréhension des événements de 1760, de 1840 ou de 1867. Elle se situe également au cœur du débat qui agite le Québec au début des années 1960.

Par ailleurs, Maurice Séguin passe rapidement sur les rapports entre le national et le social, puis entre l'État et l'Église. Le premier débat n'a pas encore atteint le Québec, tandis que le second est nettement passé à l'arrière-plan.

La formation des nations par la colonisation a son importance pour dégager l'importance de la Conquête, aussi il s'y arrête avec soin pour bien mettre en relief la partie du changement de métropole intervenu en 1760.

[244]

Faut-il le rappeler, la grande majorité des collectivités nationales sont rattachées à une nation plus forte. Ce sont des nations annexées. Il s'agit de « communautés distinctes » qui se savent distinctes, qui ont conscience de leur nationalité mais qui sont forcées d'exister, de vivre tant bien que mal, comme minorité permanente, sous un système politique souverain dominé soit par un autre peuple majoritaire, soit par un groupe d'autres peuples formant une majorité constante.

Maurice Séguin distingue plusieurs types ou degrés d'annexion politique. Par ordre croissant de liberté collective conservée par la minorité concernée, il suggère de reconnaître les suivantes :

- une nationalité dispersée;
- une nationalité groupée, avec une majorité locale et un embryon d'organisation politique ;
- une nationalité comportant une certaine organisation politique dans un régime qui tend vers une formule fédérale.

La nationalité peut être dispersée ou groupée dans une région donnée. Si elle est groupée, elle peut cependant être sans majorité locale ou avec une réelle majorité locale. Une telle majorité peut se donner un embryon d'organisation de type provincial. Dotée d'un véritable État provincial, cette nationalité peut être représentée dans un État central par des députés élus par la population en général, indépendamment de l'organisme régional ou provincial. C'est le cas des Québécois.

Le degré d'annexion politique pourrait s'atténuer si le Gouvernement du Québec désignait lui-même ses délégués ou ses représentants au gouvernement central.

La situation collective d'une nationalité est améliorée si plusieurs nationalités sont représentées dans un État central. Leurs délégués peuvent alors être désignés par la population sans tenir compte des États régionaux, ou mieux, être nommés ou élus par les États régionaux.

Au Canada, la fédération a reconnu la présence de deux nations distinctes dont l'une est fortement majoritaire dans une seule région, le Québec.

[245]

Par la souveraineté, le Québec aurait cessé ou cesserait d'être une nation politiquement annexée, situation qui découle de la conquête militaire de 1760. La récupération de tous les pouvoirs normaux d'un gouvernement moderne aurait permis ou permettrait au Québec d'échapper progressivement à sa position de satellite économique.

En outre, dans le concret, être une majorité dans un État provincial et une minorité dans un État central pose le problème constant du partage des pouvoirs et des revenus.

Enfin, comme collectivité, les Québécois ne peuvent traiter avec l'extérieur même dans les domaines de compétence provinciale comme la santé, l'éducation, le travail, etc. À l'inverse, le gouvernement central a conclu d'innombrables accords sans consultation.

Un partage des juridictions n'empêche pas la majorité anglo-canadienne d'imposer sa langue, ses vues et ses politiques. Elle le fait par l'intermédiaire de l'État central et plus subtilement par l'action, les orientations et les choix de neuf provinces de même majorité.

L'enseignement de Maurice Séguin alimentera le mouvement indépendantiste. Tellement que l'enseignement même de l'histoire devint suspect. Ottawa répliqua par des programmes d'études canadiennes dont les objectifs politiques étaient clairement énoncés. Contre l'offensive des millions fédéraux et fédéralisants, Maurice Séguin poursuivit calmement son travail ; la réaction, qu'il avait provoquée, confirmait sa démarche et ses propres conclusions. La majorité issue de la Conquête de 1760 était bien en place, forte et vigilante. En ce sens, le résultat du référendum confirmait aussi les théories de Maurice Séguin.

L'homme n'est plus. L'idée d'indépendance est à nouveau mise en veilleuse. Le moment est propice à un retour sur la vie et l'œuvre d'un historien nettement obsédé par le présent.

[247]

**Maurice Séguin, historien du pays québécois
vu par ses contemporains
suivi de : *Les normes de Maurice Séguin.***

TÉMOIGNAGES

3. Les années 60 : un historien qui fait école

[Retour à la table des matières](#)

[249]

TÉMOIGNAGES

3. Les années 60 : un historien qui fait école

Un homme derrière l'histoire

JEAN-CLAUDE GERMAIN

[Retour à la table des matières](#)

Je suis allé en histoire, vers la fin des années cinquante, parce que j'aimais lire et que la plupart des livres racontent des histoires.

À l'époque, on y allait, comme dix ans plus tard on ira un peu partout, pour devenir professeur. Pour ma part, j'y étais allé par goût. Ce qui était rare. Ou plutôt, ce qui l'était peut-être moins, par manque de goût pour le reste.

J'avais suivi, chez les jésuites, le même enseignement et, à peu de changements près, le même cours classique que Voltaire. Ainsi, cent ans après les membres de l'Institut Canada dont il m'est arrivé souvent de feuilleter les livres au Fraser Institute, j'étais mûr pour l'anticléricalisme, l'athéisme et la révolution qui sont les trois prérequis d'une conscience historique moderne.

En même temps, comme beaucoup de mes contemporains, je me cherchais une patrie élective, une époque et un pays mental où j'aurais pu vivre. J'hésitais, alors, entre le Moyen Âge et le surréalisme. Il va sans dire que pour les gens de ma génération, le Québec des années cinquante était exclu d'office et si j'ai bien fini un jour par m'y fixer et m'y retrouver, c'est après avoir écumé toutes les littératures et parcouru en esprit le monde entier.

Mon cheminement fut à l'inverse de celui des fondateurs de Parti pris et je pense ici plus particulièrement à mon ami Pierre Maheu et à Paul Chamberland. Lorsqu'après la fermeture de la revue, ils quittèrent l'espace mental québécois pour celui de l'Orient, j'en revenais, convaincu pour ma part que c'est en pensant à un pays comme le nôtre que les japonais avaient inventé le zen. [250] Koan pour koan, ne valait-il pas mieux méditer sur le défaite-en-défaite-jusqu'à-la-victoire de Miron plutôt que de chercher sans fin à identifier le son d'une seule main ? Dans mon esprit, il n'y avait pas de doute ; il n'existait rien, pour un Québécois, de plus oriental que le joul et la pratique de l'humour de Jacques Ferron provoquait, sans coup férir, une hilarité intellectuelle tout à fait bouddhique.

À quoi bon parcourir les chemins achalandés de Katmandou quand nous étions à dix minutes de Ville Jacques-Cartier ? La sagesse ferronienne, comme toutes les grandes sagesse, n'était passage.

L'histoire dite noire de Maurice Séguin et le pays incertain de Jacques Ferron se répondent et se complètent, mais je mentirais si je disais que j'en ai eu la révélation, en 1957, sur les bancs du département d'histoire de l'Université de Montréal. L'enseignement de Maurice Séguin me fera l'effet d'une bombe à retardement. Il mettra une dizaine d'années avant de porter fruit dans une terre propice : le théâtre.

Pour les historiens et les politiciens issus de la pensée d'Étienne Parent et de Lafontaine, le destin avait affublé les Canadiens français d'un incompréhensible complexe d'infériorité politique, économique et culturelle. Un défaut de la nature qui aurait fait d'eux une bande de pleurnichards et d'éternels mauvais perdants, comme nous le rappelait, encore tout récemment, celui qui marque l'apogée de cette tradition d'interprétation dite progressiste, le Grand Rapatrieur lui-même, Pierre Elliott Trudeau.

Pour Maurice Séguin, les Québécois ne souffrent pas d'un complexe d'infériorité : ils sont inférieurs. La médecine de l'ancien élève dissident du chanoine Groulx n'a rien d'une thérapie freudienne, d'une invitation à se faire soigner, d'un appel à la volonté ou d'un remontant idéaliste : c'est un révulsif brutal.

Les Québécois sont inférieurs et ils ne doivent pas cette infériorité à leur nature mais à une action concertée menée contre eux par une majorité. L'Union et la Confédération ne consacrent pas l'accession du

Québec à la responsabilité et à la maturité politique. Ceux qui ont voulu nous le faire croire se leurrent et nous leurrent : l'acte d'union et le pacte confédératif ne sont que la finalisation de la Conquête.

[251]

Pour Séguin, le vainqueur n'est pas méchant, il est conséquent avec ses intérêts. Le vaincu n'est pas imbécile, il est handicapé. Il n'y a que les sempiternels pourfendeurs d'esprit de clocher pour s'obstiner à prendre des vessies pour des lanternes et croire que le Canada agrandit le Québec alors qu'il le rapetisse.

Aussi incertaine soit-elle dans ses frontières ou ses raisons, la notion de pays n'est possible qu'à partir du moment où l'incertitude n'est pas malade, comme on veut encore nous le faire croire, mais objective, comme on n'ose toujours pas l'admettre. Seul le doute inscrit dans la réalité et non dans le fantasme est créateur. Le pays incertain a besoin d'une certitude pour exister et c'est précisément celle-là que Séguin lui donne : l'incertitude n'est pas un rêve.

Pour ma part, il m'aura fallu attendre de découvrir le pays malgré lui de Ferron pour saisir toute la dimension créatrice du non-pays de Séguin et comprendre qu'un pays dont la devise est « Je m'oublie » ne pouvait être qu'un pays qui n'est-pas-un-pays-mais-l'hiver. C'est-à-dire une variation de température, d'état d'âme, un accent pittoresque, une province et aussi la seule raison qu'on associe à la mort.

Ni mort, ni vivant, pour Ferron, le pays se fait sans savoir qu'il se fait. Pour Séguin, il se défait toujours un peu plus à chaque jour, en croyant pourtant qu'il se fait toujours un peu plus. Dans cette perspective, le point de vue québécois est celui de la double négation et quand il se doit d'opiner, son oui ne peut être qu'un non et son non, la négation d'un oui qui est lui-même un non.

Jusqu'à ce jour, les seuls qui ont tenté de résoudre ce genre de problèmes ont été les poètes, les saints, les fous et les théologiens. À cette liste, il faut sûrement ajouter les historiens québécois et maintenant, après l'expérience du référendum, six millions de leurs concitoyens. Avant d'être une science, l'histoire au Québec fut d'abord et avant tout une mystique. J'allais dire d'abord et avant Séguin. Il ne payait pas de mine, mais au milieu de tous les illuminés de la Mission providentielle, son pessimisme était éclairé.

Quand j'ai fréquenté l'Université de Montréal, la colline, principalement le samedi, était envahie par une marée noire. La [252] curaille sentait venir la fin du règne de l'Église et avant de défroquer, elle se faisait payer un passeport universitaire comme prime de séparation. C'était une beauté de voir tous ces frères, ces sœurs et ces bons pères tricher et copier pour passer leurs examens et assurer sinon notre avenir collectif, du moins le leur, celui de la race qui ne sait pas mourir.

C'est une erreur de croire que la grande noirceur duplessiste manquait d'éclairage. Bien au contraire, nous vivions constamment éblouis par la lumière d'une flamme vacillante, celle de tous ces lampions allumés auxquels nous avons fini par nous identifier et nous n'avions, d'ailleurs, qu'à fermer les yeux pour ne voir qu'elle, pour la voir danser sans fin, mourir et renaître, papilloter et survivre à l'image de notre foi et de notre langue. À moins que ce ne soit plutôt le contraire.

La sensation d'obscurité ne venait pas de la noirceur ambiante mais du fait qu'on s'obstinait à vouloir s'éclairer à la chandelle du Siècle des Lumières, dans un monde qui, lui, s'éclairait déjà à la lumière sans ombre d'Hiroshima.

Sans doute par crainte qu'il ne s'éteigne pendant qu'il regardait ailleurs, le Québec gardait les yeux fixés sur le bougeoir qu'il tenait à la main depuis la fin du XVIIIe siècle. Hypnotisé, poussant l'hallucination jusqu'à ignorer deux guerres mondiales, il n'arrivait pas à détacher son regard de la bougie et, jusqu'à ce que Maurice Séguin et ses collègues n'osent enfin la souffler, la pratique de l'histoire s'était résumée à une description phénoménologique de la flamme, les historiens se comparant dès lors à des vestales qui auraient eu pour fonction de tenir et de mettre à jour le journal de la survivance miraculeuse de la mèche.

Dans le mot célèbre de Maurice Duplessis, « Électeurs, électrices, électricité », il y avait beaucoup plus qu'une simple boutade puisqu'en un raccourci saisissant et prophétique, c'est tout l'avenir qui s'y retrouvait synthétisé : l'apport majeur de la Révolution tranquille, le premier avènement de René Lévesque, la mort de Daniel Johnson à la Manic, le premier bourassisme, le deuxième avènement de René Lévesque et le retour du bourassisme.

L'association de mots du Chef tient toujours. Depuis trente ans au Québec, tout n'est qu'électricité et pour cause. Pour enfin [253] sortir

du Siècle des Lumières et se mettre à l'heure de la lumière sans ombre, il ne nous aura pas fallu moins que de construire le Projet et maintenant de relever le Défi du Siècle. Ce qu'on ignore généralement, c'est que tout ce grand mouvement vers l'avant a été initié par un historien qui avait osé une chose toute simple : souffler une bougie.

Encore aujourd'hui, je ne sais pas qui est Maurice Séguin. Quand j'étais étudiant libre en histoire, il s'effaçait volontairement derrière Michel Brunet et Guy Frégault, poussant même la modestie jusqu'à leur laisser tout le lustre sur la place publique. Dans cette trinité historique où Brunet faisait figure de père débonnaire et Frégault de Christ frileux, Séguin se plaisait à jouer le rôle discret d'un Saint Esprit, omniprésent mais invisible.

Séguin est Séguin, disait-on alors, et Michel Brunet est son prophète. Séguin, pour sa part, n'en prenait pas ombrage et ne semblait pas souffrir du fait que le vulgarisateur et le propagateur de sa pensée était plus connu que lui. Du moins, c'est l'impression qu'il donnait.

Quant à son influence sur Frégault, elle était tout aussi nette mais beaucoup moins évidente. Spécialiste de la Guerre de la Conquête, le futur sous-ministre des Affaires culturelles se risquait rarement en dehors du régime français qui était son habitat naturel.

Ainsi, entre Michel Brunet qui ne jurait que par le modèle américain et Guy Frégault qui, comme son maître le chanoine Groulx, rêvait à un État français comme le concevait Talon, Maurice Séguin était le seul à s'interroger sur ce qui demeure, à ce jour, la pierre d'achoppement de notre destin collectif : le modèle canadien. Une fois la bougie soufflée, il fallait bien se rendre compte que dans un pays qui n'est pas un souvenir mais un futur sans avenir, l'histoire n'est pas un art de la mémoire mais une opération à cœur ouvert.

Maurice Séguin n'avait pas la superbe ou la théâtralité d'un chirurgien, il était timide, bourré de tics, introverti, complexé, il manquait d'assurance, il avait la phobie de la page blanche et il crevait de peur à la seule idée de publier, mais c'était un maître. Je n'ai pas dit un professeur, j'ai dit un maître comme on le dit de [254] Socrate, et en ce sens, c'est dommage que Michel Brunet n'ait pas eu l'âme d'un Boswell pour noter la pensée de Séguin qui, comme celle du célèbre docteur Johnson, se révélait tout entière dans des commentaires en apparence impromptus.

D'un maître, on n'attend pas qu'il vous apprenne des choses mais une. Jadis, croyait-on, il fallait pour garder l'équilibre du monde qu'un certain nombre d'hommes et de femmes se retirent dans des monastères pour y méditer dans le silence et dans le calme. Dans le même esprit, on professe aussi que ce ne sont pas les héros qui font les événements mais les événements qui font les héros.

Pour ma part, peu importe s'il y a ou non un héros devant, je crois que derrière l'événement, il y a toujours un homme dans une bibliothèque qui lui a donné naissance. Je le sais parce que Maurice Séguin me l'a appris.

[255]

TÉMOIGNAGES

3. Les années 60 : un historien qui fait école

L'historien silencieux

Denys ARCAND

[Retour à la table des matières](#)

J'ai suivi les cours de trois historiens : Maurice Séguin, Michel Brunet et Jean Blain. Les trois étaient fabuleux. Après vingt-cinq ans, je garde encore de leurs cours un souvenir attendri. J'ai eu la chance d'avoir des maîtres, tout le monde ne peut pas en dire autant. Et pourtant, après ma sortie de l'université, je ne les ai jamais revus. Aujourd'hui je me le reproche.

En 1980, j'ai fait un film documentaire (*Le Confort et l'Indifférence*) sur le référendum, et j'ai reçu tout à coup un billet de Michel Brunet, à la fois malicieux et chaleureux, dans lequel il m'écrivait : « Vous êtes toujours intelligent mais vous êtes aussi toujours impertinent. » Il m'invitait à déjeuner. Je me proposais d'accepter, et puis de distractions en distractions, je ne répondis finalement jamais à son invitation. Deux ans plus tard, un matin d'automne, sur un plateau de tournage, j'apprenais sa mort. C'était un homme que j'aimais. Et maintenant la femme de Maurice Séguin m'apprend au téléphone que son mari, quelques fois, avait mentionné mon nom. C'est le genre de témoignage qui me bouleverse un peu.

Mais comment écrire quoi que ce soit à son sujet ? Lui-même n'écrivait presque jamais. Et il était particulièrement ironique et glacial envers les « plumitifs ». Je vois comme extrêmement significatif

que notre plus grand historien ait été un historien muet. Notre histoire a quelque chose d'indicible.

J'écris ces quelques lignes à Rio de Janeiro. Devant la fenêtre [256] de mon hôtel se dresse à flanc de montagne la *favela* de Rocinha, une des trois cent quatre-vingts *favelas* qui tapissent les collines de Rio où tentent de survivre plus de deux millions d'habitants, le quart de la population de la ville. La réalité est hallucinante : trois mille meurtres par année, au-delà d'un million d'agressions, les épidémies de méningite infantile, la pollution qui dépasse celle de Mexico et de Tokyo, l'armée, les polices, jusqu'aux gardiens de plage qui arborent un colt 45 à la ceinture, l'inflation incontrôlable, et encore je ne suis pas à Sao Paulo : vingt-cinq millions d'habitants en l'an 2000. *Il y a* ici une histoire qui se fait. Comparées à tout cela, les statistiques agricoles de la vallée du Saint-Laurent entre 1820 et 1860 paraissent assez insignifiantes. Notre histoire est d'un ennui profond, c'est peut-être ce qui rendait Maurice Séguin si laconique.

Quand j'ai été son élève, il donnait deux cours : celui du mercredi soir et celui du samedi matin. Il paraissait toujours hériter des pires périodes de l'horaire. J'ai séché bien souvent les cours du mercredi soir sur le dix-neuvième siècle canadien. La matière était assommante : un peuple de paysans français survivait doucement sous la domination somme toute bienveillante d'un gouverneur et de commerçants britanniques. Ni guerre, ni révolution, ni dictature, ni famine ne venait rompre une monotonie désespérante. La même que celle d'aujourd'hui. Je ne connais rien de plus fastidieux pour l'esprit humain que la lecture des innombrables pétitions des marchands écossais de Montréal au Conseil Privé de Londres. Et pourtant, Maurice Séguin les connaissait par cœur. Ce qui lui permettait de donner son cours du samedi matin sur les normes historiques.

J'ai passé à peu près dix-huit ans de ma vie à étudier et je n'ai suivi qu'un seul grand cours : c'était celui-là. Nous étions face à face avec un homme qui avait consacré sa vie entière à réfléchir sur le destin des nations colonisées. Et il avait réussi à systématiser ses réflexions dans un ensemble de normes d'une rigueur et d'une intelligence exceptionnelles. Encore aujourd'hui, ses axiomes sur la tripolarité (politique, économique, culturelle) des sociétés me paraissent toujours aussi lumineuses. Ces cours étaient du niveau des livres de Franz Fanon et

d'Albert Memmi qui écrivaient, à ce moment-là, sur la décolonisation en Algérie.

[257]

J'ai été bien étonné plus tard quand des esprits légers ont voulu donner à Maurice Séguin une réputation d'historien nationaliste au sens militant ou politique du terme. L'essentiel pourtant de sa pensée était que la nation canadienne-française était trop petite et trop faible pour pouvoir jamais prétendre à l'indépendance en même temps que trop protégée et trop enracinée pour espérer une assimilation rapide. C'était donc un peuple condamné à la médiocrité perpétuelle jusqu'à ce que le poids de la démographie et les pressions de l'empire américain le relèguent finalement aux oubliettes de l'histoire. Maurice Séguin avait une vision tragique de notre situation. Et ses pensées étaient si désespérantes qu'elles expliquent peut-être aussi son silence.

Je me souviens d'un homme poli, ironique, tourmenté et extrêmement secret. L'hiver, il portait un béret. Mon père aussi.

[258]

TÉMOIGNAGES

3. Les années 60 : un historien qui fait école

Les leçons de l'« agir par soi »

Marie-José RAYMOND

[Retour à la table des matières](#)

Le premier cours auquel j'ai assisté, lors de mon entrée à l'Université de Montréal, fut celui du professeur Maurice Séguin. C'était un cours d'histoire du Canada, sous le régime anglais.

Je venais tout juste de terminer mon baccalauréat « français » au Collège Marie de France et mes connaissances sur la politique extérieure de Louis XIV ou les grandes campagnes de Napoléon étaient certes plus aiguisées que mes notions d'histoire du Canada, celles-ci se limitant aux martyres des Jogue et Brébeuf ou aux exploits de cape et d'épée du sieur d'Iberville.

Pendant ses deux premières heures de cours, le professeur Séguin fit plus d'une fois allusion aux Pères de la Confédération. Ayant été élevée dans un certain mépris de la domination du pouvoir ecclésiastique sur les Canadiens français, j'entrepris, à la fin du cours, de questionner notre professeur sur le rôle disproportionné qu'avaient joué dans notre vie politique ces bons Pères de la Confédération, des religieux dont j'avais encore moins entendu parler que les Pères Blancs ou les Pères Oblats !

Était-ce cette ignorance si naïvement exprimée de la part d'une étudiante en histoire, au niveau de la licence, qui attendrit à ce point

Maurice Séguin ? Je ne saurais le dire, mais à partir de ce jour-là, il entreprit de faire de l'ordre dans ma tête quant aux diverses congrégations qui ont influencé notre existence nationale.

Jusqu'à ce moment-là de ma vie, j'avais évolué dans un milieu, disons internationaliste, où l'usage de plusieurs langues, mais surtout de l'anglais, semblait normal, voire indispensable. [259] Un milieu qui s'intéressait aux grands problèmes mondiaux sans avoir jamais pris le temps de se comprendre et de s'analyser lui-même.

Un idéalisme éthéré, diffus, issu d'une mixture d'influences européennes et américaines, motivait la recherche d'un certain état de grâce incarné par l'honnête homme de la Renaissance.

Le réveil fut brutal !

Guidée par la logique implacable de l'enseignement de Maurice Séguin, je dus reprendre l'apprentissage de la vie à la case départ. Cela peut paraître extrême comme remise en question mais inévitable quand on entreprend l'étude de la société en général et de la nation en particulier, à la lumière d'une série de concepts que Séguin qualifiait de *NORMES*. Des normes qui deviendraient la grammaire de base de toute une génération, émancipée aussi bien sur le plan individuel que sur le plan national.

Ce cheminement inexorable de rationalité entraîna des affrontements mémorables, enflammés, parfois douloureux avec parents et amis. Il fallut, par exemple, défendre auprès d'un père, diplômé d'une université américaine, la nécessité de la liberté collective tout autant que celle des libertés individuelles... l'impossibilité pour un peuple de compter sur l'héroïsme et le dépassement collectif permanent... l'inégalité d'une minorité subordonnée devant la majorité bien nantie dont nous avons toujours cru faire partie.

La découverte de l'autonomie se faisait pour moi sur deux plans simultanés et j'appliquais à la lettre un des postulats séguinistes : pour les individus comme pour les collectivités, vivre c'est agir par soi, en collaboration avec les autres, mais dans l'autonomie. Quelles prémisses séduisantes avant d'affronter la vie !

C'est auprès de ce maître que je revenais chercher des arguments irréfutables qui devaient convaincre les amis qui deviendraient les penseurs du Rassemblement pour l'indépendance nationale. C'est lui

aussi qui reprenait avec son air taquin l'épithète de la « Marie-Chantal-des-séparatistes » que m'avait décernée Cité libre, à la suite d'un article quelque peu téméraire dans lequel j'osais contredire le gourou de l'époque, Pierre Elliott Trudeau.

[260

Mais cette disponibilité bienveillante ne se limitait pas au plan de l'enseignement et c'est avec Monsieur Séguin que je pus partager la crise de conscience que provoqua l'explosion d'une bombe felquiste, près de chez mes parents.

Ayant maîtrisé la dialectique autonomiste, je volais maintenant de mes propres ailes et je m'empressais avec l'ingratitude propre à la jeunesse d'oublier mes sources et mon inspiration !

Longtemps plus tard, à une réception marquant l'attribution des Prix du Québec (quelle occasion appropriée !), en rencontrant Tatiana Démidoff-Séguin, je compris à quel point je n'avais cessé de vivre avec la pensée de cet historien visionnaire !

Il n'y a pas si longtemps, par exemple, je me retrouvais à la tête d'un groupe de travail enquêtant sur l'industrie du cinéma au Canada, nommée là par un autre historien, le ministre fédéral des Communications d'alors, M. Marcel Masse. Dans les discussions avec mes collègues, j'argumentais, citant Séguin presque *Verbatim*, sans trop m'en rendre compte : ... « Oppression essentielle : dès qu'une collectivité remplace, par son agir collectif, l'agir collectif d'une autre société, cette substitution ou ce remplacement total ou partiel est, ipso facto, diminution ou privation d'être, perte d'expérience, d'initiative et de possibilité d'accumuler des habitudes pour la collectivité remplacée. »

Un peu comme si je lisais inconsciemment ces grandes pages à simple interligne, en style télégraphique, que nous distribuait à chaque cours ce professeur rigoureux, presque austère, qui ne permettait pas qu'un étudiant poursuive tant qu'il n'avait pas assimilé la matière.

Les principes exprimés alors étaient à ce point universels qu'ils servent maintenant à structurer la théorie du contrôle du cinéma canadien par des Canadiens. Et nous nous retrouvions dans la situation ironique de souffler aux Canadiens anglais la réponse à la question posée par les Américains : « What do they want, those Canadians ? »

Et à l'heure actuelle où le gouvernement canadien est à négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis, c'est de façon quotidienne qu'en tant que présidente du Groupe de consultations sectorielles pour les industries culturelles, j'ai l'impression de [261] prêcher la parole du maître : « La culture elle-même, au sens le plus général du terme, intimement liée aux réalités politiques et économiques, est fortement perturbée au point qu'on ne peut même pas parler pour le peuple minoritaire, de véritable autonomie culturelle. »

D'où vient ce besoin incontrôlable d'essayer de sauver (comme dirait Bernard Landry) un patient dont l'encéphalogramme est plat ? Peut-être qu'à travers son enseignement pragmatique au point de sembler pessimiste, Maurice Séguin a su provoquer chez le peuple québécois une confiance en soi, une maturité et un dynamisme contagieux qui marqueront les temps à venir, et qui élèvent à sa mémoire le plus éloquent monument.

[262]

TÉMOIGNAGES

3. Les années 60 : un historien qui fait école

*Le nouveau chanoine Groulx
s'appelle Séguin*

Michel LAPALME

[Retour à la table des matières](#)

Vous me demandez un témoignage. On ne témoigne que de choses vues. En 1961, déjà, cette « école noire », à laquelle Maurice Séguin appartenait, commençait à pâlir : Frégault était parti. Mais on n'en était pas encore aux amphithéâtres surchargés que Maurice Séguin connaîtrait quelques années plus tard.

Je nous revois donc, une quarantaine d'étudiants, un mercredi soir de septembre 1961, dans la petite salle en gradins de l'université, attendant un geste, une parole de ce professeur qui, debout à côté d'une table, tournait machinalement les pages de notes qu'il connaissait par cœur. Était-ce la gêne ou l'impatience qui le rendait si nerveux ? Derrière de grosses lunettes d'écaille, il levait rarement les yeux vers la salle, mais quand il le faisait, sa bouche se tordait, à gauche d'abord, puis à droite, puis à gauche encore et une secousse se prolongeait à travers le cou jusqu'aux épaules. Il baissait aussitôt les yeux sur ses notes. Tendue et gêné devant ses étudiants, c'est d'abord comme cela que Maurice Séguin nous est apparu. Puis, comme font souvent les timides, il donna un grand coup. Il se tourna vers le tableau noir, derrière lui, et prit un bout de craie blanche pour écrire en haut, à gauche, en majuscules : « VIVRE, C'EST AGIR ». Ensuite, il s'approcha à

nouveau de la table, tira la chaise dans le geste de s'asseoir, mais hésita un instant, leva enfin résolument le regard sur l'assemblée des étudiants et dit en secouant tous ses tics nerveux : « Pensez-y bien, car [263] si vous acceptez cela vous acceptez tout le reste. »

Première provocation ! Je me souviens que dans la demi-minute de silence qui suivit, je songeai un instant que vivre, c'était aimer. Ce n'était pas un jeu de mots, et je demeure convaincu que les impératifs de la liberté doivent être pondérés par une volonté de partage qui est absente des seuls rapports de forces. Mais sans doute en est-il toujours ainsi : le maître offre une assise et le disciple n'a rien de plus pressé que de la transformer en cherchant à l'élargir.

À l'heure du souvenir, c'est la première observation qui me vient à propos de M. Séguin : pour nombre d'entre nous, son cours très exigeant allait être l'amorce de nombreuses réflexions, souvent très prenantes et difficiles, qui nous mèneraient dans toutes les directions. Cinq ans plus tard, à peu près au moment où Radio-Canada diffusait une série de ses conférences, j'avais l'occasion de publier un article sur lui. Je lui retrouvai des disciples partout, mais en particulier au sein du Rassemblement pour l'indépendance nationale et aussi à l'Université McGill ! Il s'en amusait, avec d'autant plus de raison que ceux qui s'écartaient de lui, soit dans la voie de l'indépendantisme soit dans celle de la bonne entente, continuaient tous de le considérer comme un maître. On pouvait refuser ses énoncés catégoriques tout en lui restant redevable de quelque chose. C'est que personne, jusque-là, n'avait su comme lui intégrer la démarche philosophique à l'analyse de notre propre histoire et de notre nationalisme. Quels qu'allaient être nos cheminements, nous lui devrions tous au moins cela.

La seconde observation tient au rayonnement du penseur. Ceux qui ont aujourd'hui vingt-cinq ans n'étaient pas encore nés quand s'étendit la renommée de Maurice Séguin. Il est peut-être utile de leur rappeler que les médias modernes existaient déjà et qu'ils imposaient leur loi. En ce temps-là, l'exemple classique du penseur influent était le Jean-Paul Sartre de l'après-guerre : pour rayonner, le penseur devait être écrivain, journaliste, en somme homme des médias. Un jour, quelqu'un s'interrogea à savoir si Socrate aurait eu la même influence après Gutenberg ? Je suppose que oui. Maurice Séguin, indubitablement, rayonna sans même écrire. Dans le monde moderne, (pas seulement au Québec,) c'est [264] un paradoxe. Les conférences qu'il

prononça pour Radio-Canada et l'article du *Magazine MacLean* constituèrent les premières apparitions de Maurice Séguin devant un public étendu, et cela vint longtemps après ce rayonnement. Ayant rédigé l'article, j'ai eu, après coup, la surprise d'en découvrir la profondeur. Des gens de partout au Québec, et d'Ottawa aussi, venaient me dire leur reconnaissance, parce qu'ils avaient enfin un texte précis sur la pensée de cet homme dont le bouche-à-oreille avait déjà établi la réputation. Au journaliste que j'étais, l'étendue de cette renommée acquise sans le soutien de l'écrit paraissait improbable, malgré son évidence. Je comprends comment du maître au disciple, par cercles concentriques, cette réputation s'était faite. Je crois aussi que les adversaires, ceux de l'Université Laval surtout, l'avaient assurée à force de dénonciations excessives. Quelle meilleure façon d'éveiller l'attention que de désigner un enseignement sous le nom d'« histoire noire » ! Une phrase était colportée, qui intriguait : « L'indépendance est nécessaire, mais fut toujours historiquement impossible. » Néanmoins, cette façon de rayonner sans écrire demeure encore aujourd'hui un fascinant paradoxe.

Ceci nous amène à la question fondamentale : pourquoi cet historien, qui finit tout de même par s'y résigner, écrivit-il si peu ? L'historien, après tout, ne peut survivre que par l'écrit. Je lui ai posé plusieurs fois la question et ses réponses ne m'ont jamais satisfait. Il a longtemps dit, et c'est celle de ses réponses à laquelle il tenait le plus, qu'il voulait éviter une polémique avec le chanoine Groulx, auquel, disait-il, il devait sa carrière d'universitaire. Quand le chanoine est mort, il aurait donc dû inonder le marché de ses textes en attente, mais cela ne survint pas. Aujourd'hui, je pense simplement que l'acte d'écrire lui était pénible, sinon redoutable, et qu'il préférait au crayon un peu de craie blanche sur un tableau noir, devant un auditoire attentif qu'il aimait provoquer, toute gêne surmontée.

[265]

TÉMOIGNAGES

3. Les années 60 : un historien qui fait école

« *Relis d'abord attentivement
mes Normes ...* »

Robert COMEAU

[Retour à la table des matières](#)

J'ai eu la chance de connaître deux grands professeurs d'histoire qui ont marqué ma vie. Je leur dois d'être en partie ce que je suis aujourd'hui. Je parle de Noël Vallerand et de Maurice Séguin. Evoquer ici mes rencontres avec eux, c'est inévitablement raconter le cheminement politique de plusieurs militants québécois issus du « baby boom ». Les débats idéologiques de l'époque s'inscrivaient dans un tissu de rapports affectifs, comme en témoignera ce texte. Il se veut un hommage à ces deux maîtres qui ont joué un rôle important dans l'émancipation du Québec. C'est grâce à Noël Vallerand, alors professeur d'histoire au collège Sainte-Marie, que j'ai fait la découverte de l'interprétation de l'histoire du peuple canadien-français par Maurice Séguin.

C'était en janvier 1961. J'avais 16 ans. Notre professeur, un pédagogue exceptionnellement doué et exigeant, nous avait annoncé que l'examen d'histoire porterait sur le rapport de Lord Durham. Noël Vallerand nous avait introduit à l'histoire du British North America d'une façon magistrale. Je fus littéralement ébloui par son analyse pénétrante du fameux rapport, analyse qu'il attribuait au professeur Séguin. C'était la première fois que j'entendais parler de ce maître à penser et

de la mystérieuse « école d'histoire » de l'Université de Montréal. Et Noël Vallerand, ce professeur érudit qui avait tous les talents, savait nous communiquer [266] sa passion pour l'histoire. Ce jeune disciple de Séguin, qui deviendra plus tard vice-président de l'Université de Québec et sous-ministre aux Affaires culturelles, reprenait - avec peut-être plus de fougue et de cynisme que l'historien réservé qui l'inspirait, mais avec combien d'intelligence et de brio - son analyse radicale du drame de notre nation minoritaire. Séduit, je rêvais de devenir à mon tour un « éveilleur de conscience » politique. J'avais hâte de rencontrer à l'Université de Montréal ce maître à penser qui avait une vision si inédite de l'histoire du Québec.

En 1962, au concours d'art oratoire intercollégial, le thème était explosif : « L'indépendance du Québec est-elle souhaitable ? Est-elle réalisable ? » Mon camarade Louis Fournier avait été choisi pour défendre les couleurs du Sainte-Marie. Noël Vallerand lui avait expliqué tous les arguments en faveur de la nécessité de l'indépendance, en puisant dans l'enseignement du professeur Séguin. Et si l'indépendance était souhaitable, il fallait la rendre possible. Cette deuxième conclusion n'était pas tout à fait conforme au pessimisme du penseur de l'« école noire ». Il faut dire qu'au début des années soixante, nous n'étions pas encore très nombreux à défendre l'option du RIN. Nous avions trouvé en Noël Vallerand un appui discret à notre cause. Nous ne manquions pas d'audace ; avec quelques étudiants, nous l'avions même invité à rencontrer l'éminent professeur de droit Pierre Elliott Trudeau, dans l'espoir qu'il nous aide à le convaincre du bien-fondé de l'indépendance. Cette fois-là, nous avons été très déçus des performances de notre jeune professeur qui n'avait pas ouvert la bouche. Après cette défaite, je pris la décision d'aller m'inscrire en histoire afin de consolider mon argumentation indépendantiste.

Durant mes années de licence (1964 à 1967), je faisais partie des disciples du professeur Séguin. J'étais devenu furieusement séguiniste. Durant ces années, j'ai trouvé un professeur rigoureux et très attachant. Malgré une apparence sévère, il aimait échanger avec nous et débattre de toutes les questions d'histoire ou d'actualité politique. Il était passionné par son enseignement ; il misait sur cette fascinante expérience de la séduction réciproque et de la connaissance entre lui et ses étudiants et étudiantes. Il y avait cette provocation socratique au dépassement. C'était dans le plaisir de [267] l'échange que nous ap-

prenions de la façon la plus créatrice. D'ailleurs, c'est en dehors de la salle de cours qu'il était le plus à l'aise ; en classe, le grand groupe que nous formions ne lui permettait pas d'avoir recours aussi facilement à cette dynamique de l'échange.

La question nationale était au cœur de tous nos débats. Même s'il s'en prenait à l'optimisme des séparatistes qui croyaient que l'indépendance serait chose facile à obtenir, nous retenions davantage sa critique radicale du fédéralisme. Avec d'autres étudiants et étudiantes séparatistes, nous tentions d'atténuer la portée de ses conclusions pessimistes. Même s'il polémiquait vigoureusement avec nous, nous sentions qu'il était de tout cœur de notre combat. Il nous apportait de l'eau au moulin de nos convictions. Il avait la passion de nous faire comprendre le milieu où nous vivions. Il était branché sur l'actualité qu'il savait analyser avec une lucidité exceptionnelle. À chaque fois qu'il apparaissait près des machines distributrices, au bout du corridor d'une aile du Pavillon central, le cercle des fidèles et des sceptiques se formait autour de lui. L'entretien pouvait parfois s'étirer très longtemps, surtout si le groupe comportait une présence féminine. Tout commençait par un commentaire d'un étudiant sur une déclaration d'un politicien fédéraliste ou séparatiste... et voilà qu'il réussissait à trouver un rapprochement avec Étienne Parent ou Louis-Joseph Papineau. Ce professeur, que l'on sentait si sensible à l'oppression nationale, mettait toutes ses énergies à cerner notre problème national. Ceci avec une telle obstination que cela frôlait l'obsession.

Il avait le souci d'être compris. De phénomènes très complexes, il savait parler simplement. Ses démonstrations étaient rigoureusement construites. Toutes ses propositions s'enchaînaient logiquement. Chaque phrase était ciselée : chaque mot avait sa place. Il prenait le temps de définir chacun de ses concepts. Il ne voulait ni nous éblouir, ni faire étalage de sa science. Cet érudit qui avait longuement fréquenté les documents du *British North America* n'était pas démagogue. Même lorsqu'il aurait pu profiter de la ferveur nationaliste, il préférait se faire l'avocat du diable, conserver son jugement critique et sa distance face à l'action partisane. Il ne recherchait pas les honneurs des sociétés royales et ce n'était pas un homme de congrès. Il était toujours heureux [268] d'échanger avec les étudiants, fussent-ils débutants de premier cycle. Il savait également écouter même s'il avait la répartie facile. À travers des échanges souvent très graves, il savait rire de bon

cœur et taquinait avec beaucoup d'humour. Il ne recherchait pas la confrontation car il n'était pas un homme de pouvoir. Dans ses rapports avec nous, il ne s'appuyait pas sur son autorité pédagogique mais sur sa passion de la connaissance historique. On l'admirait. On ne le craignait pas. Il ne ménageait aucun effort pour nous faire partager ses analyses et ses conclusions : il pouvait reprendre ses explications, multiplier les exemples pour que l'on comprenne son message. Son souci de clarté l'avait amené à expliciter ses choix, ses valeurs. Tout son système de normes, qu'il avait élaboré pour nous introduire à l'histoire des Canadas, reflète son souci pédagogique.

Il nous forçait toujours par sa maîtrise de la dialectique à tenir compte des points de vue des vainqueurs et des vaincus. Il nous faisait comprendre la logique propre à chacun. Il nous invitait à ne pas sous-estimer l'intelligence de l'adversaire. Lui qui avait consacré des années à analyser les projets des conquérants et qui connaissait bien la correspondance des dirigeants britanniques, réagissait violemment aux simplificateurs. Il trouvait très difficile de s'adresser au grand public non familier avec ses concepts, car il aurait fallu laisser tomber les nuances. Il lui fallait du temps pour s'expliquer, ce que les médias ne pouvaient lui accorder. Ce professeur articulé et disponible savait nous parler de sujets qui nous tenaient à cœur et qui le passionnaient tout autant. Je l'admirais beaucoup, entre autres parce qu'il était authentique. Il refusait les discours inutiles et mondains. Il n'avait pas renié ses origines de classe et le milieu de son enfance. C'était un intellectuel engagé dans ce « travail de sape de longue haleine » qui, selon son expression, consistait à dénoncer l'aliénation fondamentale dont souffre le Canada français. Il avait la patience et la détermination des vrais révolutionnaires.

Radical, il allait toujours à ce qu'il jugeait essentiel et son discours contredisait souvent celui des élites. Il savait rattacher son enseignement aux passions qui nous animaient. Je voyais enfin un maître à penser qui faisait un lien entre ses connaissances et notre [269] vie. Son cours de normes tenait davantage d'une initiation à la vie en société qu'à un cours d'introduction à l'histoire. À travers son explication de l'histoire du peuple canadien-français, il nous donnait une clé pour comprendre notre propre histoire. Dans cet effort de désaliénation, nous pouvions trouver un sens à notre vie et à notre lutte politique.

Je n'avais pas terminé ma première année que je lui faisais déjà connaître mon intention de poursuivre une recherche de maîtrise sous sa direction. Il m'avait trouvé un sujet : l'histoire du mouvement séparatiste de 1936. J'en étais alors très heureux. Il aurait souhaité que je me limite à en étudier le cheminement politique, en m'attardant à ses diverses orientations constitutionnelles, plutôt que sa composition et son programme économique et social. Au moment même où je m'enthousiasmerai pour le marxisme, vers 1968, je ferai la découverte que ces « séparatistes » étaient corporatistes et les plus farouches anti-communistes...

Malgré ses réserves sur la possibilité de l'indépendance, qui auraient dû nous entraîner au plus tragique pessimisme, il alimentait notre rêve de voir notre pays du Québec souverain. Par sa critique aiguillée de la pensée fédéraliste d'Étienne Parent, il nous livrait des armes pour le combat que nous menions.

Il croyait beaucoup à l'enseignement de l'histoire ; il savait bien que son message atteignait des milliers d'étudiants-tes par le biais des professeurs-es qu'il formait. Il fut certainement l'historien le plus influent du Québec moderne. Il participa à la redéfinition du nationalisme québécois qui précéda la « révolution tranquille » et il joua un rôle aussi considérable que les autres précurseurs plus connus de notre modernité. À côté du Père Lévesque, de Borduas, de Georges-Émile Lapalme et de l'équipe de Cité libre, je ne comprenais pas qu'il n'ait pas sa place. Son premier article qui reprenait les conclusions de sa thèse de doctorat me semblait plus proche du « refus global » que de la tranquille pensée groulxienne. Il était hésitant à souligner cette rupture avec la pensée nationaliste traditionnelle. Il l'exprimait en privé seulement. Très souvent, nous lui demandions avec insistance de publier. En 1969, je me souviens des hésitations qu'il avait à voir rééditer son article sur la Conquête, dans *Économie québécoise*. Il refusait de [270] publier son cours sur ses normes qui n'avaient pas atteint une forme satisfaisante. Il en refusa une version plus littéraire que lui soumit un éditeur car elle ne retenait pas toutes les nuances de sa pensée. Ce perfectionnisme paralysant permettait à d'autres de diffuser sa pensée sans lui en rendre toujours le crédit. Ce n'est qu'en 1966 que le journaliste Michel Lapalme le fit connaître au grand public en notant que « le moins connu et le plus controversé des historiens canadiens-

français fabriquait des séparatistes et des défaitistes ». (*Magazine Maclean*, avril 1966.)

Maurice Séguin était un historien de la synthèse. Comme les fondateurs de la revue des *Annales*, il croyait à la fonction totalisante de l'histoire. Il nous faisait comprendre qu'élaborer un fait, « c'est le construire » et que « toute histoire est un choix », selon l'expression de Lucien Febvre. Maintenant que les historiens ne visent plus la synthèse globale mais lui préfèrent une histoire émietée et pratiquent une histoire éclatée, son projet peut nous sembler bien audacieux. Il faut reconnaître qu'il s'élevait au-dessus de l'histoire historisante bien plus que les historiens québécois de la prétendue « nouvelle histoire » d'aujourd'hui. À l'opposé de ceux qui ne reconnaissent à l'histoire qu'une fonction descriptive, Séguin tentait de nous apporter une explication globale. Dès les années cinquante, il se faisait le promoteur d'une histoire « signifiante ». Son système de normes avec lequel nous pouvions commencer à réfléchir nous incitait à nous débarrasser de l'histoire positiviste et empiriste.

Son rapport à la théorie était unique à l'époque chez les historiens du Québec. Ce qui explique en grande partie son influence comme historien. Son histoire explicative plutôt que descriptive et son insistance sur l'étude des grands phénomènes nous sensibilisaient aux questions théoriques. Son cours pouvait nous entraîner dans des débats historiographiques et épistémologiques. Ses normes m'ont amené à réfléchir au rapport entre la question nationale et les classes, à la place du facteur économique, au rôle de la lutte des classes. Indirectement, le type de questionnement qu'il favorisait nous orientait vers d'autres systèmes explicatifs, en particulier le matérialisme historique.

Créateur au plan théorique, Maurice Séguin a produit toute [271] une sociologie du national. Jean Blain a parlé d'une « rationalisation de l'histoire nationale ». Il n'empruntait pas facilement aux auteurs à la mode. Lorsque nous lui parlions des théoriciens de la décolonisation que Parti pris utilisait dans sa défense du « socialisme-décolonisateur », il ne partageait pas spontanément notre enthousiasme. Indépendant et prudent, il nous incitait toujours à tenir compte du caractère spécifique du Québec et à ne pas nous étourdir par des emprunts étrangers inappropriés. Il avait sans doute lu Berque, Fanon ou Memmi mais n'en faisait pas état. Je regrettais qu'il ne nous incite pas à les lire et qu'il ne se situe pas en rapport avec cette production. Cet-

te indépendance d'esprit m'apparaissait davantage comme un manque d'ouverture. Évaluait-il que son apport n'était pas comparable ? Je crois que son analyse était aussi pénétrante. Devant mes tentatives, il me mettait plus souvent en garde contre cette curiosité débridée qui risquait de m'éloigner de mes premières préoccupations. Je comprends mieux aujourd'hui ses réticences. Obsédé par l'analyse concrète, il craignait par-dessus tout la fuite en avant dans les débats théoriques futiles. Aussi, ce grand lecteur était toujours hésitant à nous livrer une bibliographie. Il préférait nous laisser réfléchir à partir d'un document d'époque plutôt que nous faire lire les commentateurs qui ne rendaient jamais toute la richesse du document. Il ne voulait surtout pas que nous nous perdions dans la collecte des « faits secondaires ». Il nous rappelait que « l'histoire des phénomènes primordiaux est en définitive, pour ceux qui ne sont pas des professionnels de l'histoire, la seule histoire importante et irremplaçable ». Il se méfiait de ces historiens « qui consacrent des années de recherche et écrivent des volumes pour débrouiller des faits de deuxième ou de troisième ordre, puis se prononcent sans trop d'attention sur l'essentiel ».

Nous aimions ce professeur qui rejetait globalement l'interprétation historique de ses prédécesseurs, que chérissaient les classes dominantes du Canada anglais et du Québec. Son discours radical se démarquait de celui des nationalistes à la Groulx avec qui il avait opéré une véritable rupture même si cela n'apparaissait pas évident aux yeux de ses adversaires fédéralistes.

Nous voulions nous approprier sa lecture de l'histoire qui [272] révolutionnait notre manière de comprendre le Québec. En 1967, par exemple, Gilles Bourque et Luc Racine dédiaient à Maurice Séguin une critique de l'histoire économique de Fernand Ouellet qui parut alors dans *Parti pris* (vol. 4, nos 5-6 janvier-février 1967). Cela ne démontrait-il pas qu'il était de notre côté ? Par ailleurs, il était très critique envers les séparatistes qui n'appuyaient pas leur choix sur les raisons qu'il jugeait fondamentales, bref ceux ou celles qui n'étaient pas radicalement indépendantistes, ceux ou celles qui s'appuyaient sur des injustices secondaires plutôt que sur le fait d'être un peuple inexorablement conquis, défait et mis en minorité dans un régime fédéral. Aussi, ceux ou celles qui croyaient naïvement à une indépendance facile, sous-estimant la résistance du pouvoir autrefois « British American » et maintenant « canadian » étaient-ils ramenés durement à la

raison. Devant cette impasse de la pensée séguiniste pour l'action (une indépendance indispensable mais impossible à réaliser), j'en vins à croire que seule la classe ouvrière aurait vraiment intérêt à opérer une véritable libération politique et économique, bref l'indépendance politique devait s'accompagner d'une révolution sociale et économique. L'indépendance devait avoir un contenu social susceptible d'intéresser la majorité ouvrière. Je lisais la revue *Révolution québécoise* qui critiquait l'appui que donnait Parti pris à l'indépendance bourgeoise. Je cherchais le moyen de remplacer la vision tragique de notre destin véhiculée par Séguin par un espoir fondé sur les classes populaires.

C'est ainsi que le marxisme vint à ma rescousse alors que j'étais aux prises avec le séguinisme ! J'ai alors cru que nous pouvions poursuivre un double objectif : l'indépendance et le socialisme, indépendance politique et révolution sociale... Durant ces années de contestation, je parlais souvent à Maurice Séguin des objectifs de Parti pris, du PSQ et du FLQ. Il ne croyait pas à un changement de régime. Pour lui, ce projet révolutionnaire utopique risquait de compromettre la réalisation de l'indépendance. Oui, disait-il, l'indépendance d'abord... fût-elle bourgeoise. Je ne partageais pas cette analyse qui me semblait mettre la lutte des classes entre parenthèses. C'est sur cette question que l'équipe de Parti pris se divisait en 1968. Maurice Séguin adhéra au Parti québécois. Après la dissolution du R.I.N., je militai au Comité d'action [273] politique de Saint-Jacques, relié au FRAP, convaincu de la nécessité de travailler à la création d'une organisation autonome de la classe ouvrière. C'est à ce projet que je consacrai mes énergies durant la décennie soixante-dix. Entre soixante-huit et soixante-dix, le mouvement nationaliste prit de l'expansion. Les résultats des élections provinciales d'avril 1970 nous firent désespérer du processus électoral et Maurice Séguin s'en rendit malade : il dut entrer à l'hôpital pour un ulcère à l'estomac et resta plusieurs jours entre la vie et la mort. Je le revis à l'été 71 ; il se remettait lentement de sa maladie. J'avais finalisé mon mémoire de maîtrise portant sur les « indépendantistes de 1936-1938 ». J'avais été très déçu de les découvrir corporatistes et fascistes. Leur option séparatiste ne me les rendait pas sympathiques. Ces petits bourgeois radicalisés par la crise des années trente expliquaient clairement que l'indépendance du Québec assurerait le développement d'une bourgeoisie de chez nous. Je découvrais le contenu de « Bâtir le Québec » du Parti québécois, quarante ans plus tôt... Il m'était de plus

en plus difficile de voir l'indépendance comme un projet de libération politique et économique pour le peuple. Cela pouvait avoir un sens dans une colonie : nous étions un pays industrialisé. Ma réflexion sur les indépendantistes-fascistes de 1936 m'amenait à croire que la classe ouvrière ne pouvait trouver intérêt dans cette option conçue pour assurer l'émergence de notre bourgeoisie québécoise.

C'est ainsi qu'après avoir tenté de concilier indépendance du Québec et révolution sociale, divers facteurs m'amenaient à renoncer à l'indépendance vers 1974 au moment où l'organisation communiste *En lutte !*, créée en 72, devint pancanadienne. À la suite de Charles Gagnon, avec bien d'autres ex-militants indépendantistes de la première heure et pour des raisons encore difficiles à m'expliquer, nous décidâmes de travailler à l'unité des travailleurs des diverses nations au Canada contre la bourgeoisie canadienne et l'impérialisme américain. Jusqu'en 1980 environ, nous fûmes nombreux à nous accrocher à ce rêve d'une révolution socialiste au Canada et à y englober beaucoup d'énergie.

Ma dernière rencontre avec monsieur Séguin date de l'après-référendum. Il m'invita à son bureau à l'Université. J'avais quitté l'organisation communiste. La révolution n'était plus à l'ordre du [274] jour. L'indépendance non plus. Il me questionna longuement sur mon cheminement politique, avec curiosité et sans aucune agressivité. Alors que je m'attendais à devoir lui rendre des comptes, il fut très chaleureux, avec la même pudeur des sentiments que je lui connaissais. On parla longuement du FLQ et de nos rêves brisés. C'est encore aux dirigeants péquistes qu'il adressa les flèches les plus dures : il leur reprocha de ne pas avoir assez expliqué les raisons fondamentales pour lesquelles l'indépendance est toujours indispensable. Je lui rappelai les rapports de force, ce qu'il m'avait toujours enseigné. On parla des succès de la Révolution tranquille qui mit au monde la bourgeoisie québécoise et rendit utopiques nos projets de transformation radicale de la société capitaliste.

Lorsqu'il mit fin à l'entrevue, il m'incita à retourner à l'enseignement. Et avec le sourire en coin, me fit une dernière mise en garde : « Relis d'abord attentivement mes *Normes...* »

[275]

TÉMOIGNAGES

3. Les années 60 : un historien qui fait école

*Un historien en complicité
avec ses étudiants*

Gilles MONETTE

[Retour à la table des matières](#)

Maurice Séguin était un homme timide, un professeur modeste, un historien discret. Plus prompt à s'effacer qu'à se mettre de l'avant, il ne cherchait ni à nous impressionner, ni à nous imposer ses idées. À cause de cela, nous le trouvions spontanément sympathique, et lui, était à l'aise avec nous. À la cafétéria, ou durant la pause-café, il aimait rire et discuter, taquiner les filles pour lesquelles il avait une prédilection, et provoquer amicalement les garçons pour lesquels il avait aussi beaucoup d'affection. Manifestement, M. Séguin adorait ses élèves, et ceux qui l'approchaient tombaient sous le charme d'un homme à la fois réservé et chaleureux qui prenait un vif plaisir à échanger avec eux. Cet intérêt que M. Séguin nous portait déliait notre langue, libérait nos sentiments et favorisait nos confidences. Le climat de confiance qui s'établissait entre lui et nous faisait naître une complicité qui ne se démentait pas par la suite : nous portions M. Séguin dans notre cœur, comme lui nous portait dans son cœur.

À la base de l'histoire de Maurice Séguin, il y a cette affaire de cœur qu'il vivait avec ses élèves. Mais avant d'être un historien réputé, et en plus d'être un homme attachant, M. Séguin était un professeur compétent. Plus enclin à réfléchir sur les événements qu'à les décrire

dans tous leurs détails, il ne cherchait ni à nous étourdir avec les faits, ni à nous ennuyer avec les dates. À cause de cela, nous l'écoutions de façon détendue, et lui, parlait librement. [276] En classe, il aimait lire et commenter des textes, susciter des questions pour lesquelles il n'avait pas toujours les réponses et provoquer des discussions au cours desquelles il intervenait au même titre que n'importe quel participant. Manifestement, M. Séguin donnait à ses élèves le meilleur de lui-même, et ceux qui suivaient ses cours étaient séduits par ce professeur à la fois simple et généreux qui prenait le temps de réfléchir avec eux. Cette humble démarche que Maurice Séguin s'imposait aidait notre concentration, activait notre imagination et formait notre esprit. La reconnaissance qui en résultait créait entre lui et nous une dynamique qui ne pouvait que se développer : nous nous servions des idées de M. Séguin, comme lui se servait des nôtres.

Les idées de Maurice Séguin n'étaient pas banales. En histoire, elles faisaient école. Dans les milieux intellectuels, elles étaient relevées, discutées et commentées par des gens de toutes les disciplines et de toutes les tendances. Les indépendantistes québécois se réclamaient d'elles ; les fédéralistes s'y opposaient farouchement. Plus porté au silence qu'au bruit, M. Séguin ne cherchait ni à nous influencer, ni à nous entraîner dans un mouvement. À cause de cela, nous le respections beaucoup, et lui essayait d'être à la hauteur. Dans la querelle qui l'opposait aux professeurs de l'Université Laval, il restait digne et circospect, préférant ne rien dire plutôt que de dire des sottises, et s'efforçant de nuancer plutôt que de contredire. Manifestement, M. Séguin aimait la vérité, et ceux qui le regardaient ne pouvaient s'empêcher d'admirer cet historien à la fois sage et audacieux qui leur donnait un si bel exemple de mesure. Cette maîtrise que M. Séguin exerçait sur lui-même nous apprenait à dominer nos pulsions, à surmonter nos émotions et à nous servir de notre raison. L'image que nous gardions de lui représentait à nos yeux son ultime message : être nous-mêmes, comme lui, Maurice Séguin, était lui-même.

[277]

**Maurice Séguin, historien du pays québécois
vu par ses contemporains
suivi de : *Les normes de Maurice Séguin.***

TÉMOIGNAGES

4. Les années 70 : De la confrontation des marxistes à l'échec référendaire

[Retour à la table des matières](#)

[279]

TÉMOIGNAGES

4. Les années 70 :

De la confrontation des marxistes à l'échec référendaire

*Un historien
confronté à la lutte des classes*

Alban BOUDREAU

[Retour à la table des matières](#)

Je me souviens de ce début du mois de septembre 1971 à l'Université de Montréal. Nous débutions une deuxième année universitaire que nous espérions aussi remplie d'activités que la première. Un fait tout académique retenait pourtant notre attention malgré notre fébrilité pour la chose politique. Nous guettions le retour d'un illustre professeur absent durant notre première année universitaire.

Nous étions une soixantaine à attendre celui dont nous avons tant entendu parler par nos professeurs d'histoire au cegep. Nous étions, pour la majorité d'entre nous, des élèves des disciples du maître de l'École néo-nationaliste. L'homme d'une stature modeste, marqué par des signes évidents d'un état de sante qui ne laissait pas de répit, fit son entrée sans fracas avec sous le bras sa pile d'exemplaires de ses *Normes*.

Nous avons en face de nous un homme à l'allure joviale, au sourire un peu moqueur et au regard pénétrant. Il avait devant lui une salle mi-curieuse, mi-agressive. Nous avons hâte d'entendre le professeur émérite nous démontrer les fondements de sa thèse. Nous formions

aussi un petit groupe qui était anxieux de savoir ses réponses à nos questions fourbies à l'aide de nos premières lectures sur le matérialisme historique. Nous n'étions pas des experts mais nous avions la fougue et la certitude de notre jeune âge. Contrairement à nos aînés, notre arrivée dans les hautes sphères du savoir [280] universitaire n'a pas été l'occasion de l'éveil de notre nationalisme mais plutôt de l'éveil à la lutte des classes qui caractérise nos sociétés. Nous sortions de la période de l'occupation des cégeps, de la Crise d'octobre et nous trouvions le Manifeste du FLQ plus intéressant que le programme du PQ. Nous avions en commun avec notre professeur la volonté d'étudier le passé pour mieux comprendre le présent et, pour les plus téméraires d'entre nous, pour mieux infléchir son inéluctable développement.

Les temps avaient changé depuis que Maurice Séguin avait entrepris sa carrière de professeur à l'Université de Montréal. Depuis vingt-trois ans, le professeur raffinaient patiemment les fondements de sa thèse et nous étions convaincus - du moins prétendions-nous - connaître l'essentiel de sa pensée. Nous voulions moins comprendre l'« Histoire de deux nationalismes » que savoir comment Maurice Séguin expliquait l'oppression nationale et l'oppression de classe. Nous voulions des réponses. Avec patience et application, notre professeur a relevé chacun de nos arguments pour les passer au crible de ses concepts et de ses observations historiques. La discussion a duré les deux semestres devant un auditoire de plus en plus assidu. Au fil des arguments, l'agressivité laissa place au respect que dictaient la pensée et la probité intellectuelle de Maurice Séguin. Nous ne parlions pas le même langage, nous n'avions plus tout à fait les mêmes préoccupations mais nous étions à même d'assister, à certains égards pour la première fois depuis notre séjour à l'université, à la démonstration d'une pensée originale et très articulée. La salle de cours se transformait en un forum où la rigueur intellectuelle était de mise.

Maurice Séguin nous conviait à une « confrontation plus rigoureuse des grands faits connus de l'histoire des deux Canadas et d'une application cohérente d'un système surveillé de NORMES concernant la façon de concevoir le déroulement de la vie politique, économique et culturelle d'une collectivité ⁵⁴ ». Sans être d'accord avec lui sur l'ensemble de ses concepts, nous éprouvions du respect en découvrant que

⁵⁴ Maurice Séguin, *Histoire de deux nationalismes*, notes polycopiées, 3.

la pensée historique de Maurice Séguin [281] ne reposait pas sur un vague sentiment national ou sur une éphémère conviction que la Conquête a été « un désastre national dans l'histoire du Canada français, une catastrophe qui arrache cette jeune colonie à son milieu protecteur et nourricier et l'atteint dans son organisation comme peuple ⁵⁵ ». Il y avait plus. La lecture du passé faite par Maurice Séguin s'articulait autour d'une conception de la société en embrassant ses dimensions sociales, politiques et économiques. Nous étions ravis de constater qu'il s'agissait plus qu'une simple démonstration de l'existence d'une bourgeoisie en Nouvelle-France qui aurait pu assurer harmonieusement le développement d'une belle petite société typiquement capitaliste. La matière était plus dense et plus vaste que nous l'avaient laissé entendre les enseignements de ses disciples obligés de suivre un programme qui favorise moins le développement de la curiosité que l'accumulation d'une somme de connaissances qui se mesure au rang percentile. Maurice Séguin dérogeait, il nous apprenait à penser historiquement, à réfléchir pour nous aider à développer une méthode d'analyse. Il mettait à notre service son expérience, lui qui dut, laissé à lui-même depuis le début de ses études doctorales, se forger une méthode propre à élucider les questions historiques que ses recherches et ses observations soulevaient.

Nous apprenions avec lui que l'historien a « tout intérêt à discuter ouvertement ses définitions et son échelle de valeurs ou ses critères selon lesquelles il a choisi et ordonné les faits ⁵⁶ » lorsque ses propos suscitent une controverse. Ce fondement de la démarche de Maurice Séguin nous attirait car elle rejoignait notre volonté de mieux comprendre la réalité dans son ensemble et de quitter le terrain de l'histoire narrative des grands faits historiques pour rejoindre les explications plus globales des sociétés, des époques, des modes de production. Nous n'étions certes pas en accord avec les prémices idéologiques de notre professeur qu'il puisait à une sociologie traditionnelle, et lui devait constater qu'il n'exerçait [282] plus cet attrait idéologique d'avant. Cependant, nous l'avons apprécié et, dans une certaine mesure, nous lui sommes redevables de nous avoir montré que l'histoire s'étudie à l'aide d'outils conceptuels que nous empruntons à la sociologie, à la

⁵⁵ Maurice Séguin, *L'idée d'indépendance au Québec/Genèse et histoire*, Trois-Rivières, Boréal Express, 1968, 12.

⁵⁶ Maurice Séguin, *Histoire de deux nationalismes*, 6.

démographie, à l'économie, etc. Le simple fait de nous démontrer comment il avait bâti ses *Normes* était, en 1971 à l'Université de Montréal, exceptionnel.

L'année suivante, j'ai retrouvé la même rigueur intellectuelle et la même volonté d'établir devant la classe les fondements théoriques de son analyse lorsqu'il dépouillait, mot à mot et paragraphe par paragraphe, le Rapport Durham. Son influence, si elle n'a pas été idéologique, s'est fait sentir pour plus d'un d'entre nous au niveau de la nécessité de développer un appareil conceptuel nous permettant de comprendre le passé dans sa globalité.

Souvent il est invoqué, pour expliquer la faible renommée de Maurice Séguin en dehors des cercles des initiés, le fait qu'il ait peu publié. C'est indiscutable. Cependant, à notre avis, le nombre limité d'études consacrées à Maurice Séguin témoigne d'une autre réalité de notre historiographie qui, elle, est plus inconnue mais dont les effets sont plus tangibles.

La littérature historiographique sur l'œuvre de Maurice Séguin s'attarde surtout à analyser la querelle entre les tenants de l'École de Montréal et ceux de l'École de Québec. Nous en avons entendu parler à maintes reprises et plus d'une fois le problème de fond était évacué. En fait, la discussion portait beaucoup plus sur deux façons de voir l'histoire et les outils conceptuels qu'il faut utiliser pour analyser le développement des sociétés que sur l'existence ou non d'une bourgeoisie dans la colonie française. Mais les analystes n'ont pas su mettre en relief cette dimension de la discussion qui, plus d'une fois, a pris des tournures épiques lorsque les ténors de la joute oratoire s'affrontaient. Cette carence témoigne du peu d'importance qui est accordé à la nécessité, pour bien comprendre les théories historiques et pour mesurer à leur juste valeur leur apport, de procéder à des études historiographiques. Cet exercice est nécessaire à quiconque veut comprendre l'enchaînement des vecteurs historiographiques qui constituent notre héritage historiographique. Pour ce faire, il faut certes se référer aux écrits de [283] l'auteur mais, dans le cas qui nous intéresse, nous pouvons nous demander pourquoi l'exercice n'a jamais été fait.

Maurice Séguin a peu écrit. C'est vrai mais sa thèse de doctorat est accessible depuis 1970 et son écrit sur l'idée d'indépendance, depuis 1968. Le retard à consacrer une étude historiographique à Maurice

Séguin tient plus, quant à nous, à la certitude encore répandue que l'étude historiographique est un passe-temps non essentiel au développement du continuum historique. C'est dommage et nous ratons du même coup de belles occasions de mieux comprendre le cheminement parcouru depuis Charlevoix jusqu'aux analyses actuelles en saisissant mieux les apports des Garneau, Groulx, Séguin et Ouellet, pour ne nommer qu'eux. En fait, la rareté des études historiographiques sur Séguin tient plus à la méconnaissance de la nécessité de ces études qu'à la rareté du matériau.

Pour notre part, nous trouvons important que soit mise en lumière un jour l'influence exercée par Maurice Séguin sur ses étudiants. Un bref survol de l'historiographie canadienne-française permet de constater que Garneau et Groulx ont caractérisé notre historiographie par sa dimension politique à la suite, sans aucun doute, des séquelles laissées par les écrits de Charlevoix. Séguin, pour sa part, a voulu rompre avec cette tradition pour introduire la nécessité d'aborder les grandes explications en se référant aux leçons de la sociologie et de l'économie. D'une certaine façon - cela reste à démontrer -, il a ouvert la voie aux études plus quantitatives et sociales qui caractérisent nombre d'études historiques actuelles. Pendant que nous cherchons des modèles d'analyse un peu partout, n'oublions-nous pas que celui qui, par son enseignement, a pavé la voie se nomme Maurice Séguin ? Mieux comprendre cet aspect de son influence et, du fait même, les concepts qui ont animé son œuvre, c'est lui rendre la place qui lui revient au sein de notre historiographie. C'est un défi à relever, un hommage à lui rendre. Un jour, peut-être qu'un ancien étudiant jadis crédule se mettra à la tâche !

[284]

TÉMOIGNAGES

4. Les années 70 :

De la confrontation des marxistes à l'échec référendaire

Le mardi 16 novembre 1976

Lucia FERRETTI

[Retour à la table des matières](#)

Comme ailleurs dans le Québec indépendantiste, peut-être même un peu plus qu'ailleurs, le département d'histoire de l'Université de Montréal est en liesse : hier, enfin, le P.Q. a gagné les élections. Cette fois nous le savons, il s'agit bien d'un moment « historique ». Ici, chacun ou presque sent qu'il a participé personnellement à la victoire : depuis deux semaines, n'a-t-on pas recueilli plusieurs milliers de dollars auprès des étudiants et des professeurs du sixième pour financer la campagne électorale péquiste ? Mais au-delà de ce sprint final, c'est depuis des années que le département d'histoire constitue le fer de lance de la pensée nationaliste et chacun est fier aujourd'hui d'en faire partie.

Cet après-midi, Maurice Séguin donne son cours, sur le Rapport Durham. Nous, ses étudiants, première et deuxième années réunies, nous nous présentons en classe une demi-heure à l'avance et nous nous affairons à la décorer du fleurdelisé et du drapeau des Patriotes. Puis, dans le silence et l'obscurité, nous attendons l'arrivée de celui qui, plus que quiconque, nous paraît aujourd'hui mériter les remerciements collectifs. Lorsqu'il entre, l'ovation debout que nous lui adres-

sons le laisse un long moment interdit. Surpris, contenant mal son émotion devant l'hommage d'une jeunesse qui voit en lui le principal artisan de cet An I qui pour nous vient de commencer, le vieux Séguin s'avance et laisse tomber : « Pour ce qui me concerne, merci. Quant à eux, attendons de les voir à l'œuvre. »

[285]

Ce scepticisme, qui nous parut si déplacé dans l'océan de notre euphorie, était l'expression de l'analyse que Maurice Séguin, intellectuel radical et passionné, avait tirée de notre histoire : l'identité d'un peuple et sa souveraineté ne s'acquièrent ni ne se préservent par le compromis. Plus que jamais, à l'heure actuelle, cette leçon de Maurice Séguin apparaîtrait dans toute sa pertinence.

[287]

**Maurice Séguin, historien du pays québécois
vu par ses contemporains
suivi de : *Les normes de Maurice Séguin.***

ANNEXES

[Retour à la table des matières](#)

[289]

**Maurice Séguin, historien du pays québécois
vu par ses contemporains
suivi de : *Les normes de Maurice Séguin.***

Annexe
Lettre de René Lévesque

[Retour à la table des matières](#)

Gouvernement du Québec
Le Premier ministre

Fort-Prével, le 29 août 1984

Madame Tatiana Séguin
Chère madame Séguin,

C'est avec une profonde tristesse que j'ai appris la nouvelle du décès de votre mari, monsieur Maurice Séguin.

Nous lui devons, grâce à ses qualités intellectuelles hors pair et sa soif de savoir, une profonde et sincère réflexion sur nous-mêmes comme peuple. Non seulement Maurice Séguin a-t-il exploré notre passé avec une vigueur et une honnêteté qui devrait faire école, mais encore a-t-il toujours eu le souci de partager le fruit de ses recherches comme tout grand éveillé. L'histoire québécoise a vraiment trouvé en lui un de ses grands maîtres.

En ce moment de deuil, qui nous frappe tous, je vous assure de toute ma sympathie et veuillez croire que tous mes collègues du gou-

vernement se joignent à moi aujourd'hui pour vous offrir nos plus sincères condoléances.

A handwritten signature in black ink, reading "René Lévesque". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

[291]

**Maurice Séguin, historien du pays québécois
vu par ses contemporains
suivi de : *Les normes de Maurice Séguin.***

Annexe

**Relevé des mémoires et thèses
dirigés par Maurice Séguin**

[Retour à la table des matières](#)

1949

LÉGER, Jean-Marc. *Les répercussions politiques et sociales sur les Canadiens français de l'invasion par les insurgés des Treize Colonies, en 1775.* 105 pages. (M.A.)

1952

BAILLARGEON, Georges-Étienne (Frère Marcel-Joseph, s.g.). *Les Canadiens veulent conserver le régime seigneurial, 1800-1826.* 113 pages. (M.A.)

HÉROUX, Maurice. *L'opinion canadienne devant la guerre de 1914.* 93 pages. (M. A.)

MERCURE, Camille. *Monseigneur Bourget. Premières années d'épiscopat, 1837-1842.* 101 pages. (M.A.)

1953

LAPROTTE, Jean (Frère François-Joseph, f. i. c.). *Aperçus statistiques sur le Bas-Canada d'après les journaux de la Chambre d'Assemblée (1793-1835).* 91 pages. (M.A.)

SAWYER, Jules (Frère Pierre-Nolasque, *f.i.c.*). *Index des documents contenus dans les rapports des archives publiques du Canada*. 87 pages et appendices. (M.A.)

[292]

1955

VANASSE, Alfred Rowland. *On the Durham Report: The French-English Relationship as contained in the Durham Report and how subsequent historians have interpreted it*. 269 pages. (M.A.)

1956

DESROSIERS, René (Frère Euclide, *f.c.*). *La Congrégation des Frères de la Charité s'implante définitivement à Montréal, 1865-1870*. 117 pages. (M. A.)

PAINCHAUD, Paul. *Le Service civil de la Paroisse de Québec, 1867-1900*. 151 Pages. (M.A.)

1957

LAPOINTE, André. *Aventures politiques et judiciaires de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, de 1880 à 1884*. 176 pages.

WALLOT, Jean-Pierre. *La Querelle des prisons (1805-1807)*. 89 pages. (M.A.)

1958

GUIMOND, Lionel. *La Gazette de Montréal de 1785 à 1790*. 305 pages. (M.A.)

KAGE, Joseph. *Jewish Immigration and Immigrant Aid Effort in Canada, 1760-1957*. 292 pages. (Ph.D.)

SÉNÉCAL, André (Frère André-Julien, *f.i.c.*). *Les Textes essentiels du Journal « L'Avenir » (1847-1858)*. 269 pages. (M.A.)

1959

JOLICOEUR, Louis-Philippe. *L'Action Française de Montréal, 1917-1928. Étude suivie d'un Index.* 173 pages. (M. A.)

NISH, James Cameron. *Inventaire de la correspondance publique d'Henri Bourassa, 1895-1924.* 8 tomes. (M.A.)

[293]

1960

BROSSEAU, Jean-Luc (Frère). *L'Amérique, nouveau champ apostolique des Frères de l'Instruction chrétienne.* 122 pages. (M. A.)

GIRARD, Mathieu. *Jules-Paul Tardivel, rédacteur en chef et propriétaire de la « Vérité ».* 324 pages. (M. A.)

LEFEBVRE, André. *Les « Montrealers » et la crise politique du Bas-Canada. (juillet 1835-mars 1836).* 191 pages. (Thèse prédoctorale).

SARRASIN, Joseph (Frère Marcel-Henri, s.c.). *Projets de restauration par le corporatisme, 1933-1950.* 134 pages. (M.A.)

TOUSIGNANT, Pierre. *La Gazette de Montréal de 1791 à 1796.* 243 pages. (M. A.)

VALOIS, Charles (Abbé). *La Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, 1792-1815.* Vol. I : 119 pages, Vol. II : 208 pages. (M.A.)

1961

ZOLTVANY, Yves-François. *Les libéraux du Québec. Leur parti et leur pensée (1867-1873).* 251 pages. (M.A.)

1962

ARBOUR, Jean-Pierre (Frère Henri, f.i.c.). *Le Bill des Notables, 1831.* 125 pages. (M.A.)

LEBLANC, André. *The Defeat of the Cartier-Macdonald Ministry and the Militia Bill of 1862.* 178 pages et appendices. (M. A.)

ROBICHAUD, Émile. *La Gazette des Trois-Rivières, 1817-1820. Le Spectateur Canadien, 1815-1820.* 240 pages. (M.A.)

1963

BAILLARGEON, Georges-Étienne (Frère Marcel-Joseph, s.g.). *L'abolition du régime seigneurial, 1820-1854.* 727 pages. (Ph.D.)

[294]

1964

BERTRAND, Denis. *Les impératifs de la politique internationale et militaire canadienne, 1935-1939.* 196 pages et tableaux. (Mémoire prédoctoral.)

TOURANGEAU, André. *L'opinion du Devoir sur les événements importants de l'actualité, 1912 à 1914.* 214 pages et appendices. (M.A.)

1965

BERTRAND, Denis. *La politique extérieure et militaire du Canada et la réaction canadienne-française à la veille de la deuxième grande guerre (1935-1939).* 417 pages. (D. ès L.)

DUPONT, Antonin. *Quelques problèmes politiques et sociaux (1933-1935) d'après L'Action nationale, Le Canada et Le Devoir.* 102 pages et appendices. (M.A.)

TOUCHETTE, Claude. *L'administration de Lord Sydenham, 1839-1841 d'après sa correspondance officielle avec Lord Russell.* Vol. 1 : 138 pages. Vol. 2 : 332 pages. (M.A.)

WALLOT, Jean-Pierre. *Le Bas-Canada sous l'administration de Craig (1807-1811).* 551 pages. (D. ès L.)

1966

GRENIER, Maurice. *La Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, 1815-1837*. 155 pages. (M.A.)

HUDON, Jean-Claude. *Le Québec sous la crise, 1929-1932*. 172 pages. (M. A.)

VAN DER DONCKT, Pierre. *L'Action libérale nationale, 1934-1936*. 125 pages. (M.A.)

1967

BEAUDOUIN, Laurent. *La tentative d'unir les deux Canadas en 1822*. 260 pages. (M.A.)

[295]

DAIGNEAULT, Fernand. *Les Journaux de 1833-1834. Point de vue canadien*. 341 pages. (M.A.)

LEFEBVRE, André. *La Montreal Gazette et le nationalisme canadien (1835-1842)*. 369 pages. (D.ès L.)

1968

ADAM, Richard. *La Crise à Montréal en 1849*. 90 pages et appendices. (M.A.)

BERNARD, Jean-Paul. *La pensée et l'influence des Rouges (1848-1867)*. 463 pages et appendices. (Ph.D.)

1969

DURAND, Gilles. *La Pensée économique, sociale et politique d'André Laurendeau (1947-1959)*. 205 pages. (M.A.)

NOURRY, Gilles. *La Pensée économique d'Étienne Parent, 1822-1852*. 189 pages. (M.A.)

1971

COMEAU, Robert. *Les indépendantistes québécois, 1936-1938*. 213 pages et appendices. (M. A.)

LACOUR-BROSSARD, Louise. *L'enquête impériale de 1828 : témoin de l'affrontement des deux nationalités au Bas-Canada*. 141 pages et appendices. (M. A.)

LAVALLÉE, André. *Le projet de création d'une université à Montréal (1878-1889) : l'opposition entre Montréal et Québec, Ultramontains et Libéraux*. 392 pages. (Ph. D.)

TOUSIGNANT, Pierre. *La genèse et l'avènement de la Constitution de 1791*. 489 Pages. (Ph.D.)

1972

GAREAU-CHENÉ, Louise. *L'évolution des idées de André Laurendeau avant la fondation du Bloc Populaire*. 96 pages et appendices. (D.E.S.)

[296]

NOURRY, Louis. *La pensée politique d'Étienne Parent, 1831-1852*. 703 pages. (Ph.D.)

1973

DESHAIES, Bruno. *Évolution des États du Québec et de l'Ontario entre 1867 et 1871*. 462 pages. (D.ès L.)

PESANT, Gilles. *L'affrontement des deux nationalismes sous Metcalfe, 1843-1845*. 108 pages et appendices. (M. A.)

1974

BONVILLE, Jean de. *Les Travailleurs montréalais et Jean-Baptiste Gagnepetit (1884-1894)*. 339 pages. (M.A.)

FAHMY-EID, Nadia. *L'idéologie ultramontaine au Québec (1848-1871). Composantes, manifestations et signification au niveau de l'histoire sociale de la période.* 421 pages. (Ph. D.)

1975

LINTEAU, Paul-André. *Histoire de la Ville de Maisonneuve, 1883-1918.* 427 pages. (Ph.D.)

1976

BARRIÈRE, Mireille. *Honoré Mercier à la recherche d'un idéal national (1862-1878).* 139 pages. (M.A.)

1983

BENOIT, Daniel. *John Neilson et la question nationale au Bas-Canada.* 134 pages. (M.A.)

[297]

**Maurice Séguin, historien du pays québécois
vu par ses contemporains
suivi de : *Les normes de Maurice Séguin.***

Annexe

**Notice bibliographique sommaire
de Maurice Seguin**

[Retour à la table des matières](#)

« La Conquête et la vie économique des Canadiens », *L'Action nationale*, 28 (décembre 1946) : 308-326. Ce texte a été reproduit dans R. Comeau, éd., *Économie québécoise*, 345-361 (P.U.Q., 1969) et dans R. Durocher et P.-A. Linteau, *Le « retard » du Québec et l'infériorité économique des Canadiens français (s.l., Boréal Express, 1971)*, coll. « Études d'histoire du Québec, n° 1, 93-111.

La nation « canadienne » et l'agriculture (1760-1850), thèse de doctorat présentée à la Faculté des Lettres de l'Université de Montréal, 1947, 274 pages, publiée sous le titre *La nation « canadienne » et l'agriculture (1760-1850). Essai d'histoire économique* (Trois-Rivières, Boréal Express, 1970), 284 p.

« Le régime seigneurial au pays du Québec, 1760-1854 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 1, 3 (décembre 1947), 382-402 ; 1, 4 (mars 1948), 519-532.

« La notion d'indépendance dans l'histoire du Canada », résumé de communication in *La Société historique du Canada, Rapport de l'Assemblée annuelle* (Ottawa, 1956), 83-85.

« Genèse et historique de l'idée séparatiste au Canada français », *Laurentie*, 119 (juin 1962), 964-996.

[298]

L'idée d'indépendance au Québec. Genèse et historique (Trois-Rivières, Boréal Express, 1967), 66 p. Une partie en a été reproduite dans J. -P. Bernard, *Les rébellions de 1837-1838* (Montréal, Boréal Express, 1983), 173-189.

« Le Québec », dans *Québec-Canada* (Paris, Éditions du Burin), coll. « L'Humanité en marche », 22 (1973), 43-167.

Documents et notes photocopiés

La notion d'indépendance dans l'histoire du Canada [ou Normes], notes photocopiées pour le cours Histoire du Canada 480, 1965-1966, 64 p.

Synthèse de l'évolution politique et économique des deux Canadas, notes photocopiées pour le cours Histoire du Canada 480, 1965-1966, 287 p.

Le Rapport Durham (traduction des principaux passages du rapport, avec le texte original en regard, document photocopié, de 1967 à 1970).

Documents sur le British North America, 1846-1848 (Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1973), 142 p. Première édition, 1962.

Extraits du journal *Le Canadien*, 1831-1842 (documents photocopiés qui se sont accrus avec les années).

Extraits de la *Correspondance de Durham* (documents photocopiés qui se sont accrus avec les années).

[299]

**Maurice Séguin, historien du pays québécois
vu par ses contemporains
suivi de : *Les normes de Maurice Séguin.***

Annexe
Notices biographiques
des collaborateurs et des collaboratrices

[Retour à la table des matières](#)

Denys ARCAND est né à Deschambault en 1941 ; il a terminé en 1962 une licence ès lettres en histoire à l'Université de Montréal. Il a réalisé de nombreux films historiques dont *Champlain* (ONF, 1963), *Les Montréalistes* (ONF, 1964), *La route de l'ouest* (ONF, 1965). La condition ouvrière est très présente dans son œuvre : son film *On est au coton*, réalisé en 1969, sera interdit jusqu'en 1975, année où il a produit *La lutte des travailleurs d'hôpitaux*, en collaboration avec la CSN. La question nationale et l'oppression sociale ont été au centre de plusieurs de ses films, depuis *Québec, Duplessis et Après...* (1970), jusqu'au *Confort et l'indifférence* (1981) sur le référendum de 1980. *Le Déclin de l'Empire américain* (1986) décrit un certain milieu intellectuel après l'effondrement des projets collectifs.

Sur les rapports entre cinéma et histoire, Denys Arcand s'est expliqué dans « Le film historique : problèmes de réalisation », publié dans *Cultures*, vol. 11, n° 1, UNESCO.

Jean-Paul BERNARD a enseigné l'histoire au Collège Sainte-Croix puis au cégep de Maisonneuve. Il est professeur au département d'Histoire de l'UQAM depuis sa fondation en 1969. Spécialiste du XIXe siècle canadien, il est l'auteur de *Les Rouges* (PUQ, 1971). *Les*

idéologies québécoises au XIXe siècle (Boréal, 1983). Il s'est particulièrement intéressé aux questions pédagogiques et aux problèmes relatifs à la connaissance historique et à la pratique du métier d'historien.

[300]

Alban BOUDREAU est diplômé en histoire et en archivistique. Il est l'auteur d'une étude sur l'historien Pierre-François Xavier de Charlevoix, jésuite. Chargé de cours à l'UQAM et à l'Université Laval, il est directeur des services conseils chez GESTAR, entreprise spécialisée en gestion de documents et d'archives.

Gilles BOURQUE est professeur au département de Sociologie de l'Université du Québec à Montréal depuis 1969. Il s'est intéressé à l'analyse du Québec dans une perspective sociohistorique. Il a publié quelques ouvrages dans cette perspective dont *Classes sociales et question nationale* (Parti pris, 1970). En 1977, il publie, aux Presses de l'Université de Montréal, une importante étude théorique sur *l'État capitaliste et la question nationale*. Il a collaboré à plusieurs revues dont *Parti pris*, *Socialisme québécois* et *Les cahiers du socialisme*.

Robert COMEAU a fait ses études au collège Sainte-Marie. Il a terminé une licence ès lettres et un M.A. en histoire à l'Université de Montréal. Il a d'abord enseigné l'histoire du Canada au Collège Sainte-Marie avant d'enseigner au département d'Histoire de l'UQAM depuis 1969. Il est directeur du module d'Histoire depuis 1985. Militant dans diverses organisations politiques, il a collaboré à plusieurs publications en histoire du Québec. Il prépare un ouvrage sur l'histoire des communistes au Québec, en collaboration avec Bernard Dionne, à paraître chez VLB Éditeur où il est responsable de la collection « Études québécoises ».

Tatiana DÉMIDOFF-SÉGUIN est sculpteure. Ses œuvres ont été présentées dans différentes galeries et musées, au Québec, au Canada, en France et aux États-Unis. Elle a réalisé des œuvres sculpturales monumentales, que l'on peut voir à Montréal, à Repentigny, à Gati-

neau, à Lachute et à Saint-Jérôme. Présidente du conseil de la sculpture du Québec de 1982 à 1987, elle est intervenue à titre de porte-parole des associations en arts visuels du Québec. De 1984 à 1987, elle a présidé le conseil régional de la culture des Laurentides. Elle livre ici un témoignage sur son mari.

[301]

Madeleine DIONNE-TOUSIGNANT a exercé la fonction de secrétaire d'administration à l'Institut d'histoire de l'Amérique française et pour la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, de 1958 à 1977. Elle a été co-auteure, avec Juliette Lalonde-Rémillard, d'une bibliographie de Lionel Groulx publiée en 1964 par l'académie canadienne-française sous le titre *L'œuvre du Chanoine Lionel Groulx*. Elle a collaboré avec Pierre Tousignant à la rédaction de plusieurs articles parus dans les tomes IV et V du *Dictionnaire biographique du Canada*. Elle a effectué avec beaucoup d'attention la correction des épreuves du texte des *Normes* de Maurice Séguin.

Lucia FERRETTI est chargée de cours au département d'Histoire de l'Université du Québec à Montréal depuis 1981. Elle termine sa thèse de doctorat sur la vie communautaire en milieu ouvrier à Montréal pendant la révolution industrielle.

Jean-Claude GERMAIN, dramaturge et metteur en scène, est l'auteur de plusieurs scénarios pour la télévision et le cinéma. Bachelier du collège Sainte-Marie en 1957, il étudie l'histoire à l'Université de Montréal de 1957 à 1959. Fondateur de nombreuses troupes de théâtre, dont le Théâtre du Même Nom et La troupe des Enfants de Chénier, il a été directeur du Théâtre d'aujourd'hui, puis professeur à l'École nationale de théâtre. Il a mérité en 1977 le Prix Victor-Morin afin de souligner son importante contribution au théâtre québécois. Il a publié chez VLB, en 1976 : *Les Hauts et les Bas d'la vie d'une Diva : Sarah Ménard par eux-mêmes : une monologuerie bouffe*, ainsi que *Un pays dont la devise est je m'oublie*. En 1977 : *Les faux Brillants de Félix-Gabriel Marchand : paraphrase*. En 1979 : *L'École des rêves*

ainsi que *Mamours et Conjugat : scènes de la vie amoureuse québécoise*. Puis en 1983 : *A canadian play / Une plaie canadienne*.

Michel LAPALME a été journaliste de 1961 à 1970 à *La Réforme*, à *La Presse* et au *Magazine Maclean*. Il devient fonctionnaire à Québec de 1970 à 1972, puis au gouvernement fédéral de 1972 à 1984. Il travaille présentement à la préparation de l'édition [302] du document *Pour une politique*, rédigé par son père, Georges-Émile Lapalme, en 1959. (À paraître chez VLB, en 1988.)

Charles LUSSIER a été président du Conseil des Arts du Canada et délégué général du Québec à la Maison du Québec à Paris. Il est aujourd'hui secrétaire général du Sénat à Ottawa. Il nous parle de Maurice Séguin, son camarade de classe au collège Saint-Ignace.

Gilles MONETTE a effectué des études en histoire à l'Université de Montréal. Il enseigne depuis 1968 l'histoire au cégep du Vieux Montréal. Il a suivi les cours de Maurice Séguin de 1965 à 1967.

Pierre TOUSIGNANT a fait ses études classiques au collège Sainte-Marie où il fut reçu bachelier ès arts en 1953. Il débuta dans l'enseignement comme instituteur à la Commission des Écoles Catholiques de Montréal, puis il s'initia au métier d'historien par l'obtention d'une maîtrise et d'un doctorat à la faculté des Lettres de l'Université de Montréal. En 1963, il fut engagé au département d'Histoire de l'Université de Montréal pour y poursuivre une carrière universitaire. Ayant été l'élève, puis le disciple de Maurice Séguin, il s'est spécialisé en histoire du Canada sous le régime britannique.

Marc THIBAUT vient de prendre sa retraite, après 35 ans de service à Radio-Canada, dont 25 à la tête des émissions éducatives et d'affaires publiques, puis comme directeur de l'information. Il est actuellement président du Conseil de presse du Québec. C'est lui qui invita Maurice Séguin à présenter « Genèse et historique de l'idée séparatiste » sur les ondes de Radio-Canada, au printemps de 1962.

Marie-José RAYMOND a été l'élève de Maurice Séguin à la faculté des Lettres de l'Université de Montréal où elle a obtenu une licence en histoire en 1963. Après avoir été journaliste et comédienne, elle est devenue productrice de cinéma. En 1986, elle a [303] coprésidé, pour le gouvernement canadien, une Commission sur le cinéma et elle est actuellement présidente du Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur portant sur les industries artistiques et culturelles.

Denis VAUGEOIS a été Professeur d'histoire. Il a fondé Les Éditions du Boréal-Express. Auteur d'ouvrages historiques, il a fait carrière en politique comme député du Parti québécois à Trois-Rivières et ministre des Affaires culturelles du Québec. Il est aujourd'hui retourné à son métier d'éditeur. On lui doit la publication de *L'idée d'indépendance au Québec* et de *La « nation canadienne » et l'agriculture (1760-1850)*, de Maurice Séguin.

Jean-Pierre WALLOT, après des études au Séminaire de Valleyfield, s'est inscrit à la faculté des Lettres de l'Université de Montréal où il a obtenu un M.A. en histoire en 1957, puis un doctorat en 1965. Depuis 1961, il a enseigné à l'Université de Montréal, puis à l'Université de Toronto, ainsi qu'à Concordia. Historien prolifique, il a publié sept ouvrages et plus de soixante articles dans diverses revues canadiennes et internationales. Après avoir détenu divers postes administratifs à l'Université de Montréal, il occupe maintenant, depuis 1985, la fonction d'archiviste fédéral à Ottawa.

Fin du texte